

I

(N° 5.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1857-1858.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1855,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 46.

1857.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Note sur le compte des opérations de l'année 1855.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	11— 25
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	24— 25
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	26— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	28— 29

COMPTES DES BUDGETS.

Note sur les comptes des Budgets	32

Compte définitif du Budget de l'exercice 1854.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1854.	34— 47
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854	49— 55
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854	57— 75
Budget de l'exercice 1854. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	76— 77
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	78— 85
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1854. Recettes.	87—175
— — — — — Dépenses	177—258
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement	259—265
Résultat général du Budget de l'exercice 1854	266
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1854	267

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1855.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1855	270—275
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	275—285
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855	285—305
Budget de l'exercice 1855. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1856.	307—309
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1856.	310—315
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1855, au 1 ^{er} janvier 1856.	316

Compte des opérations sur les exercices clos de 1850 à 1854.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1850 à 1854.	318—322
Exercice périmé de 1850. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	323—325
Exercices en cours d'apurement de 1851 à 1854. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1856	327—335

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

Note sur le compte de trésorerie.	338—346
État général des recettes et paiements de l'exercice 1855.	347—349
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1855	350—429

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1855.

Note sur le compte de la dette publique pour l'année 1855	432—455
Annexe au compte de la dette publique pour l'année 1855	454—497



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'administration des finances, actuellement rendu pour l'année 1855, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1^o COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

Savoir :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1854, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1855, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1850 à 1853 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1855, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1855, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2^e COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1855 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1855. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts, et les frais relatifs à ces deux objets.



(3)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Le compte des opérations de l'année 1855 forme la première section du présent compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1855 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente, montaient à fr. 85,574,220 37

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1855, se sont élevées à fr. 594,597,157 01½ c,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets fr. 140,207,796 15

Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances 86,248,915 85

Idem de ses créances actives 15,955,918 55½

Mouvements de fonds entre les comptables des finances 154,204,528 48

Total de la recette. . . fr. 594,597,157 01½ 594,597,157 01½

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de fr. 478,171,377 58½

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant la même année 1855, s'élèvent à fr. 395,940,019 57 c^s,

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution	fr. 141,504,710 16	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	1,088,345 11	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	90,200,252 25	
Idem de ses créances actives	9,220,577 56	
Mouvement de fonds entre les comptables des finances	154,126,156 54	
TOTAL de la dépense.	fr. 395,940,019 57	395,940,019 57
En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1855, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble	fr. 82,251,358 01½	
on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi	fr. 478,171,377 58½	

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1854.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1855, sur les contributions et revenus de l'exercice 1854, s'élevaient à.	fr. 5,552,655 82	
Les modifications apportées en 1855 aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de.	550,885 54	
Il restait ainsi réellement à recouvrer à ladite époque une somme de	5,903,519 16	
Les recouvrements effectués pendant l'année 1855, n'ayant été que de le Budget de l'exercice 1854 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. 4,601,594 57	
		1,501,924 59

Exercice 1855.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1855 ont été fixés à.	fr. 140,651,869 18	
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à.	155,606,201 58	
Et, au 31 décembre 1855, il restait à recouvrer	fr. 5,025,667 60	

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1855, s'élèvent à la somme de fr. 140,207,796 15 c^t,

SAVOIR :

Exercice 1854	4,601,594 57	} 140,207,796 15
— 1855	135,606,201 58	

DÉPENSES.

Exercice 1854.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1854, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1855, d'après le compte de l'année précédente. fr. 28,610,256 89

De cette date au 31 octobre 1855, il en a été liquidé et ordonnancé pour 30,167,805 10

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 58,778,059 99

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 37,581,255 78

il restait à payer et en circulation, à la clôture de l'exercice 1854, des ordonnances pour une somme de. fr. 1,196,804 21

Exercice 1855.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1855, à la charge de l'exercice 1855, s'élèvent à. fr. 117,655,454 89

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de. 83,725,454 38

Et, au 31 décembre 1855, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à fr. 33,929,980 51

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1850 à 1853, pour une somme de fr. 658,958 59

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1854, en a constaté, au 31 octobre 1855, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de. 1,196,804 21

En sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à fr. 1,855,742 80

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1855, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1850, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855, ayant été de 1,088,343 11

au 31 décembre 1855, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à fr. 767,599 69

SAVOIR :

Sur l'exercice 1851	fr. 75,445 40
— 1852	47,372 49
— 1853	103,716 80
— 1854	540,865 »
TOTAL.	<u>fr. 767,399 69</u>

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1855, un total de fr. 142,593,053 27 c.

SAVOIR :

Exercice 1854	fr. 57,581,255 78	} 142,593,053 27
— 1855	83,723,454 38	
Exercices clos	1,088,343 11	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1855, un excédant de dépense de fr. 2,185,257 12 c, qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr. 140,207,796 15
Dépenses effectuées et justifiées.	<u>142,593,053 27</u>

Excédant de dépense conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie.	<u>fr. 2,185,257 12</u>

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pour l'année 1855, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à.	fr. 86,248,943 85
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à.	<u>90,200,252 23</u>

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de	<u>fr. 3,951,348 40</u>

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédants des remboursements sur les émissions de bons du trésor. fr.	3,956,300 »
Par contre, augmentation des autres créances passives, de . . .	5,181 60
En résultat, la diminution constatée ci-dessus, de fr.	<u>3,951,518 40</u>

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, ont été de fr.	13,953,918 33½
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de . . .	9,220,377 56
Le résultat des opérations de l'année 1855 les a ainsi diminuées de. fr.	<u>4,715,541 19½</u>

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1855, se résument de la manière suivante :

<i>Recette .</i>	Fonds reçus par les comptables, de leurs collègues fr.	400,000 »	
	Versements opérés dans la caisse de l'État	155,804,528 48	
			<u>154,204,528 48</u>
<i>Dépense.</i>	Fonds envoyés par les comptables, à leurs collègues fr.	400,000 »	
	Versements antérieurs à 1851 (<i>ancien mode</i>) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	308 53	
	Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 (<i>nouveau mode</i>), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	155,725,648 16	
			<u>154,126,156 51</u>

Le solde au commencement de ladite année 1855, a, par conséquent, été augmenté de	<u>78,571 97</u>

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1 ^{er} janvier 1855, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de . . . fr.	83,574,220 57
A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . .	82,251,538 01½
Elles ont, par conséquent, subi une diminution de	<u>1,342,682 55½</u>

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1855 :	
	au 1 ^{er} janvier 1855.	au 1 ^{er} janvier 1856.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts.	7,110,758 64	7,563,953 61	253,194 97	"
Caissier de l'État	40,659,008 98 $\frac{1}{2}$	55,920,325 75 $\frac{1}{2}$	"	4,738,685 23
Agents du trésor dans les provinces	5,593,665 17 $\frac{1}{2}$	5,450,564 86	"	165,100 51 $\frac{1}{2}$
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	50,208,787 57	53,516,515 79	3,307,726 22	"
	85,574,220 57	82,251,358 01 $\frac{1}{2}$	3,360,921 19	4,905,785 54 $\frac{1}{2}$
			1,542,862 55 $\frac{1}{2}$	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1855.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1855, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	"	2,185,257 12
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements.)	"	5,956,500 "
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.	5,181 60	"
Diminution des créances actives	4,715,541 10 $\frac{1}{2}$	"
Excédant de recette sur les mouvements de fonds.	78,571 97	"
Diminution de l'encaisse des comptables	1,542,862 55 $\frac{1}{2}$	"
	6,141,757 12	6,141,757 12

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1855. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(10)

(11)

TABLEAU GÉNÉRAL
DES
OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
PENDANT L'ANNÉE 1855.

COMPTÉ DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1853.

Numéraire	fr.	42,167,577 21½
Pièces de dépense {		
chez les comptables	fr.	11,197,855 58½
en cours de régularisation sur les Budgets, près des départements ministé- riels et de la Cour des comptes.		30,208,787 57
	Fr.	85,574,220 37

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1854.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1853.	MODIFICATIONS apportées, en 1853, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	RESTE A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	2,206,552 80	162,564 38	»	2,328,266 14	40,631 13
Enregistrement et domaines	185,971 54	21,535 38	»	57,816 77	149,688 15
Péages.					
Enregistrement et domaines	7,959 51	237 65	»	7,451 62	743 54
Travaux publics	»	247,327 68	»	247,327 68	»
Capitaux et revenus.					
Travaux publics	555,512 15	19,860 50	»	555,172 65	»
Enregistrement et domaines	191,779 66	6,686 75	»	74,874 95	125,591 48
Trésor public	17,868 18	12,411 02	»	30,279 20	»
Remboursements.					
Contributions directes	5,774 52	221 95	»	5,996 27	»
Enregistrement et domaines	981,506 50	26,487 56	»	20,585 57	987,268 49
Trésor public	905,796 52	»	146,248 90	757,547 62	»
	5,054,561 07	497,150 67	146,248 90	4,085,518 25	1,501,924 59
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	»	1 57	»	1 57	»
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. 100 appartenant au Trésor.	2,674 75	»	»	2,674 75	»
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs à 4 1/2 p. 100, autorisée par la loi du 14 juin 1853.	515,600 »	»	»	515,600 »	»
	5,552,655 82	497,152 24	146,248 90		
		350,885 54			
	5,903,510 16			4,601,594 57	1,501,924 59

TIONS DE L'ANNÉE 1855.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.***DÉPENSE.****DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1854.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Exercice 1851.					
Ministère de la Justice	"	17,116 60	17,116 60	"	"
Ministère des Travaux publics.	965	12,162 67	7,781 69	5,345 98	"
Exercice 1852.					
Ministère des Travaux publics.	8,807 59	68,857 06	72,918 55	4,746 10	"
Ministère de la Guerre	"	165,121 56	165,121 56	"	"
Exercice 1853.					
Ministère de la Justice	"	154,258 05	154,258 05	"	"
— de l'Intérieur	"	2,100 "	2,100 "	"	"
— des Travaux publics.	"	570,497 10	570,187 20	509 90	"
— de la Guerre	"	572,002 78	566,978 64	5,024 14	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dettes publiques.	4,480,495 87	7,516,409 81	11,682,154 67	114,769 01	"
Dotations. {	Sénat	"	7,000 "	"	"
	Chambre des Représentants	77,552 71	18,759 87	95,669 50	425 28
	Cour des comptes	1,900 "	6,840 41	8,740 41	"
Ministère de la Justice	1,541,058 65	2,987,724 79	4,454,969 41	95,814 05	"
— des Affaires Étrangères.	641,885 44	189,509 52	825,719 47	7,675 29	"
— de l'Intérieur	2,106,968 58	1,204,706 54	2,649,197 56	662,477 56	"
— des Travaux publics.	5,761,640 17	4,252,057 80	7,850,540 84	165,157 15	"
— de la Guerre	15,592,000 34	1,159,455 17	16,601,490 79	129,962 72	"
— des Finances	37,061 51	9,686,110 42	9,716,962 70	6,209 25	"
Non-Valeurs et Remboursements.	55,585 "	2,217,155 15	2,240,198 86	1,521 29	"
A REPORTER. fr.	28,285,498 86	50,167,803 10	57,256,066 50	1,195,235 66	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1854.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICES SPÉCIAUX.					
REPORT. fr.	28,285,498 86	50,167,805 10	57,250,068 50	1,195,255 66	"
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855).	512 54	"	512 54	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848).	450 "	"	450 "	"	"
Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	4,873 65	"	4,873 65	"	"
Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.	1,491 65	"	1,491 65	"	"
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	143,311 90	"	142,214 85	1,097 05	"
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	66,415 85	"	66,400 55	15 50	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	425 "	"	425 "	"	"
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	6,588 77	"	6,588 77	"	"
Amélioration des ports et côtes	75 "	"	75 "	"	"
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	14,916 70	"	14,916 70	"	"
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'Etat.	778 17	"	778 17	"	"
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	117 "	"	117 "	"	"
Amélioration de la Dendre.	481 "	"	51 "	450 "	"
Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel					
Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations	21,757 76	"	21,740 76	8 "	"
Maisons et loges des gardes route.					
Extension du matériel des transports.					
Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).	1,256 60	"	1,256 60	"	"
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).	63,528 68	"	63,528 68	"	"
	28,610,256 89	50,167,805 10		1,196,804 21	"
	58,778,050 99		57,581,255 78	1,196 804 21	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1855.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1855.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RESTE A RECOURIR, ou 1 ^{er} janv. 1856, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>			
Contributions directes, douanes et accises.	67,869,511 62	66,013,759 01	1,856,152 61
Enregistrement et domaines.	50,095,856 10	29,727,495 77	566,560 55
<i>Péages.</i>			
Enregistrement et domaines.	4,980,727 24	4,974,592 01	6,555 23
Travaux publics.	4,558,058 41	4,051,958 55	286,100 06
Marine.	110,779 16	110,779 16	»
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics.	25,619,504 05	25,087,490 89	552,015 16
Enregistrement et domaines.	5,159,554 70	2,985,100 15	176,254 57
Trésor public.	2,455,278 50	1,800,892 56	652,385 94
<i>Remboursements.</i>			
Contributions directes.	128,590 07	122,051 06	6,550 01
Enregistrement et domaines.	1,529,178 69	494,576 29	1,054,602 40
Trésor public.	1,549,705 65	1,246,288 85	105,414 80
	159,652,922 17	134,612,784 06	5,020,158 11
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845 . . .	855,765 »	850,255 51	5,529 49
Produit de la négociation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1845)	19,526 79	19,526 79	»
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique appartenant au trésor . . .	55,258 57	55,258 57	»
<i>Recette à l'exercice 1855.</i>			
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850	70,416 65	70,416 65	»
	140,631,869 18	135,606,201 58	5,025,667 60

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

L'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1855.

	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1856, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Exercice 1854.			
Dette publique	50,600 »	»	50,000 »
Ministère de la Guerre	54,740 04	50,220 04	4,520 »
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	50,103,276 90	25,654,558 04	4,448,718 86
Dotations. { Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»
{ Dotation annuelle du Prince royal	500,000 »	500,000 »	»
{ Sénat	29,000 »	29,000 »	»
{ Chambre des Représentants	398,826 89	295,161 72	103,665 17
{ Cour des comptes	144,805 50	144,805 50	»
Ministère de la Justice	10,540,465 71	8,554,165 25	1,806,500 48
— des Affaires Étrangères	1,987,712 85	1,177,927 56	809,785 49
— de l'Intérieur	6,395,455 74	4,519,186 46	1,876,247 28
— des Travaux publics	17,487,974 72	15,653,788 95	3,854,185 77
— de la Guerre	54,190,228 95	13,507,585 20	20,682,845 75
— des Finances	2,651,807 15	2,555,150 43	76,676 70
Non-Valeurs et Remboursements	246,517 61	215,597 61	50,920 »
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853)	1,190 »	1,190 »	»
A REPORTER. fr.	107,295,502 88	75,540,437 38	55,745,865 50

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1855.

		DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1856, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances.
REPORT. fr.		107,995,302 88	75,549,457 58	55,745,865 50
SUIITE DES SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).		1,898 80	1,898 80	"
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847).		725 "	725 "	"
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).		80,284 08	80,284 08	"
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).		76,612 96	76,612 96	"
Écoulement des eaux du haut Escout (loi du 18 juin 1846		15,000 "	15,000 "	"
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)		16 "	16 "	"
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escout		1,080,085 29	1,079,850 48	232 81
Travaux à la Meuse, ayant pour objet :				
a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escout, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.		882,122 52	881,546 54	575 78
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escout.		744,912 07	750,565 66	14,548 41
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst		1,136,002 05	1,116,228 "	50,774 05
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.		98,526 46	97,604 65	721 81
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escout. Amélioration des ports et côtes		90,850 94	90,576 82	274 12
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur		62,525 24	62,525 24	"
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.		114,502 49	91,592 56	25,109 95
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État		599,424 25	594,271 49	5,152 76
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies		50,215 10	28,818 11	1,594 99
Amélioration de la Dendre.		20,889 65	20,889 65	"
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État		95,854 55	84,567 96	9,286 59
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).		17,286 95	17,286 95	"
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853).		260 55	260 55	"
{ Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel				
{ Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations				
{ Maisons et loges de gardes-route				
{ Extension du matériel des transports		1,469,736 95	1,457,317 58	52,419 57
{ Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.				
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).		51,420 84	51,420 84	"
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).		174,540 15	174,540 15	"
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.				
Ministère de l'Intérieur.				
Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).		5,875 "	"	5,875 "
Ministère des Travaux publics.				
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).		5,159,477 02	5,151,161 12	8,515 00
{ Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.		284,125 65	259,492 14	44,655 51
{ Amélioration des ports et côtes		69,167 95	69,167 95	"
{ Élargissement de la 2 ^e partie de la 2 ^e section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt		200 "	200 "	"
Loi du 7 juin 1855.				
		117,655,454 89	83,725,454 58	55,929,980 51

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.	8,916,000			
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats.	19,725,579	85½	53,976,951 04
			Coupons d'intérêts, etc.	13,350,020	62½	
	Recette pour le compte des correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	12,005,530	58		
		Divers services publics.	6,501,591	29		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	238,816	28	16,699,945	71
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	9,959,536	14		
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.			15,572,039	08
	Recette pour le compte des correspondants des Finances.					
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers.)					
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)						154,204,528 48
						254,589,560 86½

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1850 .	{	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition fr.	1,224 73	}	71,641 38
		Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855	70,416 65		
— 1851 .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1855 .	{ Service ordinaire	80,757 97	}	80,757 97
		{ Services spéciaux	"		
— 1852 .	Idem	{ Service ordinaire	30,105 43	}	30,105 43
		{ Services spéciaux	"		
— 1853 .	Idem	{ Service ordinaire	225,515 61	}	240,919 12
		{ Services spéciaux	24,603 51		
— 1854 .	Idem	{ Service ordinaire	655,939 21	}	655,939 21
		{ Services spéciaux	"		
Fr.					1,088,545 11

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.	12,872,500 0	}	57,814,905 72
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats 19,754,102 01 $\frac{1}{2}$ Coupons d'intérêts, etc. 13,456,530 14 $\frac{1}{2}$			
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	11,751,773 56	}	17,034,750 20
		Divers services publics	6,045,548 38		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	429,525 02		
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	10,559,676 89	}	15,350,576 22
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,350,576 22		
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)				9,220,577 86
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense).				154,126,156 51
					253,546,966 10

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics</i>	{	Exercice 1854	fr. 4,601,594 57	}	140,207,796 15
		— 1855.	155,606,201 58		
<i>Opérations de trésorerie</i>	{	Recettes en augmentation des créances passives	86,248,915 85	}	
		— en atténuation des créances actives.	15,935,918 55½		
		Mouvements de fonds entre les comptes des finances	154,204,528 48		
TOTAL DE LA RECETTE. fr.					594,597,157 01½
RAPPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1855					83,574,220 57
TOTAL GÉNÉRAL. fr.					478,171,577 58½

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1856.

Numéraire		57,418,020 50 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépense	Chez les comptables	11,296,825 65
	En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	55,516,515 79
	Fr.	82,251,358 01 $\frac{1}{2}$

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1855.

Dépenses publiques	Exercice 1854. fr.	57,581,235 78	
	— 1855.	85,723,454 38	142,593,053 27
	Exercices clos	1,088,543 11	
Opérations de trésorerie.	Payements en atténuation des créances passives.		90,200,232 23
	— en augmentation des créances actives.		9,220,577 36
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances.		154,126,156 51
TOTAL DE LA RECETTE. . . . fr.		595,940,019 57	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1856			82,251,358 01 $\frac{1}{2}$
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.			478,171,577 58 $\frac{1}{2}$

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. Exercice 1854		2,355,107 47	161,788 51
— — — 1855		66,204,760 29	50,045,840 27
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"
	Émission d'effets à payer.	"	"
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	"	"
	Divers services publics.	"	"
	Recette pour le compte des cor- respondants du trésor	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	3,790,784 21	689,649 05
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	4,040,315 61	2,979,746 55
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	"	"
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers).	"	1,052,500 "
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)		"	135,900 "
TOTAL DES RECETTES. fr.		76,379,965 58	44,061,424 16

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

faîtes par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes.		Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
			Ancien mode.	Nouveau mode.		
800,500 33	"	"	"	1,002,489 07	501,709 19	4,601,594 57
27,159,449 24	764,289 73	"	"	2,264,075 42	189,786 65	155,606,201 58
"	"	"	"	8,916,000 "	"	8,916,000 "
"	"	"	"	"	19,725,579 85 $\frac{1}{2}$	19,725,579 85 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	"	15,550,020 62 $\frac{1}{2}$	15,550,020 62 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	"	12,005,550 58	12,005,550 58
"	"	"	150 "	977,765 84	5,525,675 45	6,501,591 29
"	"	"	"	258,816 28	"	258,816 28
2,457,195 01	104,555 15	"	558 55	2,867,590 47	60,605 92	9,959,556 14
8,551,979 12	"	"	"	"	"	15,572,059 08
"	"	"	"	5,045,292 34	7,858,126 21 $\frac{1}{2}$	15,955,918 55 $\frac{1}{2}$
266,100 "	"	155,804,528 48	"	"	"	154,204,528 48
			508 55	21,511,829 42		
59,195,221 70	868,844 88	155,804,528 48	21,512,557 77		58,974,854 44 $\frac{1}{2}$	394,597,157 01 $\frac{1}{2}$

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, doux et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publique. Exercice 1854	}	9,565,040 55	2,522,401 65	"	"
— Exercice 1855					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		615 51	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	"	"	"	"
	Remboursements d'effets à payer.	"	"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	"	"	"	"
	Divers services publics.	"	"	"	"
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	"	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	1,808 90	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	5,901,846 55	2,884,842 84	8,565,886 85	"
	Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers	"	"	"	"
	Mouvements de fonds entre les comptables des Finances	"	155,900 "	266,100 "	"
	Fonds remis.	62,802,044 75	58,560,206 20	50,592,454 50	859,115 51
	Récépissés de versements produits en dépense.				
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		76,209,556 04	43,901,550 67	59,222,441 33	859,115 51

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

Caissier de l'État.		Administration du Trésor public.			TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES Résultant du mouvement, pendant l'année 1855, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, et des pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets des Départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1855.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Réceptifs de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.		Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.		
		Ancien mode.	Nouveau mode.					
102,077,698 44	"	"	"	50,555,149 17	144,498,289 70	"	5,195,579 65	141,504,710 46
955,929 60	"	"	"	70,416 65	1,026,961 56	61,581 55	"	1,088,545 11
5,021,500 "	"	"	"	9,251,000 "	12,872,500 "	"	"	12,872,500 "
1,781,524 41½	17,967,787 12½	"	"	1,599 59	19,750,410 95	3,691 08½	"	19,754,102 01½
"	7,646,217 49	"	"	5,790,512 65½	15,450,550 14½	"	"	15,450,550 14½
"	11,751,775 56	"	"	"	11,751,775 56	"	"	11,751,775 56
884,412 69	5,140,628 87	"	"	11,506 82	6,045,548 58	"	"	6,045,548 58
429,525 02	"	"	"	"	429,525 02	"	"	429,525 02
5,602,876 50	"	"	"	4,969,110 60	10,575,795 80	"	14,118 91	10,559,676 89
"	"	"	"	"	15,550,576 22	"	"	15,550,576 22
"	674,658 20	"	"	8,545,959 16	9,220,577 56	"	"	9,220,577 56
"	"	"	"	"	400,000 "	"	"	400,000 "
"	"	508 55	21,511,829 42	"	155,726,156 51	"	"	155,726,156 51
115,555,166 46½	45,190,045 24½	508 55	21,511,829 42			65,072 65½	5,207,698 54	
158,545,211 71			21,512,357 77	58,974,854 44½	599,082,645 27½	5,142,625 90½		595,940,019 57

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1853.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1853.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,287,136 81	•	•	76,570,965 58
— de l'enregistrement et des domaines	1,375,485 98	•	•	44,061,424 16
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	448,668 12	•	•	59,195,221 70
Comptables de l'administration de la marine.	1,467 75	•	•	868,844 88
Caissier de l'État.	40,659,008 98 $\frac{1}{2}$	•	•	153,804,528 48
Administration du trésor public.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	•	•	21,512,557 77
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	5,595,665 17 $\frac{1}{2}$	50,208,787 57	58,974,854 44 $\frac{1}{2}$
	47,769,767 62 $\frac{1}{2}$	5,595,665 17 $\frac{1}{2}$	50,208,787 57	594,597,157 01 $\frac{1}{2}$

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1855.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1856.			Observations.
		En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
81,667,102 30	76,269,556 04	"	"	5,397,746 55	
45,454,910 14	45,901,350 67	"	"	1,555,559 47	
50,645,889 82	50,222,441 55	"	"	421,448 40	
870,512 61	850,113 51	"	"	11,199 50	
194,465,537 46 $\frac{1}{2}$	158,545,211 71	"	"	55,920,325 75 $\frac{1}{2}$	
21,512,557 77	21,512,537 77	"	"	"	
94,779,287 19	a) 55,832,208 54	55,516,515 79	5,450,564 86	"	a) Déduction faite de la somme de 5,142,625 fr. 90 $\frac{1}{2}$ c., qui a été payée par les comptables, au delà des dépenses justifiées et portées en compte, ainsi que l'établit le tableau de développement qui précède.
478,171,377 58 $\frac{1}{2}$	505,040,019 37	55,516,515 79	5,450,564 86	45,284,279 56 $\frac{1}{2}$	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1855, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquiescement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 1856.

Le Directeur général du trésor public,
VAN KERCKOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,
MERCIER.

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1855, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1854;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1855.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1855, ou que la situation en est établie à la fin de l'année.

Savoir :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'administration des finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1855, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1854 a eu lieu le 31 octobre 1855.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1855, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1854.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1854 au 31 octobre 1855), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1854 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 8 juin 1853, *Moniteur* n° 161, à . . fr. 126,002,150 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires.	fr. 125,002,150 »
Fonds spécial	1,000,000 »

ENSEMBLE.	fr. 126,002,150 »

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à. . fr. 125,249,057 07

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 8 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 161.	fr. 36,182,680 60
— des Dotations, du 15 avril 1853, <i>Moniteur</i> n° 106.	3,640,772 73
— du Ministère de la Justice, du 15 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 168.	11,796,544 55
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 30 mai 1853, <i>Moniteur</i> n° 156.	2,520,882 67
— du Ministère de l'Intérieur, du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 75.	7,198,041 »
— du Ministère des Travaux publics, du 1 ^{er} juin 1854, <i>Moniteur</i> n° 6.	18,111,477 35
— du Ministère de la Guerre, du 30 décembre 1853, <i>Moniteur</i> de 1854, n° 1.	53,129,093 15
— du Ministère des Finances, du 12 avril 1853, <i>Moniteur</i> n° 103.	10,821,565 »
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 12 avril 1853, <i>Moniteur</i> n° 103.	2,048,000 »

ENSEMBLE.	fr. 125,249,057 07

Le Budget de l'exercice 1854 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes de. . . fr. 753,092 95

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 126,002,150 » ont été augmentées :

1° D'une somme égale au crédit alloué par la loi du 23 mai 1854, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci. 500,000 »

2° Du produit des ventes opérées en 1854, de titres de la Dette publique, à 2 1/2 p. 0/0, mis à la disposition du trésor par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845, ainsi que par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci 129,155 15

3° Du produit net de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853, d'un capital de 26,964,000 francs, de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, ci. fr. 15,715,664 20

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1854, se sont élevées, en définitive, à (1) fr. 140,346,947 53

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 125,502,150 »	} 140,346,947 53
— extraordinaires.	14,844,797 53	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 125,249,057 07 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant, après déduction de 50,000 francs pour l'annulation opérée par l'article 2 de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* n° 166, à. 8,219,454 95

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de 1,170,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1851, 1852 et 1853, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, ci. 2,127,599 31

A REPORTER. fr. 156,766,111 55

(1) A voir le tableau qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 136,766,111 33

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 51 de la loi de comptabilité, ci 26,105,809 66

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1854 présentaient finalement un total de (1). 162,871,920 99

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire.	fr. 135,596,111 33	} 162,871,920 99
Services spéciaux.	27,275,809 66	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1854, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 140,346,947 33
Dépense	162,871,920 99

Excédant de dépense. fr. 22,524,973 66

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,637 19 c, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1855, ci 6,408,417 26

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1849, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1854, et définitivement prescrites au profit du Trésor, en vertu de l'article 36 de la loi de comptabilité 68,455 87

fr. 6,476,873 13

et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1853, ci. 15,855,698 80

d'où il résulte un accroissement de charges de fr. 7,376,825 67

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1854, était, en définitive, de fr. 29,901,799 33

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à fr. 140,546,947 35

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à . fr. 147,498,403 96

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 146,196,179 37

et il est resté à recouvrer fr. 1,501,924 59

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT À RECOUVRER.		DROITS ANNULÉS OU portés en surtaxe indéfinie.	DROITS REPORTÉS À L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant à recouvrer.
			A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
Impôts	Accises.	"	"	40,651 15	40,651 15
	Enregistrement et domaines . . .	8,982 49	8 84	140,696 82	149,688 15
Péages	Idem.	252 57	"	492 77	745 54
Capitaux et revenus.	Idem.	45,961 99	" 0	79,625 40	125,591 48
Remboursements	Idem.	3,857 78	"	985,410 71	987,268 49
			14 84	1,244,854 92	
		57,054 83	1,244,869 76		1,501,924 59

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'art. 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget, ci fr. 140,546,947 35 que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. . . . 146,196,179 37

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant l'exercice ont été supérieures aux évaluations de fr. 5,849,232 04

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, savoir :

		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	"	1,505,211 81
	Enregistrement et domaines.	2,500,980 11	"
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines.	149,078 19	"
	Travaux publics.	556,055 80	"
	Marine.	"	98,091 77
<i>Capitaux et revenus</i>	Travaux publics.	5,890,495 75	"
	Enregistrement et domaines.	459,907 60	"
	Trésor public	61,526 55	"
<i>Remboursements.</i>	Contributions directes.	25,999 90	"
	Enregistrement et domaines.	169,502 88	"
	Trésor public	"	65,714 58
		7,791,522 76	1,467,017 96
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.		"	475,072 76
		7,791,522 76	1,942,090 72
Excédant des recettes sur les évaluations. fr.		5,849,252 04	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferme nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 135,596,111 53

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1854 montent à. fr. 135,515,976 46

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de. . 132,520,740 80

Et il est resté à payer pour solde. 1,195,255 66

Ce restant à payer se compose exclusivement d'ordonnances en circulation dont l'acquiescement peut avoir lieu jusqu'au 1^{er} janvier 1859, époque de leur déchéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant des ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêts ou d'oppositions, lequel, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci.	fr. 133,596,111 55
comparés aux dépenses liquidées, ci.	133,513,976 46
présentent sur celles-ci un excédant de.	fr. 2,080,154 87

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, savoir :

1^o Au Budget de la dette publique :

CHAP. I^{er}. *Service de la dette.*

ART. 18. Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	fr. 136,814 21

CHAP. III. *Fonds de dépôt.*

ART. 25. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. fr. 20,007 75

ART. 26. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847. 285 76

20,291 51

2^o Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. VIII. *Marine. — Pilotage.*

ART. 36. Remises à payer aux pilotes, et autres dépenses relatives au pilotage. fr. 12,947 82

ART. 38. Primes d'arrestation aux agents, et vacations des experts et agents chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants. 5,552 72

3^o Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 46. Remises proportionnelles et indemnités. 47,576 40

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs. Frais de perception 68,845 50

A REPORTER. . . fr. 290,027 86 2,080,154 87

REPORT. fr. 290,027 86 2,080,134 87

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I^{er}. *Non-Valeurs.*

ART. 5. Non-Valeurs sur les droits de patente, ci fr. 125,169 15

ART. 5. Idem sur les droits de débit des boissons alcooliques fr. 10,227 67

155,396 82

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie fr. 22 25

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut. 370,375 77

ART. 12. Trésor public. — Remboursements divers. 5,604 41

ART. 13. Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers. fr. 10,924 99

520,524 24

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci. fr. 810,552 10

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. fr. 2,890,686 97

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, savoir :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1852, transférées conformément à l'art. 50 de la loi de comptabilité :

Ministère des Travaux publics fr. 1,619 »

— de la Guerre 874 60

2,493 60

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1853 :

Ministère des Affaires Étrangères fr. 5,000 »

— de l'Intérieur 374 91

— des Travaux publics 10,143 75

— de la Guerre 5,870 55

19,389 19

c. Sur les dépenses de l'exercice 1854 :

Dette publique fr. 88,403 27

Dotations. { Sénat 3,000 »
Chambre des Re-
présentants 36,275 47
Cour des comptes. 1,200 » } 40,475 47

Ministère de la Justice 532,254 90

— des Affaires Étrangères 77,037 56

A REPORTER. fr. 558,171 » 21,882 79

REPORT. fr.	538,171	»	21,882	79
Ministère de l'Intérieur	198,574	95		
— des Travaux publics	222,884	34		
— de la Guerre	31,944	46		
— des Finances	193,936	22		
Non-Valeurs et Remboursements	254,111	46		
			1,419,622	43
TOTAL des crédits à annuler. . . . fr.			1,441,505	22

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1851.

Ministère de la Justice fr.	1,122	»		
— de l'Intérieur	23,000	»		
— des Travaux publics	8,276	34		
			32,398	34

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1852.

Ministère des Travaux publics fr.	68,442	32		
— de la Guerre	22,831	26		
			91,273	58

c. Dépenses arriérées de l'exercice 1853.

Dotations. (Frais de premier établisse- ment du palais de la rue Ducale). . . .	250,000	»		
Ministère de l'Intérieur	12,900	»		
— des Travaux publics	259,994	02		
— de la Guerre	76,138	21		
			579,032	23

d. Dépenses de l'exercice 1854.

Dette publique. fr.	150,798	69		
Ministère de la Justice	1,096	90		
— des Affaires Étrangères	70,591	90		
— de l'Intérieur	14,688	23		
— des Travaux publics	450,298	17		
— de la Guerre	75,003	71		
— des Finances	6,000	»		
			746,477	60

Total des crédits à transférer à l'exercice 1855, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci fr. 1,449,181 75

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 2,890,686 97

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1854, s'élevaient à une somme de. fr. 27,275,809 66

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1853. fr. 26,105,809 66

Crédits votés dans le cours de l'exercice. 1,170,000 »

fr. 27,275,809 66

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1854, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. 9,656,300 56

les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1855, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 9,654,752 01

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour 1,568 55

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1854, ci fr. 9,656,300 56

on trouve un excédant de crédits de fr. 17,619,509 10

dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1855, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 17 janvier 1855.)

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1854 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 132,320,740 80	} 141,975,472 81
Services spéciaux.	9,654,752 01	

b. Les paiements restant à faire pour soldé :

Service ordinaire.	fr. 1,195,235 66	} 1,196,804 21
Services spéciaux.	1,568 55	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 145,172,277 02

A REPORTER. fr. 145,172,277 02

REPORT. fr. 143,172,277 02

2° Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement :

a. Service ordinaire :

Dépenses arriérées de l'exercice 1852. . fr.	2,495 60
— — — 1853. . .	19,389 19
Dépenses de l'exercice 1854.	1,419,622 45

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte fr. 1,441,505 22

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1855 :

a. Suivant l'art. 50 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1851. . fr.	52,598 54	} 1,449,181 75
— — — 1852. . .	91,275 58	
— — — 1853. . .	579,032 25	
— — — 1854. . .	746,477 60	
b. Suivant l'art. 51 de la même loi (services spéciaux).	17,619,509 10	

Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 19,068,690 85

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de fr. 165,682,475 09

Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 162,871,920 99

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour fr. 810,552 10

Les états litt. M à U, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1854, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 146,196,179 37
Dépenses liquidées et ordonnancées	143,172,277 02
EXCÉDANT DE RECETTE.	fr. 3,023,902 35

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,637 19 c', reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1855, ci . . fr. 6,408,417 26

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1849, non présentées au payement à l'époque du 1^{er} janvier 1854, et définitivement prescrites au profit du trésor. 68,455 87

Fr. 6,476,873 13

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1853, ci . . . fr. 13,853,698 80

d'où il résulte un accroissement de charges de fr. 7,376,825 67

L'exercice 1854 présente finalement un excédant de dépense de. . fr. 4,352,923 52

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1854, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1854 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de fr. 29,901,799 33.

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un déficit de fr. 4,352,923 52 c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus-value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens . . fr. 5,849,232 04

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale fr. 1,441,505 22
dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budget de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature. 810,552 10

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de fr. 650,933 12

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1855, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité. . . fr. 1,449,181 75

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 51 de cette loi. 17,619,509 10

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1855, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de . . . fr. 23,548,876 01

le déficit d'abord constaté se réduit, en définitive, à fr. 4,352,923 52

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1850 A 1855 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1854, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1850 à 1855 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-quatre exercices, dont les quatorze premiers, ceux de 1850 à 1843, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de fr. 2,575,001,974 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'augmentent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créés par des lois spéciales . . . 129,752,967 60

2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. 105,461,145 15

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales . . . 265,068,169 36

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à. fr. 2,875,284,254 68

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de. 2,501,510,827 36

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci. fr. 145,884,755 11

2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci. fr. 5,876,168 50

A REPORTER. . . fr. 2,651,068,750 97 2,875,284,254 68

REPORT. fr. 2,651,068,730 97 2,873,284,254 68

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. fr. 302,438,364 01

2,953,507,094 98

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1854 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. fr.

2,127,599 31

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de fr. 2,951,379,493 67

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de fr. 78,095,240 99

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 2,868,886,741 05 c^s, et ont ainsi été inférieures aux évaluations de . . . fr.

4,397,513 65

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 2,882,740,459 85 c^s, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . . fr.

68,639,055 84

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de fr.

64,241,542 19

Et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de fr.

13,853,698 80

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1854, comme résultat final de l'exercice précédent.



TABLEAU**DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS****A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,***servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.*

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1855, Moutier n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000	"	"
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000	"	"
	2 — — pour non-valeurs	510,000	"	"
	10 — — extraordinaires	1,550,000	"	"
	5 — — supplémentaires sur le tout	554,750	"	"
Personnel.	Principal	8,600,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	860,000	"	"
Patentes.	Amendes	"	"	"
	Principal	5,180,000	"	"
Redevances sur les mines.	10 centimes additionnels extraordinaires	518,000	"	"
	Principal	220,000	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	22,000	"	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	12,100	"	"
	— des tabacs	900,000	"	"
Douanes.	— des tabacs	170,000	"	"
	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,440,000	"	"
	— de sortie (— —)	100,000	"	"
	— de transit (— —)	25,000	"	"
	— de tonnage (— —)	525,000	"	"
Accises.	Timbres	55,000	"	"
	Sel (sans additionnels)	4,500,000	"	"
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,500,000	"	"
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	270,000	"	"
	— indigènes (— —)	5,000,000	"	"
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,600,000	"	"
	Sucres de canne et de betterave	5,500,000	"	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000	"	"
	Timbres sur les quittances	5,000	"	"
	— sur les permis de circulation	1,000	"	"
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	160,000	"	"	
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels)	10,500,000	"	"
	Greffe (— 50 —)	275,000	"	"
	Hypothèques (— 26 —)	1,800,000	"	"
	Successions. (— 50 —)	6,400,000	"	"
	Droits de mutation sur les successions en ligne directe (princ. et 50 c ^e add)	1,500,000	"	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	200,000	"	"
	Timbre (principal sans additionnels)	5,000,000	"	"
	Naturalisations	5,000	"	"
	Amendes en matière d'impôts	140,000	"	"
	Amendes de condamnation en matières diverses	120,000	"	"
A REPORTER. fr.		92,104,850	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

DE RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1854.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,500,000 "		15,944,527 "	"	"	15,944,527 "	
403,000 "		478,335 81	"	"	478,335 81	
510,000 "	18,550,750 "	518,890 55	"	"	518,890 55	18,886,292 07
1,550,000 "		1,594,452 62	"	"	1,594,452 62	
554,750 "		550,086 09	"	"	550,086 09	
8,600,000 "		8,650,890 10	"	"	8,650,890 10	
860,000 "	9,460,000 "	865,075 82	"	"	865,075 82	9,515,979 29
"		15 57	"	"	15 57	
5,180,000 "	5,498,000 "	5,164,076 95	155,958 04	"	5,500,014 97	5,650,011 97
518,000 "		516,407 69	15,589 31	"	529,997 "	
220,000 "		505,886 48	645 12	"	504,551 60	
22,000 "	254,100 "	50,588 65	64 51	"	50,455 16	551,755 96
12,100 "		16,713 75	55 45	"	16,749 20	
900,000 "	900,000 "	894,317 25	5,269 "	"	899,586 25	899,586 25
170,000 "	170,000 "	161,456 "	765 25	"	162,201 25	162,201 25
12,440,000 "		10,928,555 01	"	"	10,928,555 01	
100,000 "		55,962 51	"	"	55,962 51	
25,000 "	15,125,000 "	10,909 56	"	"	10,909 56	11,602,896 15
525,000 "		595,004 52	"	"	595,004 52	
55,000 "		55,584 95	"	"	55,584 95	
4,500,000 "		5,049,655 74	900 "	"	5,050,555 74	
2,500,000 "		2,185,971 54	"	"	2,185,971 54	
270,000 "		190,512 71	"	"	190,512 71	
5,000,000 "		4,511,416 08	"	17,966 48	4,495,449 60	
6,600,000 "	22,185,000 "	5,927,645 77	"	958 59	5,926,685 18	21,547,028 87
5,500,000 "		5,719,789 65	"	58,095 66	5,680,795 99	
7,000 "		5,956 25	"	"	5,956 25	
5,000 "		14,442 61	25 50	"	14,468 11	
1,000 "		855 97	"	"	855 97	
160,000 "	160,000 "	186,581 67	"	"	186,581 67	186,581 67
225,000 "		216,511 58	62,607 45	"	278,919 01	520,157 86
50,000 "	255,000 "	40,795 55	445 50	"	41,258 85	
10,500,000 "		11,594,465 58	"	"	11,594,465 58	
275,000 "		268,660 92	"	"	268,660 92	
1,800,000 "		1,944,414 22	"	"	1,944,414 22	
6,400,000 "		7,459,160 55	"	65 67	7,459,094 88	
1,500,000 "		1,410,419 68	258 81	"	1,410,678 49	
200,000 "	25,740,000 "	167,121 86	"	"	167,121 86	26,390,668 26
5,000,000 "		5,252,180 50	21,209 60	"	5,253,590 10	
5,000 "		7,000 "	"	"	7,000 "	
140,000 "		155,861 06	150 64	"	155,991 70	
120,000 "		149,852 71	"	"	149,852 71	
	92,104,850 "	93,309,039 82	241,882 16	57,984 40		93,492,957 58

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1855, Nouveau n° 164.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.		92,104,850	"	"
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Rivières et canaux	5,000,000	"	"
	Routes appartenant à l'État	1,650,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. . .	Taxe des lettres et affranchissements	2,960,000	"	"
	Ports des journaux et imprimés	240,000	"	"
	Droits sur les articles d'argent.	50,000	"	"
	Remboursements d'offices étrangers	250,000	"	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	60,000	"	"
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		200,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer		18,000,000	"	"
Télégraphes électriques		175,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).		825,000	"	"
Forêts		900,000	"	"
Dépendances des chemins de fer.		80,000	"	"
Établissements et services régis par l'État		285,000	"	"
Produits divers et accidentels.		500,000	"	"
Revenus des domaines.		200,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).		110,000	"	"
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations		558,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes.		50,000	"	"
— des droits de chancellerie.		50,000	"	"
— des droits de pilotage et de fanal		500,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de cuivre		140,000	"	"
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.		220,000	"	"
A REPORTER. fr.		122,967,850	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

DE RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1854.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
	92,104,850 »	95,309,039 82	241,882 16	57,984 40		95,492,957 58
3,000,000 »	4,650,000 »	3,188,768 09	9 01	•	3,188,777 10	4,799,825 53
1,650,000 »		1,610,817 79	228 64	•	1,611,046 45	
2,960,000 »	3,540,000 »	3,217,072 04	•	•	3,217,072 04	4,076,033 80
240,000 »		281,668 50	•	•	281,668 50	
30,000 »		37,575 19	•	•	37,575 19	
250,000 »		225,646 56	247,327 68	•	470,974 04	
60,000 »		68,744 03	•	•	68,744 03	
200,000 »	200,000 »	101,908 25	•	•	101,908 23	101,908 23
18,000,000 »	18,175,000 »	21,767,885 56	• 05	•	21,767,885 50	22,065,493 73
175,000 »		277,747 67	19,860 47	•	297,608 14	
825,000 »	2,590,000 »	1,037,516 51	•	•	1,037,516 51	3,173,499 08
900,000 »		1,032,157 94	•	•	1,032,157 94	
80,000 »		64,957 95	4 50	•	64,942 43	
285,000 »		233,068 40	5,701 70	•	238,770 19	
500,000 »		447,481 07	980 55	•	448,461 62	
200,000 »		351,850 39	•	•	351,850 39	
110,000 »		146,813 62	10,590 52	•	157,404 14	
568,000 »	1,708,000 »	650,607 10	•	•	650,607 10	1,769,526 55
50,000 »		54,461 11	•	•	54,461 11	
50,000 »		50,741 25	•	•	50,741 25	
590,000 »		623,848 45	•	•	623,848 45	
140,000 »		•	•	•	•	
220,000 »		250,644 •	1,820 50	•	a) 252,464 50	
	122,967,850 »	129,008,801 14	528,405 76	57,984 40		129,479,222 50

a) Administration du Trésor public fr. 107,488 32
des contributions directes, douanes et accises 70,089 33
de l'enregistrement et des domaines 14,940 80
Total fr. 252,404 50

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1855, Moniteur n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	122,967,850 *	"	"
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 *	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 *	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	50,000 *	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	450,000 *	"	"
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des pri- sons, pour achat de matières premières	850,000 *	23 mai 1854. (Monit. n° 150.)	500,000 *
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	55,000 *	"	"
Recettes accidentelles	250,000 *	"	"
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 *	"	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1854	125,000 *	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 *	"	"
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 *	"	"
	125,002,150 *		500,000 *
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	1,000,000 *	"	"
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. % appartenant au trésor.	"	"	129,155 15
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs en dette à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855; Savoir :			
Montant du capital réalisé au taux de 90 p. %, ci. fr. 24,268,140 *			
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1855, sur la somme de 11,264,456 francs, formant le capital des obligations à 5 p. %, remboursées par le trésor en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848.	281,610 90		
Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs à 4 1/2 p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1 ^{er} mai 1855, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1 ^{er} mai 1854	1,215,407 *		
TOTAL du produit. fr. 25,765,157 90			
dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie pour couvrir les dépenses ci-après, Savoir :			
1 ^o Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, ci. fr. 11,264,456 *			
2 ^o Intérêts échus le 25 décembre 1852, date de ce remboursement.	82,917 70		
3 ^o Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeables contre des titres à 4 1/2 p. % et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	700,140 *		
	12,047,495 70		
Reste net à porter en recette au compte du Budget.	"	14 juin 1855.	15,715,664 20
	1,000,000 *	"	15,844,707 35
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	125,002,150 *	"	500,000 *
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	126,002,150 *	"	14,544,707 35

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1851.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
"	122,967,850 "	129,008,801 14	528,405 76	57,984 40	"	129,479,222 50
1,000 "	101,000 "	1,802 76	"	"	1,802 76	124,999 99
100,000 "		122,975 19	221 95	"	125,197 14	
50,000 "	500,000 "	996,538 96	26,487 56	"	1,022,846 52	1,656,571 37
450,000 "		653,725 05	"	"	653,725 05	
1,350,000 "		1,365,544 10	"	111,248 90	1,252,295 20	
35,000 "		35,000 "	12,115 65	"	47,115 65	
250,000 "		143,585 90	"	47,115 65	96,448 25	
20,500 "	1,955,500 "	21,808 "	"	"	21,808 "	1,867,585 62
125,000 "		208,450 "	"	"	208,450 "	
15,000 "		2,550 87	"	"	2,550 87	
160,000 "		259,117 65	"	"	259,117 65	
"	125,502,150 "	152,777,497 62	567,250 72	216,348 95	"	155,128,579 50
1,000,000 "	1,000,000 "	524,925 67	1 57	"	524,927 24	524,927 24
120,155 13	120,155 13	120,155 13	"	"	120,155 13	120,155 13
13,715,664 20	13,715,664 20	13,715,664 20	"	"	13,715,664 20	13,715,664 20
"	14,844,797 53	14,369,725 "	1 57	"		14,369,724 57
"	125,502,150 "	152,777,497 62	567,250 72	216,348 95		155,128,579 59
"			567,252 29	216,348 95		
"	140,546,947 33	147,147,220 62	350,885 34			147,498,103 96

55

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTERIEURS.
		POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1861.
Ministère de la Justice . . .	15 mai 1846 (art. 50).	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments . . .
Ministère de l'Intérieur . . .	Id.	Monument de Godefroid de Bouillon
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 15,817 60
Ministère des Travaux Publics	Id.	Plantations de routes 105 98
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut 965 "
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. 5,240 "
		Plantations du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. 1,275 54
		Exercice 1862.
Ministère de la Justice . . .	Id.	Prisons. — Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . .
		Ponts et chaussées.
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. fr. 95,786 91
		Plantations de routes, etc. 4,952 51
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 51,310 50
Ministère des Travaux Publics	Id.	Plantations nouvelles le long des voies navigables. 2,252 50
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances 2,522 15
		Chemin de fer.
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies 500 "
		Renouvellement du Matériel 10,920 50
Ministère de la Guerre . . .	Id.	Matériel du génie.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	18,258 60	18,258 60	"	"	"	18,258 00
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	21,404 01	21,404 01	"	"	"	21,404 01
"	62,642 61	62,642 61	"	"	"	62,642 61
"	2,748 "	2,748 "	"	"	"	2,748 "
"	154,544 87	154,544 87	"	"	"	154,544 87
"	188,827 42	188,827 42	"	"	"	188,827 42
"	545,920 20	545,920 20	"	"	"	545,920 20

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1835.
Dotations	15 mai 1846 (art. 50).	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.
		<i>Prisons.</i>
		Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus. fr. 1,000 »
Ministère de la Justice . .	Id.	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments. — Continuation des travaux de construction de la prison cellulaire à Courtrai. — Acquisition de terrains et premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers 184,538 05
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais divers et encouragements au commerce, encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers. (<i>Frais divers</i>).
		Observatoire royal. — Matériel et acquisitions. fr. 574 91
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers, concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 15,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 95,779 38
		Plantations de routes 10,204 78
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État. 25,478 11
		Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren. 98,151 97
		Canal de Gand au Sas-de-Gand. — Entretien et travaux d'amélioration 5,550 »
		Sambre canalisée. — Entretien et travaux de draguage. . . . 6,617 85
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys. 24,654 88
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 106,857 86
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. 17,584 80
		Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer 55,557 98
		Entretien et travaux d'amélioration des canaux de Gand à Ostende. 17,485 60
		Idem du canal de la Campine. 60 »
		Idem du Moervaert. 18,107 17
		Idem du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges. . . . 2,665 35
		Idem du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht . . . 1,750 89
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 5,248 94
		A REPORTER. . . fr. 465,495 52

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	250,000 •
•	185,538 05	185,538 05	•	•	•	185,538 05
•	10,000 •	10,000 •	•	•	•	10,000 •
•	15,574 91	15,574 01	•	•	•	15,574 91
•	460,912 96	460,912 06	•		•	460,912 96

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		<i>Suite de l'Exercice 1855.</i>
		REPORT. fr. 405,495 52
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépenses 9,502 40
		Subside pour le rectification du canal de Stekene. 2,000 "
		<i>Chemin de fer, postes, etc.</i>
Ministère des Travaux publics (suite).	15 mai 1846 (art. 50).	Matériaux, engins, outils et ustensiles 55,432 08
		Travaux et fournitures 66,900 "
		Combustibles et autres consommations pour la traction des convois 1,502 54
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel 24,706 09
		Matériel et fournitures de bureau. 4,436 "
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière 5,529 10
		Traitement et solde de l'infanterie 16,543 28
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel de l'artillerie 52,418 45
		— du génie 444,856 42
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement 115,005 77

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
"	460,912 96	460,912 96	"	"	"	460,912 96
"	629,501 53	629,501 53	"	"	"	629,501 53
"	628,621 92	628,621 92	"	"	"	628,621 41
"	1,719,056 41	1,719,056 41	"	"	"	1,719,056 41

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique	8 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 161.)	Budget primitif.
	22 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 144.)	Modification et augmentation des articles 15, 16 et 18 du Budget, en vue du service de la nouvelle dette à 4 1/2 p. % et de la dette flottante
	31 mai 1855. (<i>Monit.</i> n° 154.)	Frais résultant de la négociation du capital de 26,964,600 francs en dette à 4 1/2 p. %, effectuée en vertu de la loi du 14 juin 1855.
Dotations	15 avril 1855 (<i>Monit.</i> n° 106.)	Budget primitif.
	14 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 166.)	Augmentation de la dotation de l'héritier présomptif du trône, par suite de son mariage
	15 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 168.)	Budget primitif.
	21 juin 1855. (<i>Monit.</i> n° 173.)	Premier cinquième du crédit de 450,000 francs, alloué pour les frais de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie
Ministère de la Justice		1° Augmentation du chapitre II du Budget, savoir :
	25 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150.)	Article 8. Cours d'appel, personnel. fr. 52,500 " } 40,200 "
		" 10. Tribunaux de 1 ^{re} instance, personnel . 7,700 " }
		2° Pour couvrir les dépenses concernant les exercices clos de 1852 et antérieurs, et devant former un chapitre XIII nouveau du Budget. 66,000 "
Ministère des Affaires Étrangères	23 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150.)	Augmentation du chapitre X, art. 40, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation
	2 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 154.)	Augmentation des chapitre VIII, art. 35, chapitre IX, art. 34, et chapitre X, art. 59 du Budget
	30 mai 1855. (<i>Monit.</i> n° 156.)	Budget primitif.
	14 mars 1854 (<i>Monit.</i> n° 75.)	Budget primitif.
Ministère de l'Intérieur	20 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 141.)	Dépenses diverses rattachées aux chapitres I, VII, VIII, XI, XIII, XIX et XXIV du Budget de l'exercice courant
	22 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 143.)	Dépenses diverses rattachées aux chapitres V, XI, XX et XXIV du Budget.
	25 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150.)	Exécution de la convention littéraire conclue avec la France, le 22 août 1852 (personnel du bureau de la librairie et frais divers)
	20 décembre 1851. (<i>Monit.</i> n° 556.)	Portions du crédit de 1,600,000 francs rattachées au présent Budget, savoir : 1° Subsidés pour travaux d'hygiène, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière fr. 211,274 52 2° Subsidés pour construction et ameublement d'écoles 595,952 90
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
56,182,680 60	"					
"	322,182 20	57,404,985 75	"	"	"	57,404,985 75
"	900,120 95					
5,640,772 75	"					
"	500,000 "	5,940,772 75	50,000 "	14 juin 1855. (Art. 2, <i>Moniteur</i> n° 166.)	50,000 "	5,890,772 75
11,796,544 55	"					
"	90,000 "					
"		12,824,744 55	"	"	"	12,824,744 55
"	100,200 "					
"	500,000 "					
"	532,000 "					
2,520,882 67	"	2,520,882 67	"	"	"	2,520,882 67
7,198,041 "	"					
"	270,285 44					
"	88,354 54					
"		8,186,466 "	"	"	"	8,186,466 "
"	24,600 "					
"	605,207 22					
61,158,921 57	3,558,928 15	64,677,849 72	50,000 "	"	50,000 "	64,627,849 72

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics	1 ^{er} janvier 1854. (Monit. n° 6.)	Budget primitif.
	17 mai 1854. . . (Monit. n° 141.)	Pour l'acquit de diverses créances à charge du chemin de fer de l'État, et rattachées au chapitre IV du Budget
	5 juin 1855 . . . (Monit. n° 161.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1853 et antérieurs) devant former un chapitre VIII additionnel au Budget (art. 88 à 119)
	5 juin 1855 . . . (Monit. n° 161.)	Pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget : Chapitre I, art. 3 et 4, chap. II, art. 13, 24, 52, 57 et 40, chap. IV, art. 58 à 60, 62 à 75, 77, 81, 85 et 94, et chap. VII, art. 87.
	30 décembre 1855. (Monit. de 1854, n° 1.)	Budget primitif.
Ministère de la Guerre	8 mars 1854. . . (Monit. n° 69.)	Travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie.
	15 mai 1854. . . (Monit. n° 156.)	Traitement et solde de l'infanterie fr. 527,000 »
		Pain 87,200 »
		Casernement 21,800 »
	15 mai 1854. . . (Monit. n° 156.)	Dépenses extraordinaires rattachées à l'art. 29 du Budget.
Ministère des Finances	12 avril 1855 . . . (Monit. n° 105.)	Budget primitif.
	14 mars 1854 . . . (Monit. n° 74.)	Remboursement de six rentes dues par l'État, devant former l'art. 39, chap. VIII, du Budget.
	14 mars 1854 . . . (Monit. n° 74.)	Augmentation du chap. III, art. 15 du Budget (service des contributions directes, etc., traitements fixes)
	22 mai 1854. . . (Monit. n° 144.)	Augmentation du chap. III, art. 15, et chap. VIII, art. 39, nouveau du Budget.
	25 mai 1854. . . (Monit. n° 150.)	Exécution de la convention littéraire conclue avec la France, le 22 août 1852 (service des douanes)
Non-Valeurs et Remboursements	28 mai 1855. . . (Monit. n° 150.)	Augmentation des articles 41 à 45 du Budget.
	12 avril 1855 . . . (Monit. n° 105.)	Budget primitif.
	6 mars 1855. . . (Monit. n° 68.)	Pour suppléer à l'insuffisance du fonds de Non-Valeurs de l'exercice 1853 à la disposition du département de l'Intérieur (art. 1 ^{er} du Budget).
	28 mai 1855. . . (Monit. n° 150.)	Payement des dépenses arriérées de 1852, formant l'art. 15 du Budget . . .

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
61,158,921 57	3,558,928 15	64,677,849 72	50,000 .	.	50,000 .	64,627,849 72
18,111,477 35	"					
"	251,000 .					
"	66,598 56	20,554,962 58	.	.	.	20,554,962 58
"	1,946,086 67					
55,129,095 15	"					
"	1,736,000 .					
"		55,471,095 15	.	.	.	55,471,095 15
"	456,000 .					
"	170,000 .					
10,821,565 .	"					
"	9,500 .					
"	58,000 .	10,916,495 44	"	"	.	10,916,495 44
"	52,500 .					
"	6,666 67					
"	8,261 77					
2,048,000 .	"					
"		2,098,115 55	.	.	.	2,098,115 55
"	50,000 .					
"	115 33					
125,249,057 07	8,269,454 95	133,518,512 02	50,000 .		50,000 .	133,468,512 02

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1853,
		EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	6 juin 1851 . . .	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	25 mars 1855 . . .	— — — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège
	28 mars 1847 et 17 avril 1848. . .	Canal de Zelzete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848. . .	Canal de la Campine
	15 mai 1847. . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	15 avril 1845 . . .	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845. . .	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849	
	21 avril et 24 mai 1848	Chemin de fer
	18 juin 1846. . .	Écoulement des eaux du haut Escaut
Ministère des Travaux Publics	4 juin 1850 . . .	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	4 juin 1850 . . .	Canal de Zelzete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.
	20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut
		Amélioration des ports et côtes.
		A REPORTER. . . . fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1454.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
"	10,694 80	10,694 80	"	"	"	10,694 80
"	41,476 50	41,476 50	"	"	"	41,476 50
"	275 06	275 06	"	"	"	275 06
"	123,675 95	123,675 95	"	"	"	123,675 95
"	6,560 58	6,560 58	"	"	"	6,560 58
"	255,555 10	255,555 10	"	"	"	255,555 10
"	24,042 18	24,042 18	"	"	"	24,042 18
"	221,280 78	221,280 78	"	"	"	221,280 78
"	219,960 30	219,960 30	"	"	"	219,960 30
"	657 69	657 69	"	"	"	657 69
"	11,181 95	11,181 95	"	"	"	11,181 95
"	5,584,909 25	5,584,909 25	"	"	"	5,584,909 25
"	5,606,608 86	5,606,608 86	"	"	"	5,606,608 86
"	2,645,000 "	2,645,000 "	"	"	"	2,645,000 "
"	2,095,524 46	2,095,524 46	"	"	"	2,095,524 46
"	691,540 10	691,540 10	"	"	"	691,540 10
"	1,495,389 37	1,495,389 37	"	"	"	1,495,389 37
"	569,875 24	569,875 24	"	"	"	569,875 24
"	17,181,995 15	17,181,995 15	"	"	"	17,181,995 15

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics		REPORT. fr.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
	20 décembre 1851.	Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.
		Construction de prisons
		Amélioration de la Dendre
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État.
	14 avril 1852 . .	Achèvement des lignes télégraphiques.
		Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.
	25 avril 1855 . .	Chemin de fer. Maisons et loges de gardes-routes
		Extension du matériel des transports
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	17,181,995 15	17,181,995 15	•	•	•	17,181,995 15
•	622,027 78	622,027 78	•	•	•	622,027 78
•	996,400 •	996,400 •	•	•	•	996,400 •
•	396,257 10	396,257 10	•	•	•	396,257 10
•	500,281 65	500,281 65	•	•	•	500,281 65
•	1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	•	1,200,000 •
•	426,662 68	426,662 68	•	•	•	426,662 68
•	597,600 •	597,600 •	•	•	•	597,600 •
•	5,512 46	5,512 46	•	•	•	5,512 46
•	1,686,226 06	1,686,226 06	•	•	•	1,686,226 06
•	521,980 12	521,980 12	•	•	•	521,980 12
•	91,424 62	91,424 62	•	•	•	91,424 62
•	1,970,115 87	1,970,115 87	•	•	•	1,970,115 87
•	509,526 21	509,526 21	•	•	•	509,526 21
•	26,105,809 66	26,105,809 66	•	•	•	26,105,809 66

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES
		DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
	7 avril 1854 . . .	Extension des lignes télégraphiques.
	21 mai 1854 . . .	Chemin de fer
RÉCAPITULATION.		
		1851. 62,042 61
Crédits transférés des exercices		1852. 545,920 20
Service ordinaire.		1855. 1,710,056 41
— propres à l'exercice		
— transférés de l'exercice 1855		
Services spéciaux.		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	170,000 •	170,000 •	•	•	•	170,000 •
•	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	1,000,000 •
•	1,170,000 •	1,170,000 •	•	•	•	1,170,000 •
•	2,127,599 51	2,127,599 51	•	•	•	2,127,599 51
125,249,057 07	8,260,454 95	133,518,512 02	50,000 •	•	50,000 •	133,468,512 02
•	26,105,809 66	26,105,809 66	•	•	•	26,105,809 66
•	1,170,000 •	1,170,000 •	•	•	•	1,170,000 •
125,249,057 07	57,672,865 92	162,921,920 99	50,000 •	•	50,000 •	162,871,920 99

74

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

BUDGET DE

Compte des Recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises.	68,364,850 "
— B.	{ Enregistrement et domaines	25,740,000 "
— C.	{ Enregistrement et domaines	4,650,000 "
— D.	PÉAGES { Travaux publics	5,540,000 "
— E.	{ Marine	200,000 "
— F.	{ Travaux publics	18,175,000 "
— G.	CAPITAUX ET REVENUS. { Enregistrement et domaines	2,590,000 "
— H.	{ Trésor public.	1,708,000 "
— I.	{ Contributions directes	101,000 "
— J.	REBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines	500,000 "
— K.	{ Trésor public.	1,955,500 "
		125,502,150 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	1,000,000 "
	Produit de la négociation des titres de la Dette publique à 2 1/2 p. %, appartenant au trésor.	129,155 15
	Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs, en dette à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855, SAVAIR :	
	Montant du capital réalisé au taux de 90 p. %, ci. fr. 24,268,140 "	
	Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1855, sur la somme de 11,264,456 francs, formant le capital des obligations à 5 p. %, remboursées par le trésor, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848.	281,610 90
	Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs, à 4 1/2 p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1 ^{er} mai 1855, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1 ^{er} mai 1854	1,215,407 "
	Total du produit. fr. 25,765,157 90	
	dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie, pour couvrir les dépenses ci-après, SAVAIR :	
	1 ^o Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, ci. fr. 11,264,456 "	
	2 ^o Intérêts échus le 25 décembre 1852, date de ce remboursement.	82,917 70
	3 ^o Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeable contre des titres à 4 1/2 p. %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	700,140 "
	Reste net à porter en recette au compte du Budget	12,047,495 70
		15,715,664 20
		14,844,797 55
	REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	125,502,150 "
		140,346,947 55
RECETTE A L'EXERCICE 1854 :		
	1 ^o Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c ^t , à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,657 19 c ^t reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1855	6,408,417 26
	2 ^o Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1849, conformément au compte d'apurement de cet exercice	68,455 87
		146,825,820 46

Ces produits ont
été l'objet de
comptes spé-
ciaux.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés. à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1854.	En 1855.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
67,102,260 32	64,753,372 05	2,328,566 14	67,061,658 19	40,651 15	1,305,211 81	•	67,061,658 19
26,500,668 26	26,185,163 54	57,816 77	26,240,980 11	149,688 15	•	2,500,980 11	26,240,980 11
4,799,825 53	4,791,626 57	7,451 62	4,799,078 19	745 54	•	149,078 19	4,799,078 19
4,076,053 80	3,828,706 12	247,327 68	4,076,053 80	•	•	556,053 80	4,076,053 80
101,908 25	101,908 25	•	101,908 25	•	98,091 77	•	101,908 25
22,065,495 75	21,512,521 08	555,172 65	22,065,495 75	•	•	5,890,495 75	22,065,495 75
5,175,499 08	2,975,052 67	74,874 95	3,049,907 60	125,591 48	•	459,907 60	3,049,907 60
1,769,526 55	1,759,247 35	50,279 20	1,769,526 55	•	•	61,526 55	1,769,526 55
124,999 90	119,005 63	5,996 27	124,999 90	•	•	25,999 90	124,999 90
1,656,571 57	648,717 51	20,585 57	669,502 88	987,268 49	•	169,502 88	669,502 88
1,867,585 62	1,110,058 •	757,547 62	1,867,585 62	•	65,714 58	•	1,867,585 62
155,128,379 59	127,745,136 55	4,083,518 25	151,826,454 80	1,501,924 59	1,467,017 96	7,791,522 76	151,826,454 80
524,927 24	524,925 67	1 57	524,927 24	•	475,072 76	•	524,927 24
129,155 15	126,458 58	2,674 75	129,155 15	•	•	•	129,155 15
15,715,664 20	15,200,064 20	515,600 •	15,715,664 20	•	•	•	15,715,664 20
14,569,724 57	13,851,448 25	518,276 32	14,569,724 57	•	475,072 76	•	14,569,724 57
155,128,379 59	127,745,136 55	4,083,518 25	151,826,454 80	1,501,924 59	1,467,017 96	7,791,522 76	151,826,454 80
147,498,103 96	141,594,584 80	4,601,594 57	146,196,179 57	1,501,924 59	1,942,090 72	7,791,522 76	146,196,179 57
						5,840,352 04	
							6,408,417 26
							68,455 87
							152,675,052 50

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1854.	En 1855.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	Exercice 1851.					
Litt. O.	Ministère de la Justice	18,258 60	17,116 60	•	17,116 60	17,116 60
— Q.	— de l'Intérieur	25,000 •	•	•	•	•
— R.	— des Travaux publics.	21,404 01	15,127 67	•	7,781 69	7,781 69
		62,642 61	50,244 27	•	24,898 29	24,898 29
	Exercice 1852.					
— O.	Ministère de la Justice	2,748 •	2,748 •	2,748 •	•	2,748 •
— R.	— des Travaux publics.	154,344 87	84,283 55	6,018 90	72,018 55	79,557 45
— S.	— de la Guerre	188,827 42	165,121 56	•	165,121 56	165,121 56
		345,920 29	252,155 11	9,566 00	238,040 11	247,407 01
	Exercice 1853.					
— IV.	Dotations. (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale).	250,000 •	•	•	•	•
— O.	Ministère de la Justice	185,558 05	185,558 05	51,500 •	134,258 05	185,558 05
— P.	— des Affaires Étrangères.	10,000 •	7,000 •	7,000 •	•	7,000 •
— Q.	— de l'Intérieur	15,574 91	2,100 •	•	2,100 •	2,100 •
— R.	— des Travaux publics.	629,501 55	579,565 78	8,866 68	570,187 20	579,055 88
— S.	— de la Guerre	628,621 92	546,615 16	174,610 58	566,978 64	541,589 02
		1,719,056 41	1,120,614 99	241,777 06	875,505 89	1,115,280 95
	Dépenses propres à l'exercice.					
— M.	Dette publique.	57,404,985 75	57,542,887 51	25,545,985 85	11,682,154 67	57,228,118 50
	Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•	2,751,522 75
	Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 •	500,000 •	500,000 •	•	500,000 •
— IV.	Dotations. Sénat	40,000 •	37,000 •	30,000 •	7,000 •	57,000 •
	Chambre des Représentants	450,550 •	414,074 55	317,981 95	95,669 50	415,651 25
	Cour des comptes	149,100 •	147,900 •	139,159 59	8,740 41	147,900 •
— O.	Ministère de la Justice	12,824,744 55	12,491,592 75	7,962,609 31	4,454,909 41	12,597,578 72
— P.	— des Affaires Étrangères.	2,520,882 67	2,189,755 95	1,558,559 19	823,719 47	2,182,078 66
— Q.	— de l'Intérieur	8,186,466 •	7,975,202 82	4,661,527 70	2,649,107 56	7,510,725 26
— R.	— des Travaux publics.	20,554,962 58	19,681,779 87	11,668,081 90	7,850,540 84	19,518,622 74
— S.	— de la Guerre	55,471,095 15	55,566,144 98	18,654,691 47	16,001,490 79	55,256,182 26
— T.	— des Finances	10,916,495 44	10,832,978 82	1,109,806 89	9,716,962 70	10,826,769 59
— U.	Non-Valeurs et Remboursements.	2,098,113 53	2,384,526 11	155,005 96	2,249,198 86	2,385,204 82
		135,468,512 02	132,112,964 09	74,815,550 54	56,110,624 01	150,955,154 55

L'EXERCICE 1854.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS relatifs à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations spéciales, constatés à la date du 31 décem- bre 1854, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.
"	"	1,122 "	"	"	"	1,122 "	"	17,116 60
"	"	25,000 "	"	"	"	25,000 "	"	"
5,345 98	"	8,276 34	"	"	"	8,276 34	"	15,127 67
5,345 98	"	32,398 34	"	"	"	32,398 34	"	30,244 27
"	"	"	"	"	"	"	"	2,748 "
4,746 10	"	70,061 32	"	"	1,610 "	68,442 32	"	84,285 55
"	"	23,705 86	"	"	874 60	22,831 26	"	165,121 56
4,746 10	"	93,767 18	"	"	2,495 60	91,273 58	"	252,155 11
"	"	250,000 "	"	"	"	250,000 "	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	185,538 05
"	"	5,000 "	"	"	5,000 "	"	"	7,000 "
"	"	15,274 91	"	"	574 91	12,900 "	"	2,100 "
509 90	"	250,157 75	"	"	10,143 75	239,994 02	"	579,565 78
5,024 14	"	82,008 76	"	"	5,870 55	76,158 21	"	546,615 16
5,554 04	"	598,421 42	"	"	10,589 19	579,052 25	"	1,120,614 99
114,769 01	"	219,201 90	157,105 72	157,105 72	88,405 27	150,798 69	"	57,542,887 51
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,322 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	3,000 "	"	"	5,000 "	"	"	37,000 "
425 28	"	36,275 47	"	"	56,275 47	"	"	414,074 53
"	"	1,200 "	"	"	1,200 "	"	"	147,900 "
95,814 05	"	355,551 80	"	"	552,254 90	1,096 90	"	12,491,592 75
7,675 29	"	147,629 26	16,500 54	16,500 54	77,057 36	70,591 90	"	2,189,755 95
662,477 56	"	215,265 18	"	"	198,574 95	14,688 23	"	7,975,202 82
165,157 15	"	675,182 51	"	"	222,884 34	450,298 17	"	19,681,779 87
120,962 72	"	104,948 17	"	"	31,944 46	75,003 71	"	35,566,144 98
6,209 25	"	199,956 22	116,421 60	116,421 60	195,956 22	6,000 "	"	10,852,978 82
1,521 29	"	254,111 46	520,524 24	520,524 24	254,111 46	"	"	2,384,520 11
1,179,809 54	"	2,166,100 05	810,552 10	810,552 10	1,419,622 45	746,477 60	"	132,112,964 09

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1854.	En 1855.	Total.
	SERVICE SPÉCIAUX.					
	<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
	Ministère de l'Intérieur.					
	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	10,604 80	10,690 65	10,690 65	•	10,690 65
	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855).	41,470 50	39,441 47	38,929 15	512 34	39,441 57
	Ministère des Travaux publics.					
	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848).	275 06	•	•	•	•
	Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).	123,675 95	406 68	406 68	•	406 68
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847).	6,560 58	•	•	•	•
	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	255,555 10	153,051 02	153,051 02	•	153,051 02
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et du 18 mai 1848, et 17 juillet 1849).	24,042 18	24,042 18	24,042 18	•	24,042 18
	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	221,280 78	25,984 28	25,554 28	430 •	25,984 28
	Écoulement des eaux du haut Escant (loi du 18 juin 1846).	219,969 30	199,969 30	199,969 30	•	199,969 30
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	657 69	572 18	572 18	•	572 18
	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	11,181 05	•	•	•	•
	A REPORTER.	895,149 87	454,157 76	453,195 42	962 34	454,157 76

L'EXERCICE 1854.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1854, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1854.
"	"	4 15	"	"	"	"	4 15	10,690 65
"	"	2,035 05	"	"	"	"	2,035 05	59,441 47
"	"	275 06	"	"	"	"	275 06	"
"	"	125,269 27	"	"	"	"	125,269 27	406 68
"	"	6,560 58	"	"	"	"	6,560 58	"
"	"	80,284 08	"	"	"	"	80,284 08	153,051 02
"	"	"	"	"	"	"	"	24,042 18
"	"	195,296 50	"	"	"	"	195,296 50	25,984 28
"	"	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	109,969 50
"	"	85 51	"	"	"	"	85 51	572 18
"	"	11,181 95	"	"	"	"	11,181 95	"
"	"	438,992 11	"	"	"	"	438,992 11	454,157 76

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1854.	En 1855.	Total.
REPORT. . . . fr.	893,149 87	454,157 76	453,195 42	962 54	454,157 76
SERVICE SPÉCIAUX (suite).					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	3,584,909 25	1,360,211 22	1,355,557 50	4,873 65	1,360,211 22
Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
α. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège . .	5,606,608 86	1,497,306 56	1,495,814 71	1,491 65	1,497,306 56
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en commu- nication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,645,000 "	817,046 60	673,734 70	142,214 85	815,949 55
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	2,095,524 46	959,512 07	875,099 14	68,400 55	959,499 47
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	691,540 10	420,619 80	420,104 80	425 "	420,619 80
Continuation des travaux destinés à amé- liorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,495,589 57	40,662 85	40,274 06	6,588 77	46,662 85
Amélioration des ports et côtes	569,875 24	507,550 "	507,475 "	75 "	507,550 "
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	622,027 78	149,066 97	149,066 97	"	149,066 97
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée . . .	996,400 "	252,855 99	257,917 29	14,916 70	252,855 99
Construction d'un embranchement de che- min de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	596,257 10	226,556 28	225,558 11	778 17	226,556 28
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	500,281 65	252,442 "	252,525 "	117 "	252,442 "
Construction de prisons.	1,200,000 "	"	"	"	"
Amélioration de la Dendre	426,662 68	141,541 29	141,060 29	51 "	141,091 29
Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État. .	597,600 "	17,286 95	17,286 95	"	17,286 95
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	5,312 46	5,051 95	5,051 95	"	5,051 95
A REPORTER. . . . fr.	21,726,556 78	6,876,626 95	6,627,391 96	258,674 44	6,866,066 40

L'EXERCICE 1854.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1854, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1854.
"	"	458,992 11	"	"	"	"	458,992 11	454,157 76
"	"	2,024,698 01	"	"	"	"	2,024,698 01	1,560,211 23
"	"	4,109,502 50	"	"	"	"	4,109,502 50	1,497,506 56
1,097 05	"	1,827,955 40	"	"	"	"	1,827,955 40	817,046 60
15 50	"	1,156,011 49	"	"	"	"	1,156,011 49	959,512 97
"	"	270,920 50	"	"	"	"	270,920 50	420,619 80
"	"	1,448,726 54	"	"	"	"	1,448,726 54	46,662 85
"	"	62,525 24	"	"	"	"	62,525 24	507,550 "
"	"	472,960 81	"	"	"	"	472,960 81	149,066 97
"	"	745,566 01	"	"	"	"	745,566 01	252,855 99
"	"	169,920 82	"	"	"	"	169,920 82	226,556 28
"	"	67,859 65	"	"	"	"	67,859 65	252,442 "
"	"	1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	"
450 "	"	285,121 59	"	"	"	"	285,121 59	141,541 29
"	"	580,515 05	"	"	"	"	580,515 05	17,286 95
"	"	260 55	"	"	"	"	260 55	5,051 95
1,560 55	"	14,858,909 85	"	"	"	"	14,858,909 85	6,867,626 05

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1854.	En 1855.	Total.
REPORT. . . . fr.		21,726,556 78	6,867,626 95	6,627,591 96	258,674 44	6,886,066 40
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Chemin de fer. Loi du 25 avril 1853.	Hangars et remises pour abriter les mar- chandises et le matériel					
	Voies d'évitement, plates-formes, excen- triques dans les stations					
	Maisons et loges de gardes-routes. . . .	4,579,272 88	1,957,466 96	1,955,708 50	21,749 76	1,957,458 26
	Extension du matériel des transports. . .					
	Grand écartement des essieux des voitures pour éviter le mouvement de lacet. . . .					
		26,105,809 66	8,825,095 21	8,565,100 46	260,424 20	8,825,524 66
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.						
Ministère des Travaux publics.						
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).		170,000 "	95,451 90	92,215 50	1,236 60	95,451 90
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)		1,000,000 "	757,755 45	674,226 77	65,528 68	757,755 45
		1,170,000 "	851,207 55	766,442 07	64,765 28	851,207 55
RÉCAPITUL						
Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice 1851. . . .	62,642 61	50,244 27	"	24,898 20	24,898 20
	— — — 1852. . . .	545,920 29	252,155 11	9,566 90	258,040 11	247,407 01
	— — — 1853. . . .	1,719,056 41	1,120,614 99	241,777 06	875,505 80	1,115,280 95
	— propres à l'exercice	155,468,512 02	152,112,964 09	74,815,530 54	56,119,624 01	150,955,154 55
Services spéciaux.	Dépenses sur les crédits transférés de l'exer- cice 1853	26,105,809 66	8,825,095 21	8,565,100 46	260,424 20	8,825,524 66
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exer- cice	1,170,000 "	851,207 55	766,442 07	64,765 28	851,207 55
		162,871,920 99	145,172,277 09	84,504,217 05	57,581,255 78	141,975,472 81
Dépense à l'exercice 1854.						
Excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1853, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice (Etat litt. N°).		15,855,698 80	15,855,698 80			15,855,698 80
		176,725,619 79	157,025,975 82			155,829,171 61

86

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.	
<i>Foncier.</i>	Principal.	15,500,000 »	15,944,527 »		
	3 centimes additionnels ordinaires . . .	465,000 »	478,555 81		
	2 centimes additionnels pour non-valeurs . .	510,000 »	518,890 55	18,886,292 07	18,097,860 50
	10 centimes additionnels extraordinaires . .	1,550,000 »	1,594,452 62		
	5 c ^{ts} additionnels supplémentaires sur le tout.	554,750 »	550,086 09		
<i>Personnel.</i>	Principal	8,600,000 »	8,050,890 10		
	10 centimes additionnels extraordinaires . .	860,000 »	865,075 82	9,515,979 29	8,751,150 91
	Amendes.		15 57		15 57
<i>Patentes.</i>	Principal.	5,180,000 »	5,500,014 97		
	10 centimes additionnels extraordinaires . .	518,000 »	529,997 »	5,650,011 97	5,276,088 96
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal.	220,000 »	504,551 60		
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs . .	22,000 »	50,455 10	551,755 96	545,576 70
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	12,100 »	16,749 20		
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 »	899,586 25	899,586 25	856,017 10
— des tabacs.		170,000 »	162,201 25	162,201 25	152,998 16
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,440,000 »	10,928,555 01	10,928,555 01	10,928,555 01
	— de sortie (id.)	100,000 »	55,962 51	55,962 51	55,962 51
	— de transit (id.)	25,000 »	10,909 56	10,909 56	10,909 56
	— de tonnage (id.)	525,000 »	595,904 52	595,904 52	595,904 52
	Timbres.	35,000 »	55,584 95	55,584 95	55,584 95
		15,125,000 »	11,602,896 15	11,602,896 15	11,602,896 15

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
788,451 77	18,886,292 07	18,886,292 07	"	"	"	"	"	526,542 07	
784,815 01	9,515,965 92 15 57)	9,515,979 29	"	"	"	"	"	55,979 29	
555,925 01	5,650,011 97	5,650,011 97	"	"	"	"	"	152,011 97	
8,557 26	551,755 96	551,755 96	"	"	"	"	"	97,655 96	
65,569 15	899,586 25	899,586 25	"	"	"	"	415 75	"	
9,205 09	162,201 25	162,201 25	"	"	"	"	7,798 75	"	
"	10,928,555 01	10,928,555 01	"	"	"	"	1,511,464 99	"	
"	55,962 51	55,962 51	"	"	"	"	66,057 69	"	
"	10,909 56	10,909 56	"	"	"	"	14,090 44	"	
"	595,904 52	595,904 52	"	"	"	"	"	70,904 52	
"	55,584 95	55,584 95	"	"	"	"	1,415 07	"	
							1,505,008 19	70,904 52	
"	11,602,896 15	11,602,896 15	"	"	"	"	1,522,103 87		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.	
Accises.	Sel. { Droits, sans additionnels	4,500,000	4,009,518 04	5,050,555 74	4,788,545	"
	{ Eau de mer.		51,057 70		51,057 70	
	Vins étrangers (sans additionnels)	2,500,000	2,185,971 54	2,185,971 54	2,184,750 01	
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	270,000	190,512 71	190,512 61	190,282 71	
	— indigènes (id.)	5,000,000	4,495,449 60	4,495,449 60	4,455,567 65	
	Bières (sans additionnels)	6,600,000	5,921,320 25	5,926,685 18	5,921,148 62	
	Vinaigres (id.)		5,464 95		5,464 95	
	Sucres. { de canne.	5,500,000	2,227,004 82	5,680,795 99	2,201,955 29	
	{ de betterave		1,455,791 17		1,455,754 50	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000	3,956 25	3,956 25	3,956 25	
	Timbres. { sur les quittances.	5,000	14,468 11	14,468 11	14,442 61	
	{ sur les permis de circulation.	1,000	855 97	855 97	855 97	
		22,185,000	21,547,028 87	21,547,028 87	21,249,479 82	
Garantie . . . — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . .		160,000	186,581 67	186,581 67	186,581 67	
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . .	225,000	278,919 01	278,919 01	216,511 58	
	Loyers de bâtiments		2,050		2,050	"
	Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,596 95		1,596 95	
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	50,000	25,476 89	41,258 85	25,476 89	
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.		5,908 55		5,908 55	
	{ de toute autre nature.		7,553 18		7,553 18	
	Contributions du territoire neutre de Moresnet.		895 50		450	"
		255,000	320,157 86	320,157 86	257,106 95	

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A RECOURIR			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
200,550 58	4,088,704 58	5,059,742 28	10,815 46	"	"	10,815 46	"	559,742 28	
"	51,057 70			"	"				
1,240 75	2,185,971 54	2,185,971 54	"	"	"	"	114,028 66	"	
50 "	190,512 71	190,512 71	"	"	"	"	79,687 29	"	
54,589 97	4,488,157 62	4,488,157 62	5,291 98	"	"	5,291 98	511,842 58	"	
71 65	5,921,220 25	5,926,685 18	"	"	"	"	675,514 82	"	
"	5,464 95			"	"				
545 84	2,202,479 15	5,656,270 50	24,525 69	"	"	24,525 69	"	156,270 50	
56 67	1,455,791 17			"	"				
"	5,956 25	5,956 25	"	"	"	"	5,065 77	"	
25 50	14,468 11	14,468 11	"	"	"	"	"	9,468 11	
"	855 97	855 97	"	"	"	"	146 05	"	
							1,582,082 95	705,480 69	
256,917 92	21,506,597 74	21,506,597 74	40,651 15	"	"	40,651 15	676,602 26		
"	186,581 67	186,581 67	"	"	"	"	"	26,581 67	
62,607 45	278,919 01	278,919 01	"	"	"	"	"	55,919 01	
"	2,050 "			"	"	"			
"	1,506 95			"	"	"			
"	25,476 89	41,258 85	"	"	"	"	"	11,258 85	
"	5,908 55			"	"	"			
"	7,555 18			"	"	"			
445 50	895 50			"	"	"			
65,050 95	520,157 86	520,157 86	"	"	"	"	"	65,157 86	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.
RÉCAPITULATION PAR				
Foncier.	18,559,750	•	18,886,292 07	18,097,860 30
Personnel	9,460,000	•	9,515,979 29	8,751,166 28
Patentes	5,498,000	•	5,650,011 97	5,276,088 96
Redevances sur les mines	254,100	•	551,755 96	545,576 70
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000	•	899,586 25	856,017 10
— des tabacs	170,000	•	162,201 25	152,098 16
Douanes	13,125,000	•	11,602,806 15	11,602,806 15
Accises	22,185,000	•	21,547,028 87	21,249,479 82
Garantie	160,000	•	186,581 67	186,581 67
Recettes diverses	255,000	•	520,157 86	257,106 95
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	68,564,850	•	67,102,269 52	64,755,572 05

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise judiciaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	

BRANCHE DE REVENU.

788,451 77	•	18,886,202 07	•	•	•	•	•	526,542 07	
784,815 01	•	9,515,979 20	•	•	•	•	•	55,979 29	
355,925 01	•	5,650,011 97	•	•	•	•	•	152,011 97	
8,557 20	•	351,755 96	•	•	•	•	•	97,635 96	
65,569 15	•	899,586 25	•	•	•	•	415 75	•	
9,205 09	•	1 2,201 25	•	•	•	•	7,798 75	•	
•	•	11,602,896 15	•	•	•	•	1,522,103 87	•	
256,917 92	•	21,506,597 74	40,651 15	•	•	40,651 15	676,002 26	•	
•	•	186,581 67	•	•	•	•	•	26,581 67	
65,050 95	•	320,157 86	•	•	•	•	•	65,157 86	
							2,206,918 65	905,706 82	
2,528,266 14	•	67,061,658 19	40,651 15	•	•	40,651 15	1,505,211 81		

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,628,815 06	5,521,402 42	2,825,842 70
Personnel.	Principal et additionnels.	1,527,969 91	2,416,764 64	1,189,955 09
	Amendes	"	"	2 51
Patentes		472,950 23	785,708 89	502,406 48
Redevances sur les mines.		"	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques.		75,507 "	154,208 75	100,608 75
— des tabacs		21,819 50	25,758 "	16,596 "
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	5,616,476 08	2,289,594 74	502,888 54
	— de sortie (id.)	5,546 28	5,037 88	4,055 88
	— de transit (id.)	8,185 37	876 62	597 61
	— de tonnage (id.)	555,475 57	9,040 17	50,970 09
	Timbres	9,858 95	9,511 91	2,594 96
Accises	Sel. { Droits, sans additionnels	621,284 01	544,577 08	596,555 60
	— Eau de mer	34,015 50	"	17,024 20
	Vins étrangers (sans additionnels).	445,561 34	629,370 99	166,764 50
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	59,214 86	78,010 26	15,556 71
	— indigènes (id.)	703,291 80	1,166,559 64	565,582 72
	Bières (sans additionnels)	653,007 56	1,555,775 14	677,695 19
	Vinaigres (id.)	5,219 17	125 47	"
	Sucres de canne	1,425,821 62	59,988 54	2,672 17
	— de betterave	91,606 57	419,809 97	5,147 59
	glucoses et autres sucres non cristallisables.	"	"	80 70
	Timbres sur les quittances	2,024 50	2,664 75	1,905 75
	— sur les permis de circulation	76 04	142 50	202 "
	Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	56,656 88	86,019 05	12,062 56
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	275,478 55	"	"
	Loyers de bâtiments	"	"	"
Recettes diverses.	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	206 11	6 24	6 42
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,757 12	4,445 54	4,612 65
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.	519 50	480 03	78 71
		5,289 12	663 96	195 54
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX.		14,050,927 60	15,700,208 98	6,856,858 80

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,159,910 70	5,208,658 75	1,871,688 86	820,461 69	664,691 62	1,184,822 18	18,886,292 07	18,886,292 07
1,674,217 54	1,286,852 79	886,565 68	201,105 74	148,906 95	385,865 80	9,515,965 92	9,515,979 29
"	"	"	"	"	15 06	15 57	
500,941 10	771,657 50	505,300 14	77,227 65	61,789 55	152,050 56	5,050,011 97	5,050,011 97
"	232,759 66	107,745 71	"	2,159 51	9,091 08	551,735 96	551,855 96
121,415 25	178,558 75	147,764 50	56,587 "	58,875 "	68,595 25	899,586 25	899,586 25
20,290 "	24,058 50	26,965 75	8,551 50	8,756 "	11,877 "	162,201 25	162,201 25
686,760 07	485,711 77	957,085 21	142,984 51	146,429 18	120,005 11	10,928,555 01	10,928,555 01
2,071 90	510 51	6,572 66	155 46	15,988 42	245 52	55,962 51	55,962 51
155 74	118 "	962 05	16 55	205 59	14 27	10,909 56	10,909 56
22,426 49	"	"	"	"	"	595,904 52	595,904 52
1,961 88	5,481 51	4,155 85	674 45	1,058 97	546 45	55,584 95	55,584 95
1,585,626 80	577,294 21	616,899 56	117,705 60	"	550,181 92	4,988,704 58	5,059,742 28
"	"	"	"	"	"	51,057 70	
286,671 82	511,806 24	276,785 15	15,910 96	25,190 47	55,910 09	2,185,971 54	2,185,971 54
15,498 47	9,061 92	12,546 87	386 89	2,992 90	1,245 85	190,512 71	190,512 71
505,951 76	94,009 77	699,527 50	768,222 15	54,697 72	62,554 78	4,488,157 62	4,488,157 62
971,553 61	1,270,842 68	261,298 97	105,075 69	71,211 96	297,985 45	5,921,220 25	5,926,685 18
28 65	91 66	"	"	"	"	5,464 95	
755,282 50	714 50	"	"	"	"	2,202,479 15	5,656,270 50
155,255 50	527,955 74	106,566 75	151,671 47	"	"	1,455,791 17	
"	5,855 55	"	"	"	"	5,956 25	5,956 25
2,197 50	2,158 50	1,788 47	755 29	500 "	655 25	14,468 11	14,468 11
44 15	58 50	157 "	145 50	8 "	40 50	855 97	855 97
10,149 81	6,792 10	26,195 20	3,168 01	4,402 41	955 65	186,581 67	186,581 67
"	5,440 66	"	"	"	"	278,919 01	278,919 01
"	400 "	400 "	950 "	120 "	160 "	2,050 "	41,258 85
212 90	945 07	"	"	15 94	6 25	1,306 95	
8,474 75	2,728 40	3,060 95	157 57	56 02	226 15	25,476 80	
515 10	535 57	2,088 15	52 55	19 14	19 75	5,908 55	
634 55	2,099 89	428 72	85 11	158 49	"	7,533 18	
"	"	895 50	"	"	"	895 50	
10,551,985 26	9,015,876 17	6,505,400 82	2,559,585 06	1,224,175 02	2,058,621 88	67,061,658 19	67,061,658 19

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
Foncier		18,886,202 07	18,559,749 05
Personnel	{ Principal et additionnels	9,515,965 92	9,448,712 82
	{ Amendes	15 57	586 44
Patentes		5,650,011 97	5,490,519 72
Redevances sur les mines		551,755 06	250,588 22
Droit de débit des boissons alcooliques		899,586 25	957,048 25
— des tabacs		162,201 25	167,171 25
Douanes	{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,928,555 01	11,907,415 44
	{ — de sortie (id.)	55,962 51	245,522 20
	{ — de transit (id.)	10,000 56	22,987 41
	{ — de tonnage (id.)	595,904 52	552,502 36
	Timbres	55,584 95	59,715 04
	Sel	{ Droits sans additionnels	4,988,704 58
		{ Eau de mer.	51,057 70
	Vins étrangers (sans additionnels)	2,185,971 54	2,524,702 05
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	190,512 71	259,053 56
	— indigènes (id.)	4,488,157 62	4,154,184 95
Accises	Bières (sans additionnels).	5,921,220 25	6,512,724 07
	Vinaigres (id.)	5,464 95	4,115 91
	Sucres de canne	2,202,479 15	2,226,562 57
	— de betterave	1,455,791 17	1,425,295 14
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	5,956 25	4,242 65
	Timbres sur les quittances	14,468 11	4,445 51
	— sur les permis de circulation	855 97	867 25
Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	186,581 67	178,787 72
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	278,919 01	296,605 25
Recettes diverses.	Loyers de bâtiments	2,050 "	2,040 45
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,596 95	2,252 60
	Recettes accidentelles.	{ Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,476 89
		{ Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs	5,908 55
		{ de toute autre nature	7,555 18
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	895 50	875 56
TOTAUX.		67,061,638 10	67,496,215 88

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
526,542 12	"	<i>Foncier.</i> — Augmentation du contingent. — Loi du 31 décembre 1853.
67,251 10	"	<i>Personnel.</i> — Augmentation de la population.
"	571 07	
159,492 25	"	<i>Patentes.</i> — Développement de l'industrie.
121,545 74	"	<i>Redevances sur les mines.</i> — Prospérité de l'exploitation des mines.
"	57,462 "	<i>Droit de débit des boissons alcooliques.</i> — Cherté des denrées alimentaires.
"	4,970 "	<i>Droit de débit des tabacs.</i> — Cherté des denrées alimentaires.
"	1,038,878 45	
"	211,559 89	DOUANES.
"	12,077 85	<i>Droits d'entrée, de sortie et de transit.</i>
65,601 96	"	Les diminutions sont dues, savoir : pour les <i>droits d'entrée</i> , à la suppression temporaire de ces droits sur les denrées alimentaires (lois des 31 décembre 1853 et 29 novembre 1854); pour les <i>droits de sortie</i> , à la loi du 26 avril 1855, par laquelle les droits de sortie ont été abolis, sauf pour un très-petit nombre de marchandises; quant aux <i>droits de transit</i> , la diminution est due à l'extension du régime de libre transit, en vertu des traités et conventions.
"	6,128 11	
592,896 95	"	ACCISES.
2,558 40	"	<i>Sel.</i> — La différence en faveur de 1854 provient surtout de ce qu'un saunier ayant fait faillite au commencement de 1853, les termes de crédit dus par lui en 1855, n'ont été acquittés que pendant l'exercice 1854. D'un autre côté, les mesures prises par les arrêtés du 20 novembre 1853 et du 15 avril 1854 ont mis fin aux abus qui se commettaient antérieurement à la faveur des exemptions accordées pour l'amendement des terres et la fabrication du sulfate de soude. Ces arrêtés ont fait restituer à la consommation légale d'assez grandes quantités de sel, qui précédemment étaient soustraites à l'impôt. La taxe de 40 centimes substituée à l'exemption complète pour l'emploi du sel dans certaines fabriques de produits chimiques, a en outre produit environ quarante mille francs, en 1854. Enfin, le jeu des comptes de crédit à termes et de crédit permanent, peut parfois donner lieu à des augmentations ou à des diminutions d'un exercice sur l'autre, par suite de circonstances toutes locales, telles que la date des approvisionnements, l'époque des sorties d'entrepôt ou de magasin de crédit permanent, etc.
"	555,072 67	<i>Vins et eaux-de-vie étrangers.</i> — La diminution des produits est la conséquence de la cherté provenant de la maladie de la vigne. Toutefois, en ce qui concerne le vin, la différence en moins est en partie compensée par l'augmentation de fr. 195,866 15 c ^t , constatée dans les produits de 1855, comparés à ceux de 1852.
"	591,505 82	<i>Eaux-de-vie indigènes.</i> — L'année 1855 rapprochée de 1852, présentait une diminution de fr. 205,051 57 c ^t , due au développement de l'exportation avec une prime de fr. 9 27 c ^t par hectolitre. Celle-ci ayant été réduite à fr. 2 57 c ^t par la loi du 9 juin 1855, et définitivement supprimée par la loi du 50 novembre 1854, le chiffre des exportations s'est abaissé, et les recettes ont augmenté sous l'influence d'une prime moins élevée, appliquée à des quantités moins fortes.
1,549 02	"	<i>Bières.</i> — La diminution, qui est un peu atténuée par une augmentation de fr. 150,796 16 c ^t constatée l'année précédente, doit être surtout attribuée à la mauvaise récolte de 1851. Cette calamité a réagi sur le produit des bières, en augmentant le prix de la matière première et en restreignant le nombre des consommateurs.
"	24,085 44	<i>Sucres.</i> — En 1854, comme en 1855, les sucres ont produit 150,000 francs environ au delà du minimum de 5 millions et demi fixé par la loi du 18 juin 1849.
28,496 05	"	
"	506 42	
10,024 80	"	
"	15 28	
7,395 95	"	
"	17,684 24	
"	10 45	
"	855 76	
"	822 50	
2,525 64	"	
2,154 16	"	
17 94	"	
1,899,002 71	2,554,178 40	
434,575 69		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.	
Enregistre- ment. (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	10,500,000	10,060,442 58	11,594,465 58	10,060,274 88	
	— sous seing privé		552,770 95		595,069 55	
	— judiciaires		459,655 67		459,655 67	
	— d'huissiers		540,495 78		540,491 57	
	Lettres de noblesse		551 20		551 20	
	Permis de changer de nom de famille.		551 20		•	
Grefse . . . (20 centim. addit.)	Mise au rôle.	275,000	58,101 05	268,660 92	58,101 05	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		250,559 87		250,559 87	
Hypothèques. (26 centim. addit.)	Droits d'inscription	1,800,000	75,298 80	1,944,414 22	75,298 80	
	Droits de transcription d'actes de mutation		1,860,115 42		1,860,115 42	
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	6,400,000	7,150,272 83	7,459,094 88	7,118,187 98	
	— de mutation par décès		508,822 05		507,517 50	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,500,000	1,410,678 49	1,410,678 49	1,401,206 92	
	— dus par les époux survivants	200,000	167,121 86	167,121 86	167,026 57	
Timbre . . . (sans additionn.)	Débite.	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur		5,004 •	
			à l'étranger		45,016 •	
			Permis de port d'armes de chasse.		264,000 •	
			Timbres proportionnels pour effets de commerce		225,514 65	
	Visa . . .	Timbres de dimension	— de dimension		1,518,525 45	
			Timbres proportionnels.		71,095 52	
			autres que les journaux étrangers.		42,465 99	
			des journaux étrangers		1,042 10	
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	Warrants	5,000,000	5,255,300 10	•
			Feuilles de patente			130,605 75
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce		269,950 55	269,950 55
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.		190,444 25	190,444 25
			Effets, récipissés, obligations, etc.		•	•
			Coupures		11,285 •	11,285 •
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.		517,528 89	500,264 09
			Affiches.		111,495 09	111,495 09
	Annonces et avis		53,821 06	53,821 02		
A REPORTER. fr.		25,475,000	26,077,823 85	26,077,823 85	25,871,558 19	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
156 65	10,060,451 55								
"	505,969 55								
"	459,655 67								
2 21	540,495 78	11,455,650 75	158,812 65	2 21	8 84	158,801 60	"	955,650 75	
"	551 20								
551 20	551 20								
"	58,101 05								
"	250,559 87	268,660 92	"	"	"	"	6,559 08	"	
"	75,298 80								
"	1,862,115 42	1,944,414 22	"	"	"	"	"	144,414 22	
10,000 59	7,128,188 57								
"	507,517 50	7,455,705 87	5,569 01				"	1,055,705 87	
2,684 88	1,405,891 80	1,405,891 80	6,786 69	8,916 64	"	1,534 55	"	105,891 80	
"	167,026 57	167,026 57	95 49				52,975 65	"	
"	5,004 "								
"	45,016 "								
"	264,000 "								
5 "	225,514 65								
209 05	1,518,525 45								
"	71,095 52								
494 10	42,465 99								
"	1,042 10								
"	"	3,255,590 06	" 04	"	"	" 04	"	255,590 06	
26,125 50	150,605 75								
"	269,950 55								
"	190,444 25								
"	"								
"	11,285 "								
17,064 80	517,528 89								
"	111,405 09								
"	55,821 02								
57,381 78	25,928,759 97	25,928,759 97	149,085 88	8,918 85	8 84	140,156 10	59,512 71	2,495,052 68	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	25,475,000 »	26,077,825 85	26,077,825 85	25,871,558 19
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000 »	6,000 »	7,000 »	6,000 »
— de grande naturalisation		1,000 »		1,000 »
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement	140,000 »	52,760 84	155,991 70	52,710 84
{ Greffe		»		»
{ Hypothèques.		7,724 56		7,724 56
{ Successions		80,250 40		79,516 14
{ Timbre		15,276 10		15,001 10
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses. { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor { en totalité.	120,000 »	125,464 64	140,852 71	125,464 64
{ { en partie.		17,427 47		17,427 47
{ Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État		6,960 60		6,960 60
TOTAUX. fr.	25,740,000 »	26,500,668 26	26,500,668 26	26,183,163 34

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	TOTAL			ARTICLES autres et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recourir sur les débiteurs.			
57,381 78	25,928,759 07	25,928,759 97	140,085 88	8,918 85	8 84	140,156 19	59,512 71	2,495,052 68	
"	6,000 "	7,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	
"	1,000 "								
50 "	52,760 84	155,387 43	604 27	65 64	"	540 65	"	15,387 45	
"	"								
"	7,724 56								
500 90	79,826 13								
75 "	15,076 10								
"	125,464 64	140,852 71	"	"	"	"	"	29,852 71	
"	17,427 47								
"	6,960 60								
				8,982 49	8 84	140,606 82	30,512 71	2,540,292 82	
57,816 77	26,240,980 11	26,240,980 11	140,688 15	140,688 15			2,500,980 11		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	954,872 47	2,554,624 71	999,505 46		
	— sous seing privé	41,900 05	110,484 24	44,847 07		
	— judiciaires	62,821 70	112,257 21	58,847 97		
	— d'huissiers	126,586 87	151,040 46	42,451 01		
	Lettres de noblesse	"	551 20	"		
	Permis de changer de nom de famille	"	"	"		
Greffe (20 centim. additionn.)	Mise au rôle	5,257 44	11,118 57	2,425 52		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	21,012 25	57,844 82	17,045 58		
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	7,605 57	16,872 02	6,691 41		
	Droits de transcription d'actes de mutation.	184,567 26	400,892 68	192,652 66		
Successions (50 centim. additionn.)	Droits de succession.	889,027 82	1,742,449 91	552,875 17		
	— de mutation par décès	21,794 86	6,559 25	49,626 22		
	— — sur les successions en ligne directe	125,471 65	579,286 12	121,106 99		
	— dus par les époux survivants	10,526 58	41,157 50	5,465 60		
Timbres. (sans additionnels.)	Débite	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	506 "	1,452 "	158 "	
			5,512 "	17,400 "	1,904 "	
			Permis de port d'armes de chasse	18,464 "	51,252 "	22,504 "
	Visa	Timbres proportionnels pour effets de commerce	26,044 35	71,702 95	18,171 95	
			— de dimension	155,042 21	505,785 75	146,094 95
			Timbres proportionnels	57,575 55	2,756 85	5,247 95
	Extra-ordinaires.	Timbres de dimension. { Autres que les journaux étrangers	5,195 10	11,370 10	6,455 84	
			Des journaux étrangers	34 57	665 16	54 97
			Timbres fixes. { Warrants.	"	"	"
	Timbres proportionnels.	Feuilles de patente	16,282 55	17,742 15	15,775 20	
			Effets de commerce	42,665 65	121,565 50	5,925 90
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	190,444 25	"
	Timbres de dimension.	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"	
			Coupures	"	11,285 "	"
			Papiers blancs pour actes, etc.	51,001 70	75,592 65	42,265 15
	Timbres de dimension.	Affiches	12,365 87	59,564 67	10,795 58	
			Annonces et avis	8,821 55	24,258 81	2,450 51
	A REPORTER. fr.		2,806,152 89	6,307,730 51	2,346,850 06	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
1,484,252 62	1,715,771 25	1,129,083 72	291,093 70	452,628 55	698,799 09	10,060,451 55	11,455,650 75
26,251 80	55,903 45	42,192 02	21,254 95	25,176 46	25,978 45	595,969 55	
57,227 51	77,677 88	55,955 62	10,540 47	22,844 58	21,480 84	459,655 67	
60,555 04	55,660 66	61,026 17	9,712 52	22,036 85	51,644 17	540,493 78	
"	"	"	"	"	"	551 20	
551 20	"	"	"	"	"	551 20	268,660 92
4,974 08	6,642 24	6,288 55	485 80	1,178 85	1,752 22	58,101 05	
29,517 52	41,868 42	50,696 25	4,428 97	11,097 82	11,248 66	250,559 87	
9,400 25	14,525 98	10,985 25	1,900 16	2,654 27	4,865 95	75,298 80	1,944,414 22
287,892 65	525,290 45	205,569 09	56,222 21	87,655 58	150,614 86	1,869,115 42	
1,844,787 94	1,002,448 01	659,515 21	215,458 "	64,884 01	178,746 50	7,128,188 57	7,455,705 87
1,485 95	68,574 70	48,221 25	8,257 42	1,771 48	101,448 59	507,517 50	
214,468 55	277,840 12	117,956 96	48,441 57	49,545 24	71,777 02	1,405,891 80	1,405,891 80
40,128 46	55,616 56	5,055 97	2,185 51	2,595 59	6,521 40	167,026 57	167,026 57
200 "	556 "	68 "	68 "	48 "	168 "	5,004 "	5,255,500 06
5,960 "	4,512 "	6,520 "	280 "	1,416 "	1,712 "	45,016 "	
25,456 "	55,024 "	55,968 "	14,048 "	14,400 "	51,104 "	264,000 "	
50,098 25	49,180 55	22,951 70	2,488 40	4,777 40	9,819 50	225,514 65	
202,250 25	269,905 60	185,467 70	64,881 05	97,840 55	104,261 59	1,518,525 45	
2,127 92	9,615 40	12,241 75	40 50	750 10	2,959 70	71,095 52	
2,006 96	7,586 08	5,475 40	457 15	5,078 25	1,065 11	42,465 99	
127 11	7 72	101 79	6 76	55 87	12 55	1,042 10	
"	"	"	"	"	"	"	
17,768 70	24,475 05	19,616 40	5,555 45	4,107 15	9,485 50	150,605 75	
24,124 80	50,640 65	40,518 55	154 65	1,495 95	5,260 70	269,950 55	
"	"	"	"	"	"	190,444 25	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	11,285 "	
41,922 40	18,598 75	62,521 15	5,679 56	2,485 40	19,426 15	517,528 80	
16,178 22	15,599 07	7,588 75	2,585 52	758 15	6,261 58	111,495 09	
6,401 77	4,650 71	4,858 64	257 62	166 68	1,994 95	55,821 02	
4,458,715 51	4,471,948 86	2,761,520 73	762,221 52	855,418 44	1,478,583 84	25,928,759 97	25,928,759 97

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		2,800,152 89	6,507,750 51	2,546,850 07
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.	1,000 »	2,000 »	1,500 »
	Droits de grande naturalisation	1,000 »	»	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	4,515 81	7,205 15	3,879 47
	Grefse	»	»	»
	Hypothèques	445 44	1,419 06	545 68
	Successions	7,676 70	17,584 82	7,905 80
	Timbre.	1,067 51	5,491 10	1,192 85
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	42,965 42	15,528 57	8,202 64
	en totalité	1,515 22	4,854 08	1,257 25
	en partie	10 »	5,520 »	15 »
TOTAUX. fr.		2,865,944 88	6,562,944 89	2,571,218 85

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,458,715 51	4,171,948 86	2,761,520 75	762,221 52	855,418 44	1,478,585 84	25,928,759 97	25,928,759 97
"	"	500 "	"	"	1,000 "	6,000 "	7,000 "
"	"	"	"	"	"	1,000 "	
6,515 57	14,017 20	4,257 16	1,802 05	5,875 46	7,025 17	52,760 84	155,587 45
"	"	"	"	"	"	"	
1,079 55	1,144 46	887 65	652 18	606 26	1,076 50	7,724 56	
8,122 65	15,050 01	5,225 88	2,025 65	4,545 81	11,010 67	79,826 15	
718 81	2,584 79	4,595 22	720 "	421 75	484 51	15,076 10	
11,704 52	25,119 55	10,618 75	2,160 41	5,855 58	7,529 82	125,464 64	149,852 71
2,459 20	5,797 95	1,521 64	558 77	244 55	1,701 05	17,427 47	
625 60	"	875 "	10 "	45 "	60 "	6,980 60	
4,169,808 50	4,251,642 62	2,783,579 99	770,200 56	870,902 61	1,508,971 14	26,240,980 11	26,240,980 11

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1884.	1885.	
Enregistrement . . . (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics.	10,060,451 55	10,219,659 91	
	— sous seing privé.	595,969 55	567,759 45	
	— judiciaires.	459,655 67	460,752 95	
	— d'huissiers.	540,495 78	510,854 85	
	Lettres de noblesse.	551 20	5,051 60	
	Permis de changer de nom de famille.	551 20	551 20	
Greffe. (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	58,101 05	57,025 15	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	250,550 87	241,105 95	
Hypothèques. . . . (20 centimes additionnels.)	Droits d'inscription.	75,298 80	77,780 35	
	— de transcription d'actes de mutation	1,869,115 42	1,986,572 84	
Successions (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	7,128,188 57	6,555,558 99	
	— de mutation par décès	307,517 50	280,579 18	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,405,891 80	1,565,599 76	
	— dus par les époux survivants.	167,026 57	160,501 20	
Timbres (sans additionnels.)	Débite	Passe-ports { à l'intérieur	5,004 »	4,148 »
		à l'étranger	45,016 »	45,552 »
		Permis de port d'armes de chasse	264,000 »	268,192 »
	Visa	Timbres fixes. { Timbres proportionnels pour effets de commerce.	225,514 65	206,446 »
		Timbres de dimension	1,518,525 45	1,544,897 45
		Timbres proportionnels	71,095 52	69,019 62
	Extraordinaire	Timbres de dimension { autres que les journaux étrangers.	42,465 99	65,520 56
		des journaux étrangers	1,042 10	1,691 88
		Warrants.	»	5 »
	Timbres fixes. { Feuilles de patente.	150,605 75	110,748 95	
		Effets de commerce.	269,950 55	285,971 45
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	190,444 25	70,580 »
	Timbres proportionnels. { Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»	
		Coupures.	11,285 »	9,455 10
		Papiers blancs pour actes, etc.	517,528 89	504,040 15
	Timbres de dimension. { Affiches	111,495 09	111,424 59	
		Annonces et avis	55,821 02	44,407 86
A REPORTER. fr.		25,928,759 97	25,206,565 69	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	159,228 58	
26,229 90	"	
"	1,079 26	
29,658 95	"	Différences relativement peu importantes et dont il est impossible de donner une explication satisfaisante.
"	2,480 40	
"	"	
1,077 90	"	Insignifiant.
"	10,544 06	Diminutions et exemptions accordées en matière de faillite.
"	2,481 55	
"	117,457 42	Conséquence de la diminution en matière d'enregistrement.
772,829 58	"	
26,958 52	"	
40,292 04	"	Droits variables. — Augmentation de la valeur des propriétés immobilières.
6,725 17	"	
"	1,144 "	
"	556 "	Diminutions insignifiantes.
"	4,192 "	
18,868 65	"	
"	26,572 "	
2,075 90	"	
"	20,854 57	Diminutions ou augmentations relativement peu importantes. Il est impossible d'en assigner, avec précision, les causes.
"	649 78	
"	5 "	
15,856 82	"	
"	14,021 10	
110,864 25	"	
"	"	Plus grand mouvement d'affaires industrielles et commerciales.
1,849 90	"	
15,288 76	"	
68 70	"	Augmentations relativement peu importantes.
9,415 16	"	
1,085,017 78	560,845 50	

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
	REPORT. fr.	25,928,759 97	25,206,565 69
Naturalisations. .	{ Droits de naturalisation ordinaire	6,000 "	4,500 "
	{ Droits de grande naturalisation	1,000 "	1,000 "
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement.	52,760 84	56,288 51
	{ Greffe.	"	"
	{ Hypothèques	7,724 56	9,424 42
	{ Successions	79,826 15	67,937 45
	{ Timbre	15,076 10	12,949 55
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité	125,464 64	111,237 65
	{ attribué au trésor { en partie	17,427 47	17,625 45
	{ Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	6,960 60	6,952 44
	{ Cautionnements judiciaires attribués à l'État	"	617 58
	TOTAUX. fr.	26,240,980 11	25,495,096 54

ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,085,017 78	560,845 50	Les diminutions sont insignifiantes. Les augmentations peuvent être attribuées, en partie, à une active surveillance.
1,500 »	»	
»	»	
»	5,527 67	
»	»	
»	1,700 06	
11,888 68	»	
2,126 75	»	
14,226 00	»	
»	195 98	
8 16	»	
»	617 58	
1,112,708 56	566,884 59	
EN PLUS : 745,865 77		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.					
	Escaut		70,752 25		70,752 25	
	Meuse.		85,674 51		85,542 27	
	Lys		49,552 57		49,158 57	
	Dendre		21,006 92		21,006 92	
	Sambre canalisée		742,179 24		741,845 04	
	Canal de Charleroy		1,517,995 64		1,517,995 64	
	— de Mons à Condé		262,047 15		262,047 15	
	— de Pommerœul à Antoing		251,106 07		251,106 07	
	— de la Campine.		41,155 36		41,155 36	
	Petite Nèthe canalisée.		26,546 54		26,546 54	
	Canal de Gand à Ostende.	5,000,000 *	27,427 05	5,188,777 10	27,555 05	
	— de Terneuzen		14,577 56		14,577 56	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc		29,471 45		29,410 54	
	Autres voies navigables		70,986 40		70,986 40	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		40,591 54		59,972 97	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		51,277 10		51,277 10	
	— — d'Anvers à Tamise		18,974 77		18,974 77	
	Vente d'arbres, plantations et herbages		40,058 04		59,577 04	
	— de terrains provenant d'emprises		10,700 24		10,700 24	
Routes appartenant à l'État.	Location de terrains provenant d'emprises		7,278 42		7,252 92	
	Droits de pêche		42,658 50		59,562 06	
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie		688,070 61		686,791 20	
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		885,592 57		882,564 82	
	Terrains provenant d'emprises. {	1,650,000 *	Vente	1,611,046 45	5,552 51	
			Location		455 80	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		55,170 20		54,884 20	
	Redevance annuelle pour droits d'usage		57 80		57 80	
	TOTAUX. fr.	4,650,000 *	4,799,825 55	4,799,825 55	4,791,626 57	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1855.	TOTAL.		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	79,752 25								
532 24	83,674 51								
574 "	49,552 57								
"	21,006 92								
554 20	742,179 24								
"	1,517,995 64								
"	262,047 15								
"	251,106 07								
"	41,155 56								
"	26,546 54								
74 "	27,427 05	5,188,504 55	272 57	252 57	"	20 "	"	188,504 55	
"	14,577 56								
60 91	29,471 45								
"	70,986 40								
290 "	40,262 97								
"	51,277 10								
"	18,974 77								
517 "	59,804 04								
"	10,700 24								
45 50	7,278 42								
5,096 44	42,658 50								
806 64	687,597 84								
1,927 55	885,592 57								
207 14	5,759 65	1,610,575 66	472 77	"	"	472 77	59,426 54	"	
"	455 80								
286 "	55,170 20								
"	57 80								
7,451 62	4,799,078 19	4,799,078 19	745 54	252 57	"	492 77	59,426 54	188,504 55	
				745 54			149,078 19		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développements, par province

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut.	"	"	17,585 19
	Meuse.	"	"	"
	Lys.	"	"	18,277 42
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy.	"	342,579 06	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"
	— de la Campine.	17,524 19	"	"
	Petite Nèthe canalisée.	26,540 54	"	"
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	24,106 67
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Autres voies navigables	550 "	5,199 12	59,202 47
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,770 "	5 "	570 54
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	26,595 20	4,685 00	"
	— — d'Anvers à Tamise	18,974 77	"	"
	Vente d'arbres, plantations et herbages	248 15	544 "	5,974 52
<i>Routes appartenant à l'Etat.</i>	— de terrains provenant d'emprises	1,087 52	"	6 "
	Location de terrains provenant d'emprises.	955 72	1,150 50	740 90
	Droits de pêche.	4,125 50	614 "	5,187 "
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	49,150 02	155,596 42	72,646 25
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	48,555 "	105,215 68	92,715 68
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	"	142 17	"
	{ Location	4 "	"	60 50
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,950 69	2,219 95	1,644 76
	Redevance annuelle pour droit d'usage.	"	37 80	"
TOTAUX. fr.		197,794 90	615,985 58	276,515 50

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
21,562 25	40,604 81	"	"	"	"	70,752 25	
"	"	55,558 66	25,100 65	"	27,215 22	85,674 51	
51,255 15	"	"	"	"	"	49,552 57	
16,528 47	4,478 45	"	"	"	"	21,006 92	
"	597,101 78	"	"	"	345,077 40	742,179 24	
"	975,416 58	"	"	"	"	1,517,995 64	
"	202,047 15	"	"	"	"	262,047 15	
"	251,106 07	"	"	"	"	251,106 07	
"	"	55 77	25,397 40	"	"	41,155 56	
"	"	"	"	"	"	26,546 54	
5,520 56	"	"	"	"	"	27,427 07	5,188,504 55
14,577 56	"	"	"	"	"	14,577 56	
"	"	"	29,471 45	"	"	29,471 45	
7,554 99	"	18,719 82	"	"	"	70,986 40	
15,218 "	782 "	19,767 "	1,757 65	"	615 "	40,262 97	
"	"	"	"	"	"	51,277 10	
"	"	"	"	"	"	18,974 77	
15,021 89	11,860 68	150 "	5,558 "	"	4,157 "	59,894 04	
"	8,019 45	1,277 80	509 67	"	"	10,700 24	
"	2,560 50	2,082 "	"	"	"	7,278 42	
10,484 75	4,156 "	10,116 75	5,055 50	1,770 "	5,151 "	42,658 50	
70,986 "	126,947 40	46,835 "	26,845 54	65,446 72	75,156 60	687,597 84	
62,061 82	261,825 67	154,974 41	45,950 87	45,001 58	75,495 66	385,592 57	
254 55	596 05	714 57	541 70	552 56	1,558 58	5,759 65	1,610,575 66
55 "	267 90	"	"	20 "	28 40	455 80	
6,970 45	19,752 86	64 40	974 78	707 05	905 28	55,170 20	
"	"	"	"	"	"	57 80	
274,311 04	2,547,112 22	288,065 98	156,759 06	111,497 91	551,158 "	4,799,078 19	4,799,078 19

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
DOMAINES.			
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut.	79,752 25	75,405 35
	Meuse	85,674 51	82,772 98
	Lys.	49,532 57	55,594 57
	Dendre.	21,006 92	21,117 88
	Sambre canalisée.	742,179 24	696,715 95
	Canal de Charleroy	1,517,905 64	1,217,405 86
	— de Mons à Condé.	202,047 15	255,915 23
	— de Pommerœul à Antoing.	251,106 07	207,555 27
	— de la Campine	41,155 56	29,788 0
	Petite-Nèthe canalisée	26,546 54	17,591 75
	Canal de Gand à Ostende	27,427 05	25,911 96
	— de Terneuzen	14,577 56	15,569 56
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	29,471 45	25,215 23
	Autres voies navigables.	70,986 40	48,555 58
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	40,262 97	41,815 32
<i>Routes appartenant à l'État.</i>	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	51,277 10	54,142 0
	— — d'Anvers à Tamise.	18,974 77	18,512 59
	Vente d'arbres, plantations et herbages.	39,804 04	22,756 09
	— de terrains provenant d'emprises.	10,700 24	12,552 81
	Location de terrains provenant d'emprises.	7,278 42	7,080 04
	Droits de pêche	42,658 50	54,996 42
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	687,597 84	704,888 31
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	885,592 57	922,724 72
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	3,759 65	9,050 05
	Location	455 80	105 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	55,170 20	100,925 29
	Redevance annuelle pour droit d'usage	57 80	88 99
TOTAUX. fr.		4,790,078 19	4,660,089 31

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,548 90	"	Cette augmentation est due à une plus grande activité de la navigation. Ajoutée à l'augmentation de fr. 6,549 56 c ^t obtenue en 1853, elle donne un total de fr. 10,698 26 c ^t . On voit par là que ce produit tend à remonter au chiffre qu'il donnait avant la loi du 20 décembre 1851, qui a réduit les peages de cette rivière de 50 p. %, la différence en moins pour 1852 étant de fr. 55,670 26 c ^t .
901 55	"	Différence insignifiante.
"	6,062 "	Le produit comparé avec celui de 1850, ne donne qu'une différence en moins de fr. 2,256 79 c ^t . Cette différence est le résultat de circonstances commerciales dont il serait difficile de rendre compte.
"	110 96	Différence insignifiante.
45,465 29	"	Cette augmentation prouve la nouvelle extension qu'a prise l'exportation des charbons de Charleroy et du Centre, en France. Il y a déjà eu augmentation, en 1851, de fr. 54,485 81 c ^t , en 1852, de fr. 3,604 62 c ^t et, en 1853, de fr. 89,861 24 c ^t .
100,589 78	"	Il y avait eu, en 1853, une différence en moins de fr. 40,711 36 c ^t , qui explique en partie celle, en plus, signalée ci-contre.
28,155 92	"	Cette augmentation provient de ce qu'à partir de 1854, la province de Hainaut a cessé de toucher la part de ce produit qui lui avait été temporairement attribuée par la loi du 29 décembre 1845.
25,770 80	"	Le produit de 1853 avait présenté une différence en moins de fr. 60,552 45 c ^t , due à l'exécution de la loi du 20 décembre 1851, qui a réduit le péage de ce canal de 60 p. %. Cette mesure a imprimé à la navigation une nouvelle activité, dont résulte l'augmentation obtenue en 1854.
11,567 56	"	Ce canal nouvellement construit acquiert chaque année une nouvelle importance, et il en aura plus encore lorsqu'il sera ouvert jusqu'à Anvers.
8,954 61	"	L'activité de la navigation sur le canal de la Campine influe nécessairement sur les produits de la Petite-Nette canalisée. Il faut remarquer, du reste, que cette rivière avait produit en moins, en 1853, fr. 5,110 19 c ^t .
1,515 07	"	Cette différence est peu importante, mais elle fait voir que la navigation sur ce canal suit un mouvement progressif, puisqu'il y a eu augmentation, en 1852, de fr. 1,522 11 c ^t , et, en 1853, de fr. 1,185 66 c ^t .
1,008 20	"	Cette augmentation ne ramène le produit dont il s'agit qu'au chiffre de 1852, qui s'élevait à fr. 14,562 97 c ^t .
4,256 22	"	Ce produit avait diminué, en 1852, de fr. 11,400 54 c ^t , et, en 1853, de fr. 975 76 c ^t , par suite de la réduction de péage de 50 p. %, accordée en exécution du traité du 20 septembre 1851, approuvé par la loi du 31 janvier 1852. On voit que la perte résultant de cette réduction a été en partie compensée en 1854, par un plus grand mouvement de la navigation.
22,650 82	"	Cette augmentation provient, en partie, de la reprise par l'État, à partir du 1 ^{er} janvier 1854, de l'Yser et du canal de Plasschendele.
"	1,552 55	Cette diminution ne peut être attribuée qu'au résultat moins favorable de quelques relocations.
"	2,864 90	En 1851, il y a eu une augmentation de 8,496 francs, qui ne s'est pas entièrement soutenue; elle a été réduite, en 1852, de 1,758 francs, en 1853, de fr. 2,864 90 c ^t , total fr. 4,602 90 c ^t .
462 18	"	Différence d'autant plus insignifiante qu'elle succède à une différence en moins de fr. 1,079 95 c ^t , que présentait le produit de 1853.
17,157 95	"	En 1853, il y avait eu diminution de fr. 50,166 46 c ^t .
"	1,652 57	Ce produit diminue nécessairement au fur et à mesure qu'on vend les terrains disponibles.
198 58	"	Différence insignifiante.
7,662 08	"	Cette augmentation provient de ce qu'antérieurement à 1854, on faisait figurer plusieurs produits de l'espèce à l'article Pêche (forêts); par contre, cet article a subi, pendant la même année, une diminution de 6,825 francs.
"	17,290 47	En 1853, il y avait eu une augmentation de fr. 20,784 44 c ^t , qui ne s'est pas soutenue.
"	59,152 55	Nonobstant cette réduction, le produit de 1854 est encore supérieur de fr. 55,788 70 c ^t à celui de 1852.
"	5,510 58	Ces terrains sont vendus ou loués au fur et à mesure qu'ils sont remis au domaine, par l'administration des ponts et chaussées, et les produits dont il s'agit varient nécessairement d'après la valeur et la quantité des produits qui font l'objet de cette remise.
550 05	"	Cette différence n'a pas d'autre cause que l'augmentation extraordinaire, s'élevant à fr. 70,592 65 c ^t , que les ventes de l'espèce avaient produite en 1853.
"	51 19	Produit insignifiant.
278,751 14	159,762 26	
EN PLUS: 138,988 88		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,118,486 54	
		— — affranchies et chargées contre espèces. 2,060,000 *	155,637 90	5,217,072 04
		— de la vente des timbres-poste	1,944,958 50	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	210,447 99	
		— imprimés —	62,220 51	281,668 50
	Articles d'argent.	Droit	56,710 80	
		Périmés	864 50	57,575 19
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	102,487 00	
		— des Pays-Bas	55,207 41	
		— de Luxembourg	1,904 54	
		— de Prusse	500,511 02	470,974 04
		— de la Tour-et-Taxis.	5,684 41	
		— de Suisse	2,561 06	
		— de Sardaigne.	2,728 51	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.		60,000 *	68,744 05
	TOTALS. fr.		5,540,000 *	4,076,055 80
				4,076,055 80

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1854.	En 1855.	TOTAL		A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
1,118,486 54	"	1,118,486 54					
155,627 20	"	155,627 20	3,217,072 04	"	"	257,072 04	
1,944,958 50	"	1,944,958 50					
219,447 99	"	219,447 99	281,668 50	"	"	41,668 50	
62,220 51	"	62,220 51					
56,710 80	"	56,710 80	57,575 19	"	"	7,575 19	
864 59	"	864 59					
42,900 88	59,577 21	102,487 09					
25,865 52	29,342 00	55,207 41					
1,095 40	901 14	1,994 54					
146,295 08	154,017 04	300,511 02	470,974 04	"	"	220,974 04	
5,961 41	1,725 "	5,684 41					
1,975 45	585 65	2,561 06					
1,547 84	1,180 67	2,728 51					
68,744 05	"	68,744 05	68,744 05	"	"	8,744 05	
5,828,706 12	247,327 68	4,076,055 80	4,076,055 80	"	"	556,055 80	

Développement, par province,

DESIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {			
	Produit des lettres taxées.	254,097 61	554,154 11	75,155 85
	— des lettres affranchies et chargées. . . .	46,500 70	46,696 80	8,256 50
	— de la vente des timbres-poste	214,459 90	496,594 50	175,416 90
	Port des journaux et imprimés. {			
	Produit des journaux affranchis.	12,008 15	165,965 27	6,564 46
	— des imprimés —	6,800 25	50,587 52	2,525 85
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	8,027 40	44,971 05	2,565 85
	Droits sur les articles d'argent	5,445 20	6,470 70	5,990 70
	Articles d'argent périmés	"	864 59	"
	Office d'Angleterre.	"	102,487 09	"
	— des Pays-Bas	"	55,267 41	"
	— de Luxembourg.	"	1,994 54	"
	Remboursements des offices étrangers. {			
	— de Prusse	"	500,511 02	"
	— de la Tour-et-Taxis	"	5,684 41	"
	— de Suisse.	"	2,561 06	"
	— de Sardaigne.	"	2,728 51	"
TOTAUX. fr.		525,559 21	1,617,076 58	271,855 87

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
97,204 78	145,144 14	150,091 50	17,440 46	25,719 55	40,000 76	1,118,486 54	3,217,072 04
10,550 50	12,614 50	18,572 "	1,849 20	3,800 80	4,806 40	153,627 20	
255,540 70	324,545 60	251,514 10	50,191 "	61,765 90	157,551 90	1,944,958 50	
9,549 74	5,682 75	15,520 87	856 22	1,606 01	3,806 54	219,447 99	281,668 50
7,560 72	4,775 04	6,658 76	650 52	941 66	2,120 19	62,220 51	
3,765 27	2,917 78	4,840 14	220 10	551 88	1,104 58	68,744 05	68,744 05
4,226 10	6,474 90	4,184 50	2,455 90	2,176 70	3,286 10	56,710 80	57,575 19
"	"	"	"	"	"	864 59	
"	"	"	"	"	"	102,487 09	470,974 04
"	"	"	"	"	"	55,907 41	
"	"	"	"	"	"	1,994 54	
"	"	"	"	"	"	500,511 02	
"	"	"	"	"	"	5,684 41	
"	"	"	"	"	"	2,561 06	
"	"	"	"	"	"	2,728 51	
568,177 81	499,954 69	450,081 67	75,663 40	96,650 50	195,256 47	4,076,035 80	4,076,035 80

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1854.	1855.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,118,486 54	1,121,560 21
		— — affranchies et chargées contre espèces	155,627 20	145,180 45
		— de la vente des timbres-poste	1,944,958 50	1,800,076 60
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	219,447 99	189,161 06
		— des imprimés —	62,220 51	57,178 50
	Articles d'argent.	Droit	56,710 80	52,069 80
		Périmés	864 59	419 52
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	102,487 09	67,158 05
		— des Pays-Bas	55,207 41	27,459 48
		— de Luxembourg	1,994 54	2,297 48
		— de Prusse	500,511 02	268,826 01
		— de la Tour-et-Taxis.	5,684 41	4,825 01
		— de Suisse	2,561 06	2,476 91
		— de Sarlaigne	2,728 51	620 84
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.		68,744 05	60,954 76	
TOTAL. fr.		4,076,055 80	5,778,242 46	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	5,075 87	
10,446 77	"	La taxe des lettres doit être appréciée dans son ensemble. — L'augmentation de fr. 152,251 80 et qu'elle présente doit être attribuée au développement incessant que prennent les correspondances.
144,881 00	"	
50,286 95	"	
5,042 01	"	Cette augmentation tend à devenir normale; elle est le résultat de l'accroissement du nombre de personnes qui lisent les journaux, conséquence du développement de l'instruction.
4,641 "	"	Sans cause appréciable.
445 07	"	Augmentation normale, découlant de l'économie de la loi du 22 avril 1849.
55,529 04	"	
27,767 93	"	
"	502 94	
51,485 01	"	Le produit des offices étrangers est de nouveau augmenté d'une somme importante. Cet état de choses provient des conditions favorables que présente la voie de Belgique, pour le transit des correspondances échangées entre les pays du Nord et l'Allemagne d'une part, et l'Angleterre, l'Amérique et les colonies et pays d'outre-mer, d'autre part.
861 40	"	
84 15	"	
2,107 67	"	
7,789 27	"	Cette augmentation est l'effet de l'accroissement du nombre d'abonnés aux journaux, qui se font inscrire à la poste.
501,168 15	5,576 81	
207,791 54		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	200.000 »	»	101.908 25

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECueillir SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
101,908 25	"	o	101,908 25	"	98,091 77	"	

Comparaison des recouvrements effec

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	101,008 25	112,875 72

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	10,067 49	Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer précédemment, ces produits, d'ailleurs purement éventuels, ont une tendance à diminuer, tant à cause de la concurrence des services de transport anglais, que de la mise en exploitation du chemin de fer de Calais.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	Voyageurs		8,920,620 15	
	Bagages		598,025 45	
	Équipages		54,586 60	
	Chevaux et bestiaux	18,000,000	207,179 99	21,767,885 59
	Marchandises		11,792,744 81	
	Produits extraordinaires		202,498 65	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.			12,250	
		18,000,000	21,767,885 59	21,767,885 59
Télégraphes		175,000	297,608 14	297,608 14
TOTAUX. fr.		18,175,000	22,065,495 75	22,065,495 75

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	En 1855.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
21,266,642 90	501,235 60	21,767,885 50	21,767,885 59	•	•	3,767,885 59	
21,266,649 90	501,235 60	21,767,885 59	21,767,885 59	»	•	3,767,885 59	
245,671 18	51,936 90	297,608 14	297,608 14	»	•	122,608 14	
21,512,521 08	553,172 65	22,065,493 73	22,065,493 73	»	»	3,890,493 73	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
Chemin de fer	Voyageurs	8,920,620 15	8,497,575 51
	Bagages	598,025 45	621,572 70
	Équipages	54,586 60	57,081 16
	Chevaux et bestiaux	207,179 90	174,545 72
	Marchandises	11,792,744 81	9,519,859 16
	Produits extraordinaires	202,498 65	185,920 59
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		12,230 .	14,178 12
Vente des tarifs du chemin de fer		»	157 50
		21,767,885 59	19,070,468 26
Télégraphes.		297,608 14	272,527 69
TOTAUX. fr.		22,065,493 73	19,342,995 95

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EX PLUS.	EN MOINS.	
425,244 02	"	Cette augmentation doit être attribuée en partie à l'accroissement des trains express, et en partie à l'accroissement normal du nombre de voyageurs.
"	25,547 27	Cette diminution ne semble provenir que de l'habitude que commencent à prendre les voyageurs d'expédier leurs bagages par trains de marchandises, c'est-à-dire à un tarif inférieur.
"	22,494 56	Le développement que prennent les voies ferrées doivent nécessairement avoir pour résultat de réduire de plus en plus le produit des équipages.
52,836 27	"	La majoration que présentent ces deux articles est due au nouveau tarif introduit à partir du 1 ^{er} juillet 1853, et qui a exercé ses effets sur toute l'année 1854. Il faut aussi, en ce qui concerne les chevaux et bestiaux, tenir compte des achats considérables nécessités par la guerre de Crimée, et, en ce qui concerne les marchandises, de l'augmentation normale et régulière que produisent ces transports.
2,272,905 65	"	
10,578 24	"	Ce produit est essentiellement variable et ne peut guère être apprécié qu'en ce qui concerne les redevances payées par les sociétés mixtes et étrangères.
"	1,918 12	
"	157 50	
2,745,564 78	48,147 45	
2,697,417 35		
25,280 45	"	Cette augmentation est due au développement des lignes télégraphiques étrangères.
2,722,697 78	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de biens immobiliers.	Loi du 27 mai 1857		1,417 15		1,417 15
	— du 30 juin 1840		10,653 25		10,653 25
	— du 11 juin 1855		26,691 75		26,691 75
	— du 24 mars 1854		6,200 .		6,200 .
	Autres aliénations.		41,256 82		58,716 82
	Produits. des successions en déséréance		8,124 75		8,120 25
	— nets des épaves.		1,045 04		1,045 04
	— de biens séquestrés		54,557 72		54,557 72
	— provenant du Département des Finances		56,808 54		55,415 60
	— — de la Guerre		80,400 76		80,400 76
Prix de vente d'objets mo- biliers hors d'usage.	— — de la Justice		22,256 50		22,256 50
	— — des Travaux publics		20,721 50		20,721 50
	— — de l'Intérieur		4,485 50		4,485 50
	— — des Affaires Étrangères.		2,105 90		2,105 90
Données.		825,000 .		1,057,516 51	
(Valeurs capitales.)	du fonds de l'industrie nationale		17,651 49		15,551 49
Rembourse- ment de capitaux.	de créances ordinaires		686,797 52		656,065 50
	avances faites pour l'agriculture		5,558 48		"
	divers		5,545 25		5,545 25
	Rachat et transfert de rentes		1,275 10		1,275 10
	Transactions en matière domaniale		6,200 .		6,200 .
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions		9,067 65		9,067 65
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		157 67		157 67
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis.		1,067 12		1,067 12
	Produit d'objets saisis et confisqués		279 90		279 90
	Rachat d'un droit de plantation.		655 92		655 92
A REPORTER. fr.		825,000 .	1,057,516 51	1,057,516 51	990,327 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	1,417 15								
"	10,635 25								
2,000 "	26,691 75								
"	6,200 "								
2,520 "	41,256 82								
4 50	8,124 75								
"	1,045 04								
"	34,557 72								
3,592 65	56,808 34								
"	80,400 76								
"	22,256 50								
"	29,721 50								
"	4,485 50								
"	2,105 90	1,009,022 21	28,204 50	"	"	28,204 50	"	184,022 21	
"	15,551 49								
9,878 "	665,941 50								
"	"								
"	5,545 25								
"	1,275 10								
"	6,200 "								
"	9,067 65								
"	157 67								
"	1,067 12								
"	279 90								
"	655 92								
18,695 15	1,009,022 21	1,009,022 21	28,204 50	"	"	28,204 50	"	184,022 21	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
	REPORT. fr.	825,000 "	1,057,516 51	1,057,516 51	990,527 06
	Prix de vente de coupes de bois (décime compris). . .		809,740 74		894,437 75
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		90,041 "		52,142 47
	— d'objets saisis et confisqués		55 25		55 25
	— de glandée, panage, foin et herbages. . .		6,153 80		2,975 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . .		5,802 71		2,560 47
Forêts.	— du droit de chasse	909,000 "	5,516 90	1,052,157 94	5,516 90
	— du droit de pêche (baux et licences) . . .		2,491 80		2,265 55
	Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral.		18,747 25		18,547 25
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		6,502 55		6,502 55
	Indemnités pour carbonisation.		1,520 "		1,020 "
	Recettes diverses		25 18		25 18
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer		8,946 40		8,491 90
	— de cafés-restaurants		26,758 65		26,758 65
	— d'herbages		10,534 10		10,529 60
	— de vidanges.		577 "		577 "
Dépendances des chemins de fer.	Argent non réclamé.	80,000 "	146 87	64,942 45	146 87
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . .		4,555 22		4,555 22
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage .		5,571 80		5,571 80
	— d'objets non réclamés		5,546 70		5,546 70
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . .		4,947 60		4,941 60
	École militaire. — Pensions des élèves		59,625 78		59,625 78
	— Pensions des élèves		25,950 80		16,610 80
	— d'animaux malades		6,068 57		6,068 57
École vétérinaire.	Produits consommés en nature		"		"
	— des ventes d'objets divers		7,950 49		7,950 49
	Établissements de Ruyssede et de Beernem.		65,757 85		25,208 48
	Produit de la vente des chevaux réformés.		9,070 67		9,070 67
Établissements et services régis par l'État.	Haras.	285,000 "	727 20	258,770 19	727 20
	— des saillies des étalons au dépôt central		1,758 50		1,758 50
	— d'objets divers		26,956 11		26,956 11
	Bénéfices de la fonderie de canons		15,405 "		15,405 "
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		5,879 90		5,879 90
	— au <i>Bulletin du Musée de l'Industrie</i>		17,204 07		17,204 07
	Produit du <i>Moniteur</i>		477 25		477 25
	— de la bruyère du <i>Frygeweid</i>				
	A REPORTER. fr.	2,090,000 "	2,575,187 07	2,575,187 07	2,227,527 54

REGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
18,695 15	1,009,022 21	1,009,022 21	28,294 50	•	•	28,294 50	•	184,022 21	
357 49	804,705 24								
22,810 18	74,952 05								
•	55 25								
2,715 •	5,690 50								
1,350 24	5,796 71								
•	5,516 00	1,011,669 50	20,488 55	•	6 •	20,482 55	•	111,669 50	
228 45	2,491 80								
200 •	18,747 25								
•	6,502 35								
300 •	1,520 •								
•	25 18								
387 50	8,879 49								
•	26,758 05								
4 50	10,554 10								
•	577 •								
•	140 87	64,875 45	67 •	•	•	67 •	15,124 57	•	
•	4,555 22								
•	5,571 80								
•	5,546 70								
6 •	4,947 60								
•	59,625 78								
8,475 20	25,084 •								
•	6,068 57								
•	•								
•	7,950 40								
12,276 86	55,485 54								
•	0,070 67								
•		200,650 88	20,119 51	4,128 22	•	24,991 09	75,540 12	•	
•	727 20								
•	1,758 50								
•	26,956 11								
•	15,405 •								
•	5,879 00								
•	17,204 07								
•	477 25								
67,690 57	2,295,218 11	2,295,218 11	77,968 06	4,128 22	6 •	75,834 74	90,475 69	205,691 80	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	2,090,000 "	2,575,187 07	2,575,187 07	2,227,527 54
Produits des examens et visa des diplômes		6,245 85		6,245 85
— des diplômes des artistes vétérinaires		1,105 "		1,105 "
— des brevets d'invention		40,878 40		40,878 40
— des jeux de Spa		185,260 57		184,280 02
— du quart des salaires sur transcriptions		55,817 99		55,817 99
Restitutions volontaires		695 20		695 20
Indemnités pour remplacement.		86,628 46		86,628 46
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	500,000 "	6,186 64	448,461 62	6,186 64
— pour construction d'usines		425 "		425 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		14 84		14 84
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		157 61		157 61
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.		78,521 96		78,521 96
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor		458 "		458 "
Exploitation du Musée populaire.		4,500 "		"
Subsides pour construction de routes		245 "		245 "
de toute autre nature.		5,561 12		5,561 12
Fermages de biens-fonds et bâtiments.		44,550 51		41,945 21
— de la pêche.		"		"
Location de biens-fonds et bâtiments.		61,656 85		58,779 55
Génie militaire. Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.		51,490 67		29,454 65
Recettes diverses (pêche et chasse).		1,595 55		1,257 55
Arrérages de rentes	200,000 "	5,818 20	551,850 59	5,286 46
Relevances pour concessions de prises d'eau.		450 62		450 62
— diverses		110 19		110 19
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		80,529 27		40,505 08
— de créances ordinaires		121,502 28		121,212 28
Produits de la calamine		7,500 "		7,500 "
Recettes diverses		46 47		46 47
TOTAUX. fr.	2,590,000 "	3,175,499 08	3,175,499 08	2,975,052 67

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à RECOURIR.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
67,690 57	2,295,218 11	2,295,218 11	77,968 96	4,128 22	6 *	75,854 74	90,475 69	295,691 80	
"	6,245 85								
"	1,105 *								
"	40,878 40								
950 55	185,260 57								
"	35,817 99								
"	695 20								
"	86,628 46								
"	6,186 64	445,961 62	4,500 *	"	"	4,500 *	"	145,961 62	
"	425 *								
"	14 84								
"	157 61								
"	78,521 96								
"	458 *								
"	"								
"	245 *								
"	5,561 12								
2,519 60	44,262 81								
"	"								
2,277 28	61,056 85								
917 19	50,571 84								
158 *	1,595 55								
551 74	5,818 20	510,727 87	41,122 52	50,855 77	"	1,288 75	"	110,727 87	
"	450 62								
"	110 19								
"	40,505 08								
"	121,212 28								
"	7,500 *								
"	46 47								
74,874 95	5,049,907 60	5,049,907 60	125,591 48	43,061 90	6 *	70,625 40	90,475 69	550,581 29	
				125,501 48			450,907 60		

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens immubles.	Loi du 27 mai 1857	500 "	"	"
	— du 50 juin 1840	20 "	"	1,177 25
	— des 5-6 juin 1850	"	"	"
	— du 25 août 1851	"	"	"
	— du 11 juin 1855	"	"	"
	— du 24 mars 1854	"	"	"
	Autres aliénations	216 "	5,125 85	"
	des successions en déshérence	"	999 08	"
	nets des épaves	"	"	1,057 04
	de biens séquestrés	"	"	"
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage,	provenant du Département des Finances	5,180 55	4,244 90	825 "
	— — de la Guerre	112,550 07	15,110 22	18,575 65
	— — de la Justice	10,815 80	761 59	1,159 95
	— — des Travaux publics	415 "	555 58	5,401 25
	— — de l'Intérieur	"	4,102 "	"
	— — des Affaires Étrangères	90 "	400 90	1,615 "
Reboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	655 75	1,058 20	1,600 "
	de créances ordinaires	567,891 82	105,812 24	"
	divers	"	"	"
Rachat et transfert de rentes		"	497 40	"
Transactions en matière domaniale		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		"	9,000 "	"
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		"	"	"
Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		"	"	"
Produit d'objets saisis et confisqués		51 40	4 "	67 10
Rachat d'un droit de plantation		"	655 92	"
A REPORTER. fr.		596,174 80	146,505 86	29,458 22

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4 51	"	"	"	"	912 82	1,417 15	
"	"	9,457 98	"	"	"	10,655 25	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	26,691 75	26,691 75	
"	"	6,200 "	"	"	"	6,200 "	
"	26,686 15	1,667 60	"	"	7,541 26	41,256 82	
2,959 75	485 62	5,215 14	469 18	"	"	8,124 75	
"	"	6 "	"	"	"	1,045 04	
54,557 72	"	"	"	"	"	54,557 72	
17,264 65	1,268 20	6,067 60	"	60 "	2,997 68	56,808 54	
9,587 60	10,701 10	5,825 59	1,690 75	2 25	2,559 15	80,400 76	
8,039 45	76 50	415 50	280 86	84 45	624 40	22,256 59	
2,052 60	6,045 57	12,878 "	2,424 "	"	1,561 50	29,721 50	
"	"	"	581 50	"	"	4,485 50	1,009,022 21
"	"	"	"	"	"	2,105 90	
"	12,259 54	"	"	"	"	13,551 49	
6,407 12	5,082 "	171,995 86	2,084 54	"	8,667 92	665,941 50	
"	"	"	"	"	5,545 25	5,545 25	
"	171 50	150 "	476 20	"	"	1,275 10	
"	"	4,200 "	"	"	2,000 "	6,200 "	
67 65	"	"	"	"	"	9,067 65	
"	"	"	"	"	157 67	157 67	
18 78	"	972 66	"	"	75 68	1,067 12	
"	62 10	50 "	"	65 55	1 75	279 90	
"	"	"	"	"	"	653 02	
80,759 59	69,414 06	221,975 53	7,807 03	210 25	56,936 81	1,009,022 21	1,009,022 21

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		590,174 86	146,505 86	29,438 22
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	496,612 08	26,796 81
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	71,265 55	645 50
	— d'objets saisis et confisqués.	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermage des propriétés dépendantes des forêts	"	5,416 71	260 "
	— du droit de chasse	"	"	"
	— — de pêche (baux et licences)	"	800 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	1,914 27	"
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"
	Indemnités pour carbonisation	"	"	"
Dépendances des chemins de fer	Recettes diverses	"	"	"
	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	1,484 "	746 25	1,516 24
	— de cafés-restaurants	5,950 60	2,510 "	1,600 "
	— d'herbages	258 50	718 50	2,756 "
	— de vidanges	406 50	"	45 50
	Argent non réclamé	"	146 87	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	241 60	"	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	4,854 80	45 "	"
	— d'objets non réclamés	"	5,546 70	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	402 "	472 10	99 "
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	5,200 "	59,511 95	2,415 85
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	"	25,084 "	"
	— { — d'animaux malades	"	6,068 57	"
	— { Produits consommés en nature	"	"	"
	— { — des ventes d'objets divers	"	7,930 49	"
	Établissements de Ruysselede et de Beernem	682 40	5,110 65	14,092 "
	— { Produit de la vente des chevaux réformés	"	9,070 67	"
	Haras . . . { — des saillies des étalons	"	727 20	"
	— { — d'objets divers	"	1,758 50	"
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	876 "	2,251 "	1,494 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	3,879 90	"
	Produit du <i>Moniteur</i>	"	17,204 07	"
	— de la bruyère du <i>Frygeweid</i>	"	477 25	"
	A REPORTER. fr.	412,491 26	845,172 12	81,135 12

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	NAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
80,750 59	69,414 06	221,975 55	7,807 05	210 25	56,956 81	1,009,022 21	1,009,022 21
"	5,824 50	68,588 94	"	257,055 71	60,150 90	894,795 24	
"	"	58 50	"	5,005 10	"	74,952 05	
"	2 25	"	"	51 "	"	55 25	
"	"	5,605 30	"	85 "	"	5,690 50	
"	"	"	"	120 "	"	5,796 71	
"	100 "	924 78	"	1,505 "	1,180 12	5,516 90	1,011,669 59
"	"	"	"	1,691 80	"	2,491 80	
"	"	2,479 71	"	699 62	15,055 65	18,747 25	
"	"	200 "	"	5,936 57	175 76	6,502 55	
"	"	"	"	1,520 "	"	1,520 "	
"	"	"	"	"	25 18	25 18	
2,755 88	809 17	1,528 40	241 55	"	"	8,879 49	
2,462 50	5,710 55	12,505 "	"	"	"	26,758 65	
905 "	4,551 50	478 55	196 25	"	710 "	10,554 10	
102 "	25 "	"	"	"	"	577 "	
"	"	"	"	"	"	146 87	64,875 45
2,646 "	"	1,645 62	"	"	"	4,555 22	
"	494 "	"	"	"	"	3,571 80	
"	"	"	"	"	"	3,546 70	
225 "	1,455 "	1,505 50	791 "	"	"	4,947 60	
690 "	8,600 "	1,700 "	400 "	600 "	2,800 "	59,625 78	
"	"	"	"	"	"	25,084 "	
"	"	"	"	"	"	6,068 57	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	7,950 49	
7,717 97	5,445 44	2,876 54	405 68	515 92	840 94	55,485 54	
"	"	"	"	"	"	9,070 67	
"	"	"	"	"	"	727 20	209,650 88
"	"	"	"	"	"	1,758 50	
"	"	26,956 11	"	"	"	26,956 11	
1,758 "	2,568 "	1,992 "	1,218 "	1,170 "	2,076 "	15,405 "	
"	"	"	"	"	"	5,879 90	
"	"	"	"	"	"	17,204 07	
"	"	"	"	"	"	477 25	
99,929 94	102,790 47	550,578 08	11,059 51	255,509 07	158,544 64	2,205,218 11	2,205,218 11

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		412,491 26	845,172 12	21,155 12
Produits divers et acci- dentels.	Produits des examens et visa des diplômes	824 58	1,496 62	502 57
	— des diplômes des artistes vétérinaires	»	1,105 »	»
	— des brevets d'invention	250 »	54,072 92	502 07
	— des jeux de Spa	»	»	»
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,845 47	5,910 91	4,037 25
	Restitutions volontaires	40 »	655 20	»
	Indemnités pour remplacement	5,750 »	15,116 46	6,155 »
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	517 46	654 92	»
	— pour construction d'usines.	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	»	»	29 68
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	1,116 25	22,252 48	19,828 80
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	»	»	101 55
	Exploitation du Musée populaire	»	»	»
	Subsides pour construction de routes	»	»	»
	de toute autre nature	»	1 »	5,556 09
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	5,655 20	10,582 46	7,506 45
	— de la pêche.	»	»	»
	Génie militaire.	Location de biens-fonds et bâtiments	16,982 72	1,671 25
		Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,448 50	»
		Recettes diverses (pêche et chasse)	48 »	882 55
	Arrérages de rentes	205 99	217 69	»
	Redevances pour concession de prises d'eau	»	1 »	»
	— diverses	»	»	104 59
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	955 12	11,625 86	240 »
	— de créances ordinaires	2,456 22	10,022 59	»
	Produits de la calamine	»	»	»
	Recettes diverses	»	»	»
TOTAUX. fr.		451,582 75	964,516 28	153,419 50

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
99,929 94	102,799 47	550,578 08	11,059 51	253,509 97	158,544 64	2,295,218 11	2,295,218 11
512 94	1,116 55	956 23	254 44	540 "	462 52	6,245 85	
"	"	"	"	"	"	1,105 "	
1,018 65	1,050 "	5,477 50	317 46	20 "	570 "	40,878 40	
"	"	185,260 57	"	"	"	185,260 57	
5,801 88	4,898 81	5,805 45	1,669 56	2,465 65	2,583 27	53,817 99	
"	"	"	"	"	"	695 20	
7,881 "	24,155 "	12,045 "	3,960 "	2,650 "	10,918 "	86,628 46	
654 02	1,900 84	317 46	"	158 82	2,222 22	6,186 64	
"	550 "	75 "	"	"	"	425 "	445,961 62
14 52	"	"	"	"	" 52	14 84	
11 64	40 05	"	"	55 62	20 62	157 01	
5,766 15	12,146 20	8,428 88	795 25	6,969 71	5,258 28	78,521 96	
77 06	"	259 59	"	"	"	453 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	245 "	"	245 "	
"	"	4 05	"	"	"	3,561 12	
1,755 09	5,692 91	1,990 54	461 15	544 32	6,496 91	44,262 81	
"	"	"	"	"	"	"	
7,079 68	21,291 76	2,557 51	58 70	" 75	5,140 14	61,056 85	
1,212 90	6,545 54	"	199 "	"	"	50,571 84	
440 "	"	"	"	"	25 "	1,595 55	
1 71	428 12	78 52	2,250 56	409 17	248 64	5,818 20	
"	269 62	"	"	"	180 "	450 62	510,727 87
"	"	"	5 80	"	"	110 19	
1,680 80	2,572 80	25,452 50	"	"	"	40,505 08	
2,176 92	720 "	105,856 75	"	"	"	121,212 28	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	"	"	"	"	46 47	46 47	
153,975 80	185,777 45	706,400 79	20,991 21	267,148 99	168,296 85	3,049,007 60	3,049,007 60

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Loi du 27 mai 1837	1,417 15	100,891 96
	— du 50 juin 1840	10,635 23	26,463 16
	— du 5-6 juin 1850	"	6,058 75
	Prix de vente de biens immeubles. — du 25 août 1851.	"	"
	— du 11 juin 1853	26,691 75	"
	— du 24 mars 1854	6,200 "	"
	Autres aliénations	41,256 82	27,702 05
	Produits { de successions en déshérence	8,124 75	16,878 06
	{ nets des épaves	1,043 04	1,285 56
	{ de biens séquestrés	54,557 72	"
	provenant du Département des Finances	56,808 54	19,658 59
	— — de la Guerre.	80,400 76	84,163 45
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — de la Justice.	22,256 59	7,959 82
	— — des Travaux publics	29,721 50	11,840 45
	— — de l'Intérieur	4,485 50	10,170 42
	— — des Affaires Étrangères	2,105 90	1,819 "
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	15,551 49	98,552 71
	{ de créances ordinaires	665,941 50	576,066 46
	{ divers	5,545 25	5,271 22
	Rachat et transfert de rentes	1,275 10	2,865 68
	Transactions en matière domaniale	6,200 "	17,475 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		9,067 65	87 85
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		157 67	1,759 82
Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,067 12	2,252 22
Produits d'objets saisis et confisqués.		279 90	158 67
Rachat d'un droit de plantation		653 92	"
A REPORTER. fr.		1,000,022 21	819,559 24

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	99,474 85	On voit par ce résultat que les aliénations faites successivement avaient laissé peu de chose à vendre.
.	15,807 95	En 1853, il y avait eu une augmentation de fr. 14,393 19 c ^s , qui ne pouvait pas se soutenir.
.	6,058 73	Tous les produits des ventes faites en exécution de la loi du 3 et 6 juin 1850 ont été recouvrés dans la période du 1 ^{er} janvier 1851 au 31 décembre 1853.
.	"	
26,691 75	"	La date de cette loi explique qu'elle n'a donné des produits qu'en 1854.
6,200 "	"	Même observation qu'à l'article précédent.
15,554 77	"	Cette augmentation provient de ce qu'on a vendu en plus, en 1854, quelques parties de biens dont l'aliénation avait été momentanément différée.
"	8,755 91	La nature accidentelle de ce produit est la seule explication qu'on puisse donner des différences qu'il présente chaque année. — En 1851, il avait donné une différence en plus de fr. 31,452 82 c ^s ; en 1852, il y a encore une augmentation de fr. 5,856 54 c ^s .
"	242 52	La nature essentiellement accidentelle de ces produits n'a pas besoin d'être expliquée.
54,357 72	"	Ce produit est tout à fait exceptionnel.
17,140 95	"	
"	5,762 67	
14,296 57	"	En déduisant des différences en moins des différences en plus, on trouve qu'il y a sur l'ensemble une augmentation de fr. 40,164 72 c ^s .
17,880 85	"	
"	5,686 92	
286 90	"	
"	85,021 22	Ces produits doivent nécessairement diminuer, à cause des remboursements successifs.
289,875 04	"	La recette de 1854 est tout à fait extraordinaire: elle est due à concurrence de fr. 317,045 26 c ^s , à la conclusion de l'affaire concernant la Banque de l'Industrie à Anvers.
"	1,925 97	En 1853, il y avait une augmentation de fr. 2,423 97 c ^s , qui explique la différence en moins signalée ci-contre.
"	1,588 58	Ces recouvrements dépendent de la volonté des débirentiers.
"	11,275 "	Les variations de ce produit tiennent à leur nature éventuelle.
8,979 82	"	Même observation qu'à l'article précédent.
"	1,602 15	Ce produit dépend du plus ou moins grand nombre de baux qui expirent dans le courant de l'année. En 1853, il avait présenté une augmentation de fr. 976 66 c ^s .
"	1,165 10	Article insignifiant; la diminution de fr. 1,165 10 c ^s succède à une augmentation de fr. 895 64 c ^s .
121 25	"	Insignifiant.
653 92	"	Article ouvert exceptionnellement en 1854.
430,028 50	240,545 53	

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
	Report. fr.	1,009,022 21	810,359 24
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	894,795 24	796,941 69
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	74,952 65	111,062 29
	— d'objets saisis et confisqués	55 25	10 36
	— de glandée, panage, foin et herbages.	5,690 50	9,500 45
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	3,796 71	4,528 71
	— du droit de chasse.	5,516 90	2,921 72
	— — de pêche (baux et licences)	2,401 80	9,514 80
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	18,747 25	22,628 51
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	6,502 55	4,356 54
	Indemnités pour carbonisation	1,520 "	1,500 "
Dépendances des chemins de fer.	Recettes diverses	25 18	"
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	8,879 40	8,817 60
	— de cafés-restaurants	26,758 65	25,815 60
	— d'herbages	10,554 10	7,755 55
	— de vidanges	577 "	562 50
	Argent non réclamé	146 87	285 77
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises.	4,555 22	775 "
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	5,571 80	2,997 29
	— d'objets non réclamés	5,546 70	2,000 05
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,947 60	5,090 "
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves.	59,625 78	57,055 18
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	25,084 "	25,465 37
	— { — d'animaux malades.	6,068 57	5,278 10
	— { Produits consommés en nature	"	"
	— { — de vente d'objets divers	7,950 49	4,057 75
	Établissements de Ruyssede et de Beernem	35,485 54	92,254 42
	Ilaras { Produit de la vente des chevaux réformés	9,070 67	
	— { — des saillies des étalons au dépôt central	727 20	105 "
	— { — d'objets divers	4,758 50	
	Bénéfices de la fonderie de canons	20,956 11	973 68
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,405 "	15,715 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	3,879 90	2,561 66
	Produit du <i>Moniteur</i>	17,204 07	15,196 84
	— de la bruyère du <i>Vrygweid</i>	477 25	1,808 70
A REPORTER. fr.		2,295,218 11	2,054,226 97

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
450,128 50	240,345 55	
97,853 55	"	Ce produit avait diminué, à cause des aliénations effectuées en 1851, de fr. 16,813 27 c ^t , en 1852 de fr. 35,654 55 c ^t et en 1853 de fr. 22,815 07 c ^t ; total fr. 75,282 89 c ^t . — On voit qu'en 1854 toutes ces diminutions ont été compensées par le prix plus élevé du bois.
"	56,109 64	Cette diminution s'explique par la circonstance qu'en 1853 il y avait eu une augmentation extraordinaire de fr. 46,773 43 c ^t .
22 89	"	Produit insignifiant et éventuel.
"	5,610 15	Ce produit est plus ou moins éventuel; il avait donné en 1853 une augmentation de fr. 920 70 c ^t .
"	752 "	Ce produit a donné en 1853 une augmentation de fr. 3,353 71 c ^t , qui ne s'est pas entièrement soutenue.
595 18	"	Ce produit se trouve ainsi ramené à ce qu'il était en 1852 (fr. 3,104 07 c ^t).
"	6,823 "	En 1854 on a fait disparaître plusieurs articles compris entièrement dans ces produits, et on les a fait figurer dans ceux des droits de pêche des canaux et rivières. — Ces derniers produits présentent à raison de cette circonstance une augmentation de fr. 7,662 08 c ^t , qui explique la différence en moins signalée ci-contre.
"	5,881 28	Cette diminution résulte de ce que l'activité des extractions de minerais, qui avait donné en 1853, une augmentation de fr. 8,928 26 c ^t , s'est un peu ralentie en 1854.
1,945 99	"	Pour ce qui concerne les constructions d'usines, ce produit dépend d'éventualités qui le rendent très-variable; en 1852 il y a eu une différence en plus de fr. 4,720 61 c ^t , à laquelle a succédé, en 1853, une différence en moins de fr. 880 42 c ^t .
"	180 "	Différence insignifiante.
25 18	"	Article ouvert exceptionnellement en 1854.
61 80	"	Différence insignifiante.
925 05	"	Cette différence est d'autant plus insignifiante qu'il y a eu en 1853 une diminution de fr. 1,206 27 c ^t .
2,600 75	"	La valeur de ces herbages est d'autant plus variable qu'elle est souvent réduite par les travaux du chemin de fer. — En 1853 il y avait eu diminution de fr. 3,812 10 c ^t .
14 50	"	Insignifiant.
"	138 90	Produit accidentel.
5,758 22	"	Ces produits dépendent du nombre et de la valeur des parcelles qui seront remises au domaine par l'administration du chemin de fer, pour être vendues au profit du trésor.
2,574 60	"	Ce produit, fort éventuel de sa nature, avait présenté en 1853 une diminution de fr. 2,752 15 c ^t .
1,546 65	"	Produit accidentel; en 1853 il y a eu une différence en moins de fr. 5,858 17 c ^t .
"	142 40	Différence insignifiante.
22,592 60	"	Admission d'un plus grand nombre d'élèves en 1854.
"	579 57	Sans explication.
790 47	"	Idem.
"	"	Idem.
5,872 74	"	Idem.
"	56,769 08	Cette différence en moins provient de ce que la somme à payer par l'administration des prisons (69,186 fr. 40 c ^t) pour entretien pendant 1854 de jeunes prisonniers reclus à l'école de Ruysselede, n'a été recouvrée qu'en 1855.
11,451 37	"	En 1853 aucun cheval n'a été mis à la réforme et il n'y a pas eu de vente d'objets hors d'usage. La recette de cet exercice consiste donc uniquement dans le prix de quelques saillies au dépôt central.
25,962 45	"	Cette augmentation, déjà prévue dans le compte de l'année précédente, provient de ce que des commandes importantes faites par des gouvernements étrangers ont pu être terminées et liquidées en 1854.
"	510 "	
1,518 24	"	
4,007 25	"	Sans explication.
"	1,551 45	
611,745 94	350,752 80	

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1834.	1835.
	REPORT. fr.	2,295,218 11	2,034,226 97
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes.	6,245 85	7,469 85
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,135 .	1,192 50
	— des brevets d'invention	40,878 40	70,859 89
	— des jeux de Spa	185,260 57	196,912 55
	— du quart des salaires sur transcriptions	55,817 99	55,475 84
	Restitutions volontaires.	695 20	410 19
	Indemnités pour remplacement	86,628 46	84,706 91
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	6,186 64	2,540 15
	— pour construction d'usines	425 .	1,050 .
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	14 84	60 09
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.	157 61	502 80
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	78,521 06	98,455 21
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor.	458 .	312 83
	Exploitation du <i>Musée populaire</i>	•	1,500 .
	Subsides pour construction de routes	245 .	•
<i>Revenus des domaines.</i>	De toute autre nature	5,561 12	9,497 58
	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	44,262 81	42,558 50
	— de la pêche	•	60 .
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments.	61,056 85	60,725 22
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	50,571 84	52,484 75
	{ Recettes diverses (pêche et chasse)	1,595 55	1,525 50
	Arrérages de rentes	5,818 20	5,345 13
	Redevances pour concessions de prises d'eau	450 62	446 81
	— diverses.	110 10	79 25
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	40,503 08	16,666 49
	— de créances ordinaires	121,212 28	93,303 46
	Produits de la calamine.	7,500 .	7,500 .
	Recettes diverses.	46 47	8,997 65
	TOTAUX. fr.	3,049,907 60	2,810,472 52

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
611,743 94	550,752 80	
"	1,224 02	Sans explication.
"	87 50	
"	29,981 40	Cette diminution est la conséquence de la loi du 24 mai 1854, qui fixe la première annuité à 10 francs, tandis que, sous le régime antérieur, le brevet n'était délivré que moyennant une taxe de 25 francs au minimum.
"	11,651 78	
544 15	"	
285 01	"	
1,021 55	"	
3,646 40	"	
"	625 "	
"	54 25	Sans explication, à cause de la nature éventuelle et de la variabilité de ces produits.
"	165 19	
"	19,953 25	
125 17	"	
"	1,500 "	
245 "	"	
"	6,156 26	
1,904 51	"	Différence due au bon résultat de quelques relocations.
"	60 "	Article insignifiant.
551 61	"	Différence insignifiante.
"	2,112 91	En 1853, il y avait eu une augmentation de fr. 5,518 25 c ⁵ qui ne s'est pas entièrement soutenue.
"	129 95	Différence insignifiante.
475 07	"	Cette augmentation est due à la mise en recouvrement d'articles nouveaux.
5 81	"	Insignifiant.
30 94	"	Idem.
25,856 59	"	Cette augmentation provient de ce que, d'après les arrangements pris pour le paiement des avances faites à M. Cockerill, la société de Seraing a payé, en 1854, une somme plus forte d'intérêts qu'en 1853.
27,908 32	"	Cette augmentation est due à la mise en recouvrement de nouvelles créances.
"	"	Redevance fixe.
"	8,951 18	Ces produits sont entièrement éventuels.
672,800 66	435,365 58	
239,435 08		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »	•	137,404 14
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 •	»	650,607 10
— des droits des commissariats maritimes.	50,000 »	•	54,461 11
— des droits de chancellerie	50,000 »	•	50,741 25
— des droits de pilotage et de fanal.	590,000 »	•	625,848 45
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »	•	»
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	220,000 »	•	252,464 50
TOTAUX. fr.	1,708,000 •	•	1,769,526 55

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	En 1855.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
146,813 62	10,590 52	•	157,404 14	•	•	47,404 14	TOTAL. En 1854. En 1855. Administration du trésor public . . . fr. 180,781 46 16,733 86 167,485 52 Id. des contribut. directes, etc. 69,484 26 843 06 70,099 52 Id. de l'enregistr. et domaines . 15,891 01 1,038 35 14,040 86 TOTAUX. . . fr. 265,827 35 18,657 17 284,464 50
650,607 10	•	•	650,607 10	•	•	82,607 10	
54,461 11	•	•	54,461 11	•	•	4,461 11	
29,089 74	1,051 51	•	30,741 25	•	•	741 25	
625,848 45	•	•	625,848 45	•	•	55,848 45	
•	•	•	•	•	140,000 •	•	
235,827 55	18,657 17	•	a) 252,464 50	•	•	52,464 50	
					140,000 •	201,526 55	
1,739,247 35	30,279 20	•	1,769,526 55	•	61,526 55		

a) Administration du trésor public . . . fr. 180,781 46 16,733 86 167,485 52
Id. des contribut. directes, etc. 69,484 26 843 06 70,099 52
Id. de l'enregistr. et domaines . 15,891 01 1,038 35 14,040 86
TOTAL. . . fr. 265,827 35 18,657 17 284,464 50

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	157,404 14	99,253 53
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	650,607 10	618,020 48
— des actes des commissariats maritimes	54,461 11	48,086 82
— des droits de chancellerie	50,741 25	45,854 54
— des droits de pilotage et de fanal.	625,848 45	589,142 29
— de la fabrication des monnaies de cuivre.	"	"
— de la retenue de 1 p. o/o sur les traitements et remises	252,464 50	290,175 49
TOTAUX.	1,709,526 55	1,688,491 15

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
58,170 61	"	Produits variables.
52,586 62	"	Cette augmentation de produit, en 1854, résulte de nouveaux placements opérés pendant cette année.
6,374 29	"	Produits variables.
"	13,093 29	Produits purement éventuels. Toutefois il est à remarquer qu'une différence aussi grande que celle qui est constatée en faveur de l'exercice 1853, n'existe que parce qu'à défaut d'indications exactes, on a attribué à cet exercice des recettes qui appartiennent à des exercices antérieurs.
54,706 16	"	Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
"	"	Il n'a pas été fabriqué des monnaies de cuivre pendant ces deux exercices.
"	57,708 99	La recette de l'exercice 1853 comprend une somme de fr. 58,910 62 c., indûment attribuée au trésor, et dont la restitution à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, à qui elle appartient, a eu lieu sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1853. Si l'on fait déduction de cette somme, il ne reste plus qu'une différence insignifiante entre les recettes des deux exercices, qui s'explique par leur nature variable.
131,857 68	50,802 28	
81,055 40		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contribu- tions	1,000 n	1,802 76	1,802 76	1,802 76
Frais de perception des centimes provinciaux	100,000 n	58,456 22	125,197 14	55,087 08
— — communaux		64,740 92		62,113 19
TOTAUX. fr.	101,000 n	124,999 90	124,999 90	119,005 65

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1855.	TOTAL		A RECOURVRE	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur des droits constatés à la charge des redevables de l'État.		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	1,802 76	1,802 76	"	"	"	"	"	802 76	
5,568 54	58,456 22	125,197 14	"	"	"	"	"	25,197 14	
2,627 75	64,740 92								
5,996 27	124,999 90	124,999 90	"	"	"	"	"	25,999 90	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . .	1,057 85	65 50	84 66
Frais de perception des centimes provinciaux	4,392 14	11,792 15	5,721 20
— — — communaux	6,108 49	15,869 95	8,639 51
TOTAUX. fr.	11,558 46	27,725 58	14,445 17

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
47 "	54 50	92 55	24 50	567 78	50 66	1,802 76	1,802 76
6,684 49	15,659 14	9,415 66	1,444 42	2,591 80	2,775 24	58,456 22	125,197 14
9,607 84	7,710 05	7,609 16	2,550 24	2,942 75	5,725 15	64,740 92	
16,539 55	21,585 69	17,117 15	5,999 16	5,902 55	6,529 05	124,999 90	124,999 90

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,802 76	3,251 40
Frais de perception des centimes provinciaux	58,456 22	54,404 03
— — communaux.	64,740 92	61,806 03
TOTAUX. fr.	124,999 90	119,551 50

TRIBUTIONS DIRECTS, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	4,448 64	Produits purement éventuels.
3,962 17	•	Ces différences en plus sont une conséquence de l'accroissement des recettes provinciales et communales, accroissement qui a, lui-même, pour cause principale l'élévation, en 1854, des impôts au profit de l'Etat, (foncier, personnel et patentes) sur lesquels sont établis les centimes additionnels au profit des provinces et des communes.
2,954 87	•	
6,897 04	1,448 64	
5,448 40		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
				PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables.	Forcements en recette.		4,467 06		485 54	
		Recouvrements divers		9,454 69		563 47	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires			58,543 45		57,580 95	
	Actes de chargement de divers chefs		50,000 °	171 96	1,022,846 52	171 96	
	Recettes de toute autre nature			5 55		5 55	
Déficit des comptables.	—	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements		10,145 85		•	
		divers		960,077 98		•	
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers départe- ments	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		1,695 95		1,695 95	
		Frais de surveil- lance de bois appartenant	aux communes et hospices	155,558 57		155,526 56	
			aux acquéreurs de bois domaniaux	1,048 05		654 25	
		Remboursement et dégrèvement de contributions			2,080 05		1,556 75
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).			11,910 61		11,910 61
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux			7,550 47		7,550 47
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.			» 20		» 20
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle			100,741 56		100,741 56
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière de simple police		71,694 54		71,694 54
			— militaire.	450,000 °	410 82	635,725 05	410 82
	Frais d'entretien de mendiants			41 46		41 46	
	— de remplacement de mendiants			»		»	
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique.			2,652 52		2,652 52
		Remboursement d'un subside resté sans emploi.			1,200 °		1,200 °
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains		»		»
			Rachat des annuités		»		»
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.			162,440 72		146,705 °
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)			65,971 18		57,241 18
		Frais d'entretien de routes concédées			72,543 27		72,545 27
		Indemnité pour jouissance d'égouts			207 74		207 74
TOTAUX. fr.			500,000 °	1,656,571 37	1,656,571 37	648,717 51	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	485 54								
"	565 47								
"	57,580 95								
"	171 06	40,556 85	982,509 47	5,154 48	"	979,374 99	9,665 15	"	
"	5 35								
"	"								
1,729 58	1,729 58								
"	1,605 95								
12 01	153,538 57								
415 78	1,048 05								
"	1,356 75								
"	11,910 61								
"	7,550 47								
"	" 20								
"	100,741 56								
"	71,604 54								
"	410 82	628,966 05	4,759 02	725 50	"	4,055 72	"	178,966 05	
"	41 46								
"	"								
"	2,652 52								
"	1,200 "								
"	"								
"	"								
11,700 "	158,405 "								
6,750 "	65,971 18								
"	72,545 27								
"	207 74								
20,585 57	660,502 88	660,502 88	987,268 49	5,857 78	"	985,410 71	9,665 15	178,966 05	
				987,268 49			169,502 88		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette	"	15 49	11 "
	{ Recouvrements divers	46 74	31 39	" 10
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	295 54	51,736 30	447 08
	Actes de chargement de divers chefs	48 55	5 88	"
	Recettes de toute autre nature	"	"	"
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	"
	— divers	"	1,729 58	"
	Frais de poursuites et d'instances	552 "	725 17	"
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	685 72	2,413 11	825 20
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	552 65
	Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	660 48
	{ 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,255 04	2,168 58	782 20
	{ Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	792 65	2,449 28	1,451 49
	{ Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"	"
	{ Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	7,116 05	20,554 80	10,067 47
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de la Justice. { — en matière de simple police	6,061 07	15,926 70	5,964 90
	{ — militaire	51 60	125 20	44 20
	{ Frais d'entretien de mendiants	"	"	"
	{ — de remplacement de mendiants	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	444 51	1,549 58	81 18
	{ Remboursement d'un subside resté sans emploi	"	"	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
	Ministère des Travaux publics. { Frais de surveillance de travaux publics concédés	2,100 "	155,100 "	8,000 "
	{ Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	7,600 "	13,050 "	7,955 55
Frais d'entretien de routes concédées		"	"	"
Indemnité pour jouissance d'égouts		"	207 74	"
TOTAUX fr.		27,029 01	225,582 40	54,709 48

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5 55	55 59	415 56	" 55	"	6 02	485 54	40,556 83
" 59	" 17	"	102 59	515 20	10 89	565 47	
2,081 40	180 15	575 10	561 27	27 10	577 01	57,580 95	
"	91 59	4 05	"	24 51	"	171 96	
"	"	"	"	5 35	"	5 55	
"	"	"	"	"	"	"	628,966 05
"	"	"	"	"	"	1,729 58	
151 "	108 50	25 55	"	86 76	7 55	1,095 93	
1,648 95	18,475 74	11,899 81	558 88	50,475 94	40,777 24	155,538 57	
"	80 50	"	"	" 00	415 78	1,048 03	
"	567 68	"	150 58	2 79	195 20	1,556 75	628,966 05
698 55	1,878 07	5,478 75	215 14	544 25	910 47	11,910 61	
592 72	"	"	"	288 39	1,995 96	7,550 47	
"	" 20	"	"	"	"	" 20	
7,275 59	21,726 49	8,958 96	4,970 57	8,241 55	12,050 50	100,741 56	
6,706 70	17,417 78	9,889 16	2,707 17	1,622 20	7,508 66	71,094 54	628,966 05
1 85	66 85	58 97	18 69	55 08	9 50	410 82	
22 46	15 20	"	"	"	5 80	41 46	
"	"	"	"	"	"	"	
154 58	297 18	262 45	17 27	"	66 10	2,652 52	
"	1,200 "	"	"	"	"	1,200 "	628,966 05
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
2,240 "	5,775 "	990 "	"	"	6,200 "	158,405 "	
12,624 99	5,555 55	5,570 "	5,755 54	5,642 85	8,485 54	65,971 18	
"	"	72,545 27	"	"	"	72,545 27	628,966 05
"	"	"	"	"	"	207 74	
55,152 27	71,107 62	112,049 59	12,855 45	71,511 55	79,015 91	669,502 88	669,502 88

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1855.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables { Forcements en recette	485 54	411 85
	{ Recouvrements divers	565 47	97 "
	Solides de comptes de comptables extraordinaires	57,580 95	6,875 71
	Actes de chargement de divers chefs	171 96	551 85
	Recettes de toute autre nature	5 55	6 95
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	208 84
	— divers	1,729 58	2,405 54
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	1,095 95	1,095 78
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	155,558 57	154,184 42
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	1,048 05	615 54
	Ministère des Finances. Remboursement et dégrèvement de contributions	1,556 75	1,684 77
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	11,010 61	10,081 25
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	7,550 47	8,012 05
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	" 20	540 57
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	100,741 56	99,524 56
	— — de simple police	71,694 54	68,190 65
	Ministère de la Justice. — militaire	410 82	527 58
	Frais d'entretien de mendiants	41 46	"
	— de remplacement de mendiants	"	"
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	2,652 52	1,295 69
	Remboursement d'un subside resté sans emploi	1,200 "	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"
	Ministère des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	158,405 "	74,740 "
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	65,971 18	70,641 91
	Frais d'entretien de routes concédées	72,545 27	6,558 51
	Indemnité pour jouissance d'égouts	207 74	"
Totaux fr.		669,502 88	487,824 18

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
71 69	"	La comparaison des produits perçus par l'administration de l'enregistrement et des domaines, à titre de remboursements, pendant les exercices 1853 et 1854, offre, dans son ensemble, une différence de fr. 181,478 70 c^s en faveur de ce dernier exercice. Cette augmentation frappe principalement sur les articles ci-après : 1^o Soldes de comptes de comptables extraordinaires, fr. 30,507 24 c^s, résultant de reliquats importants constatés par la Cour des comptes à charge de certaines administrations des prisons; 2^o Frais de surveillance de travaux publics concédés, 85,635 francs, provenant de la rentrée régulière des redevances dues à raison des travaux actuellement en construction ou en exploitation, et de ce que plusieurs nouveaux travaux ont été concédés en 1854; 3^o Frais d'entretien de routes concédées, fr. 66,184 96 c^s, qui a pour cause un remboursement extraordinaire. Les autres produits ne présentent que des différences peu importantes qui ne comportent aucune explication.
468 47	"	
30,507 24	"	
"	559 89	
"	1 60	
"	908 84	
"	675 96	
598 15	"	
"	645 85	
454 69	"	
"	528 04	
1,829 56	"	
"	461 56	
"	540 17	
1,416 80	"	
5,505 71	"	
"	116 56	
41 46	"	
"	"	
1,556 65	"	
1,200 "	"	
"	"	
"	"	
85,665 "	"	
"	6,670 75	
66,184 96	"	
207 74	"	
191,485 90	10,007 20	
181,478 70		

TABLEAU LIT. A.

REMBOURSEMENTS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,530,000 »	»	1,252,295 20
Remboursements par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	35,000 »	»	47,115 65
Recettes accidentelles	250,000 »	»	96,448 25
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 »	»	21,808 »
Chemin de fer. — Dividendes de 1854.	125,000 »	»	208,450 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »	»	2,350 87
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque.	160,000 »	»	259,117 65
TOTAUX. fr.	1,953,500 »	»	1,867,585 62

TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués par année et par nature de perception.

RECOURVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	En 1855.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
955,650 10	296,645 10	"	1,252,295 20	"	77,704 80	"	L'évaluation primitive était de 850,000 francs; il y a été ajouté 500,000 francs, en vertu de la loi du 23 mai 1854, qui alloue un crédit supplémentaire de pareille somme au Budget de l'exercice 1854, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation.
47,115 65	"	"	47,115 65	"	"	12,115 65	
96,448 25	"	"	96,448 25	"	155,551 75	"	
10,824 "	10,984 "	"	21,808 "	"	"	1,508 "	
"	208,450 "	"	208,450 "	"	"	85,450 "	
"	2,550 87	"	2,550 87	"	10,649 15	"	
"	259,117 65	"	259,117 65	"	"	79,117 65	
					241,005 68	176,191 50	
1,110,038 "	757,547 62	"	1,867,585 62	"	65,714 58		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.	
Solde en faveur du trésor, résultant du compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies, pour l'année 1853	1,804 65
Solde du compte du banc d'épreuves des câbles et chaînes à Gosselies, pour l'exercice 1855	275 "
Excédant des fonds alloués pour payer les gratifications aux détenus de la prison de Vilvorde	2,324 29
Soldes de comptes divers	96 17
Remboursements du chef de rations de fourrages et de vivres reçues en trop; pour perte de cartouches, et pour d'autres objets perdus ou mis hors de service avant l'époque fixée (Guerre)	905 55
Remboursements de traitement, jours de solde et frais de voyage perçus en trop	348 67
Restitution de sommes indûment payées par le trésor et remboursements divers	1,856 67
— de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics et revenant au trésor	66 08
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et revenant au trésor	19 75
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances et revenant au trésor	18 04
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice et revenant au trésor	1 95
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et revenant au trésor	5 75
Remboursements d'avances faites à des marins, etc., par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	5,970 62
Remboursement par le gouvernement hollandais, d'avances faites pour secours à des indigents.	549 55
Retenues opérées sur pensions à charge de l'État, du chef d'admission d'anciens services conférant des droits à une pension	46 "
Restitution anonyme	700 "
Remboursement par la ville de Bruges, en exécution de l'art. 2 de la convention du 29 mai 1854, approuvée par arrêté royal du 10 juillet suivant, de sa quote-part dans les frais d'entretien des quais et escaliers de la partie du canal de Gand à Ostende comprise dans son territoire	5,556 09
Intérêts prescrits au profit du trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :	
1 ^{re} Dette à 2 1/2 p. 0/0, échéances des 1 ^{er} juillet 1847, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1848, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1849 fr.	2,938 60
2 ^o Dette à 5 p. 0/0, échéances des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1847, 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1848, y compris la commission de paiement allouée à la maison de Rothschild de Paris	1,075 65
3 ^o Dette à 5 p. 0/0, échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1847, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1848, y compris la commission de paiement	1,438 02
4 ^o Dette à 5 p. 0/0 1842, échéances des 1 ^{er} novembre 1847, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1848, y compris la commission de paiement	279 96
	5,732 25
A REPORTER. fr.	21,754 80

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	21,754 80	
Montant des assignations émises par les anciens directeurs du trésor, dont la prescription est acquise à l'État	5,214 81	
Transfert au profit du trésor, des sommes demeurées sans emploi sur les versements des communes, pour leur part dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841). . .	129 85	
Transfert au profit du trésor, des sommes demeurées sans emploi sur les fonds pour mesures relatives aux défrichements, irrigations, etc. (lois du 20 décembre 1846 et du 25 mars 1847)	20,694 62	
Transfert au profit du trésor, des sommes demeurées sans emploi sur les fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849).	1,595 51	
PRODUITS DIVERS.		56,587 59
Droits de passage aux écluses des bassins à Ostende, exercice 1853	4,718 59	
Droits perçus au quai du Rhin à Anvers, en 1853	803 99	
Droits de chancellerie, perçus en 1851 et 1852	209 74	
Produits de ventes d'objets mis hors d'usage et de vieille paille de couchage.	645 88	
Produits des ventes qui ont eu lieu, les 30 juin et 14 octobre 1854, de plusieurs pièces de terre situées dans les communes de Saint-Pierre, Eysden et Grondveld (duché de Limbourg), achetées dans le temps pour faire le canal de Liège à Maestricht, et devenues inutiles à cette fin.	21,503 95	
Semestre d'intérêts, au 1 ^{er} mai 1854, perçus au profit du trésor, du chef des obligations s'élevant au capital de 41,500 francs à 4 1/2 p. %, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. (Les intérêts du même capital pour le semestre échu le 1 ^{er} novembre 1854, n'ont été versés qu'en 1855 et seront compris dans les recettes de ce dernier exercice).	955 75	
Intérêts de la Dette publique à 2 1/2 p. %, perçus au profit du trésor, Savoir :		
1 ^{er} Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1854, sur un capital de 70,600 francs, provenant de l'ancien fonds d'agriculture fr.	882 50	
2 ^e Semestre échu le 1 ^{er} juillet 1854, sur un capital de 10,200 francs, provenant du même fonds	127 50	
3 ^e Semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1854, sur un capital de fr. 578,728 40 c., provenant de la caisse de pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851.) . . .	9,468 20	
4 ^e Semestre au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1854, sur un capital de fr. 27,070 77 c., restant disponible sur le fonds de liquidation mentionné à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.	676 76	
	11,154 96	40,060 66
TOTAL. fr.		96,448 25

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,252,295 20	1,461,249 68
Remboursements par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	47,115 65	•
Recettes accidentelles	96,448 25	348,171 79
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons.	21,808 •	21,808 •
Chemin de fer. — Dividendes de 1854	208,450 •	75,600 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite à titre de remboursement d'avances.	2,550 87	4,090 42
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque.	239,117 65	135,364 45
TOTAUX. fr.	1,867,585 62	2,006,284 54

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.																				
EX PLUS.	EX MOINS.																					
		a) Les recettes indiquées ci-contre se composent des produits des ventes d'objets confectionnés dans les prisons, tant au moyen de l'allocation ordinaire qui est portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, que des crédits extraordinaires accordés pour la fabrication de toiles destinées à l'exportation. Ces produits varient nécessairement d'un exercice à l'autre, suivant le plus ou le moins d'importance des fournitures faites par l'administration des prisons. b) Les remboursements de cette nature, qui sont exigés à partir de 1849, n'ont figuré, pour la première fois, au Budget des Voies et Moyens, qu'en 1854; les recouvrements faits pendant les années antérieures ont été portés en compte à titre de recettes accidentelles. Quant à la somme de fr. 47,115 65 c., qui a été recouvrée pendant l'année 1854, il est à remarquer qu'elle ne se compose que de créances se rapportant aux exercices 1849 à 1852. Les retards qu'ont éprouvés ces recouvrements proviennent d'abord de ce que le montant des créances dont il s'agit ne peut être réglé qu'après la clôture de l'exercice, et ensuite de ce que cette circonstance a été cause, surtout dans le principe, que des délais plus ou moins longs se sont écoulés avant que les provinces aient été en mesure d'en faire opérer régulièrement la liquidation au profit du trésor. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, pour 1849, à fr. 34,557 38 c.; pour 1850, à fr. 32,375 94 c.; pour 1851, à fr. 33,122 94 c.; pour 1852, à fr. 31,507 84 c.; pour 1853, à fr. 28,088 55 c.; et pour 1854, à fr. 28,194 58 c. c) La dénomination elle-même de ces produits dispense de toute explication sur leur variabilité. Toutefois on croit utile de faire remarquer que la grande infériorité que présentent les recettes de 1854, provient notamment de ce qu'une somme importante a été recouvrée sur l'exercice antérieur, pour intérêts du chef d'avances sur dépôts de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844. d) Ces produits, qui ont été les mêmes pour les deux exercices, se décomposent ainsi qu'il suit : <table><tr><td>Abonnement de la province d'Anvers</td><td>fr. 2,720 »</td></tr><tr><td>— — — de Brabant</td><td>3,324 »</td></tr><tr><td>— — — de la Flandre occidentale</td><td>2,500 »</td></tr><tr><td>— — — de la Flandre orientale</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td>— — — de Hainaut</td><td>3,264 »</td></tr><tr><td>— — — de Liège</td><td>1,300 »</td></tr><tr><td>— — — de Limbourg</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>— — — de Luxembourg</td><td>1,300 »</td></tr><tr><td>— — — de Namur</td><td>2,500 »</td></tr><tr><td></td><td> Fr. 21,808 » </td></tr></table> e) L'État possède 4000 actions du chemin de fer rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital nominal de 1,000,000 de thalers. L'augmentation de produit qui est constatée à l'exercice 1854, provient de ce que le dividende pour cette année a été de 5 1/2 p. %, tandis qu'on n'a obtenu que 3 1/2 p. % pour 1853. f) Ces remboursements varient selon que les recettes de la caisse générale de retraite ont été plus ou moins importantes. g) Cette augmentation de produit est une conséquence de l'accroissement de la prospérité de la Banque nationale.	Abonnement de la province d'Anvers	fr. 2,720 »	— — — de Brabant	3,324 »	— — — de la Flandre occidentale	2,500 »	— — — de la Flandre orientale	4,000 »	— — — de Hainaut	3,264 »	— — — de Liège	1,300 »	— — — de Limbourg	1,000 »	— — — de Luxembourg	1,300 »	— — — de Namur	2,500 »		Fr. 21,808 »
Abonnement de la province d'Anvers	fr. 2,720 »																					
— — — de Brabant	3,324 »																					
— — — de la Flandre occidentale	2,500 »																					
— — — de la Flandre orientale	4,000 »																					
— — — de Hainaut	3,264 »																					
— — — de Liège	1,300 »																					
— — — de Limbourg	1,000 »																					
— — — de Luxembourg	1,300 »																					
— — — de Namur	2,500 »																					
	Fr. 21,808 »																					
	a) 208,954 48																					
b) 47,115 65																						
	c) 251,725 54																					
d)																						
e) 152,850																						
	f) 1,739 55																					
g) 83,755 20																						
263,718 85	462,417 57																					
198,698 72																						

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1854.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Produit de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845)	1.000.000 •	524.927 24	524.927 24	524.925 67

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
			A RECQUYRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
En 1855.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
1 57	524,925 24	524,927 74	"	"	"	"	475,072 76	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845).	"	1,695 42	178,312 95

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
700 .	100,502 09	9,825 .	.	157,105 16	67,790 64	524,927 24	524,927 24

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Produit de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	524,927 24	955,550 49

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	410,425 25	La loi du 5 février 1845 a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 10 millions de francs. Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont : Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de fr. 1,056,485 » — 18 juillet 1846 — 1,001,610 » — 16 mai 1847 — 1,004,000 » — 23 mai 1848 — 1,096,500 » — 6 juin 1850 — 1,266,974 » — 25 août 1851 — 974,810 » — 14 déc. 1852 — 1,029,583 » — 14 mars 1854 — 1,005,416 » Ensemble. fr. 8,435,178 » Les produits recouvrés du chef des ventes opérées jusqu'à la fin de l'année 1854, se sont élevés, savoir : En 1845 à fr. 491,530 76 — 1846 à 504,476 30 — 1847 à 454,602 79 — 1848 à 278,486 92 — 1849 à 326,706 03 — 1850 à 430,940 87 — 1851 à 685,287 09 — 1852 à 1,016,931 15 — 1853 à 935,330 49 — 1854 à 524,927 24 Ensemble. fr. 5,649,259 62 Il reste, par conséquent, à réaliser sur les ventes autorisées, une somme de 2,785,938 38 Les différences qui se font remarquer entre les produits de ces diverses années, proviennent de ce que l'on a procédé aux ventes, ou qu'on les a différées, suivant que les circonstances ont été plus ou moins favorables.

176

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
Service de la dette.	1.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	•	1	500,000	500,000	150,000	150,000
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	•	2	846,560	846,560	423,280	423,280
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	•	5	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 59	2,751,320 59
Frais relatifs à cette dette	•	4	2,000	1,570 25	145	1,227 25
Intérêts de l'emprunt de 50.000.000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	•	5	1,500,000	1,500,000	750,000	750,000
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	•					
Frais relatifs au même emprunt	•	6	2,000	1,505 15	55 16	1,271 99
Intérêts de l'emprunt de 50.850.800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1854).	•	7	2,558,992	2,558,992	2,558,992	•
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres).	•					
Frais relatifs aux mêmes dettes	•	8	55,000	26,176 87	18,181 96	7,994 91
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854).	•	9	5,249,555 76	5,249,555 76	5,249,555 76	•
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	•					
Frais relatifs à la même dette.	•	10	15,000	12,555 25	1,220 88	11,325 57
Intérêts de l'emprunt de 84.056.000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854).	•	11	4,252,800	4,252,800	4,252,800	•
Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	•					
Frais relatifs audit emprunt	•	12	13,000	7,502 12	313 97	7,188 15
A REPORTER.	•		20,037,548 54	20,019,258 18	15,915,050 12	4,103,608 06

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
300,000	"	"	"	"	"	
846,560	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
1,570 25	"	"	629 75	"	"	
1,500,000	"	"	"	"	"	
1,505 15	"	"	694 85	"	"	
2,558,992	"	"	"	"	"	
26,176 87	"	"	8,925 15	"	"	
5,240,535 76	"	"	"	"	"	
12,555 25	"	"	2,444 75	"	"	
4,252,800	"	"	"	"	"	
7,502 12	"	"	5,497 88	"	"	
20,019,258 18	"	"	18,090 56	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			20,037,348 54	20,019,258 18	15,915,650 12	4,103,608 06
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, au- torisé par la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 356 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854).	•	13	1,560,000 •	1,560,000 •	1,560,000 •	•
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. $\frac{1}{2}$ % du ca- pital.	•					
Frais relatifs à la même dette	•	14	5,000 •	5,056 58	158 89	2,897 49
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur 142,651,656 francs, montant ap- proximatif du capital des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, dont la conversion a été décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1854).	•	15 a)	7,880,765 •	7,880,765 •	7,880,765 •	•
Dotation de l'amortissement de cette dette, à $\frac{1}{2}$ p. % du ca- pital (mêmes semestres)	•					
Frais relatifs à la même dette	•	16	28,000 •	17,725 56	400 26	17,725 50
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 356). (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engage- ments résultant de cette loi)	•	17	500,000 •	169,201 51	•	75,000 •
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	•	18	450,000 •	586,814 21	5,450 57	583,565 64
Rentes viagères	•	19	4,469 27	5,881 20	•	2,006 04
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c ^t	•	20	515 87	516 87	515 87	•
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépen- dances	•	21	105,820 10	105,820 10	•	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	•	22	21,164 02	21,164 02	•	21,164 02
Frais résultant de la négociation du capital de l'emprunt de 26,904,600 francs en dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, effectué en vertu de la loi du 14 juin 1855.	•	22 ² b)	900,120 95	900,120 95	•	900,120 95
A REPORTER.			31,293,203 75	31,268,300 78	25,580,920 71	5,811,503 60

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
	20,019,238 18	"	"	18,090 36	"	"	
	1,560,000 "	"	"	"	"	"	
	3,036 38	"	"	1,963 62	"	"	
	7,880,765 "	"	"	"	"	"	a) Par la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 144, les crédits alloués aux articles 15, 16 et 18 du Budget ont été annulés et remplacés par les crédits figurant actuellement aux mêmes articles.
	17,725 56	"	"	10,276 44	"	"	
	75,000 "	94,201 51	"	"	130,798 69	"	
	586,814 21	"	"	"	"	156,814 21	
	2,006 04	1,875 16	"	588 07	"	"	
	515 87	"	"	"	"	"	
	105,820 10	"	"	"	"	"	
	21,164 02	"	"	"	"	"	
	900,120 95	"	"	"	"	"	b) Crédits ouverts par la loi du 24 mai 1853, <i>Moniteur</i> n° 154.
	31,172,224 31	96,076 47	"	30,018 40	130,798 69	136,814 21	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			51,295,205 75	51,268,500 78	25,560,920 71	5,811,505 60
Rémunérations.						
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1850						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
Pensions civiles.						
Affaires Etrangères. { Marine						
{ Affaires Etrangères						
Justice { Pensions ecclésiastiques		25	5,585,000	5,529,208 54	15,555 82	5,502,156 19
{ — civiles						
Intérieur. — —						
Travaux publics. — —						
Guerre. — —						
Finances. — —						
Cour des comptes. — —						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit : de Waterloo						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (wachtgelden).						
— ou pensions supplémentaires (toelagen).		24	50,780	29,086 88	"	28,690 62
Secours annuels (jaarlijksche onderstanden).						
A REPORTER.			56,908,985 75	56,826,596	25,576,476 53	11,542,150 41

BLIQUE (SUITE.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
51,172,224 51		96,076 47	.	30,918 49	150,798 69	156,814 21	
5,517,712 01		11,496 53	.	55,791 66	.	.	
28,690 62		396 26	.	1,693 12	.	.	
56,718,626 94		107,969 06	.	88,403 27	150,798 69	156,814 21	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accusés PAR LE BUDGET — primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			36,908,085 75	36,826,596 .	25,576,476 53	11,542,150 41
Fonds de dépôt.						
Intérêts à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses du trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	III.	25	403,000 .	425,007 75	169,507 50	246,700 50
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos.						
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		26	95,000 .	95,285 76	.	93,285 76
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, ...			37,404,085 75	37,542,887 51	25,545,983 83	11,682,154 67

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
56,718,626 94	107,989 06	"	88,405 27	150,798 69	156,814 21	
416,207 80	6,700 95	"	"	"	20,007 75	
95,285 76	"	"	"	"	285 76	
57,228,118 50	114,769 01	"	88,405 27	150,798 69	157,105 72	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 8 juin 1853, *Moniteur* n° 161, à fr. 56,182,680 60

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,222,505 15

TOTAL fr. 57,404,985 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1855 à 1854, conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale	I.	1 ^{er.}	a) 250,000 "	"	"	"
TOTAUX.			250,000 "	"	"	"
EXERCICE 1854.						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	"
Dotation de l'héritier présomptif du trône	"	2	b) 500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
Entretien annuel des palais de la rue Ducale et de Tervueren, aux termes de la loi du 25 mars 1853	"	3	c) "	"	"	"
Sénat	II.	4	40,000 "	37,000 "	30,000 "	7,000 "
Chambre des Représentants	III.	5	450,350 "	414,074 53	317,981 95	95,669 50
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour.	IV.	6	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
— du personnel des bureaux		7	81,000 "	81,000 "	74,159 59	6,840 41
Matériel et dépenses diverses.		8	16,900 "	16,900 "	15,000 "	1,900 "
Premier terme des pensions à accorder éventuellement		9	1,200 "	"	"	"
TOTAUX.			5,890,772 75	5,850,297 28	5,758,464 29	111,409 71

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Report conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâti- ments	X.	45	a) 18,258 60	17,116 60	•	17,116 60
TOTAUX.			18,258 60	17,116 60	•	17,116 60
EXERCICE 1852.						
Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	X.	49	b) 2,748 •	2,748 •	2,748 •	•
TOTAUX.			2,748 •	2,748 •	2,748 •	•
EXERCICE 1853.						
Report conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	X.	59	c) 1,000 •	1,000 •	•	1,000 •
Constructions nouvelles, réparation, entretien des bâtiments, y compris 255,000 francs pour la continuation des tra- vaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, et 255,000 francs pour l'acquisition des terrains et les pre- miers travaux de construction d'une maison de justice ci- vile et militaire à Anvers.	X.	45	184,558 05	184,558 05	51,500 •	135,258 05
TOTAUX.			185,558 05	185,558 05	51,500 •	135,258 05
EXERCICE 1854.						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	189,550 •	189,549 98	188,552 66	997 52
Matériel	•	3	25,000 •	22,989 67	22,107 81	881 86
Frais d'impression de recueils statistiques	•	5	6,000 •	2,679 •	1,086 65	512 45
Frais de route et de séjour	•	4	6,000 •	5,958 50	2,911 50	5,046 80
A REPORTER.			245,550 •	242,176 95	235,658 02	5,458 45

LA JUSTICE..

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférée à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,116 60	"	"	"	"	1,122 "	"	a; Décision de la Cour des comptes du 30 mars 1854.
17,116 60	"	"	"	"	1,122 "	"	
2,748 "	"	"	"	"	"	"	b; Id. Id.
2,748 "	"	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	"	c; Id. Id.
184,558 05	"	"	"	"	"	"	
185,558 05	"	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
189,549 98	"	"	"	" 02	"	"	
22,089 67	"	"	"	10 33	"	"	
1,599 10	1,079 90	"	"	5,321 "	"	"	
5,958 30	"	"	"	41 70	"	"	
241,097 05	1,079 90	"	"	3,573 05	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'en 31 octob.
REPORT.	...	...	245,550	242,176 95	255,658 62	5,458 45
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (Personnel)	"	6	220,500	210,208 55	210,208 55	"
— (Matériel).	"	7	5,250	5,125	5,105	22
Cours d'appel (Personnel)	"	8	a) 577,100	573,255 52	468,745 82	105,487 50
— (Matériel).	"	9	18,000	18,000	18,000	"
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	b) 1,042,645	1,051,865 51	915,787 60	118,077 91
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	555,970	534,120	411,520	142,600
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (Personnel).	"	12	20,505	20,278 52	15,227 40	5,054 16
— (Matériel).	"	15	2,000	2,000	2,000	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	50,051	50,050 52	27,771 82	2,258 50
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	"	15	5,540	5,540	1,770	1,770
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	16	570,000	559,196 66	28,527 60	550,671 61
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	"	17	50,215	27,561 28	27,192 62	240
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyers de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	"	18	75,000	26,777 45	18,275 57	8,502 06
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	116,000	115,996 67	109,515 98	6,480 69
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	5,000	2,720	2,720	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	"	21	18,000	16,126 10	15,644 10	2,510 60
A REPORTER.	...	...	3,555,104	5,457,955 89	2,509,468 55	926,893 46

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
241,097 05		1,079 00	•	3,375 05	•	•	
210,208 55		•	•	10,291 67	•	•	
5,125 •		•	•	125 •	•	•	
572,255 52		•	•	4,866 68	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 33,500 francs, par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 150.
18,000 •		•	•	•	•	•	
1,051,865 51		•	•	10,779 40	•	•	b) Le crédit primitif a été augmenté de 7,700 francs par la loi du 25 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 150.
554,120 •		•	•	1,850 •	•	•	
20,261 65		16 67	•	24 68	•	•	
2,000 •		•	•	•	•	•	
50,050 52		•	•	• 68	•	•	
5,540 •		•	•	•	•	•	
558,999 21		197 45	•	10,805 34	•	•	
27,452 62		128 66	•	2,655 72	•	•	
26,777 45		•	•	48,222 57	•	•	
115,996 67		•	•	5 35	•	•	
2,720 •		•	•	280 •	•	•	
15,954 70		171 40	•	1,875 90	•	•	
3,450,561 81		1,594 08	•	95,148 11	•	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,555,104 »	5,457,955 89	2,509,468 55	926,893 46
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	22	10,000 »	4,285 14	2,897 74	1,587 40
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheu- reuse	»	25	12,000 »	11,700 »	11,450 »	250 »
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	»	24	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	»	25	511,700 »	510,455 52	255,041 66	77,591 66
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	»	26	62,010 55	62,010 50	54,021 15	27,989 57
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenus de cures	»	27	5,541,050 »	5,556,125 69	2,265,056 »	1,070,298 10
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'é- glises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	»	28	420,000 »	414,999 99	171,520 67	258,127 52
Part du Gouvernement dans les frais de construction du mo- nument à ériger en commémoration de la reine Louise- Marie	»	28 bis.	a) 90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
Culte anglican et protestant (<i>Personnel</i>)	»	29	48,876 »	47,626 »	55,157 »	12,469 »
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	»	50	9,024 »	5,715 08	4,072 91	1,640 17
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	»	51	8,600 »	8,600 »	6,450 »	2,150 »
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	»	52	900 »	500 »	500 »	»
1° Premier terme de pensions à accorder éventuellement; 2° secours pour les ministres des cultes; secours aux an- ciens religieux et religieuses.	»	55	b) 26,000 »	25,871 87	20,550 07	4,918 59
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	34	c) 140,000 »	157,923 51	60,589 62	76,659 85
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établis- sements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	»	55	160,000 »	158,829 26	41,020 26	117,047 40
A REPORTER.	...	...	8,174,744 55	8,055,872 05	5,487,261 41	2,557,202 12

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,456,561 81	1,594 08	"	95,148 11	"	"	
4,385 14	"	"	5,714 86	"	"	
11,700 "	"	"	500 "	"	"	
1,500 "	"	"	"	"	"	
310,435 52	"	"	1,266 68	"	"	
62,010 50	"	"	" 05	"	"	
5,555,534 10	789 59	"	4,906 51	"	"	
409,447 99	5,552 "	"	5,000 01	"	"	
90,000 "	"	"	"	"	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 175.
47,626 "	"	"	1,250 "	"	"	
5,715 08	"	"	5,510 92	"	"	
8,600 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	600 "	"	"	
25,248 46	625 41	"	128 15	"	"	b) Ce crédit a été augmenté de 2,000 francs par la loi du 2 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 154.
157,229 47	695 84	"	2,076 69	"	"	c) Ce crédit a été augmenté de 50,000 francs par la loi du 2 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 154.
158,675 66	155 60	"	1,170 74	"	"	
8,044,405 53	9,408 52	"	120,872 50	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1834.	En 1833, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,174,744 55	8,055,872 05	5,487,261 41	2,557,202 12
Établissements de bienfaisance (suite).	IX					
	(suite).					
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans pré- judice du concours des communes et des provinces . . .	"	56	145,000 "	126,548 42	115 "	125,651 42
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .	"	57	20,000 "	19,599 50	14,609 50	4,990 "
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vaga- bonds âgés de moins de 18 ans	"	58	100,000 "	165,664 90	56,265 85	101,535 29
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	"	59	1,600,000 "	1,599,996 40	1,090,594 62	458,010 29
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	"	40	54,000 "	51,165 45	50,065 60	1,090 85
Frais d'habillement des gardiens	"	41	20,000 "	17,488 10	4,577 01	15,047 00
Frais de voyage des membres des commissions administra- tives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et em- ployés des mêmes établissements	"	42	11,000 "	7,585 "	5,222 20	4,162 80
Traitement des employés attachés au service domestique. .	"	45	455,000 "	455,447 50	405,585 89	29,605 88
Frais d'impressions et de bureau	"	44	20,000 "	15,227 80	12,169 96	5,057 84
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâti- ments, y compris 50,000 francs pour achèvement des tra- vaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai. 400,000 francs pour la continuation des travaux de con- struction d'une maison de justice civile et militaire à An- vers, et 20,000 francs pour commencer une nouvelle maison d'arrêt à Hasselt.	"	45	650,000 "	602,550 45	191,721 02	407,260 69
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	"	46	22,000 "	20,506 27	11,448 11	8,644 51
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	47	6,000 "	5,954 90	5,712 60	222 30
Achat et entretien du mobilier dans les prisons; frais de cou- chage des gardiens, des surveillants et des détenus . . .	"	48	55,000 "	25,166 51	6,710 91	16,455 60
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion.	"	49	1,070,000 "	1,010,882 27	516,165 94	694,620 28
Gratifications aux détenus	"	50	165,000 "	144,056 15	128,555 74	15,522 59
Frais d'impressions et de bureau	"	51	10,000 "	6,774 20	6,594 55	179 67
Traitements et tantièmes des employés	"	52	85,000 "	80,118 64	68,950 52	10,996 55
Secours à des employés ou des veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration des prisons	"	53	5,000 "	5,000 "	2,700 "	500 "
A REPORTER.			12,695,744 55	12,566,982 58	7,840,796 50	4,452,372 16

LA JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,044,465 55	9,408 52	"	120,872 50	"	"	
125,744 42	804 "	"	18,451 58	"	"	
19,599 50	"	"	400 50	"	"	
157,021 12	8,045 78	"	24,555 10	"	"	
1,528,604 91	71,591 49	"	5 60	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 500,000 francs par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 131.
51,105 45	"	"	2,856 55	"	"	
17,424 91	65 10	"	2,511 00	"	"	
7,585 "	"	"	5,615 "	"	"	
455,187 77	259 82	"	1,552 41	"	"	
15,227 80	"	"	4,772 20	"	"	
598,990 71	5,550 74	"	26,552 65	1,096 90	"	
20,092 42	215 85	"	1,605 75	"	"	
5,934 90	"	"	65 10	"	"	
25,166 51	"	"	51,855 49	"	"	
1,010,784 22	98 05	"	59,117 75	"	"	b) Ce crédit a été augmenté de 500,000 francs par la loi du 25 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 150.
144,056 15	"	"	20,945 87	"	"	
6,774 20	"	"	5,225 80	"	"	
79,947 05	171 50	"	4,881 56	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
12,275,168 55	95,814 05	"	527,665 07	1,096 90	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			12,695,744 55	12,566,982 58	7,840,706 50	4,432,572 16
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	54	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	55	5,000 "	2,768 60	2,177 50	501 10
Dépenses concernant les exercices antérieurs.	XIII.	(a				
Fournitures à l'administration centrale	"	56	207 13	200 15	200 15	"
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de 1850 à 1852	"	57	612 62	595 67	585 75	7 94
Termes arriérés de pensions à des ministres du culte catho- lique.	"	58	190 75	190 75	190 75	"
Frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers au royaume ou dont le domicile de secours est inconnu	"	59	15,000 "	12,757 25	11,027 39	1,729 84
Frais d'entretien des détenus et remboursement de frais de chauffage d'une salle affectée aux réunions de la commis- sion administrative des prisons d'Anvers	"	60	1,069 62	1,029 76	1,029 76	"
Frais d'habillement des gardiens	"	61	2,697 27	2,696 27	2,696 27	"
Constructions dans les prisons.	"	62	40,895 86	40,895 86	40,895 86	"
Honoraires et indemnités aux architectes.	"	65	36 "	26 "	26 "	"
Achat de matières premières pour la fabrication dans les pri- sons	"	64	2,819 50	2,800 "	2,800 "	"
Dépenses diverses de toute nature, mais antérieures à 1853.	"	65	2,475 25	2,455 90	2,185 55	268 57
TOTAUX.			12,824,744 55	12,491,592 75	7,962,609 31	4,454,969 41

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,275,168 55		95,814 05	"	527,065 07	1,096 90	"	a) Les crédits formant le chap. XIII ont été ouverts par la loi du 23 mai 1854, <i>Monit.</i> n° 150.
58,000 "		"	"	"	"	"	
2,768 60		"	"	2,251 40	"	"	
200 15		"	"	7 "	"	"	
505 67		"	"	18 95	"	"	
190 75		"	"	"	"	"	
12,757 25		"	"	2,242 77	"	"	
1,029 76		"	"	59 86	"	"	
2,696 27		"	"	1 "	"	"	
40,895 86		"	"	"	"	"	
26 "		"	"	10 "	"	"	
2,800 "		"	"	19 50	"	"	
2,455 90		"	"	19 35	"	"	
12,397,578 72		95,814 05	"	552,254 00	1,096 90	"	

Le Budget de la Justice a été fixé par la loi du 15 juin 1853, *Moniteur* n° 168, à fr. 11,790,544 55
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,028,200 "

TOTAL fr. 12,824,744 55

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1853.						
Report de l'exercice 1853, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité (a).						
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1853, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. Frais divers	•	50	10,000 •	7,000 •	7,000 •	•
TOTAUX.	•	•	10,000 •	7,000 •	7,000 •	•
EXERCICE 1854.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— du personnel des bureaux	•	2	108,491 •	108,491 •	104,693 44	3,797 56
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	•	5	2,000 •	•	•	•
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	•	4	1,000 •	520 •	405 •	117 •
Matériel	•	3	57,600 •	57,600 •	22,341 97	15,216 10
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	•	6	8,000 •	8,000 •	8,000 •	•
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne	•	7	101,000 •	98,500 •	98,500 •	•
France.	•	8	45,000 •	45,000 •	45,000 •	•
Grande-Bretagne.	•	9	62,000 •	62,000 •	62,000 •	•
Italie	•	10	57,000 •	50,000 •	50,000 •	•
Pays-Bas	•	11	39,000 •	59,000 •	39,000 •	•
Russie	•	12	62,000 •	62,000 •	62,000 •	•
Brésil	•	13	18,000 •	18,000 •	18,000 •	•
Danemark, Suède et Hambourg	•	14	15,000 •	15,000 •	15,000 •	•
Espagne	•	15	15,000 •	15,000 •	10,000 •	5,000 •
A REPORTER.	•	•	572,091 •	580,111 •	553,940 41	24,053 60

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
							a) Décision de la Cour des comptes du 21 novembre 1855.
7,000 "	"	"	"	5,000 "	"	"	
7,000 "	"	"	"	5,000 "	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
108,596 "	"	95 "	"	"	"	"	
"	"	"	"	2,000 "	"	"	
520 "	"	"	"	480 "	"	"	
57,558 07	"	41 95	"	"	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	"	
98,500 "	"	"	"	2,500 "	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	"	
62,000 "	"	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	7,000 "	"	"	
39,000 "	"	"	"	"	"	"	
62,000 "	"	"	"	"	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	"	
559,974 07	"	136 95	"	11,980 "	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			572,091 »	560,111 »	555,940 41	24,055 66
Traitement des agents politiques (suite).	II					
États-Unis.	(suite).	16	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Portugal	»	17	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Turquie	»	18	27,000 »	27,000 »	27,000 »	»
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	»	19	12,000 »	11,994 44	5,594 44	5,200 »
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	»	20	82,600 »	82,600 »	72,591 52	10,008 48
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	»	21	70,500 »	48,551 14	2,543 62	46,078 49
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, six cavasses employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan.	»	22	6,050 »	6,050 »	4,460 »	1,570 »
Frais divers	»	23	75,970 »	61,405 75	8,707 92	48,490 67
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	24	56,000 »	55,610 88	51,626 09	5,984 79
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	25	4,000 »	2,855 25	556 77	2,278 48
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	»	26	15,920 »	15,890 85	15,590 85	2,500 »
— Frais divers	»	27	7,280 »	7,279 56	6,850 50	420 06
Chambres de commerce.	»	28	12,000 »	11,855 62	6,625 64	5,251 98
Frais divers et encouragements au commerce	»	29	15,700 »	12,786 16	5,972 50	6,215 86
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1854, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn	Personnel	30	1,050 »	1,050 »	1,050 »	»
	Frais divers.	31	115,550 »	44,219 50	10,970 »	55,249 50
Pêche maritime. Personnel.	»	32	7,950 »	7,685 53	6,455 »	1,212 50
— Primes	»	33	92,050 »	92,046 86	115 95	90,958 40
Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1855.	»	34	5,000 »	5,600 »	5,600 »	»
A REPORTER.			1,187,491 »	1,065,548 32	777,057 99	281,250 87

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
559,974 07	136 03	"	11,980 "	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	"	
10,794 44	1,200 "	"	5 56	"	"	
82,600 "	"	"	"	"	"	
48,422 11	129 03	"	21,048 86	"	"	
6,050 "	"	"	"	"	"	
57,198 50	4,205 16	"	11,104 85	1,461 40	"	
55,610 88	"	"	589 12	"	"	
2,855 25	"	"	1,164 75	"	"	
15,890 85	"	"	29 17	"	"	
7,279 56	"	"	" 44	"	"	
11,855 62	"	"	144 58	"	"	
12,186 16	600 "	"	2,015 84	"	"	
1,050 "	"	"	"	"	"	
44,219 50	"	"	"	69,130 50	"	
7,667 50	15 85	"	208 67	"	"	
91,074 35	972 51	"	5 14	"	"	
5,600 "	"	"	1,400 "	"	"	
1,058,288 86	7,259 46	"	51,550 78	70,591 90	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.			1,187,491	1,065,548 52	777,037 99	281,250 87	
<i>Marine. — Pilotage.</i>	VIII.						
Personnel.	"	55	168,450	167,618 12	75,298 45	92,319 67	
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif)	"	56	200,610	215,557 82	72,225 96	141,555 86	
<i>Passages d'eau.</i>							
Personnel.	"	57	11,850	11,475 02	11,250 02	225 "	
<i>Police maritime.</i>							
Personnel.	"	58	25,400	24,600 "	23,296 52	1,505 48	
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)	"	59	4,000	7,552 72	2,056 54	5,516 18	
<i>Sauvetage.</i>							
Personnel.	"	40	14,500	12,489 50	9,027 88	5,461 62	
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>							
Traitements des courriers et agents	"	41	14,350	12,689 96	8,592 42	4,297 54	
<i>Bâtiments de l'État.</i>							
Personnel.	"	42	255,831 67	217,520 15	57,956 04	159,224 09	
Vivres	"	43	88,600	88,599 89	45,640 95	42,958 94	
Premier terme des pensions à accorder	"	44	1,500	152 08	90 42	20 85	
Secours aux marins blessés, veuves et médicaments	"	45	4,000	3,992 "	1,126 "	2,866 "	
Dotation à la caisse de prévoyance	"	46	10,000	10,000 "	10,000 "	"	
Magasin	"	47	2,000	1,584 "	1,528 "	256 "	
Matériel des divers services.	"	48	549,500	549,491 74	261,154 "	88,502 74	
<i>Frais de perception des droits de chancellerie.</i>	IX.						
Personnel.	"	49	3,000	2,902 65	2,500 "	402 65	
TOTAUX.			2,320,882 67	2,189,755 95	1,358,559 19	823,719 47	

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,058,288 80	7,259 46	"	51,550 78	70,591 90	"	
107,618 12	"	"	851 88	"	"	
215,537 82	"	"	"	"	12,047 82	
11,475 02	"	"	574 98	"	"	
24,600 "	"	"	800 "	"	"	
7,532 72	"	"	"	"	5,352 72	
12,489 50	"	"	1,810 50	"	"	
12,689 06	"	"	1,600 04	"	"	
217,160 15	560 "	"	18,511 54	"	"	
88,500 89	"	"	" 11	"	"	
111 25	20 85	"	1,507 92	"	"	
5,992 "	"	"	8 "	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
1,584 "	"	"	416 "	"	"	
549,456 74	55 "	"	8 26	"	"	
2,902 65	"	"	97 55	"	"	
2,182,078 66	7,675 20	"	77,057 56	70,591 90	16,500 54	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 50 mai 1855, *Moniteur* n° 150, à fr. 2,520,882 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Report de l'exercice 1851, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Monument de Godefroid de Bouillon.	25	140	a) 25,000 .	•	•	•
TOTAUX.	•	•	25,000 .	•	•	•
EXERCICE 1855.						
Report effectué conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité.						
Lettres et sciences.	XVIII.					
Observatoire royal. — Matériel et acquisition	•	91	b) 574 91	•	•	•
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements; souscriptions; achats; subsides aux sociétés musicales; publication du Musée populaire de Belgique; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	•	105	15,000 .	2,100 .	•	2,100 .
TOTAUX.	•	•	15,574 91	2,100 .	•	2,100 .
EXERCICE 1854.						
Administration centrale.	I.					
Personnel.						
Traitement du Ministre	•	1	21,000 .	21,000 .	21,000 .	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	194,750 .	194,750 .	177,254 42	17,550 85
Matériel.						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et partie de loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	•	3	a) 46,615 49	46,612 70	46,508 75	15 95
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	•	4	b) 4,528 .	3,025 90	2,006 28	904 82
A REPORTER.	•	•	266,891 49	265,388 00	246,859 45	18,269 60

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
"	"	"	"	"	25,000 "	"	a) Décision de la Cour des comptes du 17 novembre 1854.
"	"	"	"	"	25,000 "	"	
"	"	"	"	574 91	"	"	b) Décision de la Cour des comptes du 3 décembre 1854.
2,100 "	"	"	"	"	12,900 "	"	
2,100 "	"	"	"	574 91	12,900 "	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
194,605 25	144 75	"	"	"	"	"	
46,612 70	"	"	"	" 70	"	"	c) Ce crédit a été augmenté de fr. 6.615 49 c., par la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.
2,911 10	114 80	"	"	1,502 10	"	"	
265,120 05	250 55	"	"	1,502 80	"	"	d) Ce crédit a été augmenté de 228 francs, par la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			266,891 49	265,588 60	246,859 45	18,269 60
Pensions et secours.	II.					
<i>Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement</i>	"	5	6,000 "	5,217 74	626 58	2,551 16
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	6	5,000 "	4,907 54	5,115 98	1,795 56
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	7	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
Statistique générale.	III.					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	"	8	9,000 "	6,605 95	5,045 82	1,558 15
Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	"	9	5,500 "	5,280 27	4,067 77	219 "
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	10	57,700 "	57,200 "	57,200 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	11	41,000 "	40,996 61	59,896 61	1,100 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	12	18,500 "	18,285 46	11,099 60	7,185 86
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	13	57,700 "	54,700 "	54,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	14	49,575 "	49,575 "	48,850 "	725 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	15	18,700 "	18,699 91	10,008 75	8,521 15
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	16	57,700 "	57,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	17	44,500 "	44,300 "	40,579 77	5,720 25
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	18	19,250 "	19,204 15	16,495 72	2,708 41
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	19	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service.	"	20	48,150 "	48,149 14	42,998 59	5,150 55
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	21	18,500 "	18,499 14	6,748 92	8,616 22
A REPORTER.			707,766 49	697,405 29	621,266 54	71,521 65

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
265,129 05		259 55	"	1,502 89	"	"	
5,157 74		60 "	"	2,782 26	"	"	
4,907 54		"	"	92 66	"	"	
7,000 "		"	"	"	"	"	
6,603 25		"	"	2,396 05	"	"	
4,286 77		995 50	"	19 75	"	"	
57,200 "		"	"	500 "	"	"	
40,996 61		"	"	5 59	"	"	
18,285 46		"	"	16 54	"	"	
34,700 "		"	"	"	"	"	
49,575 "		"	"	5,000 "	"	"	
18,529 88		170 05	"	" 00	"	"	
57,700 "		"	"	"	"	"	
44,500 "		"	"	"	"	"	
19,204 13		"	"	45 87	"	"	
57,700 "		"	"	"	"	"	
48,149 14		"	"	" 86	"	"	
15,565 14		5,154 "	"	" 86	"	"	
692,788 19		4,617 10	"	10,561 20	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			707,766 49	697,403 29	621,266 54	71,521 65
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV.	(suite).				
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	22	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	23	52,840 "	52,840 "	52,628 77	211 25
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	24	18,950 "	18,929 47	8,952 59	9,977 08
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	25	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	26	45,800 "	45,800 "	40,149 98	5,650 02
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	27	18,690 "	18,687 85	18,362 85	525 "
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	28	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	29	55,500 "	55,499 61	55,599 61	100 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	30	12,497 "	12,175 07	7,802 25	4,570 82
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	31	57,700 "	56,700 "	56,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	32	51,800 "	51,800 "	29,100 "	2,700 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	33	15,200 "	14,275 60	8,570 25	5,705 57
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	34	57,700 "	57,450 "	57,450 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	35	56,000 "	55,999 16	55,954 16	45 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	36	14,700 "	14,646 76	6,556 04	8,510 72
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	37	166,800 "	166,800 "	145,426 50	21,037 50
Émoluments pour frais de bureau	"	38	81,200 "	81,200 "	71,575 "	9,625 "
Frais de route et de tournées	"	39	26,599 25	19,537 55	1,931 55	17,500 60
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	40	500 "	156 15	85 50	70 65
A REPORTER.			1,451,522 74	1,450,708 49	1,270,791 35	154,948 64

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉSULTANT DES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
692,788 19	4,617 10	"	10,561 20	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
52,840 "	"	"	"	"	"	
18,929 47	"	"	" 55	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
45,800 "	"	"	"	"	"	
18,687 85	"	"	2 17	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
53,499 61	"	"	" 50	"	"	
12,175 07	"	"	525 95	"	"	
56,700 "	"	"	1,000 "	"	"	
31,800 "	"	"	"	"	"	
14,275 60	"	"	926 40	"	"	
57,450 "	"	"	250 "	"	"	
55,999 16	"	"	" 84	"	"	
14,646 76	"	"	55 24	"	"	
166,464 "	556 "	"	"	"	"	
81,200 "	"	"	"	"	"	
19,252 15	105 40	"	7,261 70	"	"	
156 15	"	"	345 85	"	"	
1,425,739 99	5,058 50	"	20,524 25	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,431,322 74	1,450,798 49	1,270,791 53	154,948 64
Milice.	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires	"	41	63,000 "	53,688 27	27,633 40	25,854 40
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	"	42	3,700 "	3,051 51	1,569 76	1,461 75
Garde civique.	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournées	"	43	6,885 "	2,700 "	2,475 "	225 "
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel	"	44	a) 53,115 "	49,916 44	14,816 22	33,100 22
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	45	b) 45,249 25	45,185 34	44,519 25	866 09
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	"	46	8,000 "	8,000 "	6,857 47	415 50
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Pension de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves	"	47	155,000 "	154,129 16	115,000 "	58,766 66
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	48	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	49	185,000 "	178,540 65	115,786 06	62,587 09
Service vétérinaire	"	50	50,000 "	45,408 92	20,322 53	24,593 79
Traitement et indemnités du personnel du haras	"	51	49,000 "	48,525 05	40,867 50	7,516 15
Matériel du haras et achat d'étalons; amélioration des races chevaline, bovine, ovine et porcine; exécution des règlements provinciaux sur la matière; conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; concours et expositions; subsides et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; industrie séricole; bibliothèque rurale; enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; conférences agricoles des instituteurs primaires; encouragements à l'agriculture	"	52	c) 419,535 11	369,452 74	313,556 97	53,653 77
Primes pour étalons de race indigène	"	53	15,000 "	12,425 48	"	11,400 48
A REPORTER			2,526,807 10	2,423,802 05	1,995,075 31	417,189 54

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,425 759 99	5,058 50	"	29,524 25	"	"	
55,487 80	200 47	"	9,511 75	"	"	
5,051 51	"	"	668 49	"	"	
2,700 "	"	"	4,185 "	"	"	
49,916 44	"	"	1 68	5,196 88	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 49,900 francs par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.
45,185 54	"	"	65 91	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 52,491 francs 25 centimes par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.
7,272 97	727 05	"	"	"	"	
155,766 66	562 50	"	870 84	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
178,575 15	167 50	"	6,459 55	"	"	
44,916 52	492 60	"	4,591 08	"	"	
48,185 45	541 60	"	474 95	"	"	
567,190 74	2,202 "	"	50,082 57	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 5,055 francs 11 centimes par la loi du 20 mai 1864, <i>Moniteur</i> n° 141.
11,400 48	1,025 "	"	2,574 52	"	"	
2,415,164 85	10,657 20	"	99,808 17	5,196 88	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,526,807 10	2,425,802 05	1,995,973 51	417,189 54
Agriculture (suite).	XI					
Inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau.	"	54	15,000 "	12,990 02	8,881 94	3,617 08
Service des défrichements dans la Campine.	"	55	40,850 "	50,871 71	27,670 94	11,552 85
— du drainage.	"	56	9,000 "	8,999 70	6,814 08	2,185 71
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service	"	57	55,800 "	55,800 "	49,556 21	6,403 79
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury d'examen.	"	58	72,700 "	72,700 "	36,204 05	56,495 97
Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles . . .	"	59	24,000 "	24,000 "	12,000 "	12,000 "
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale. .	"	60	690,290 "	689,959 84	57,980 "	457,884 84
Salaires des agents temporaires attachés à ce service. . . .	"	61	9,710 "	9,709 50	8,702 25	1,007 25
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consul- tatif pour les affaires d'industrie	"	62	7,600 "	7,600 "	7,600 "	"
Enseignement industriel.	"	65	51,850 "	46,217 24	20,500 "	25,717 24
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertise des machines pour lesquelles on demande l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'éco- nomie industrielle; subsides en faveur d'industries nou- velles; caisses de prévoyance	"	64	27,587 16	27,568 82	21,106 27	6,062 55
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des filenseurs; distribution de métiers	"	65	100,000 "	98,864 24	25,576 57	75,287 67
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'indus- trie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau; partie des frais de location de la maison située rue Royale, occupée par l'administration des brevets.	"	66	12,700 "	12,652 90	8,056 48	4,449 76
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	67	17,748 "	15,698 05	15,598 05	300 "
Matériel et frais divers	"	68	10,252 "	10,252 "	5,245 86	5,655 67
Personnel du bureau de la librairie	"	68 ^{ter}	6,600 "	6,599 65	5,166 65	5,455 "
Matériel (frais de confection et d'apposition de timbres; in- demnités aux agents temporaires de ce service; frais de copie des inventaires des ouvrages français réimprimés en Belgique; achat de registres pour le dépôt légal, acqui- sition d'ouvrages spéciaux de librairie; impressions diverses).	"	68 ^{quater}	18,000 "	17,999 74	10,750 25	1,240 49
A REPORTER.			5,694,494 26	5,381,274 55	2,504,953 87	1,068,525 39

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		crédit	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,415,164 85	10,657 20	•	99,808 17	5,196 88	•	
12,499 02	500 •	•	• 98	•	•	
59,205 77	667 94	•	978 29	•	•	
8,999 79	•	•	• 21	•	•	
55,800 •	•	•	•	•	•	
72,700 •	•	•	•	•	•	
24,000 •	•	•	•	•	•	
495,864 84	104,075 •	•	550 16	•	•	
9,700 50	•	•	• 50	•	•	
7,600 •	•	•	•	•	•	
46,217 24	•	•	5,652 76	•	•	
27,168 82	400 •	•	18 54	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,587 francs 16 c., par la loi du 20 mai 1854, Monsieur n° 141.
98,864 24	•	•	1,155 76	•	•	
19,486 24	166 66	•	47 10	•	•	
15,638 05	•	•	2,049 97	•	•	
8,901 55	1,350 47	•	•	•	•	
6,599 05	•	•	• 55	•	•	
17,999 74	•	•	• 26	•	•	
3,373,477 26	207,797 27	•	110,022 85	5,196 88	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS servés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,694,494 26	5,581,274 55	2,504,955 87	1,068,525 59
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs des poids et mesures et d'un aspirant-vérificateur	"	69	55,400 "	52,874 76	52,008 07	866 69
Frais de bureau et de tournées	"	70	18,000 "	17,900 "	17,275 "	625 "
Matériel	"	71	2,000 "	667 08	59 08	628 "
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	72	4,000 "	2,542 80	500 "	2,042 80
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	"	73	551,165 "	548,952 89	402,094 58	146,858 51
Bourses ; matériel des universités	"	74	94,255 "	95,554 51	52,429 76	58,792 87
Frais du jury d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	"	75	52,000 "	51,999 60	49,447 19	2,552 50
Frais de l'agence de comptabilité des jurys.	"	76	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique	"	77	10,000 "	6,921 84	4,045 82	1,265 50
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	"	78	5,000 "	2,485 55	1,846 88	658 45
Inspections des établissements d'instruction moyenne.	"	79	17,500 "	12,916 66	10,249 92	2,666 74
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	"	80	7,000 "	4,681 40	5,550 40	1,551 "
Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour des établissements d'instruction moyenne (bourses) (art. 58, § 3 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	"	81	48,500 "	50,720 55	15,625 "	16,067 05
Dotation des athénées royaux (art. 20, § 2 de la même loi).	"	82	500,000 "	500,000 "	285,500 "	14,500 "
— des écoles moyennes (art 25, § 1 ^{er} de la même loi).	"	85	200,000 "	200,000 "	186,200 "	2,800 "
Bourses à des élèves des écoles moyennes	"	84	15,000 "	14,600 "	9,500 "	4,675 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	"	85	107,000 "	106,800 "	86,400 "	20,400 "
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	"	86	17,000 "	14,751 11	5,409 11	7,126 50
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi.	"	87	20,000 "	17,659 "	16,196 "	1,445 "
A REPORTER.	...	...	5,218,004 26	5,065,042 15	5,505,068 68	1,555,780 80

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,575,477 26	207,707 27	"	110,022 85	5,196 88	"	
52,874 76	"	"	525 24	"	"	
17,900 "	"	"	100 "	"	"	
667 08	"	"	1,552 92	"	"	
2,542 80	"	"	1,457 20	"	"	
548,952 80	"	"	2,252 11	"	"	
91,222 65	2,111 88	"	900 49	"	"	
51,900 60	"	"	" 31	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
5,507 52	1,614 52	"	5,078 16	"	"	
2,485 55	"	"	2,514 67	"	"	
12,016 66	"	"	4,585 54	"	"	
4,681 40	"	"	2,518 60	"	"	
29,692 05	1,028 50	"	17,579 45	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
189,000 "	11,000 "	"	"	"	"	
14,175 "	425 "	"	400 "	"	"	
106,800 "	"	"	200 "	"	"	
12,535 61	2,215 50	"	2,248 80	"	"	
17,659 "	"	"	2,361 "	"	"	
4,856,840 48	226,192 67	"	151,855 25	5,196 88	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,218,094 26	3,065,042 15	3,503,068 68	1,353,780 80
Enseignement moyen (suite).	XVI					
	(suite).					
Souscription à des ouvrages classiques	"	88	8,000 "	2,536 45	1,855 "	481 45
Frais de rédaction du premier rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (art. 40, § 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	"	89	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
Frais d'impression	"	90	4,000 "	4,000 "	"	"
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	"	91	54,000 "	32,500 "	29,589 17	2,750 "
Écoles normales de l'État, à Liège et à Nivelles. — Personnel	"	92	70,200 "	56,258 26	41,493 75	14,744 51
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel et ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences des instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 58 du règlement du 31 décembre 1842); subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	"	95	1,121,474 84	1,121,474 84	172,472 28	907,590 94
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et aveugles	"	94	16,000 "	16,000 "	4,000 "	12,000 "
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux dames veuves Weustenraadt et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique.	"	95	75,000 "	74,054 25	50,057 65	19,121 48
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel.	"	96	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	97	45,000 "	40,217 15	20,000 "	20,217 15
Observatoire royal. — Personnel	"	98	14,840 "	14,840 "	10,150 "	4,710 "
— — Matériel et acquisitions.	"	99	10,160 "	10,166 25	465 "	4,214 25
A REPORTER.			6,622,769 10	6,440,800 55	5,836,131 53	2,322,410 56

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,856,849 48		226,102 67	"	151,835 25	5,196 88	"	
2,556 45		"	"	5,665 55	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
"		4,000 "	"	"	"	"	
52,559 17		160 85	"	1,500 "	"	"	
50,258 26		"	"	15,961 74	"	"	
1,079,865 22		41,611 62	"	"	"	"	
16,000 "		"	"	"	"	"	
69,179 15		4,875 12	"	945 75	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
40,217 15		"	"	4,782 85	"	"	
14,840 "		"	"	"	"	"	
4,679 25		5,427 "	"	55 77	"	"	
6,158,542 00		282,267 24	"	178,762 80	5,196 88	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,622,769 10	6,440,809 55	5,856,131 55	2,522,410 56
Lettres et sciences (suite).	XVIII (suite).					
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	100	26,680 "	26,680 "	26,680 "	"
— — Matériel et acquisitions.	"	101	55,520 "	55,519 94	51,611 45	1,608 49
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	102	10,000 "	10,000 "	8,585 15	716 85
— — Matériel et acquisitions.	"	105	7,000 "	7,000 "	5,694 "	1,506 "
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	104	4,000 "	4,000 "	2,000 "	2,000 "
Archives du royaume. — Personnel	"	105	25,755 "	25,755 "	25,755 "	"
— — Matériel.	"	106	2,600 "	2,598 41	545 54	2,055 07
Frais de publication des inventaires des archives	"	107	4,000 "	256 50	"	256 50
Archives de l'État dans les provinces.	"	108	15,225 "	15,225 "	12,975 "	250 "
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrements de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'ar- chives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives.	"	109	5,500 "	5,479 55	2,512 76	966 79
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	110	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux so- ciétés musicales; publications du <i>Musée populaire de</i> <i>Belgique</i> ; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours entre les établissements destinés aux arts plastiques et graphiques; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'ar- chitecture et de gravure; pensions des lauréats.	"	111	129,000 "	128,970 69	80,485 27	45,805 91
Académie royale d'Anvers	"	112	27,500 "	27,500 "	27,500 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	113	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
Conservatoire royal de musique de Liège	"	114	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . . .	"	115	5,900 "	5,900 "	5,900 "	"
— — Matériel et ac- quisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. .	"	116	25,400 "	25,400 "	10,998 06	5,076 64
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . .	"	117	5,800 "	5,800 "	5,800 "	"
— — Matériel et acqui- sitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. .	"	118	8,000 "	7,994 87	6,925 80	1,069 07
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	119	2,000 "	2,000 "	1,620 70	570 50
A REPORTER.	...	...	7,025,444 10	6,850,640 29	4,162,707 06	2,585,868 18

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,158,542 09	282,267 24	"	178,762 89	3,196 88	"	
26,680 "	"	"	" 00	"	"	
53,219 94	100 "	"	"	"	"	
9,500 "	700 "	"	"	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
25,733 "	"	"	15 "	"	"	
2,598 41	"	"	1 39	"	"	
256 50	"	"	5,763 50	"	"	
15,225 "	"	"	"	"	"	
5,479 55	"	"	20 45	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
126,289 18	2,681 51	"	29 51	"	"	
27,500 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
5,900 "	"	"	"	"	"	
16,074 70	7,525 30	"	"	"	"	
5,800 "	"	"	"	"	"	
7,994 87	"	"	5 15	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
6,546,575 24	203,074 05	"	182,597 93	3,196 88	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,025,444 10	6,850,640 20	4,162,507 06	2,585,868 18
Beaux-arts (suite).	XIX	(suite).				
Premier cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour ériger un monument en commémoration du Congrès national	"	120	105,600 "	105,600 "	12,054 18	47,250 "
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	121	10,000 "	10,000 "	9,000 "	1,000 "
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, et subsides pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.	"	122	a) 47,800 "	47,800 "	41,605 50	5,394 50
Commission royale des monuments. — Personnel	"	123	1,400 "	1,400 "	1,400 "	"
— — — Matériel, frais de déplacement	"	124	6,000 "	5,999 80	2,907 55	5,092 27
Exposition nationale des beaux-arts	"	125	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"
Service de santé.	XX.					
Frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire et service des épidémies	"	126	45,055 60	45,010 60	4,858 40	50,165 57
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues	"	127	26,500 "	26,284 10	11,609 85	14,555 46
Académie royale de médecine	"	128	20,000 "	20,000 "	19,500 88	609 12
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	129	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"
Eaux de Spa.	XXI.	150				
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"		20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	151	10,859 16	10,594 20	9,711 55	382 85
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	152	9,900 "	4,400 25	1,947 57	1,858 65
Subsides à la province de la Flandre occidentale pour l'acquisition et l'appropriation de l'hôtel provincial. . . .	"	155	b) 20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Enseignement supérieur	"	154	7,000 "	6,262 40	6,262 40	"
— primaire.	"	155	10,000 "	9,522 12	9,522 12	"
A REPORTER.			7,590,558 86	7,107,522 76	4,562,066 04	2,489,154 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,346,375 24		293,074 05	"	182,507 95	5,196 88	"	
59,504 18		44,995 82	"	"	"	"	
10,000 "		"	"	"	"	"	
47,500 "		500 "	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 12,800 francs, par la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.
1,409 "		"	"	"	"	"	
5,999 80		"	"	" 20	"	"	
25,000 "		"	"	"	"	"	
55,025 97		7,986 65	"	25 "	"	"	
26,253 51		50 70	"	15 90	"	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	
4,200 "		"	"	"	"	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	
10,594 20		"	"	264 96	"	"	
5,806 "		594 25	"	6,499 75	"	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	b) Les crédits des articles 135 à 140, ont été ouverts par la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.
6,262 40		"	"	757 60	"	"	
9,522 12		"	"	677 88	"	"	
6,851,221 22		546,501 54	"	180,810 22	3,196 88	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	7,590,558 86	7,197,522 76	4,562,066 64	2,489,154 58
Dépenses imprévues (suite).	XXIII (suite).					
Encouragements aux lettres et aux sciences	"	136	16,500 "	8,500 "	8,500 "	"
— aux beaux-arts	"	137	111,207 12	111,055 12	98,178 72	8,876 40
Construction de l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon.	"	138	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Subside pour l'introduction du blanchiment et de l'apprêt des toiles d'après le système irlandais, et pour l'introduc- tion de la teinture et de l'apprêt des velours de coton. .	"	139	24,458 51	24,458 51	24,458 51	"
Enseignement normal. — Indemnités aux professeurs de l'université de Liège pour les cours qu'ils ont donnés pen- dant l'année académique de 1852-1855	"	140	5,625 "	5,625 "	5,625 "	"
Indemnités pour bestiaux abattus en 1852	"	141 a)	9,215 40	9,145 48	9,078 82	66 66
Partie de l'ameublement des salles du conseil provincial et de la députation permanente de la province de Liège . . .	"	142	4,600 "	4,600 "	4,600 "	"
Paiement des dépenses dues pour les courses de chevaux. .	"	143	1,598 45	1,598 45	1,598 45	"
Dépenses extraordinaires d'ameublement d'hôtels provin- ciaux.	"	144	14,735 55	14,711 10	14,711 10	"
Travaux d'hygiène	"	121 ^{b)}	211,274 52	199,273 70	78,358 70	61,277 "
Construction d'écoles.	"	122 ^{c)}	393,952 90	393,952 90	51,571 96	89,822 92
TOTAUX.	...	...	8,186,466 "	7,975,202 82	4,661,527 70	2,649,197 56

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,851,221 22	546,501 54	•	189,819 22	5,196 88	•	
8,500 •	•	•	8,000 •	•	•	
107,055 12	4,000 •	•	152 •	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
24,458 51	•	•	•	•	•	
5,625 •	•	•	•	•	•	
9,145 48	•	•	70 01	•	•	a) Les crédits des articles 141 à 144 ont été ouverts par la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 143.
4,600 •	•	•	•	•	•	
1,598 45	•	•	•	•	•	
14,711 10	•	•	24 45	•	•	
159,655 70	59,658 •	•	509 27	11,491 35	•	b) Crédit ouvert par la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 556.
141,594 88	252,558 02	•	•	•	•	c) Idem, Idem.
7,510,725 26	662,477 56	•	198,574 95	14,688 25	•	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 14 mars 1854, *Moniteur* n° 75, à fr. 7,198,041 •

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 988,425 •

TOTAL. fr. 8,186,466 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851. — REPORT DE 1855 à 1854 (a).						
<i>Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	5	15,817 69	5,666 69	"	5,666 69
Plantations de routes	"	6	105 98	105 98	"	"
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
<i>Service de l'Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	965 "	965 "	"	965 "
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	5,240 "	5,240 "	"	"
Plantations.	"	52	1,275 54	1,150 "	"	1,150 "
TOTAUX.			21,404 01	15,127 67	"	7,781 69
EXERCICE 1852.						
<i>Report de 1853 à 1854.</i>	(b)					
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire des routes; construction de routes nou- velles; études de projets, etc.	"	5	95,786 91	49,435 57	"	46,455 57
Plantations des routes.	"	6	4,252 51	5,206 55	"	5,206 55
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	51,510 50	8,958 50	"	8,958 50
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	50	2,252 50	2,002 50	"	1,122 50
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	58	2,522 15	2,522 15	"	2,522 15
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes.						
Approvisionnement, combustibles, objets de consomma- tion, objets nécessaires pour l'entretien du matériel; re- devances aux compagnies	"	67	500 "	"	"	"
Renouvellement du matériel	"	68	19,920 30	18,560 30	6,618 90	10,875 30
TOTAUX.			154,344 87	84,285 55	6,618 90	72,918 55

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,666 69	"	"	"	"	8,151 "	"	a) Décision de la Cour des comptes du 19 décembre 1854.
"	103 98	"	"	"	"	"	
905 "	"	"	"	"	"	"	
"	5,240 "	"	"	"	"	"	
1,150 "	"	"	"	"	125 54	"	
7,781 69	5,545 98	"	"	"	8,270 54	"	
46,455 57	5,000 "	"	"	"	44,353 54	"	b) Décision de la Cour des comptes du 19 décembre 1854.
5,206 55	"	"	"	59 "	986 98	"	
8,058 50	"	"	"	"	22,572 "	"	
1,122 50	880 "	"	"	"	250 "	"	
2,522 15	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	500 "	"	
17,404 20	866 10	"	"	1,560 "	"	"	
79,557 45	4,746 10	"	"	1,619 "	68,442 52	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1853 à 1854 (a).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II					
	(suite).					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	»	6	93,779 58	73,471 19	»	73,161 29
Plantations de routes	»	7	10,204 78	6,159 28	»	6,159 28
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État	»	8	23,478 11	13,556 36	»	13,556 36
Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale, à Bruxelles, au parc et au palais de Tervuren	»	8 ^{bis} .	98,151 97	57,451 10	»	57,451 10
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas- de-Gand.	»	9	3,550 »	3,550 »	»	3,550 »
Entretien et travaux de draguage de la Sambre canalisée. .	»	14	6,617 85	6,497 55	»	6,497 55
Entretien et travaux d'amélioration de la Lys	»	17	24,654 88	12,451 29	»	12,451 29
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	»	18	106,857 86	74,772 99	»	74,772 99
Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel.	»	21	17,584 80	1,264 80	»	1,264 80
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	»	22	55,557 98	19,760 »	»	19,760 »
Entretien et travaux d'amélioration des canaux de Gand à Ostende.	»	24	17,485 60	17,485 60	8,866 68	8,618 92
Entretien et travaux d'amélioration du canal de la Campine.	»	26	60 »	60 »	»	60 »
Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert.	»	29	18,107 17	9,822 »	»	9,822 »
Entretien et travaux d'amélioration du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	31	2,663 55	2,663 33	»	2,663 55
Entretien et travaux d'amélioration du canal latéral à la Meuse.	»	32	1,750 89	»	»	»
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	»	33	5,248 94	2,957 59	»	2,957 59
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	»	35	9,902 40	9,731 51	»	9,731 51
Subside pour le recréusement du canal de Stekene.	»	37	2,000 »	»	»	»
A REPORTER.			475,395 92	311,194 37	8,866 68	302,017 79

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Décision de la Cour des comptes du 29 décembre 1854.
75,161 29	509 90	"	597 65	19,910 54	"	
6,150 28	"	"	297 "	5,768 50	"	
13,556 56	"	"	"	10,121 75	"	
57,451 10	"	"	"	40,700 87	"	
5,550 "	"	"	"	"	"	
6,497 55	"	"	120 50	"	"	
12,451 20	"	"	"	12,205 50	"	
74,772 99	"	"	448 27	51,656 60	"	
1,264 80	"	"	"	10,520 "	"	
19,760 "	"	"	"	15,777 98	"	
17,485 60	"	"	"	"	"	
60 "	"	"	"	"	"	
9,822 "	"	"	"	8,285 17	"	
2,605 55	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,750 89	"	"	
2,957 59	"	"	100 "	2,191 55	"	
9,751 51	"	"	"	171 09	"	
"	"	"	"	2,000 "	"	
510,884 47	509 90	"	5,114 11	161,087 44	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résumant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			475,505 92	511,194 57	8,866 68	502,017 79
SERVICE D'EXÉCUTION.	IV.					
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Matériaux, engins, outils et ustensiles	•	59	55,452 08	45,121 88	•	45,121 88
Travaux et fournitures	•	58	66,900 •	•	•	•
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	•	65	1,502 54	1,502 54	•	1,502 54
Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	•	64	24,706 09	17,676 47	•	17,676 47
SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer et télégraphes).						
Matériel et fournitures de bureau.	•	76	4,456 •	1,120 •	•	1,120 •
SECTION 7. — POSTES.						
Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvrière	•	85	5,529 10	2,948 72	•	2,948 72
TOTAUX.			629,501 55	579,565 78	8,866 68	570,187 20
EXERCICE 1854 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	548,600 •	548,422 52	455,500 56	94,680 92
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	•	3	a) 29,687 50	29,670 77	19,926 54	9,744 45
Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	•	4	b) 28,292 67	28,292 67	24,150 •	4,142 67
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	•	5	50,000 •	49,996 71	55,510 56	16,486 55
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets	•	6	2,577,458 •	2,479,718 72	1,445,633 82	1,025,899 24
Plantation des routes	II.	7	41,200 •	55,818 50	8,290 25	24,194 70
A REPORTER.			3,206,217 97	5,100,919 69	2,004,011 15	1,175,148 51

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
510,884 47	509 90	"	3,114 11	161,087 44	"	
45,121 88	"	"	"	8,510 20	"	
"	"	"	"	66,900 "	"	
1,502 34	"	"	"	"	"	
17,676 47	"	"	7,029 62	"	"	
1,120 "	"	"	"	5,516 "	"	
2,948 72	"	"	"	580 58	"	
570,053 88	509 90	"	10,145 75	259,994 02	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
548,181 28	241 24	"	177 48	"	"	
29,670 77	"	"	16 55	"	"	
28,292 67	"	"	"	"	"	
49,906 71	"	"	3 29	"	"	
2,467,533 06	12,185 66	"	"	97,719 28	"	
32,484 95	1,555 35	"	1,227 88	6,153 82	"	
3,177,159 44	13,760 26	"	1,425 18	103,873 10	"	

a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,087 francs 50 c^s, par la loi du 3 juin 1855, *Moniteur* n° 161.

b) Le crédit primitif a été augmenté de 3,892 francs 67 c^s, par la loi du 3 juin 1855, *Moniteur* n° 161.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'en 31 octob.
REPORT.			3,296,217 97	3,190,919 69	2,004,011 13	1,175,148 51
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II					
	(suite).					
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État.	"	8	90,000 "	89,147 86	64,119 88	21,659 46
Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien . .	"	9	60,000 "	54,755 52	26,881 52	26,784 "
Seconde annuité due à la ville de Bruxelles pour distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés dans cette localité.	"	10	6,400 "	6,400 "	6,400 "	"
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BÂTEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	11	61,185 "	54,755 84	27,811 91	22,548 72
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	12	68,975 "	68,728 70	55,211 60	12,629 70
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	13	a) 90,764 80	90,188 99	50,428 42	59,760 57
<i>Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur.</i>						
Entretien et travaux de draguage.	"	14	106,000 "	105,448 52	56,602 50	48,845 82
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>						
Travaux d'entretien et d'amélioration	"	15	79,500 "	77,618 77	50,421 46	57,599 69
<i>Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	16	52,960 "	51,955 15	16,529 52	15,405 61
<i>Lys dans les deux Flandres.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	87,020 "	85,981 06	46,872 77	29,775 15
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	245,100 "	157,756 04	39,875 40	116,967 64
<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	152,800 "	122,800 "	24,560 "	98,240 "
<i>Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	14,146 56	14,046 56	6,445 28	7,605 28
A REPORTER.			4,389,069 55	4,148,458 28	2,442,167 19	1,670,545 95

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférée à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
5,177,159 44		13,760 25	"	1,425 18	105,875 10	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 8,964 francs 80 c ^s , par la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 161.
85,750 34		3,588 52	"	756 86	115 28	"	
55,665 52		1,070 "	"	199 99	5,064 69	"	
6,400 "		"	"	"	"	"	
50,160 65		4,595 21	"	4,186 62	2,244 54	"	
67,841 50		887 40	"	246 50	"	"	
90,183 99		"	"	575 81	"	"	
105,448 52		"	"	551 63	"	"	
75,821 15		3,797 62	"	1,881 25	"	"	
51,955 15		"	"	616 "	410 87	"	
76,647 90		7,555 16	"	3,058 94	"	"	
156,841 04		915 "	"	"	85,545 96	"	
122,300 "		"	"	"	50,000 "	"	
14,046 56		"	"	100 "	"	"	
4,112,713 12		35,745 16	"	13,558 61	227,052 44	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			4,589,069 35	4,148,458 28	2,442,167 19	1,670,545 93
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II					
<i>Rupel.</i>	<i>Suite.</i>					
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	90,000 "	60,157 25	45,066 78	14,785 45
<i>Dyle et Dèmer.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	22	163,000 "	120,942 50	10,584 95	101,555 91
<i>Senne.</i>						
Entretien d'ouvrages d'art; loyer d'une maison éclusière à Vilvorde	"	23	2,250 "	2,158 "	568 "	240 "
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	24	71,018 85	69,948 51	46,624 55	22,018 09
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	27,985 "	25,555 "	21,147 58	4,587 62
<i>Canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	58,870 "	55,916 87	42,008 92	11,817 95
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	15,000 "	14,460 "	15,410 "	1,050 "
<i>Petite Nèthe canalisée.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	52,000 "	45,697 62	25,628 75	20,249 95
<i>Moervaert.</i>						
Entretien ordinaire et travaux de dévasement	"	29	15,400 "	7,495 97	6,495 16	975 61
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Travaux d'entretien	"	30	5,000 "	4,649 "	5,254 50	1,594 70
<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>						
Travaux d'entretien	"	31	9,000 "	8,480 "	6,844 "	1,656 "
<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	32	59,571 77	56,955 16	17,178 50	19,776 66
<i>Canal de Selzacte à la mer du Nord.</i>						
Construction de la quatrième et dernière section. — Pre- mière moitié de la dépense	"	33	425,000 "	550,558 68	"	285,457 68
A REPORTER.			5,561,164 95	4,929,170 68	2,679,066 26	2,155,872 15

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,112,715 12	55,745 61	"	15,358 61	227,052 44	"	
50,852 23	285 "	"	20,862 77	"	"	
112,120 86	8,821 50	"	11,450 14	50,627 50	"	
808 "	1,550 "	"	92 "	"	"	
68,645 04	1,505 47	"	599 55	470 81	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 21,918 85 et par la loi du 5 juin 1855, Monit. n° 161.
25,555 "	"	"	"	2,450 "	"	
55,916 87	"	"	4,955 15	"	"	
14,460 "	"	"	540 "	"	"	
45,878 68	1,818 94	"	4,576 12	1,726 26	"	
7,468 77	25 20	"	5,717 03	189 "	"	
4,640 "	"	"	551 "	"	"	
8,480 "	"	"	520 "	"	"	
56,955 16	"	"	2,616 61	"	"	b) Id. id. de fr. 2,621 77 id. id
285,457 68	46,881 "	"	"	94,661 52	"	
4,852,058 41	96,252 27	"	74,816 94	557,177 53	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,361,164 95	4,929,170 68	2,679,066 26	2,155,872 15
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II (suite).					
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	34	25,000 "	15,155 50	1,549 50	15,805 80
<i>Frais d'étude.</i>						
Frais d'étude et de levée de plans.	"	35	7,000 "	5,177 08	2,497 65	679 45
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	36	27,000 "	17,037 16	7,784 49	9,252 67
<i>Polders.</i>						
Subside à la direction du polder de Lillo	"	37	a) 9,000 "	9,000 "	"	9,000 "
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende — Entretien et travaux d'amélioration . . .	"	38	108,050 "	101,917 45	46,858 20	54,824 25
— de Nieuport. — Entretien et travaux d'amélioration. . .	"	39	45,600 "	15,015 53	10,405 "	4,608 53
Côte de Blanckenberghe. — Entretien et travaux d'améliora- tion	"	40	b) 127,971 87	127,971 87	87,774 49	40,197 58
Phares et fanaux. — Entretien et travaux d'amélioration. . .	"	41	1,990 "	790 "	"	790 "
Entretien de l'Yser, de la grande Nèthe et du canal de Plas- schendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France, dont l'administration est reprise par l'État à dater du 1 ^{er} janvier 1854. (La part contributive des provinces, des communes et des propriétaires intéressés dans l'exécution des grands travaux d'amélioration, sera ultérieurement déterminée par une loi).	"	42	20,000 "	18,829 65	15,751 74	4,591 97
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	"	43	600,200 98	600,209 92	521,855 56	78,256 56
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et au- tres agents subalternes des ponts et chaussées	"	44	574,144 48	574,144 01	519,763 71	54,295 50
Frais de jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.	"	45	12,000 "	6,527 20	1,627 20	4,700 "
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement	"	46	41,700 "	41,700 "	41,700 "	"
— — — — — Frais de route	"	47	600 "	196 "	"	196 "
— — — — — Matériel	"	48	2,000 "	2,000 "	1,058 10	941 81
A REPORTER.			6,763,431 28	6,262,637 65	5,755,409 77	2,450,009 67

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,852,958 41	96,252 27	"	74,816 94	557,177 55	"	
13,155 50	"	"	8,965 82	882 88	"	
5,177 08	"	"	5,822 92	"	"	
17,037 16	"	"	9,547 28	415 56	"	
9,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 7,000 francs par la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 161.
101,682 45	255 "	"	1,652 55	4,500 "	"	
15,015 55	"	"	50,586 67	"	"	
127,971 87	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 771 87 c ^s par la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 161.
790 "	"	"	1,200 "	"	"	
18,525 71	505 92	"	156 29	1,014 08	"	
600,109 92	100 "	"	" 06	"	"	
575,999 01	145 "	"	" 47	"	"	
6,327 20	"	"	5,672 80	"	"	
41,700 "	"	"	"	"	"	
196 "	"	"	404 "	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
6,165,419 44	97,218 19	"	156,805 80	565,989 85	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	6,765,451 28	6,262,657 65	5,755,409 77	2,450,009 67
Blines (suite).	III					
(suite).	(suite).					
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévo- nement.	"	49	45,000 "	44,999 "	754 "	44,265 "
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	"	50	7,000 "	6,958 50	6,782 25	156 25
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	"	51	140,655 55	140,655 22	129,844 74	10,788 48
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines .	"	52	6,000 "	2,565 "	1,507 "	856 "
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>						
Frais de route et de séjour.	"	55	600 "	555 "	164 20	570 80
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	"	54	1,400 "	112 50	"	112 50
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>						
Frais de route et de séjour.	"	55	1,100 "	709 60	215 "	496 60
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	"	56	5,900 "	5,898 "	5,898 "	"
SERVICE D'EXÉCUTION.						
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	"	57	179,160 "	176,757 96	162,997 96	13,760 "
Salaires des agents payés à la journée	"	58	a) 1,229,400 "	1,229,599 21	267,859 59	961,559 62
Matériaux, engins, outils et ustensiles	"	59	b) 1,560,500 "	1,549,655 54	1,500,265 54	48,165 26
Travaux et fournitures	"	60	c) 458,000 "	457,805 80	92,561 65	525,825 20
Créances arriérées concernant divers travaux de construction (charges extraordinaires)	"	60 ^{bis}	d) 251,000 "	215,270 09	202,489 05	4,575 85
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	"	61	118,060 "	118,052 85	109,989 85	8,065 "
Salaires des agents payés à la journée	"	62	e) 1,559,000 "	1,554,828 64	261,542 79	1,275,485 85
Primes d'économie et de régularité	"	65	f) 89,000 "	82,628 57	"	82,628 57
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	"	64	g) 1,754,000 "	1,750,827 74	1,425,164 15	505,569 59
Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	"	65	h) 1,500,710 "	1,459,967 05	915,033 09	528,910 15
Redevances aux compagnies	"	66	i) 275,000 "	271,557 57	56,166 "	204,529 57
A REPORTER.	...	...	15,662,894 61	15,069,577 45	8,670,400 61	6,245,725 94

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
0,165,419 44	97,218 19	•	156,805 80	565,989 85	•	
44,999 •	•	•	1 •	•	•	
6,958 50	•	•	61 50	•	•	
140,855 22	•	•	• 11	•	•	
2,565 •	•	•	5,657 •	•	•	
535 •	•	•	65 •	•	•	
112 50	•	•	1,287 50	•	•	
700 60	•	•	590 40	•	•	
5,898 •	•	•	2 •	•	•	
176,757 96	•	•	2,402 04	•	•	
1,229,509 21	•	•	• 79	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 52,000 francs par la loi du 5 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 161.
1,548,426 80	1,228 74	•	10,844 46	•	•	b) Idem de fr. 500 • idem.
418,586 85	19,418 95	•	99 20	95 •	•	c) Idem de fr. 75,000 • idem.
206,864 90	8,405 19	•	•	15,729 91	•	d) Crédit ouvert par la loi du 17 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 141.
118,052 85	•	•	7 17	•	•	
1,554,828 64	•	•	4,171 56	•	•	e) Le crédit primitif a été augmenté de 121,000 francs par la loi du 5 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 161.
82,628 57	•	•	6,571 45	•	•	f) Idem de fr. 59,000 • idem.
1,750,755 74	94 •	•	5,172 26	•	•	g) Idem de fr. 174,000 • idem.
1,441,945 22	18,025 85	•	4,554 95	56,408 •	•	h) Idem de fr. 582,000 • idem.
260,495 57	11,062 •	•	5,442 45	•	•	i) Idem de fr. 185,000 • idem.
14,914,126 55	155,450 90	•	177,094 40	416,222 76	•	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			15,662,894 61	15,069,577 45	8,670,400 61	6,245,725 94
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	IV					
SECTION 5. — MOUVEMENT ET TRAFIC.	(suite).					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	67	a) 801,000 "	800,999 67	706,410 15	54,589 54
Salaires des agents payés à la journée et manœuvres	"	68	b) 1,115,500 "	1,109,564 12	259,648 48	869,915 64
Frais d'exploitation	"	62	c) 281,290 "	281,289 40	181,455 28	99,086 12
Camionnage	"	70	d) 240,000 "	236,957 99	"	236,957 99
Pertes et avaries.	"	71	e) 60,000 "	59,999 91	5,760 07	35,776 08
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	72	f) 60,500 "	60,499 90	49,995 10	10,504 80
Salaires des agents payés à la journée	"	73	g) 15,800 "	15,511 25	5,595 "	11,918 25
Entretien	"	74	h) 15,500 "	15,489 86	11,101 07	2,588 79
SECTION 3. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	75	i) 51,850 "	51,826 95	28,408 45	5,418 50
Salaires des agents payés à la journée	"	76	50,000 "	29,291 20	7,881 55	21,409 83
Matériel et fournitures de bureau.	"	77	k) 182,000 "	181,992 75	112,254 11	68,901 60
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	78	10,000 "	10,000 "	"	10,000 "
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	79	36,500 "	35,790 64	35,705 64	2,985 "
Frais de bureau et de loyer	"	80	5,500 "	5,499 55	755 51	1,264 04
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	81	l) 515,400 "	515,509 15	499,140 12	16,259 05
— des facteurs et autres agents sub- alternes	"	82	685,000 "	684,996 65	685,642 28	1,290 55
Transport des dépêches.	"	83	m) 507,090 "	298,454 55	252,106 16	62,757 95
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	84	n) 164,000 "	163,995 78	155,562 97	28,452 81
Pensions	V.	85	7,000 "	2,057 15	1,795 98	261 17
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VI.	86	5,000 "	3,555 "	2,760 "	795 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	87	o) 02,829 41	25,188 14	5,677 61	19,510 53
A REPORTER.			20,288,564 02	19,651,937 02	11,668,081 90	7,801,249 14

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comp- tabilité.		
14,914,126 55	135,450 99	"	177,094 40	416,222 76	"	
800,999 67	"	"	" 35	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 29,500 » par la loi du 5 juin 1855, Mon. n° 161.
1,109,564 12	"	"	3,935 88	"	"	b) Idem de fr. 299,000 » idem.
280,519 40	770 "	"	" 60	"	"	c) Idem de fr. 99,500 » idem.
256,957 99	"	"	3,042 01	"	"	d) Idem de fr. 20,000 » idem.
59,536 15	465 76	"	" 09	"	"	e) Idem de fr. 40,000 » idem.
60,499 90	"	"	" 10	"	"	f) Idem de fr. 10,500 » idem.
15,511 25	"	"	288 75	"	"	g) Idem de fr. 6,800 » idem.
15,489 86	"	"	10 14	"	"	h) Idem de fr. 1,500 » idem.
31,826 93	"	"	25 07	"	"	i) Idem de fr. 3,500 » idem.
20,201 20	"	"	708 80	"	"	
181,155 71	857 04	"	7 25	"	"	k) Idem de fr. 62,000 » idem.
10,000 "	"	"	"	"	"	
35,790 64	"	"	709 36	"	"	
1,999 55	1,500 "	"	" 45	"	"	
515,599 15	"	"	" 85	"	"	l) Idem de fr. 15,400 » idem.
684,952 81	63 84	"	3 55	"	"	
294,954 09	5,500 44	"	8,545 47	"	"	m) Idem de fr. 18,000 » idem.
165,995 78	"	"	4 22	"	"	n) Idem de fr. 9,000 » idem.
2,057 15	"	"	4,942 85	"	"	
5,555 "	"	"	1,445 "	"	"	
25,188 14	"	"	12,886 86	26,754 41	"	o) Idem de fr. 44,829 41 idem.
19,469,351 04	102,605 98	"	215,640 83	442,977 17	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			20,288,564 02	19,651,957 02	11,668,081 90	7,801,249 14
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	VIII.					
<i>Dépenses concernant les exercices clos.</i>						
Canal de Pommerœil à Antoing	"	88	a) 1,021 27	1,021 27	"	1,021 27
Sambre.	"	89	5,589 41	2,459 91	"	2,459 91
Canal de Charleroy à Bruxelles	"	90	57 "	57 "	"	57 "
Lys.	"	91	156 52	156 52	"	156 52
Meuse	"	92	5,675 28	2,040 12	"	2,940 12
Dendre.	"	95	604 05	604 05	"	604 05
Dyle	"	94	6,682 02	"	"	"
Créances dues aux héritiers du sieur Dubois.	"	95	74 14	74 14	"	74 14
Canal de Gand à Ostende	"	96	992 05	992 05	"	992 05
— de Mons à Condé.	"	97	1,495 55	1,495 55	"	1,495 55
Moervaert	"	98	5,556 85	"	"	"
Canal latéral à la Meuse.	"	99	2,079 10	"	"	"
Bacs et bateaux de passage.	"	100	865 46	"	"	"
Polder de Lillo	"	101	67 89	67 89	"	67 89
Port d'Ostende	"	102	60 61	60 61	"	60 61
— de Nieuport	"	105	70 50	70 50	"	70 50
Frais de déplacement (ponts et chaussées)	"	104	189 40	189 40	"	189 40
— de route et de séjour (mines)	"	105	226 80	226 80	"	226 80
Salaires des agents payés à la journée (voies et travaux).	"	106	105 25	105 25	"	105 25
Travaux et fournitures	"	107	1,647 96	699 94	"	699 94
Salaires des agents payés à la journée (traction et arsenal).	"	108	22 55	22 55	"	22 55
Entretien et réparation du matériel (—).	"	109	2,215 18	2,215 18	"	2,215 18
Salaires des agents payés à la journée (mouvement et trafic).	"	110	13,724 48	13,724 48	"	13,724 48
A REPORTER.			20,552,697 28	19,660,074 19	11,668,081 90	7,829,586 51

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité. *	LES CRÉDITS.	
19,469,351 04	162,605 98	"		213,649 85	442,977 17	"	a) Les crédits compris sous les articles 88 à 119 ont été ouverts par la loi du 3 juin 1855, Moniteur n° 161.
1,021 27	"	"	"	"	"	"	
2,439 91	"	"	"	1,149 50	"	"	
57 "	"	"	"	"	"	"	
136 52	"	"	"	"	"	"	
2,940 12	"	"	"	755 16	"	"	
604 03	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	4,822 75	1,839 27	"	
74 14	"	"	"	"	"	"	
992 05	"	"	"	"	"	"	
1,493 55	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	5,556 85	"	
"	"	"	"	2,079 10	"	"	
"	"	"	"	"	865 46	"	
67 89	"	"	"	"	"	"	
60 61	"	"	"	"	"	"	
70 50	"	"	"	"	"	"	
189 40	"	"	"	"	"	"	
226 80	"	"	"	"	"	"	
105 25	"	"	"	"	"	"	
699 94	"	"	"	"	948 02	"	
22 55	"	"	"	"	"	"	
3,215 18	"	"	"	"	"	"	
13,724 48	"	"	"	"	"	"	
19,497,468 21	162,605 98	"		222,436 54	450,186 75	"	

61

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			20,352,697 28	19,660,074 19	11,668,081 90	7,829,386 51
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	VIII. (suite.)					
Frais d'exploitation (mouvement et trafic)	"	111	4,677 72	4,677 72	"	4,677 72
Pertes et avaries (—)	"	112	8,955 50	8,955 50	"	8,798 18
Matériel, impression des cahiers de charges (service général).	"	115	5,117 56	4,777 81	"	4,664 "
Traitements et indemnités des fonctionnaires (postes). . .	"	114	108 "	"	"	"
Transport des dépêches (postes)	"	115	724 50	724 50	"	724 50
Construction et appropriation de locaux à Beverloo (postes).	"	116	669 50	558 08	"	558 08
Travaux et fournitures pour l'éclairage des bureaux à Bruxelles (postes)	"	117	1,118 51	1,118 51	"	1,118 51
Premier terme d'une pension	"	118	25 "	25 "	"	25 "
Frais de déplacement d'une commission, dus à des mem- bres de la commission d'enquête chargés, en 1857, de l'étude de divers projets de travaux publics	"	119	868 81	868 50	"	588 54
TOTAUX.			20,354,962 58	19,681,779 87	11,668,081 90	7,850,540 84

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,497,468 21	162,605 98	"	222,456 34	450,186 75	"	
4,077 72	"	"	"	"	"	
8,798 18	157 52	"	559 75	"	"	
4,664 "	115 81	"	108 "	"	"	
"	"	"	"	"	"	
724 50	"	"	"	"	"	
558 08	"	"	"	111 42	"	
1,118 51	"	"	"	"	"	
25 "	"	"	"	"	"	
538 54	280 02	"	" 25	"	"	
19,518,622 74	165,157 15	"	222,884 54	450,298 17	"	

Le Budget du ministère des Travaux publics a été fixé par la loi du 1^{er} janvier 1854, *Moniteur* n° 6, à fr. 18,111,477 55

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,245,485 05

TOTAL. fr. 20,554,962 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1852 (a).						
<i>Reports conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	•	20	188,827 42	165,121 56	•	165,121 56
TOTAUX.	•	•	188,827 42	165,121 56	•	165,121 56
EXERCICE 1853 (b).						
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	•	12	16,545 28	14,455 12	10,083 92	4,371 20
Matériel de l'artillerie.	VI.					
Matériel de l'artillerie	•	20	52,418 45	40,555 42	26,075 42	14,480 •
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	•	21	444,856 42	442,597 29	126,510 25	316,087 06
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	•	25	115,005 77	40,005 55	11,940 81	52,040 58
TOTAUX.	•	•	628,621 92	546,615 16	174,610 58	566,978 64
EXERCICE 1854 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des employés civils	•	2	151,000 •	151,000 •	150,599 99	•
Supplément aux officiers et sous-officiers du Département de la Guerre	•	3	14,000 •	15,938 65	8,298 57	5,700 26
Matériel	•	4	40,000 •	40,000 •	59,448 57	551 65
Dépôt de la guerre	•	5	64,000 •	64,000 •	51,000 19	12,999 81
États-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	•	6	745,419 20	745,195 91	501,745 28	441,450 65
— des provinces et des places	•	7	280,108 45	279,079 41	109,991 84	169,087 57
— du service de l'intendance	•	8	150,729 75	148,586 16	62,065 75	86,522 41
Service de santé des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé des hôpitaux.	•	9	198,169 62	197,665 95	81,670 66	115,995 29
À REPORTER.	•	•	1,662,427 02	1,658,526 06	825,818 45	832,507 60

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
165,121 56	"	"	"	874 60	22,851 26	"	a) Décision de la Cour des comptes du 14 novembre 1854.
165,121 56	"	"	"	874 60	22,851 26	"	
14,455 12	"	"	"	1,888 16	"	"	b) Id. id.
40,555 42	"	"	"	"	11,865 05	"	
442,507 20	"	"	"	2,250 15	"	"	
45,981 19	5,024 14	"	"	1,725 26	64,275 18	"	
541,580 02	5,024 14	"	"	5,870 55	76,158 21	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
150,599 99	400 01	"	"	"	"	"	
15,998 65	"	"	"	1 57	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	"	
64,000 "	"	"	"	"	"	"	
745,195 91	"	"	"	225 20	"	"	
279,079 41	"	"	"	1,020 04	"	"	
148,586 16	"	"	"	2,145 59	"	"	
197,665 95	"	"	"	505 67	"	"	
1,658,126 05	400 01	"	"	5,900 96	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,662,427 02	1,658,526 06	825,818 45	852,507 60
Service de santé des hôpitaux (suite).	III (suite).					
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	"	10	608,105 "	608,102 19	225,991 52	584,110 67
Service pharmaceutique.	"	11	100,000 "	98,811 10	87,291 14	11,564 99
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	12,500,545 75	12,299,750 08	5,548,622 60	6,747,424 71
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
Traitement et solde de la cavalerie	"	15	5,464,642 "	5,464,641 64	1,645,107 09	1,821,554 55
— — de l'artillerie	"	14	2,969,505 "	2,969,504 06	1,405,786 80	1,565,517 26
— — du génie.	"	15	795,087 50	795,889 51	501,755 59	452,154 12
— — des compagnies d'administration	"	16	205,000 "	205,000 "	78,515 17	124,684 85
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
École militaire.	V.					
État-major enseignant et solde des élèves	"	17	165,910 47	154,558 96	75,565 60	78,975 56
Dépenses d'administration.	"	18	24,289 55	24,266 77	15,564 19	10,870 58
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	19	57,000 "	56,757 02	15,146 41	21,590 61
Matériel de l'artillerie	"	20	1,695,000 "	1,692,999 51	1,045,084 62	605,556 59
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	1,401,000 "	1,526,652 84	586,417 48	660,982 84
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	22	2,496,262 24	2,495,141 58	1,555,457 17	1,159,704 21
Fourrages en nature	"	23	5,615,000 "	5,611,789 45	2,805,814 05	715,975 40
Casernement des hommes	"	24	701,800 "	699,505 45	481,950 51	217,575 12
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	25	100,000 "	97,547 58	54,777 06	60,505 69
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	96,504 "	96,505 21	10,275 29	86,029 92
Transports généraux	"	27	154,785 "	154,779 74	96,490 48	58,221 29
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	65,500 "	64,508 67	45,250 42	21,548 25
Remonte	"	29	664,110 "	664,077 "	655,277 "	8,800 "
A REPORTER.			55,513,809 51	55,214,551 "	17,461,014 24	15,622,812 50

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,658,126 05		400 01	"	5,900 96	"	"	
608,102 10		"	"	" 81	"	"	
98,656 13		154 97	"	1,188 90	"	"	
12,206,047 51		5,711 77	"	584 67	"	"	
5,464,641 64		"	"	" 56	"	"	
2,969,504 06		"	"	" 04	"	"	
795,889 51		"	"	1,197 99	"	"	
205,000 "		"	"	"	"	"	
154,558 96		"	"	9,571 51	"	"	
24,254 77		32 "	"	22 76	"	"	
56,757 02		"	"	262 08	"	"	
1,649,941 01		45,958 50	"	" 40	"	"	
1,247,400 52		79,252 52	"	2,671 80	71,695 56	"	
2,495,141 38		"	"	1,120 86	"	"	
3,611,789 45		"	"	1,210 55	"	"	
699,505 45		"	"	2,494 57	"	"	
95,280 75		2,266 65	"	1,144 27	1,508 35	"	
96,503 21		"	"	" 70	"	"	
154,711 77		67 97	"	5 26	"	"	
64,598 67		"	"	901 53	"	"	
664,077 "		"	"	35 "	"	"	
53,084,726 65		129,824 37	"	26,514 80	75,005 71	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	55,515,869 51	55,214,551	17,461,914 24	15,622,812 59
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires.	•	50	152,700 •	151,952 06	62,047 74	89,884 52
Frais de représentation.	•	51	28,250 •	28,250 •	8,200 •	20,050 •
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours.	•	52	79,108 18	79,100 96	57,657 09	41,505 52
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues.	•	53	5,415 46	4,995 30	2,605 70	2,587 69
(La partie disponible du crédit porté à l'art. 55 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)						
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	•	54	1,891,750 •	1,887,517 57	1,062,266 70	825,050 87
TOTAUX.	. . .	. . .	55,471,095 15	55,366,144 98	18,654,691 47	16,601,490 79

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
55,084,726 65	129,824 57	»	26,514 80	75,003 71	»	
151,952 06	»	»	767 94	»	»	
28,250 »	»	»	»	»	»	
78,962 61	158 55	»	7 22	»	»	
4,995 59	»	»	422 07	»	»	
1,887,517 57	»	»	4,452 45	»	»	
55,256,182 26	129,962 72	»	51,944 46	75,003 71	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 30 décembre 1853, *Moniteur* de 1854 n° 1, à . . . fr. 55,129,095 15

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,542,000 »

Total fr. 55,471,095 15

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	487,200 "	487,199 71	485,967 55	1,252 56
Honoraires des avocats et avoués du Département; frais de procédures, etc.	"	3	85,500 "	79,044 29	45,205 99	35,786 50
Frais de tournées	"	4	7,000 "	5,585 65	4,027 85	1,557 80
Matériel	"	5	46,000 "	45,996 05	21,175 46	24,798 57
Service de la monnaie	"	6	42,000 "	6,655 58	2,106 10	4,549 28
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre.	"	7	100,000 "	"	"	"
Magasin général des papiers	"	8	110,000 "	104,066 41	81,577 56	25,589 05
Documents statistiques	"	9	19,500 "	19,499 42	18,782 17	717 25
Administration du trésor dans les provinces.	II.					
Traitements des directeurs et agents du trésor.	"	10	125,000 "	122,579 94	122,579 94	"
Frais de bureau, de commis, de loyer et des directeurs et agents	"	11	25,500 "	25,200 "	25,200 "	"
Caissier général de l'État	"	12	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Service des contributions directes, des accises et de la comp- tabilité. — Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	"	16	1,585,000 "	1,452,576 10	"	1,432,576 10
Surveillance générale. — Traitements	"	15	554,000 "	555,165 85	"	555,165 85
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	14	504,700 "	506,771 92	"	506,771 92
Service des contributions directes, des accises et de la comp- tabilité. — Traitements fixes	"	a) 15	1,205,500 "	1,197,725 66	"	1,197,725 66
Service des douanes et de la recherche maritime	"	b) 17	5,971,916 67	5,957,667 02	"	5,957,667 02
— de la garantie des matières d'or et d'argent	"	18	47,000 "	46,975 76	"	46,975 76
Suppléments de traitements	"	19	25,000 "	79,801 75	51,072 94	46,778 81
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	"	20	70,000 "	54,749 77	"	54,749 77
(Les crédits portés aux articles 15, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être rênis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des con- tributions dans les provinces.)						
Frais de bureau et de tournées	"	21	68,840 "	68,540 10	59,175 "	29,165 10
A REPORTER.			8,680,256 67	8,575,188 74	808,066 16	7,675,604 58

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 *	"	"	"	"	"	
487,199 71	"	"	" 29	"	"	
78,990 29	54 "	"	6,455 71	"	"	
5,585 65	"	"	1,614 55	"	"	
45,972 05	24 "	"	3 97	"	"	
6,655 58	"	"	55,544 62	"	"	
"	"	"	100,000 "	"	"	
104,966 41	"	"	5,055 59	"	"	
19,499 42	"	"	" 58	"	"	
122,570 94	"	"	620 06	"	"	
25,200 "	"	"	100 "	"	"	
200,000 *	"	"	"	"	"	
1,452,576 10	"	"	"	"	47,576 10	
355,165 83	"	"				
506,771 92	"	"				
1,197,725 66	"	"				
5,957,667 02	"	"	2,970 96	"	"	
46,975 76	"	"				
78,451 75	1,440 "	"				
54,749 77	"	"				
68,540 10	"	"	499 90	"	"	
8,575,670 74	1,518 "	"	152,644 05	"	47,576 10	

a) Le crédit primitif a été augmenté de 38,000 francs par la loi du 14 mars 1854, *Moniteur* n° 74, et de 7,500 francs par la loi du 22 mai 1854, *Moniteur* n° 144.

b) Idem de fr. 6,666 67 par la loi du 25 mai 1854, *Moniteur* n° 150.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,680,256 67	8,575,188 74	608,066 16	7,675,604 58
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III (suite).					
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	22	284,200 "	272,921 09	15,428 68	257,502 41
Police douanière.	"	25	5,000 "	2,110 02	2,110 02	"
Matériel	"	24	117,800 "	116,824 09	45,455 61	71,209 25
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . .	"	25	19,450 "	18,111 14	12,635 58	5,475 56
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	"	26	592,650 "	592,406 70	6,172 "	586,254 70
(La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 francs, à l'art. 51, litt. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)						
Traitement du personnel du domaine	"	27	104,475 "	103,297 47	1,641 90	101,655 57
— — forestier	"	28	241,900 "	241,827 57	55 "	241,792 57
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limitatif.)	"	29	780,000 "	848,845 50	945 66	847,901 84
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	"	50	46,000 "	42,942 15	"	42,942 15
Matériel	"	51	52,620 "	44,954 91	57,075 58	7,859 55
Dépenses du domaine	"	52	100,000 "	94,750 57	22,559 85	71,958 55
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	53	7,400 "	6,108 55	6,108 55	"
Administration centrale. — Matériel.	"	54	1,500 "	152 55	58 80	75 75
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif).	"	55	5,500 "	758 61	"	758 61
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	"	56	17,500 "	17,237 78	16,180 47	1,056 48
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	57	7,500 "	7,500 "	7,024 "	476 "
A REPORTER.			10,861,751 67	10,785,865 20	1,071,275 62	9,712,261 09

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,575,670 74		1,518 °	°	152,644 05	°	47,576 10	
272,731 09		190 °	°	11,278 91	°	°	
2,110 02		°	°	2,889 98	°	°	
116,642 84		181 25	°	975 91	°	°	
18,111 14		°	°	1,558 86	°	°	
302,406 70		°	°	225 50	°	°	
103,297 47		°	°	1,177 53	°	°	
241,827 57		°	°	72 43	°	°	
848,845 50		°	°	°	°	68,845 50	
42,042 13		°	°	5,057 87	°	°	
44,954 91		°	°	1,685 09	6,000 °	°	
94,298 16		438 41	°	5,263 45	°	°	
6,108 53		°	°	1,291 67	°	°	
152 55		°	°	1,567 45	°	°	
738 61		°	°	2,761 39	°	°	
17,236 95		° 85	°	262 22	°	°	
7,500 °		°	°	°	°	°	
10,783,534 71		2,328 40	°	186,290 07	6,000 °	116,421 60	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	10,861,751 67	10,785,865 20	1,071,275 62	9,712,261 09
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	•	58	12,000 •	4,977 79	4,559 29	451 •
Remboursement de six rentes dues par l'État	VIII.	59	(a 9,500 •	9,252 43	9,252 43	•
Payements à faire en vertu de bordereaux de collocation à charge du domaine, en qualité d'acquéreur de biens appropriés provenant de la succession Doms, à Lessines	•	40	(b 25,000 •	24,761 53	24,761 55	•
Frais de poursuites et d'instances (1849)	•	41	(c 100 •	100 •	•	•
Personnel de l'enregistrement et du timbre (1855). — Traitements.	•	42	548 55	548 33	•	548 33
Dépenses du domaine (1852)	•	45	451 •	451 •	•	451 •
Instances contre la ville d'Ath et le collège du Pape à Louvain	•	44	5,891 16	5,775 24	•	•
Instances contre le sieur Cartier, à Cuesmes.	•	45	5,491 28	5,491 28	•	5,491 28
TOTAUX.	. . .	. . .	10,916,495 44	10,852,978 82	1,109,806 89	9,716,962 70

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,785,554 71	2,528 49	"	186,290 07	6,000 "	116,421 60	
4,970 29	7 50	"	7,022 21	"	"	
9,252 45	"	"	267 55	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 44 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 74.
24,761 55	"	"	253 47	"	"	b) Idem 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 144.
"	100 "	"	"	"	"	c) Les crédits des articles 44 à 46, ont été ouverts par la loi du 28 mai 1855, <i>Monit.</i> n° 150.
548 55	"	"	"	"	"	
451 "	"	"	"	"	"	
"	5,775 24	"	117 92	"	"	
3,491 28	"	"	"	"	"	
10,826,769 59	6,209 23	"	195,956 22	6,000 "	116,421 60	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 12 avril 1855, *Moniteur* n° 105, à fr. 10,821,565 .

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 94,928 44

TOTAL fr. 10,916,493 44

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.	
Non-Valeurs.	I.						
Non-valeurs sur la contribution foncière	"	1	a) 560,000 "	286,758 52	68,169 "	218,599 52	
— — — — — personnelle	"	2	400,000 "	529,406 65	"	529,406 65	
— sur le droit de patente	"	5	80,000 "	205,169 15	"	205,169 15	
— sur les redevances des mines	"	4	18,000 "	4,152 96	"	4,152 96	
— sur le droit de débit des boissons alcooliques	"	5	15,000 "	25,227 67	"	25,227 67	
— sur le droit de débit des tabacs	"	6	15,000 "	2,577 05	"	2,577 05	
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	7	10,000 "	5,085 75	"	5,085 75	
Remboursements.	II.						
Contributions directes, douanes et accises. } Restitution de droits perçus abusive- ment	"	8	28,000 "	27,977 81	"	27,977 81	
Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	"	9	1,000 "	1,022 25	"	1,022 25	
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	10	800,000 "	1,170,575 77	"	1,170,575 77	
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en ma- tière d'enregistrement, de domaines, etc.; rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers.	"	11	250,000 "	192,550 02	1,850 75	197,710 29	
Trésor public. — Remboursements divers	"	12	1,000 "	4,004 41	"	4,595 91	
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	13	110,000 "	120,924 99	65,997 25	55,927 76	
Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	14	10,000 "	1,400 "	"	1,400 "	
		15	b) 115 55	115 55	"	115 55	
TOTAUX.			2,098,115 35	2,584,526 11	154,005 96	2,240,198 86	

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférée à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
286,568 52	190 "	"	75,241 08	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 50,000 francs par la loi du 6 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 68.
529,406 65	"	"	70,595 55	"	"	
205,169 15	"	"	"	"	125,169 15	
4,132 96	"	"	15,867 04	"	"	
25,227 67	"	"	"	"	10,227 67	
2,577 05	"	"	12,422 95	"	"	
3,064 94	1,120 79	"	4,914 27	"	"	
27,977 81	"	"	22 19	"	"	b) Crédit ouvert par la loi du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 150.
1,022 25	"	"	"	"	22 25	
1,170,575 77	"	"	"	"	570,575 77	
199,550 02	"	"	50,449 98	"	"	
4,595 91	10 50	"	"	"	3,604 41	
120,924 99	"	"	"	"	10,924 99	
1,400 "	"	"	8,600 "	"	"	
115 55	"	"	"	"	"	
2,585,204 82	1,521 29	"	254,111 46	"	520,524 24	

COMPARAISON,

Par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1854, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1854.	
	1854.	1855.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	57,542,887 51	57,007,685 94	245,201 57	"
Dotations	5,850,297 28	5,030,484 91	210,812 57	"
Ministère de la Justice.	12,491,592 75	11,679,558 40	812,054 55	"
— des Affaires Étrangères	2,189,755 95	2,196,428 60	"	6,674 65
— de l'Intérieur	7,975,202 82	7,096,562 06	876,840 76	"
— des Travaux Publics	19,681,779 87	17,790,048 98	1,891,750 89	"
— de la Guerre.	55,566,144 98	54,555,570 48	812,774 50	"
— des Finances.	10,852,978 82	10,764,178 97	68,799 85	"
Non-Valeurs et Remboursements	2,584,526 11	2,591,826 94	"	207,500 85
TOTAUX. fr.	152,112,964 09	127,408,725 28	4,918,214 29	215,975 48
			4,704,258 81	

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS**DE 1850 A 1855 INCLUSIVEMENT.**

TABLEAU LITT. V.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,850,053 "	50,000 "	16,556,755 36	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	113,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	113,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,519,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,435,390 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,051,724 55	135,404,596 80
	2,575,001,974 59	129,752,967 60			
	2,504,754,942 19		105,461,145 15	265,068,169 56	2,875,284,254 68

exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine forestier), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
26,502,221 56	(a) 5,504,928 62	"	"	a) Y compris fr. 509,554 65 perçus pour le compte de tiers.
115,225,815 05	(b) 6,799,645 18	"	"	b) Y compris fr. 884,857 49 pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
152,464,505 97	5,151,679 55	"	"	
88,058,515 92	5,202,105 42	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	4,150,069 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,555 92	"	
102,652,652 39	5,587,446 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,404,913 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	96,806 25	4,506,714 08	"	
169,376,255 86	92,697 66	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,090 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	195,298 18	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	"	814,604 59	
129,855,951 97	"	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,280 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,543,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
150,468,270 19	"	"	4,063,675 59	
		29,814,272 60	25,416,758 95	
2,868,886,741 05	55,258,647 07	4,597,515 65		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

DÉPENSES							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.					CÉRÉMONIES transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.		
1850 4 ^{me} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
c)							
1852.	151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,609,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 50	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 00	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,500,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,707,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,026,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,504,255 50	2,127,599 51	152,406,654 19
	2,501,510,827 56	145,881,755 11	5,876,168 50	5,807,505 62	2,654,876,254 59	5,955,102 95	2,648,941,151 66

exercices clos de 1830 à 1853 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

		FAITS RÉALISÉS.		Excédants	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine forestier), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	DE CRÉDITS à annuler.	
•	27,981,168 79	27,981,168 79	a) 5,304,928 62	•	a) Y compris fr. 599,534 63 c ^s payés pour le compte de tiers.
"	115,806,830 05	112,415,965 51	b) 6,799,645 18	5,502,867 14	b) Y compris fr. 885,857 49 c ^s pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
"	164,595,401 81	158,500,918 95	5,151,679 55	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 57,536,540 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
"	94,140,835 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 59	
10,000,000 "	98,874,000 43	96,515,600 96	4,150,960 99	2,560,599 47	
d) 1,400,000 "	89,530,534 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,520 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'art. 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
e) 15,374,165 74	101,509,951 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,351,751 64	2,772,515 85	1,894,372 05	
25,778,035 70	122,574,092 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54	
15,898,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,593,404 54	f) Non compris fr. 105,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26	
"	117,467,423 97	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86	
23,278,995 17	152,568,405 61	129,573,909 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,609,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 23	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,650,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	"	6,266,045 57	
h) 21,552,566 85	156,224,705 56	134,389,549 89	"	1,855,555 67	h) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	"	1,565,889 05	
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	"	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	"	5,677,004 28	
2,559,753 29	112,290,216 56	118,730,904 70	"	k) 3,559,311 80	k) Non compris fr. 22,636 34 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 37 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	153,809,105 22	151,848,564 93	"	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	"	m) 2,925,554 54	m) Non compris fr. 81 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
302,458,364 01	2,951,579,495 67	2,882,740,439 83	35,258,647 07	68,659,055 84	

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	27,981,168 79	"	1,478,947 45
1851	113,225,815 03	112,415,963 51	811,851 52	"
1852	152,464,505 97	138,500,918 95	"	6,056,412 98
1853	88,058,515 92	91,904,974 94	"	5,846,661 02
1854	96,701,537 76	96,513,600 96	187,736 80	"
1855	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	"
1856	102,652,652 50	99,528,487 96	3,104,144 45	"
1857	101,715,250 24	105,551,751 64	"	1,616,481 40
1858	125,509,914 81	120,198,378 44	5,311,556 37	"
1859	115,857,428 97	124,196,508 51	"	8,539,079 54
1840	160,576,255 86	165,914,370 95	5,461,882 91	"
1841	101,542,826 17	114,976,586 11	"	13,635,759 94
1842	126,766,956 55	129,573,909 88	"	2,606,955 55
1845	125,289,847 48	119,855,950 55	5,455,897 15	"
1844	198,810,508 75	195,185,657 29	5,624,851 44	"
1845	129,855,951 97	154,589,549 89	"	4,555,597 92
1846	114,064,045 57	122,752,999 29	"	8,688,955 92
1847	115,528,065 84	127,572,374 99	"	14,044,511 15
1848	146,117,886 55	155,060,595 37	11,057,291 18	"
1849	115,871,457 58	112,267,069 15	1,604,568 45	"
1850	132,877,187 86	118,750,004 76	14,146,285 10	"
1851	119,545,651 94	118,627,460 84	716,191 10	"
1852	128,451,208 70	151,848,564 95	"	5,597,556 14
1855	159,468,270 19	154,510,907 41	4,957,562 78	"
			54,588,617 97	68,242,516 77
	2,868,886,741 05	2,882,740,459 85	13,855,698 80	

exercices clos de 1830 à 1853 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Règle définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Règle définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Règle définitivement par la loi du 5 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Règle définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Règle définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem.

idem.

Idem. en la séance du 14 juillet 1851.

Idem. en la séance du 2 mai 1854.

Idem. idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à fr. 146,196,179 37

Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur (y compris le produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1849), à 6,476,873 15

ENSEMBLE. fr. 152,673,052 50

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice montent à fr. 133,515,976 46

Et les dépenses pour des services spéciaux, à 9,656,300 56

ENSEMBLE. fr. 143,172,277 02

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 9,500,775 48

Mais comme l'exercice 1853 présente un excédant de dépense de fr. 13,853,698 80 c' qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci. fr. 13,853,698 80

l'exercice 1854 offre finalement un déficit de. fr. 4,352,923 32

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1854.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1854, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de ressources de fr.		12,119,419 18
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate, au contraire, une insuffisance de		4,552,923 52
DIFFÉRENCE à la situation définitive de fr.		16,472,542 50
Celle différence s'explique ainsi qu'il suit :		
1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire, Savoir :		
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts.	Contributions directes, douanes et accises.	121,755 25
	Enregistrement et domaines	• 128,154 77
Péages.	Enregistrement et domaines	• 507 69
	Travaux publics.	247,327 68
Capitaux et revenus.	Travaux publics.	19,860 50
	Enregistrement et domaines	• 110,904 75
Remboursements.	Trésor public	12,411 02
	Contributions directes, etc.	221 95
	Enregistrement et domaines	• 960,781 15
	Trésor public.	• 146,248 90
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845		1 57
		401,555 97
		1,552,597 22
RESTE en diminution de recette. fr.		951,041 25
2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire, Savoir :		
DÉPENSES ORDINAIRES.		
Dette publique.		1,057,226 67
Ministère de la Justice		552,000 •
— des Affaires étrangères		16,500 54
— de l'Intérieur		• 555,245 76
— des Travaux publics		2,012,485 05
— des Finances		124,685 57
Non-Valeurs et Remboursements		570,657 57
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évaluées dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 1,441,505 22 c; par conséquent, une diminution de dépense de		• 441,505 22
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1851 à 1854, et dont le transfert à l'exercice 1855 doit avoir lieu conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		• 1,449,181 75
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.		
Report de l'excédant de dépenses de l'exercice 1855		13,855,698 80
		17,967,231 98
		2,445,950 75
RESTE en augmentation de dépense fr.		15,521,501 25
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1854. fr.		16,472,542 50

268

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Le présent compte, rendu en exécution de l'art. 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1855, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1855, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1855 ont été fixés ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

<i>Recette</i> .	{	Ressources ordinaires fr.	128,596,590	» {	129,596,590	»
		Fonds spécial	1,000,000			
<i>Dépense</i> .					127,900,347	24
Excédant de recette. . . . fr.					1,696,242	76

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 129,596,590 » ont été augmentées :

1° En vertu de la loi du 2 juin 1855, *Moniteur* n° 154, d'une somme égale au crédit alloué par cette même loi, pour être affectée à la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci. . . fr. 950,000 »

2° Du produit des ventes opérées, en 1855, de titres de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0, mis à la disposition du trésor par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845, ainsi que par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851 sur le compte rendu en exécution de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques. 72,765 36

A REPORTER. fr. 130,619,355 36

REPORT. fr. 130,619,355 36

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1855
(voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont
élevées à fr. 130,619,355 36

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 129,546,590	} 130,619,355 36
— extraordinaires	1,072,765 36	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le
Budget primitif à fr. 127,900,547 24

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget,
s'élevant à 7,626,273 59

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à fr. 5,992,243 76 c^t,
mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et défi-
nitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 2,473,398 16 c^t
restée disponible au 31 décembre 1853, ayant été reportée à l'exercice
suivant, en exécution de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État;
ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1853, 3,518,845 60

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses
engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1851, 1852, 1853
et 1854, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'art. 30 de la loi
de comptabilité. 1,449,181 75

4° De la portion rattachée au Budget de 1855, des excédants de
crédits pour des services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur,
suivant l'art. 31 précité; ces excédants étant de fr. 17,619,509 10 c^t,
et le transfert à 1856 de fr. 10,777,028 54 c^t, la portion afférente à
1855 est de. 6,842,476 41

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1855 (voir le tableau de
développement qui précède le compte) montent à une somme de. . fr. 147,337,124 39

SAVOIR :

Service ordinaire	fr. 136,975,802 38	} 147,337,124 39
Services spéciaux	10,361,322 01	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui

déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1855, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes	150,619,555 56
Dépenses	147,337,124 59
Excédant de dépense. fr.	16,717,769 05

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de l'art. 51 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419,657 19 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,866 07 c^s, reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1856, ci fr. 4,990,791 12

2° Du montant des ordonnances de l'exercice 1850, non acquittées à l'époque du 1^{er} janvier 1855 et auxquelles la prescription de l'art. 56 de la loi de comptabilité a été appliquée, ci. 70,416 65

ENSEMBLE. fr. 5,061,207 77

On ne prévoyait, en définitive, qu'un excédant de dépense de. . . 11,656,561 26

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1855, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1856.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1855 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 150,619,555 56

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État montent à fr. 140,561,452 55

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1855 sont de 155,555,784 95

Au 1^{er} janvier 1856, il restait à recouvrer . . . 5,025,667 60

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci. fr. 140,561,452 55

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations de. . . 9,942,097 17

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. . fr. 147,337,124 59

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1856, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr. 146,337,124 59

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1855, n'ont été que de 83,723,454 58

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1^{er} janvier 1856. fr. 62,613,670 01

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1854, ci. fr. 146,337,124 59

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr. 1,000,000 »

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1855, AU 1^{er} JANVIER 1856.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1855 offrent la situation suivante :

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés fr. 135,555,784 95
Paiements effectués et justifiés 83,723,454 58

Excédant des recouvrements fr. 51,812,330 55
Et en y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci. . . 5,061,207 77

Le solde actif de l'exercice 1855, à l'époque du 1^{er} janvier 1856, était de 56,873,538 52

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1855, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1856, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs. . fr. 145,622,660 50
Dépenses 146,337,124 59

Excédant probable de dépenses à la clôture de l'exercice. . fr. 714,464 09

276

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

Servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1885, présentant la comparaison de ces droits
avec les évaluations et les recouvrements effectués.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1834, Nomencl. n° 345.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
Foncier.	Principal	13,944,527	"	"	13,944,527
	5 centimes additionnels ordinaires.	478,555	"	"	478,555
	2 — — pour non-valeurs	518,890	"	"	518,890
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	"	1,594,452
	5 — — supplémentaire sur le tout.	550,086	"	"	550,086
Personnel.	Principal	8,750,000	"	"	8,750,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	875,000	"	"	875,000
Patentes.	Principal	5,180,000	"	"	5,180,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	518,000	"	"	518,000
Redevances sur les mines.	Principal	500,000	"	"	500,000
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	50,000	"	"	50,000
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	16,500	"	"	16,500
Droit de débit des boissons alcooliques.		900,000	"	"	900,000
— des tabacs		170,000	"	"	170,000
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels).	11,000,000	"	"	11,000,000
	— de sortie (— — — — —).	100,000	"	"	100,000
	— de transit (— — — — —).	25,000	"	"	25,000
	— de tonnage (— — — — —).	525,000	"	"	525,000
	Timbres	55,000	"	"	55,000
Sel (sans additionnels).		4,500,000	"	"	4,500,000
Vins étrangers (sans additionnels)		2,150,000	"	"	2,150,000
Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		170,000	"	"	170,000
— indigènes (— — — — —).		4,650,000	"	"	4,650,000
Accises . .	Bières et vinaigres (— — — — —).	6,400,000	"	"	6,400,000
	Sucres de canne et de betterave	5,500,000	"	"	5,500,000
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000	"	"	7,000
	Timbres sur les quittances.	15,000	"	"	15,000
	— sur les permis de circulation	1,000	"	"	1,000
Garantie. — Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent.		160,000	"	"	160,000
Recettes di- verses. . .	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat.	250,000	"	"	250,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000	"	"	50,000
A REPORTER. fr.		66,921,790	"	"	66,921,790

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855,
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 21	18,121,650 57	764,641 64	"	2 21	
9,590,118 18	8,829,528 46	760,589 72	12,881 82	"	
5,442,938 03	5,265,034 99	179,003 04	55,061 97	"	
542,665 47	559,695 29	2,070 18	"	196,165 47	
872,019 "	814,057 83	57,961 17	27,981 "	"	
162,569 "	155,214 27	9,154 75	7,651 "	"	
11,809,665 10	11,809,665 16	"	"	124,665 16	
4,930,529 18	4,918,095 72	12,433 46	"	450,529 18	
2,076,515 11	2,076,515 11	"	73,484 89	"	
227,583 87	227,385 77	" 10	"	57,583 87	
4,980,500 69	4,945,884 51	34,616 58	"	350,500 69	
6,024,282 44	6,025,878 28	404 16	575,717 56	"	
5,870,852 01	5,857,574 58	55,478 03	"	570,852 61	
200 60	200 60	"	6,799 40	"	
14,905 25	14,905 25	"	96 75	"	
1,100 08	1,100 08	"	"	100 08	
195,266 88	195,266 88	"	"	55,266 88	
202,550 77	202,550 77	"	47,649 25	"	
59,965 09	59,965 09	"	"	9,965 09	
67,869,911 62	66,013,759 01	1,856,152 61	607,503 62	1,555,425 24	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1834, Moniteur n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.		66,921,790 "	"	"	66,921,790 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels).	10,700,000 "	"	"	10,700,000 "
	Greffe (— 50 —).	275,000 "	"	"	275,000 "
	Hypothèques (— 26 —).	1,800,000 "	"	"	1,800,000 "
	Successions. (— 50 —).	6,500,000 "	"	"	6,500,000 "
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,550,000 "	"	"	1,550,000 "
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	150,000 "	"	"	150,000 "
	Timbre (principal sans additionnels)	5,100,000 "	"	"	5,100,000 "
	Naturalisations	5,000 "	"	"	5,000 "
	Amendes en matière d'impôts.	140,000 "	"	"	140,000 "
	Amendes de condamnation en matières diverses.	120,000 "	"	"	120,000 "
					24,140,000 "
PÉAGES.					
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
Domaines.	Rivières et canaux	5,000,000 "	"	"	5,000,000 "
	Routes appartenant à l'État	1,750,000 "	"	"	1,750,000 "
					4,750,000 "
TRAVAUX PUBLICS.					
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements	5,500,000 "	"	"	5,500,000 "
	Ports des journaux et imprimés	250,000 "	"	"	250,000 "
	Droits sur les articles d'argent.	55,000 "	"	"	55,000 "
	Remboursements d'offices étrangers.	550,000 "	"	"	550,000 "
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	65,000 "	"	"	65,000 "
					4,000,000 "
MARINE.					
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.		150,000 "	"	"	150,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.					
TRAVAUX PUBLICS.					
Chemin de fer		22,000,000 "	"	"	22,000,000 "
Télégraphes électriques		270,000 "	"	"	270,000 "
					22,270,000 "
REPORT. fr.		122,211,790 "	"	"	122,211,790 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECUEILLIS pendant l'année 1853.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
07,869,911 62	68,015,759 01	1,856,152 61	607,503 62	1,555,425 24	
15,427,182 59	15,288,022 50	150,160 29	"	2,727,182 59	
265,647 92	265,617 87	30 05	9,352 08	"	
2,515,918 75	2,515,918 75	"	"	515,918 75	
8,782,706 58	8,609,248 85	175,457 75	"	2,282,706 58	
1,586,286 67	1,585,902 15	2,584 54	"	236,286 67	
146,769 45	146,451 44	518 01	5,250 55	"	
5,268,289 56	5,220,544 16	47,945 20	"	168,289 56	
1,000 "	1,000 "	"	4,000 "	"	
166,129 74	165,065 25	5,064 49	"	26,129 74	
155,925 04	155,925 04	"	"	15,925 04	
50,095,856 10	29,727,495 77	568,500 55	16,582 65	5,970,458 73	
5,285,946 74	5,281,275 50	2,671 24	"	285,946 74	
1,696,780 50	1,695,116 51	5,665 99	55,219 50	"	
4,980,727 24	4,974,592 01	6,555 25	55,219 50	285,946 74	
4,558,058 41	4,051,958 55	286,100 06	"	558,058 41	
4,558,058 41	4,051,958 55	286,100 06	"	558,058 41	
110,779 16	110,779 16	"	59,220 84	"	
25,508,678 09	22,802,580 85	506,298 16	"	1,508,678 99	
510,825 00	285,110 06	25,715 "	"	40,825 06	
23,619,504 05	25,087,490 89	552,015 16	"	1,549,504 05	
131,012,836 58	127,965,875 10	5,046,961 59	690,520 59	9,497,573 17	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 23 déc. 1854, Moniteur n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	122,211,790 "	"	"	122,211,790 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).	800,000 "	"	"	800,000 "
Forêts	900,000 "	"	"	900,000 "
Dépandances des chemins de fer.	60,000 "	"	"	60,000 "
Établissements et services régis par l'État	221,500 "	"	"	221,500 "
Produits divers et accidentels.	350,000 "	"	"	350,000 "
Revenus des domaines	240,000 "	"	"	240,000 "
				2,571,500 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	110,000 "	"	"	110,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	645,000 "	"	"	645,000 "
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 "	"	"	50,000 "
— des droits de chancellerie	50,000 "	"	"	50,000 "
— des droits de pilotage et de fanal	590,000 "	"	"	590,000 "
— de la fabrication de monnaies de cuivre	140,000 "	"	"	140,000 "
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	250,000 "	"	"	250,000 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	125,000 "	"	"	125,000 "
Part réservée à l'État. par la loi du 5 mai 1850. dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 "	"	"	160,000 "
				2,098,000 "
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,000 "	"	"	2,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	110,000 "	"	"	110,000 "
				112,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	10,000 "	"	"	10,000 "
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	450,000 "	"	"	450,000 "
				460,000 "
A REPORTER. fr.	127,453,290 "	"	"	127,453,290 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECUEVRES pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
151,012,856 58	127,965,875 19	5,046,961 39	696,526 59	9,497,575 17	
924,569 44	856,810 41	67,759 03	"	124,569 44	
954,890 92	887,606 37	47,284 55	"	34,890 92	
115,716 54	115,581 54	335 "	"	55,716 54	
462,121 27	412,583 50	49,537 77	"	240,621 27	
457,542 29	452,792 29	4,750 "	"	87,542 29	
286,494 24	279,926 02	6,568 22	"	46,404 24	
5,159,554 70	2,985,100 15	176,254 57	"	587,834 70	
204,651 28	179,588 04	25,242 54	"	94,651 28	
675,054 54	673,034 54	"	"	50,054 54	
46,545 24	46,545 24	"	3,656 76	"	
52,520 50	51,734 50	786 "	"	2,520 50	
607,167 55	607,107 55	"	"	17,167 55	
125,794 70	10,491 48	106,505 22	14,205 50	"	
a) 258,107 77	245,752 53	14,575 24	"	8,107 77	
252,500 "	"	252,500 "	"	107,500 "	
275,179 14	"	275,179 14	"	115,179 14	
2,455,278 50	1,800,892 56	652,585 94	17,862 06	575,140 56	
5,111 47	5,111 47	"	"	1,111 47	
125,478 60	118,959 59	6,559 01	"	15,478 60	
128,590 07	122,051 06	6,559 01	"	16,590 07	
1,012,075 96	51,783 54	980,292 62	"	1,002,075 96	
517,102 75	462,792 95	54,509 78	"	67,102 75	
1,529,178 69	494,576 20	1,054,602 40	"	1,069,178 69	
158,283,218 54	135,566,495 25	4,916,723 51	714,188 65	11,544,117 19	

DROITS RESTANT
à RECUEVRE.

14,311 92
67 52
14,575 94

DROITS
RECUEVRES.

160,741 75
68,030 92
14,040 56
243,752 25

DROITS
CONSTATÉS.

fr. 175,083 67
68,030 92
14,105 88
238,107 77

a) Administration du trésor public fr. 175,083 67
des contributions directes, etc. 68,030 92
de l'enregistrement, etc. 14,105 88
Total. fr. 238,107 77

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1851, Moniteur n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	127,453,290 "	"	"	127,453,290 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000 "	2 juin 1855. (Moniteur n° 154.)	950,000 "	1,775,000 "
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000 "	"	"	55,000 "
Recettes accidentelles	250,000 "	"	"	250,000 "
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 "	"	"	20,500 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 "	"	"	15,000 "
				2,095,500 "
	128,598,590 "	"	950,000 "	129,548,590 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique (recettes pro- venant de l'exercice clos de 1845).	"	21 mai 1845.	19,526 79	19,526 79
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, apparte- nant au trésor.	"	"	53,258 57	53,258 57
	1,000,000 "	"	72,785 36	1,072,785 36
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	128,598,590 "	"	950,000 "	129,548,590 "
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	129,598,590 "	"	1,022,785 36	150,619,555 36

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
158,285,218 54	155,566,495 25	4,916,725 51	714,188 05	11,544,117 19	
1,224,514 06	1,152,581 95	91,952 15	550,685 94	°	
28,590 19	28,590 19	°	6,609 81	°	
72,792 71	72,792 71	°	177,207 29	°	
21,808 °	12,724 °	9,084 °	°	1,508 °	
2,508 67	°	2,508 67	10,601 35	°	
1,540,703 05	1,246,288 85	103,414 80	745,104 57	1,508 °	
159,632,922 17	154,612,784 06	5,020,138 11	1,459,293 02	11,545,625 19	
855,765 °	850,235 51	5,529 49	144,235 °	°	
19,526 79	19,526 79	°	°	°	
55,258 57	55,258 57	°	°	°	
928,550 56	925,000 87	5,529 49	144,235 °	°	
159,632,922 17	154,612,784 06	5,020,138 11	1,459,293 02	11,545,625 19	
			1,603,528 02	11,545,625 19	
140,561,452 55	135,535,784 95	5,025,667 60	9,942,097 17		

284

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS.
		POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1851.
Ministère de la Justice . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments . . .
Ministère de l'intérieur . . .	Id.	Monument de Godefroid de Bouillon
Ministère des Travaux pu- bliers	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 8,151 °
		Plantations du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. 125 34
		Exercice 1852.
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. fr. 44,353 54
		Plantations de routes, etc. 986 98
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les pro- vinces de Liège et de Namur 22,372 °
Id.	Id.	Plantations nouvelles le long des voies navigables. 250 °
		<i>Chemin de fer.</i>
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consumma- tion. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies 500 °
Ministère de la Guerre . . .	Id.	Matériel du génie.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,122 °	1,122 °	"	"	"	1,122 °
"	25,000 °	25,000 °	"	"	"	25,000 °
"	8,276 34	8,276 34	"	"	"	8,276 34
"	32,398 34	32,398 34	"	"	"	32,398 34
"	68,442 52	68,442 52	"	"	"	68,442 52
"	22,831 26	22,831 26	"	"	"	22,831 26
"	91,273 58	91,273 58	"	"	"	91,273 58

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1885.
Dotations	15 mai 1846 (art. 50).	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.
Ministère de l'Intérieur	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 19,910 54
		Plantations de routes 5,768 50
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État. 10,121 75
		Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren. 40,700 87
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys. 12,205 59
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 51,636 60
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. 16,520 "
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer 15,777 98
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. 8,285 17
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 2,191 55
		Entretien des bacs et bateaux de passage. 171 02
		Subside pour le recreusement du canal de Stekene. 2,000 "
		<i>Chemin de fer, postes, etc.</i>
		Matériaux, engins, outils et ustensiles 8,310 20
		Travaux et fournitures. 66,900 "
		Matériel et fournitures de bureau. 5,316 "
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière 580 58
Ministère de la Guerre	Id.	{ Matériel de l'artillerie 11,863 05 }
		{ Renouvellement de la buffleterie et du harnachement 64,275 18 }

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	12,000 "	12,000 "	"	"	"	12,000 "
"	250,994 02	250,994 02	"	"	"	250,994 02
"	76,158 21	76,158 21	"	"	"	76,158 21
"	579,052 25	579,052 25	"	"	"	579,052 25

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1854.
		<i>Service de la dette.</i>
Dette publique.	15 mai 1846. (art. 30.)	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851, n° 556, pour travaux d'utilité publique.
Ministère de la Justice	Id.	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur (<i>Frais divers.</i>) fr. 1,461 40
		Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers (<i>Frais divers.</i>) 69,150 50
Ministère de l'Intérieur	Id.	Garde civique. — Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel. 3,196 88
		Travaux d'hygiène 11,491 35
		<i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets. 97,719 28
		Plantations de routes 6,153 82
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 115 28
		Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien 5,064 69
		Entretien et trav. d'améliorat. du canal de Gand au Sas-de-Gand. 2,244 54
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut. 410 87
		— de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. 85,543 96
		— — — de Limbourg 50,000 »
		— de la Dyle et du Demer. 38,627 50
		— de Gand à Ostende 470 81
		— de Mons à Condé. 2,450 »
		— de la petite Nèthe canalisée. 1,726 26
		— du Moervaert 189 »
Ministère des Travaux Publics.	Id.	Construction de la quatrième et dernière section du canal de Zelzate à la mer du Nord (1 ^{re} moitié de la dépense). 94,661 32
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 882 88
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . 415 56
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration 4,500 »
		Entretien de l'Yser, de la grande Nèthe et du canal de Plaschendaale et de Nieuport, par Furnes à la frontière de France, dont l'administration est reprise par l'État, à dater du 1 ^{er} janvier 1854 1,014 08
		A-REPORTER fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	150,798 69	150,798 69	"	"	"	150,798 69
"	1,096 90	1,096 90	"	"	"	1,096 90
"	70,591 90	70,591 90	"	"	"	70,591 90
"	14,688 25	14,688 25	"	"	"	14,688 25
"	450,298 17	450,298 17	"	"	"	450,298 17
"	667,475 80	667,475 80	"	"	"	667,475 80

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		<i>Suite de l'Exercice 1884.</i>
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures 95 "
		Créances arriérées concernant divers travaux de construction (Charges extraordinaires). 15,729 91
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel 56,408 "
		Dépenses imprévues non libellées au Budget 26,754 41
		<i>Dépenses concernant les exercices clos.</i>
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. 5,536 85
		Entretien des bacs et bateaux de passage. 865 46
		Travaux et fournitures 948 02
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo (Postes). 111 42
		Entretien et travaux de la Dyle 1,859 27
Ministère des Travaux publics (suite).	15 mai 1846 (art. 50).	
Ministère de la guerre.	Id.	Matériel du génie 71,695 36
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. 1,308 55
		<i>Enregistrement et domaines.</i>
Ministère des finances.	Id.	Matériel.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
"	667,475 89	667,475 89	"	"	"	667,475 89
"	75,003 71	75,003 71	"	"	"	75,003 71
"	6,000 "	6,000 "	"	"	"	6,000 "
"	746,477 60	746,477 60	"	"	"	746,477 60

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	8 avril 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 105.)	Budget primitif.
Dotations	6 avril 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 99.)	Budget primitif.
	25 mai 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 150.)	Budget primitif.
	3 mars 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés de l'Etat dont le traitement annuel n'excède pas 1,000 francs, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, rattachée au présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 3 mars (Même <i>Moniteur.</i>)
	2 juin 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 154.)	Augmentation de l'art. 54, chapitre X du Budget, afin de poursuivre et développer dans les prisons, le travail pour l'exportation.
Ministère de la Justice		Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chapitre IX, art. 43. 50,000 »
	Id.	Liquidation et paiement des dépenses de l'exercice clos de 1855 et les exercices antérieurs, formant le chapitre XIII nouveau, articles 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 du Budget 282,610 55
	27 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 564.)	Entretien des détenus (chapitre X, art. 44 du Budget).
	50 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 565.)	Partie du crédit de 800,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, rattachée au présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> n° 56
Ministère des Affaires Étrangères	25 mai 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 148.)	Budget primitif.
	3 mars 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 565.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.
	8 mars 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif.
	3 mars 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.
Ministère de l'Intérieur	14 mars 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 75.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs Belges à l'exposition universelle de Paris.
	20 juin 1855. . . (<i>Monit.</i> n° 175.)	Frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux, au service du haras de l'Etat
	26 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 562.)	Dépenses concernant des exercices clos, rattachées au chapitre XXIV, sous les articles 143, 146 et 147 du Budget
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 565.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	D'APRÈS					AU
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement provisoire
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
36,946,680 14	•	36,946,680 14	•	•	•	36,946,680 14
3,888,972 75	•	3,888,972 75	•	•	•	3,888,972 75
11,869,085 •	•					
•	16,560 •					
•	950,000 •					
		13,605,284 55	•	•	•	13,605,284 55
•	312,610 55					
•	412,000 •					
•	45,029 •					
2,426,454 67	•					
•	3,000 •	2,440,245 67	•	•	•	2,440,245 67
•	10,800 •					
7,295,744 •	•					
•	22,970 •					
•	80,000 •					
•	50,000 •	7,552,946 64	•	•	•	7,552,946 64
•	30,675 64					
•	46,550 •					
62,424,916 56	1,980,211 10	64,414,127 75	•	•	•	64,414,127 75

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics	1 ^{er} janvier 1855. (Monit. n° 6.)	Budget primitif.
	5 mars 1855. (Monit. n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale 225,000 "
	5 juin 1855. (Monit. n° 160.)	Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers 25,986 "
		Agrandissement des locaux occupés par la bibliothèque royale. 25,000 "
	50 décembre 1855. (Monit. n° 565.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
	5 avril 1854 (Monit. n° 97.)	Budget primitif.
	5 mars 1855. (Monit. n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
	50 mars 1855 (Monit. n° 91.)	Payement de créances se rapportant à des exercices clos, et qui restent à liquider, devant former l'art. 35, chapitre XIII du Budget
	25 mai 1855. (Monit. n° 147.)	Augmentation des art. 6 (litt. D), 12 (A et B), 14 (A), 15 (A et B), 22, 25, 29 et 34 (B) du Budget.
Ministère de la Guerre	4 juin 1855 (Monit. n° 157.)	Crédits de 2,500,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et de 1,460,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour la construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, à répartir, par des arrêtés royaux, entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858.
		Par arrêté royal du 30 novembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 546, il a été prélevé et rattaché au présent Budget, sur le crédit de 2,500,000 francs une somme de.
		Augmentation du Budget qui se répartit ainsi qu'il suit :
		ART. 5. Dépôt de la Guerre 55,000 "
	4 juin 1855 (Monit. n° 157.)	— 20. Matériel de l'artillerie 1,086,000 "
		— 21. Matériel du génie. 1,244,000 "
		— 37. Transports généraux 70,000 "
	50 décembre 1855. (Monit. n° 565.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
		A REPORTER. fr.

au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement provisoire
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
62,424,916 56	1,989,211 10	64,414,127 75	"	"	"	64,414,127 75
20,502,640 68	"					
"	159,645 "					
		21,022,372 68	"	"	"	21,022,372 68
"	271,986 "					
"	288,101 "					
52,159,000 "	"					
"	5,285 "					
"	14,005 20					
"	1,571,000 "					
		36,459,258 20	"	"	"	36,459,258 20
"	280,000 "					
"	2,455,000 "					
"	14,070 "					
114,866,557 24	7,020,201 50	121,886,758 63	"	"	"	121,886,758 63

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
	20 mai 1854. . . . (<i>Monit.</i> n° 141.)	Budget primitif.
	25 mai 1854. . . . (<i>Monit.</i> n° 150.)	Mesures d'exécution de la convention littéraire conclue entre la Belgique et la France, le 22 août 1852
Ministère des finances	5 mars 1855. . . . (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
		Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, Savoir :
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 365.)	1° Somme définitivement rattachée au Budget. 385,564 *
		2° Somme réservée pour réparer les erreurs ou omissions qui auraient pu être commises dans la répartition du crédit entre les différents Ministères 11,168 *
Non-Valeurs et Remboursements	6 avril 1854. . . . (<i>Monit.</i> n° 99.)	Budget primitif.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
114,866,557 24	7,029,201 59	121,895,758 63	.	.	.	121,895,758 63
10,985,790 .	.					
.	10,000 .					
.	192,540 .	11,582,862 .	.	.	.	11,582,862 .
.	594,532 .					
2,048,000 .	.	2,048,000 .	.	.	.	2,048,000 .
127,900,347 24	7,626,273 59	135,526,620 63	.	.	.	135,526,620 63

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1854,
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur	6 juin 1851 . . .	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	25 mars 1855 . . .	— — — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de la Campine
	15 mai 1847. . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	15 avril 1845. . .	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
	21 avril et 24 mai 1848 . . .	Chemin de fer
Ministère des Travaux Publics	18 juin 1846. . .	Écoulement des eaux du haut Escaut
	4 juin 1850 . . .	Canal de navigation latéral à la Meuse vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	4 juin 1850 . . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
	20 décembre 1851.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut
		Amélioration des ports et côtes.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.
		A REPORTER. . . fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	4 15	4 15	"	"	"	4 15
"	2,055 03	2,055 03	"	"	"	2,055 03
"	275 06	275 06	"	"	"	275 06
"	123,269 27	123,269 27	"	"	"	123,269 27
"	6,560 58	6,560 58	"	"	"	6,560 58
"	80,284 08	80,284 08	"	"	"	80,284 08
"	195,296 50	195,296 50	"	"	"	195,296 50
"	20,000 "	20,000 "	"	"	"	20,000 "
"	85 51	85 51	"	"	"	85 51
"	11,181 95	11,181 95	"	"	"	11,181 95
"	2,024,698 01	2,024,698 01	"	"	"	2,024,698 01
"	4,109,502 50	4,109,502 50	"	"	"	4,109,502 50
"	1,827,953 40	1,827,953 40	"	"	"	1,827,953 40
"	1,156,011 49	1,156,011 49	"	"	"	1,156,011 49
"	270,920 50	270,920 50	"	"	"	270,920 50
"	1,448,726 54	1,448,726 54	"	"	"	1,448,726 54
"	62,523 24	62,523 24	"	"	"	62,523 24
"	472,960 81	472,960 81	"	"	"	472,960 81
"	11,811,888 40	11,811,888 40	"	"	"	11,811,888 40

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics (suite)		REPORT. fr.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
	20 décembre 1851.	Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.
		Construction de prisons
		Amélioration de la Dendre
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.
	14 avril 1852 . .	Achèvement des lignes télégraphiques.
		Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.
	25 avril 1853 . .	Chemin de fer. Maisons et loges de gardes-routes
		Extension du matériel des transports
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet
	7 avril 1854 . .	Extension des lignes télégraphiques.
	21 mai 1854 . .	Chemin de fer.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement provisoire
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
•	11,811,888 40	11,811,888 40	•	•	•	11,811,888 40
•	745,566 01	745,566 01	•	•	•	745,566 01
•	169,920 82	169,920 82	•	•	•	169,920 82
•	67,859 63	67,859 63	•	•	•	67,859 63
•	1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	•	1,200,000 •
•	285,121 59	285,121 59	•	•	•	285,121 59
•	580,313 05	580,313 05	•	•	•	580,313 05
•	260 53	260 53	•	•	•	260 53
•	2,421,806 62	2,421,806 62	•	•	•	2,421,806 62
•	76,548 10	76,548 10	•	•	•	76,548 10
•	262,244 55	262,244 55	•	•	•	262,244 55
•	17,619,509 10	17,619,509 10	•	•	•	17,619,509 10

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.																				
	DATES DES LOIS.	OBJET.																			
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.																			
Ministère de l'Intérieur	4 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Construction et ameublement d'écoles (partie restée disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant être dépensée pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)																			
	21 mai 1854 . . . (<i>Monit.</i> n° 154.)	Chemin de fer																			
	6 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 161.)	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer, sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine.																			
Ministère des Travaux Publics		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst																			
		Amélioration des ports et côtes																			
	7 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 160.)	Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.																			
		Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des vapeurs transatlantiques																			
		RÉCAPITULATION.																			
		<table> <tr> <td></td><td>1851.</td><td>32,598 54</td></tr> <tr> <td></td><td>1852.</td><td>91,275 58</td></tr> <tr> <td rowspan="2">Service ordinaire.</td><td>Crédits transférés des exercices</td><td>1853. 579,032 23</td></tr> <tr> <td></td><td>1854. 746,477 60</td></tr> <tr> <td></td><td>— propres à l'exercice</td><td></td></tr> <tr> <td rowspan="2">Services spéciaux.</td><td>— transférés de l'exercice 1854</td><td></td></tr> <tr> <td>— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</td><td></td></tr> </table>		1851.	32,598 54		1852.	91,275 58	Service ordinaire.	Crédits transférés des exercices	1853. 579,032 23		1854. 746,477 60		— propres à l'exercice		Services spéciaux.	— transférés de l'exercice 1854		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	
	1851.	32,598 54																			
	1852.	91,275 58																			
Service ordinaire.	Crédits transférés des exercices	1853. 579,032 23																			
		1854. 746,477 60																			
	— propres à l'exercice																				
Services spéciaux.	— transférés de l'exercice 1854																				
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice																				

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et poursuite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	555,245 76	555,245 76	•	•	•	555,245 76
•	5,500,000 •	5,500,000 •	•	•	•	5,500,000 •
•	17,000 •	17,000 •	•	•	•	17,000 •
•	1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	•	1,200,000 •
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	120,000 •	120,000 •	•	•	•	120,000 •
•	5,992,245 76	5,992,245 76	•	•	•	5,992,245 76
•	1,449,181 75	1,449,181 75	•	•	•	1,449,181 75
127,900,547 24	7,626,275 59	135,526,620 63	•	•	•	135,526,620 63
•	17,619,509 10	17,619,509 10	•	•	•	17,619,509 10
•	5,992,245 76	5,992,245 76	•	•	•	5,992,245 76
127,900,547 24	32,687,208 •	160,587,555 24	•	•	•	160,587,555 24

306

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855,
AU 1^{er} JANVIER 1856.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	66,921,790 "
	Enregistrement et domaines	24,140,000 "
PÉAGES	Enregistrement et domaines.	4,750,000 "
	Travaux publics	4,000,000 "
	Marine	150,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	22,270,000 "
	Enregistrement et domaines	2,571,500 "
	Trésor public	2,098,000 "
REMBOURSEMENTS	Contributions directes	112,000 "
	Enregistrement et domaines	460,000 "
	Trésor public	2,095,500 "
		129,546,590 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		1,000,000 "
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1845).		19,526 79
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, appartenant au trésor.		55,258 57
		1,072,765 36
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		129,546,590 "
		150,619,555 56
RECETTE A L'EXERCICE 1855 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419,657 19 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,866 07 c ^t reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1856.		4,999,791 12
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		70,416 65
		155,680,563 15

L'EXERCICE 1855.

Recettes au 1^{er} janvier 1856.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
67,869,911 62	66,015,759 01	1,856,152 61	"	948,121 62	67,869,911 62	
30,093,856 10	29,727,495 77	366,360 33	"	5,955,856 10	30,093,856 10	
4,980,727 24	4,974,592 01	6,335 25	"	250,727 24	4,980,727 24	
4,538,058 41	4,051,958 35	286,100 06	"	538,058 41	4,538,058 41	
110,779 16	110,779 16	"	50,220 84	"	110,779 16	
23,619,504 05	23,087,490 80	532,013 16	"	1,549,504 05	23,619,504 05	
3,159,334 70	2,985,100 13	176,234 57	"	587,854 70	3,159,334 70	
2,455,278 50	1,800,892 56	652,385 94	"	555,278 50	2,455,278 50	
128,590 07	122,051 06	6,539 01	"	16,590 07	128,590 07	
1,529,178 69	404,576 29	1,054,602 40	"	1,069,178 69	1,529,178 69	
1,549,705 65	1,246,288 83	105,414 80	745,506 37	"	1,549,705 65	
159,652,922 17	154,612,784 06	5,020,138 11	782,817 21	10,869,149 38	159,652,922 17	

855,765 "	850,235 51	5,529 49	144,255 "	"	855,765 "
19,526 79	19,526 79	"	"	"	19,526 79
55,258 57	55,258 57	"	"	"	55,258 57
928,550 56	925,000 87	5,529 49	144,255 "	"	928,550 56
159,652,922 17	154,612,784 06	5,020,138 11	782,817 21	10,869,149 38	159,652,922 17
140,561,452 53	155,555,784 95	5,025,667 60	927,052 21	10,869,149 38	140,561,452 53
9,042,097 17					
					4,000,791 12
					70,416 65
					145,622,660 30

SUITE DU BUDGET

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ART. 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1851.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1852.

Ministère des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1853.

Dotations (frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale).

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1854.

Dette publique

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations.

— Liste civile

— Dotation annuelle du Prince royal

— Sénat

— Chambre des Représentants

— Cours des comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non-Valeurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1856.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
1,122 »	»	»	»	1,122 »	»	
23,000 »	»	»	»	23,000 »	»	
8,276 54	»	»	»	8,276 54	»	
32,398 54	»	»	»	32,398 54	»	
68,442 52	»	»	»	68,442 52	»	
22,851 26	»	»	»	22,851 26	»	
91,273 58	»	»	»	91,273 58	»	
250,000 »	»	»	»	250,000 »	»	
12,900 »	»	»	»	12,900 »	»	
259,994 02	»	»	»	259,994 02	»	
76,138 21	»	»	»	76,138 21	»	
579,052 25	»	»	»	579,052 25	»	
150,798 69	50,000 »	»	50,000 »	80,798 69	»	
1,096 90	»	»	»	1,096 90	»	
70,591 90	»	»	»	70,591 90	»	
14,688 25	»	»	»	14,688 25	»	
450,298 17	»	»	»	450,298 17	»	
75,005 71	54,740 04	50,220 04	4,520 »	58,265 67	»	
6,000 »	»	»	»	6,000 »	»	
746,477 60	84,740 04	50,220 04	54,520 »	661,757 56	»	
36,946,680 14	50,105,276 90	25,654,558 04	4,448,718 86	6,845,405 24	»	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	»	»	»	
500,000 »	500,000 »	500,000 »	»	»	»	
40,000 »	29,000 »	20,000 »	»	11,000 »	»	
448,550 »	598,826 89	295,161 72	105,665 17	49,725 11	»	
149,100 »	144,805 59	144,805 59	»	4,294 41	»	
15,605,284 35	10,540,465 71	8,554,165 25	1,806,500 48	3,264,818 84	»	
2,440,243 67	1,987,712 85	1,177,927 56	809,785 49	452,550 82	»	
7,552,946 64	6,595,435 74	4,519,186 46	1,876,247 28	1,157,512 90	»	
21,022,572 68	17,487,974 72	15,655,788 95	3,854,185 77	3,554,597 96	»	
36,450,258 20	54,190,228 95	15,507,585 20	20,682,845 75	2,260,029 25	»	
11,582,862 »	2,651,807 13	2,555,150 43	76,676 70	8,951,054 87	»	
2,048,000 »	246,517 61	215,597 61	50,920 »	1,801,482 59	»	
155,526,620 65	107,207,572 84	73,518,027 54	35,689,545 50	28,510,247 70	»	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1854,

ET TRANSFÉRÉS, CONFORMÉMENT A L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851)

— — — — — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855).

Canal de Selzaete, première section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848).

Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Thurnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)

Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)

Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).

Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)

Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).

Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre S^t-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut

Travaux à la Meuse ayant pour objet :

α. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et β, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut

Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst

Approfondissement du canal de Gand à Bruges

Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut

Loi du 20 décembre 1851. Amélioration des ports et côtes

Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur

Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée

Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État

Extⁿ Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies

Constructions de prisons

Amélioration de la Dendre

Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État

A RÉPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1856.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
4 15	"	"	"	a) 4 15	"	n) Ces fr. 4 15 et de- meurés disponibles, doivent faire l'objet d'une annulation.
2,055 05	1,190 "	1,190 "	"	845 05	845 05	
275 06	"	"	"	275 06	275 06	
125,269 27	1,898 80	1,898 80	"	121,570 47	121,570 47	
6,560 58	725 "	725 "	"	5,835 58	5,835 58	
80,284 08	80,284 08	80,284 08	"	"	"	
195,296 50	76,612 96	76,612 96	"	118,683 54	118,683 54	
20,000 "	15,000 "	15,000 "	"	5,000 "	5,000 "	
85 51	16 "	16 "	"	69 51	69 51	
11,181 95	"	"	"	11,181 95	11,181 95	
2,024,693 01	1,080,083 20	1,079,850 48	252 81	944,614 72	944,614 72	
4,109,502 50	882,122 52	881,546 54	375 78	3,227,180 18	3,227,180 18	
1,827,955 40	744,912 07	750,565 66	14,548 41	1,085,041 55	1,085,041 55	
1,156,011 49	1,156,002 05	1,116,228 "	59,774 05	9 46	9 46	
270,920 50	98,526 46	97,604 65	721 81	172,595 84	172,595 84	
1,448,726 54	90,850 94	90,576 82	274 12	1,557,875 60	1,557,875 60	
62,525 24	62,525 24	62,525 24	"	"	"	
472,960 81	114,502 49	91,502 56	25,109 95	558,458 52	558,458 52	
745,566 01	599,424 25	594,271 40	5,152 76	144,141 76	144,141 76	
169,920 82	50,215 10	28,818 11	1,594 99	159,707 72	159,707 72	
67,859 65	20,889 65	20,889 65	"	46,950 "	46,950 "	
1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	
283,121 59	95,854 55	84,567 96	9,286 59	191,267 04	191,267 04	
580,515 05	17,286 95	17,286 95	"	565,026 10	565,026 10	
14,858,649 50	5,166,517 96	5,071,646 95	91,871 05	9,692,151 54	9,692,127 19	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)	CHEMIN DE FER. Loi du 25 avril 1855.	Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	
		Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.	
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations	
		Maisons et loges des gardes-route	
		Extension du matériel des transports	
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.	
		Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854)	
		Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856 1857 et 1858)	
	Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1855)	
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	
	Amélioration des ports et côtes	
	Loi du 7 juin 1855	
	Élargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	
	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques	

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE . . .	Dépenses arriérées de l'exercice 1851	
	— — 1852	
	— — 1853	
	— — 1854	
SERVICES SPÉCIAUX . . .	— propres à l'exercice	
	— sur les crédits transférés de l'exercice 1854	
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	

DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1856.

CRÉDITS accusés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS — EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES — SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 21 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
14,858,649 30	3,166,517 96	3,071,646 95	91,871 03	9,692,151 54	9,692,127 19	
260 55	260 55	260 55	"	"	"	
2,421,806 62	1,460,756 95	1,457,517 38	52,419 57	952,069 67	952,069 67	
76,548 10	51,420 84	51,420 84	"	45,127 26	45,127 26	
962,244 55	174,540 15	174,540 15	"	87,704 42	87,704 42	
17,610,509 10	6,842,476 41	6,715,185 81	127,290 60	10,777,052 69	10,777,028 54	
555,245 76	5,875 "	"	5,875 "	549,568 76	549,568 76	
5,500,000 "	5,139,477 02	5,131,161 12	8,515 90	540,522 98	540,522 98	
17,000 "	"	"	"	17,000 "	17,000 "	
1,200,000 "	284,125 65	259,492 14	44,655 51	915,874 55	915,874 55	
500,000 "	69,167 95	69,167 95	"	250,852 07	250,852 07	
500,000 "	200 "	200 "	"	299,800 "	299,800 "	
120,000 "	"	"	"	120,000 "	120,000 "	
5,992,245 76	5,518,845 60	5,460,021 19	58,824 41	2,475,398 16	2,475,598 16	
52,598 51	"	"	"	52,598 54	"	
91,275 58	"	"	"	91,275 58	"	
579,052 25	"	"	"	579,052 25	"	
746,477 60	84,740 04	50,220 04	54,520 "	661,757 56	"	
155,526,620 65	107,207,372 84	75,518,027 54	55,689,545 50	28,519,247 79	"	
17,610,509 10	6,842,476 41	6,715,185 81	127,290 60	10,777,052 69	10,777,028 54	
5,992,245 76	5,518,845 60	5,460,021 19	58,824 41	2,475,398 16	2,475,598 16	
100,587,555 24	117,655,454 89	85,725,454 58	55,929,980 51	42,954,120 35	13,250,426 70	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855,

AU 1^{er} JANVIER 1856.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1855,
 les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à. fr. 140,561,452 53
 et les besoins probables, à. fr. 146,557,124 39

Excédant présumé de dépenses fr. 5,775,671 86

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° De la portion y afférente de fonds affectés à des
 dépenses spéciales, et qui sont restés à employer à la
 clôture de l'exercice 1854, ci fr. 4,990,791 12

2° Du montant des ordonnances prescrites sur
 l'exercice 1850, en vertu de l'art. 56 de la loi sur
 la comptabilité de l'État 70,416 65

ENSEMBLE. fr. 5,061,207 77

L'excédant probable de dépenses de l'exercice 1855 ne s'élève en
 définitive qu'à fr. 714,464 09

Ce déficit résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faite sur
 l'exercice 1855, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées fr. 155,555,784 95
 Fonds reportés à des exercices antérieurs. 5,061,207 77

Payements effectués et justifiés fr. 83,723,454 38

Solde actif, au 1^{er} janvier 1856 56,873,538 52

Restes à recouvrer sur les droits constatés . . fr. 5,025,667 60

Id. à payer pour solder les dépenses de l'exercice. 62,613,670 01

Différence en diminution d'actif 57,588,002 41

Excédant de dépenses sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel
 qu'il est établi ci-dessus fr. 714,464 09

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1854.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1836 A 1834.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1848, par l'arrêté royal de 27 décembre 1847.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» ART. 250. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 251. — Annuellement, il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1^o Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2^o Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition ;

» 3^o Finalement les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte-rendu des opérations sur les exercices clos de 1850 à 1854; retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1855, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1854, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1856 des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1850.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1854, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 251 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à fr.	486,381 24

D'autre part, il a été payé en atténuation de ces créances, pendant les années 1851 à 1854	414,759 86

Il a été versé, en 1855, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	1,224 75

A REPORTER. fr.	415,964 59

REPORT. . . . fr. 415,964 59

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor . . . 70,416 65

Ensemble, une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice fr. 486,381 24

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1850, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 741,898 76 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il a lieu, s'élevant ensemble à fr. 125,925 79

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à 617,974 97

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 741,898 76

EXERCICE 1851.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1855, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge des Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics fr. 554,781 81

Payements faits et justifications produites en atténuation de ces créances pendant les années 1852 à 1855 459,556 41

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1856 fr. 75,445 40

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1851, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 628,457 45 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulations de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. fr. 57,794 95

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 570,642 48

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 628,457 45

EXERCICE 1852.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1856, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855). fr.	719,788 26
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1855 à 1855	672,415 77
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1856. fr.	<u>47,372 49</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1852, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 579,328 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	11,775 45
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour	567,554 77
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>579,328 22</u>

EXERCICE 1853.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1857, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1854). fr.	892,128 68
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1854 et 1855	788,411 88
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1856. fr.	<u>103,716 80</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1853, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,550,955 78 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	19,455 17
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	1,531,520 61
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>1,550,955 78</u>

EXERCICE 1854.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1858, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855),	
ci	fr. 1,196,804 21
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1855.	
	635,939 21
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	
	fr. 540,865 >

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1854, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,301,924 59 c^s.

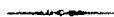
Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble	
pour	fr. 57,054 83

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et	
de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	1,244,869 76

TOTAL ÉGAL.	fr. 1,301,924 59



EXERCICE PÉRIMÉ, DE 1850.**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				
		EN 1851. (novemb. et déc.).	EN 1852.	EN 1853.	EN 1854.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
—						
<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur transférées en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Ministère des Travaux publics	5,525 »	97 70	»	»	5,225 50	5,525 »
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>						
Dettes publiques	76,841 87	5,398 14	5,650 25	527 95	248 »	10,064 52
Dotations. — Chambre des Représentants.	1,695 12	»	»	»	»	»
Ministère de la Justice	57,561 68	26,401 72	5,992 17	5,855 65	129 79	56,577 55
— des Affaires Étrangères	8,560 21	8,299 99	»	»	»	8,299 99
— de l'Intérieur.	80,041 54	77,255 54	4,098 78	»	5,810 »	85,164 52
— de Travaux publics.	185,552 52	158,918 59	5,069 18	18,541 »	479 81	182,948 58
— de la Guerre	52,511 05	25,095 45	7,289 78	4 74	19 65	52,407 58
— des Finances	10,050 52	8,858 60	969 56	25 50	55 »	9,906 26
Non-Values et Remboursements	9,461 75	7,280 »	1,678 28	45 »	61 »	9,064 28
	445,875 84	515,705 81	50,727 78	22,995 64	4,805 25	574,232 46
SERVICES SPÉCIAUX.						
—						
<i>Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850)	57,167 »	15,506 »	20,981 »	1,380 »	1,500 »	57,167 »
Ministère des Travaux publics.						
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850)	17 40	»	»	»	17 40	17 40
	57,184 40	15,506 »	20,981 »	1,380 »	1,517 40	57,184 40
RÉCAPITULATION.						
Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice antérieur.	5,525 »	97 70	»	»	5,225 50
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	445,875 84	515,705 81	50,727 78	22,995 64	574,232 46
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice		57,184 40	15,506 »	20,981 »	1,580 »	1,517 40
		486,581 24	529,109 51	51,708 78	24,575 64	614,739 86

RIMÉ DE 1850.

à l'époque du 1^{er} janvier 1855.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1855).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES frappées de saisie-arrest ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations, pendant l'exer- cice 1855.	ORDONNANCES présentées au profit du tre- sor, et dont le montant a été porté en recette vé- térinaire au compte du budget de l'exercice 1855.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1855.	
				<i>De la recette opérée sur l'exercice périmé.</i> D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante : 1^{re} Les droits reconnus irrécouvrables sont annulés, ou portés en surseance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouvrés. 2^o Les droits non recouvrés par le fait des comptables, sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant. 3^o Les droits susceptibles d'être recouvrés sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant. Conformément à ces règles, il a été disposé comme il suit à l'égard de la somme de fr. 741,898 76^{cs} renseignée par le compte définitif de l'exercice 1850, comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, savoir : A. Annulation de droits et droits portés en surseance indéfinie, ensemble pour . . . fr. 125,925 79 B. Report à l'exercice suivant, de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, montant ensemble à 617,974 97 TOTAL ÉGAL . . . fr. 741,898 76 Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 617,974 97^{cs}, comme elle comprend nécessairement des droits dérivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouvrés et encore recouvrables sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru, d'autant plus, pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints aux comptes de gestion des comptables, à partir de l'exercice 1854.
66,777 53	1,152 56	65,625 19	66,777 53	
1,695 12	"	1,695 12	1,695 12	
1,184 55	"	1,184 55	1,184 55	
60 22	"	60 22	60 22	
877 02	"	877 02	877 02	
404 14	72 57	551 77	404 14	
105 47	"	105 47	105 47	
144 06	"	144 06	144 06	
597 45	"	597 45	597 45	
71,641 58	1,224 75	70,416 65	71,641 58	
71,641 58	1,224 75	70,416 65	71,641 58	
71,641 58	1,224 75	70,416 65	71,641 58	

326

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1851 A 1854.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1856.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1852), y comprises dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS			
		EN 1832. (novemb. et décemb.).	EN 1855.	EN 1854.	
SERVICE ORDINAIRE.					
—					
Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.					
Ministère des Travaux publics	149 87	149 87	"	"	
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.					
Dette publique	75,244 85	2,790 09	2,825 99	1,125 96	
Dotations. — Chambre des Représentants	3,809 52	"	"	"	
Ministère de la Justice.	48,431 14	26,435 55	5,692 19	2,075 "	
— des Affaires Étrangères	7,875 "	7,650 "	225 "	"	
— de l'Intérieur	147,275 40	105,166 15	29,290 80	4,600 80	
— des Travaux publics	216,580 92	151,035 58	8,254 02	16,759 66	
— de la Guerre.	15,729 76	12,580 27	2,454 46	104 15	
— des Finances.	11,152 58	10,752 95	157 90	"	
Non-Valeurs et Remboursements	1,266 70	481 55	704 96	"	
	525,545 94	294,891 68	49,605 52	24,665 57	
SERVICES SPÉCIAUX.					
—					
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.					
Ministère de l'Intérieur.					
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850)	9,286 "	5,200 "	4,086 "	2,000 "	
RÉCAPITULATION.					
Service {	Dépenses arriérées de l'exercice antérieur.	149 87	149 87	"	"
	— sur les crédits propres à l'exercice.	525,545 94	294,891 68	49,605 52	24,665 57
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice		9,286 "	5,200 "	4,086 "	2,000 "
		534,781 81	298,241 55	53,691 52	26,665 57

1851.

à payer au 1^{er} janvier 1856.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	OBSERVATIONS.
	EN 1855.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i> D'après le compte définitif de l'exercice 1851, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 628,437 45 c^t. L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit, Savoir : A. Annulations de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 57,794 98 B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à fr. 370,642 48 TOTAL ÉGAL. fr. 628,437 45 On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 570,642 48 c^t, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850, qui se trouve joint au présent compte général. a) Ces paiements comprennent une somme de 2,500 francs justifiée sur les ordonnances d'ouverture de crédit. b) Ces paiements comprennent une somme de fr. 58,881 55 c^t justifiée sur les ordonnances d'ouverture de crédit.
		149 87	
	1,006 76	7,748 80	65,496 05
	"	"	5,800 52
	12,515 17	46,755 89	1,695 25
	"	7,875 "	"
(a)	6,558 60	145,596 55	3,679 05
(b)	60,447 14	216,496 20	84 72
	9 50	15,148 18	581 58
	225 "	11,115 85	18 75
	"	1,186 29	80 50
	80,757 97	449,900 54	75,445 40
	"	9,286 "	"
	"	149 87	"
	80,757 97	449,900 54	75,445 40
	"	9,286 "	"
	80,757 97	459,556 41	75,445 40

EXERCICE

Situation des créances restant à payer

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1853 (novemb et décemb.).	EN 1854.	
SERVICE ORDINAIRE.				
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.				
Ministère des Travaux publics. { Exercice 1850.	1,600 "	1,600 "	"	
— 1851.	4,461 60	4,520 "	141 60	
— de la Guerre. — 1851.	1,694 70	1,694 70	"	
	7,756 30	7,614 70	141 60	
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.				
Dettes publiques.	30,660 18	2,878 95	2,951 31	
Dotations. — Chambre des Représentants	4,541 46	"	5,015 19	
Ministère de la Justice	64,508 80	54,080 71	5,101 36	
— des Affaires Étrangères	8,500 "	5,020 "	"	
— de l'Intérieur	251,571 86	145,655 64	71,454 96	
— des Travaux publics	57,145 67	42,066 80	9,948 80	
— de la Guerre	281,635 16	280,425 86	698 25	
— des Finances	2,750 97	1,210 "	81 57	
Non-Valeurs et Remboursements	2,700 91	1,546 35	1,548 58	
	705,622 10	551,564 56	94,579 82	
SERVICES SPÉCIAUX.				
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.				
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850).	9 72	4 32	5 40	
Canal de Deynze à Schipdonck. (Loi du 4 juin 1850).	8,400 14	"	8,400 14	
	8,409 86	4 32	8,405 54	
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire. {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	7,756 30	7,614 70	141 60
	— sur les crédits propres à l'exercice	705,622 10	551,564 56	94,579 82
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.		8,409 86	4 32	8,405 54
	719,788 26	559,183 58	103,126 96	

1852.

au 1^{er} janvier 1856.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	OBSERVATIONS.
EN 1855.	TOTAL.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i> D'après le compte définitif de l'exercice 1852, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 379,528 22 c^s. Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante, Savoir : A. Annulations de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être ultérieurement recouvrés, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 11,773 43 B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 23 de la même loi, montant ensemble à. 567,554 77 TOTAL ÉGAL. fr. 579,528 22 On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 567,554 77 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850, qui se trouve joint au présent compte général.
	1.600 "	"	
	4.461 60	"	
	1.694 70	"	
	7.756 30	"	
1,998 71	7,808 95	22,860 25	
"	3,015 19	1,326 27	
2,556 96	61,739 05	2,569 86	
"	5,020 "	3,480 "	
22,358 89	237,449 49	14,122 37	
3,185 54	56,101 25	1,044 44	
5 53	281,129 44	505 72	
"	1,291 57	1,448 60	
"	2,694 91	15 "	
50,105 45	656,249 61	47,372 49	
"	9 72	"	
"	8,400 14	"	
"	8,409 86	"	
"	7,756 30	"	
50,105 45	656,249 61	47,372 49	
"	8,409 86	"	
50,105 43	672,415 77	47,372 49	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854).	PAYEMENTS EN 1854 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Exercice 1850.			
Ministère des Travaux publics.		6,059 85	6,059 85
Exercice 1851.			
Ministère des Travaux publics.		80 »	80 »
Exercice 1852.			
Ministère de la Justice		518 75	518 75
— des Travaux publics		4,122 »	4,122 »
— de la Guerre		152,225 55	152,225 55
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
		156,864 28	156,864 28
Dettes publiques.		96,859 42	16,410 56
Dotations. { Chambre des Représentants		1,140 88	717 60
{ Cour des comptes		142 75	»
Ministère de la Justice		41,758 91	16,126 54
— des Affaires Étrangères.		7,722 55	6,060 98
— de l'Intérieur		227,619 52	79,350 72
— des Travaux publics.		175,249 95	154,155 17
— de la Guerre		146,487 55	119,751 50
— des Finances		6,077 25	2,845 45
Non-Valeurs et Remboursements.		966 64	92 55
SERVICES SPÉCIAUX.		702,004 94	575,488 65
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage. (Loi du 6 juin 1851).		2 »	»
Ministère des Travaux publics.			
Canal de Zelzacte, 1 ^{re} section. (Lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)		24,000 »	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850).		10 »	»
Loi du 20 décembre 1851 { Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		406 17	»
{ Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.		189 »	»
{ Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.		2,422 46	»
RÉCAPITULATION.		27,119 65	»
Service ordinaire. { Exercice 1850. fr. 6,059 85 { Dépenses arriérées { — 1851. 80 » { — 1852. 156,864 28 { Dépenses sur les crédits propres à l'exercice		165,004 11	165,004 11
Servies spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.		702,004 94	575,488 65
		27,119 65	»
		892,128 68	558,492 76

1855.

à payer au 1^{er} janvier 1856.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	OBSERVATIONS.																																												
EN 1855.	TOTAL.																																														
	6,059 85	"	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i> D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,350,955 78 c^s. L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante : A. Annulations des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, Savoir : <table><tr><td>Impôts</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines. fr.</td><td>8,478 76</td></tr><tr><td>Peages.</td><td>—</td><td>—</td><td>2,209 44</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus. —</td><td>—</td><td>—</td><td>9,044 22</td></tr><tr><td>Remboursements.</td><td>—</td><td>—</td><td>2 75</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>19,455 17</td></tr></table> B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, Savoir : <table><tr><td>Impôts</td><td>—</td><td>Accises.</td><td>fr. 100,738 55</td></tr><tr><td>—</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines. .</td><td>140,527 80</td></tr><tr><td>Peages.</td><td>—</td><td>—</td><td>1,056 12</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus. —</td><td>—</td><td>—</td><td>98,559 01</td></tr><tr><td>Remboursements.</td><td>—</td><td>—</td><td>900,659 35</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>1,551,520 61</td></tr></table> SOMME ÉGALE. fr. 1,350,955 78 On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,551,520 61 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850, qui se trouve joint au présent compte général.	Impôts	—	Enregistrement et domaines. fr.	8,478 76	Peages.	—	—	2,209 44	Capitaux et revenus. —	—	—	9,044 22	Remboursements.	—	—	2 75				19,455 17	Impôts	—	Accises.	fr. 100,738 55	—	—	Enregistrement et domaines. .	140,527 80	Peages.	—	—	1,056 12	Capitaux et revenus. —	—	—	98,559 01	Remboursements.	—	—	900,659 35				1,551,520 61
Impôts	—	Enregistrement et domaines. fr.		8,478 76																																											
Peages.	—	—		2,209 44																																											
Capitaux et revenus. —	—	—		9,044 22																																											
Remboursements.	—	—		2 75																																											
				19,455 17																																											
Impôts	—	Accises.		fr. 100,738 55																																											
—	—	Enregistrement et domaines. .		140,527 80																																											
Peages.	—	—		1,056 12																																											
Capitaux et revenus. —	—	—		98,559 01																																											
Remboursements.	—	—	900,659 35																																												
			1,551,520 61																																												
	80 "	"																																													
"	518 75	"																																													
"	4,122 "	"																																													
"	152,225 55	"																																													
"	156,854 28	"																																													
57,782 24	74,192 60	22,666 82																																													
"	717 60	425 28																																													
"	"	142 75																																													
21,090 05	57,216 57	4,522 54																																													
1,537 87	7,598 85	525 68																																													
96,187 88	175,558 60	52,080 72																																													
21,747 40	155,880 57	17,569 56																																													
26,529 50	146,081 "	406 55																																													
135 58	3,000 85	5,076 40																																													
685 51	777 64	189 "																																													
225,515 61	600,804 26	101,200 68																																													
"	"	2 "																																													
24,000 "	24,000 "	"																																													
10 "	10 "	"																																													
459 15	459 15	57 02																																													
154 56	154 56	54 64																																													
"	"	2,422 46																																													
24,605 51	24,605 51	2,516 12																																													
"	165,904 11	"																																													
225,515 61	600,804 26	101,200 68																																													
24,605 51	24,605 51	2,516 12																																													
249,910 12	788,411 88	105,716 80																																													

EXERCICE .

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1855 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.	Exercice 1851	5,545 98	5,240 0
	— 1852	4,746 10	4,746 10
	— 1853	509 90	509 90
	— de la Guerre. — 1855	5,024 14	5,024 14
		15,426 12	15,520 14
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>			
Dette publique		114,769 01	96,057 90
Dotations. — Chambre des Représentants.		425 28	"
Ministère de la Justice.		95,814 05	83,064 28
— des Affaires Étrangères		7,675 29	5,578 06
— de l'Intérieur.		662,477 56	192,049 95
— des Travaux publics		165,157 15	137,459 47
— de la Guerre.		129,962 72	120,512 26
— des Finances		6,209 25	5,888 15
Non-Valeurs et Remboursements.		1,521 29	29 0
		1,179,809 54	640,619 07
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 20 décembre 1851	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,097 05	"
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	15 50	"
	Amélioration de la Dendre	450 "	"
Loi du 25 avril 1855. — Divers travaux d'utilité publique.		8 "	"
		1,568 55	"
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	15,426 12	15,520 14
	— sur les crédits propres à l'exercice	1,179,809 54	640,619 07
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855		1,568 55	"
		1,196,804 21	655,939 21

1854.

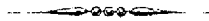
à payer au 1^{er} janvier 1856.

ORDONNANCES		OBSERVATIONS.																									
en circulation																											
restant encore à payer																											
au 1 ^{er} janvier 1856.																											
		De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.																									
105 98		D'après le compte définitif de l'exercice 1854, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,301,924 59 c ^t .																									
"		L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :																									
"		A. Annulations des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu,																									
"		Savoir :																									
105 98		<table><tr><td>Impôts</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines</td><td>fr. 8,982 59</td></tr><tr><td>Peages</td><td>—</td><td>—</td><td>252 57</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus</td><td>—</td><td>—</td><td>43,961 59</td></tr><tr><td>Remboursements</td><td>—</td><td>—</td><td>3,857 78</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>57,054 83</td></tr></table>		Impôts	—	Enregistrement et domaines	fr. 8,982 59	Peages	—	—	252 57	Capitaux et revenus	—	—	43,961 59	Remboursements	—	—	3,857 78				57,054 83				
Impôts	—	Enregistrement et domaines	fr. 8,982 59																								
Peages	—	—	252 57																								
Capitaux et revenus	—	—	43,961 59																								
Remboursements	—	—	3,857 78																								
			57,054 83																								
18,711 11		B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'art. 28 de la même loi,																									
423 28		Savoir :																									
10,740 75		<table><tr><td>Impôts</td><td>—</td><td>Accises</td><td>fr. 40,651 45</td></tr><tr><td>—</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines</td><td>140,703 66</td></tr><tr><td>Peages</td><td>—</td><td>—</td><td>492 77</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus</td><td>—</td><td>—</td><td>79,629 49</td></tr><tr><td>Remboursements</td><td>—</td><td>—</td><td>985,410 71</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>1,244,869 76</td></tr></table>		Impôts	—	Accises	fr. 40,651 45	—	—	Enregistrement et domaines	140,703 66	Peages	—	—	492 77	Capitaux et revenus	—	—	79,629 49	Remboursements	—	—	985,410 71				1,244,869 76
Impôts	—	Accises	fr. 40,651 45																								
—	—	Enregistrement et domaines	140,703 66																								
Peages	—	—	492 77																								
Capitaux et revenus	—	—	79,629 49																								
Remboursements	—	—	985,410 71																								
			1,244,869 76																								
2,007 23		SOMME ÉGALE. fr. 1,301,924 59																									
470,427 61		On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,244,869 76 c ^t , aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850 qui se trouve joint au présent compte général.																									
25,717 66																											
9,450 46																											
521 08																											
1,292 29																											
539,100 47																											
1,097 05																											
15 50																											
450 "																											
8 "																											
1,568 55																											
105 98																											
539,100 47																											
1,568 55																											
540,865 "																											

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1855,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des finances,
au 1^{er} janvier 1856.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *Service de trésorerie*, pour l'année 1855, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de l'année avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des finances au 1^{er} janvier 1856. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1855, sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour le remboursement, en capital et intérêts, des bons du trésor échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, par lesquels on a constaté en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et fait, en même temps, recette, par compensation, de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, de diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives dont on vient de donner la définition présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1855, il y avait en circulation :

Bons du trésor	fr. 12,925,000	»	} 14,505,223 24½
Mandats de la Dette publique	678,342	89½	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	779,194	33	
Mandats du Ministre des Finances	122,686	02	

Pendant l'année 1855, il a été émis :

Bons du trésor	fr. 8,916,000	»	} 55,976,931 04
Mandats de la Dette publique	19,725,579	83½	
Coupons d'intérêts échus, etc.	15,550,020	62½	
Mandats du Ministre des Finances	12,005,530	58	

A REPORTER.	fr. 55,976,931 04	14,505,223 24½

REPORT. . . . fr. 33,976,931 04 14,505,225 24 $\frac{1}{2}$

Et il a été remboursé :

Bons du trésor	fr. 12,872,500	} 57,814,905 72
Mandats de la dette publique . .	19,754,102 04 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus . . .	13,436,530 14 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances.	11,751,773 56	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de. . . . fr. 5,837,974 68

au 1^{er} janvier 1856, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus
qu'à une somme de fr. 10,667,248 56 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Bons du trésor	fr. 8,968,500	} Fr. 10,667,248 56 $\frac{1}{2}$
Mandats de la Dette publique	649,620 71 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	672,684 81	
Mandats du Ministre de Finances	576,443 04	

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1855, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics	fr. 11,971,505 05	} 16,151,017 56 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	281,257 58	
Fonds de tiers	3,898,274 95 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1855, il a été reçu :

Divers services publics	fr. 6,501,591 29	} 16,699,943 71
Fonds spéciaux	238,816 28	
— de tiers	9,959,536 14	

Et il a été payé :

Divers services publics	6,045,548 38	} 17,054,750 29
Fonds spéciaux	429,525 02	
— de tiers	10,559,676 89	

Les opérations de l'année 1855 se résumant ainsi en un excédant de
dépense sur la recette de 354,806 58

Au 1^{er} janvier 1856 le solde en faveur des correspondants du trésor
n'était plus que de fr. 15,816,210 98 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 12,427,547 96
Fonds spéciaux attachés aux Budget des recettes et lépenses pour ordre	90,528 84
Fonds de tiers	3,298,154 18 $\frac{1}{2}$
Fr.	15,816,210 98 $\frac{1}{2}$

Correspondants des comptables des finances.

Au 1 ^{er} janvier 1855, il y avait en dépôt pour leur compte	fr. 9,079,157 51
Pendant l'année 1855, il a été reçu	fr. 15,572,039 08
et il a été payé	15,550,576 22

Les opérations de l'année 1855 ayant ainsi déterminé une augmen- tation de passif de	221,462 86
au 1 ^{er} janvier 1856 l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à	fr. 9,300,620 37

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie,
qui, au 1^{er} janvier 1855, présentaient un total de. fr. 39,735,598 32

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 14,505,225 24 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor.	16,151,017 56 $\frac{1}{2}$
des comptables	9,079,157 51
Fr.	39,735,598 32

ont été atténuées pendant 1855, à concurrence d'une somme de 3,951,518 40

SAVOIR :

D'une part, les remboursements d'effets à payer ont
excédé les émissions de fr. 3,857,974 68

Et les dépenses pour le compte des correspondants
du trésor ont dépassé les recettes de 334,806 58

ENSEMBLE. fr. 4,172,781 26

D'autre part, les recettes pour le compte des corres-
pondants des comptables des finances ont été supé-
rieures aux dépenses de fr. 221,462 86

Différence égale à la réduction constatée ci-dessus de. . . . 3,951,518 40

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1856, il ne restait plus à rembourser que fr. 35,784,079 92

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 10,667,248 56 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor	15,816,210 98 $\frac{1}{2}$
— des comptables	9,300,620 37
Fr.	35,784,079 92

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières; du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations; de débits de comptables, et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1849.

Au 1^{er} janvier 1855, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 21,086,511 90

Pendant l'année 1855, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 13,955,918 55 $\frac{1}{2}$
et augmentées par de nouvelles avances de 9,220,577 36

Les recettes ayant ainsi excédé les dépenses de. 4,715,341 19 $\frac{1}{2}$
au 1^{er} janvier 1856, il ne restait plus à recouvrer du chef des créances actives que. 16,371,170 70 $\frac{1}{2}$

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent, savoir :

1^o Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse;

2^o Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde, ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1855.

Pendant l'année 1855, des envois ont été faits pour une somme de fr. 400,000 »

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement	fr. 153,900 »
Par les percepteurs des postes	266,100 »
Fr.	400,000 »

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef, au 1^{er} janvier 1856.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après, savoir :

A. Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'art. 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)

Au 1 ^{er} janvier 1855, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des finances, faute de production des récépissés, pour une somme de fr.		13,298 85
Pendant l'année 1855, il est rentré de ces récépissés pour		508 55
Et au 1 ^{er} janvier 1856, il n'en restait plus à imputer que pour. . . fr.		<u>12,790 50</u>

B. Versements opérés sous le régime de l'art. 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1855, pour fr.

16 45

Pendant l'année 1855, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour.

153,804,528 48

Le total des récépissés à viser a été ainsi de. fr. 153,804,544 93
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence d'une somme de

153,804,279 95

au 1^{er} janvier 1856, il restait des versements à régulariser pour . . fr.

265 »

Sur les versements antérieurs à l'année 1855, il restait à porter en dépense par les comptables. fr.

9,880 77

Les versements de cette année, régularisés par le visa, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à

153,804,279 95

les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de fr.

153,814,160 70

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour.

153,725,648 16

au 1^{er} janvier 1856, il restait à faire emploi de. fr.

88,512 54

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements (<i>ancien mode</i>) demeurés sans imputation fr.	12,790 50
A REPORTER. fr.	<u>12,790 50</u>

	REPORT. fr.	12,790 50
Pour versements (<i>nouveau mode</i>) dont les récépissés restent à soumet-		
tre au visa fr.	265 »	
Idem (<i>nouveau mode</i>) non encore portés en dépense par		
les comptables	88,512 54	
TOTAL. fr.	101,568 04	

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service de Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1854, constatait sur l'en-		
semble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1 ^{er} janvier 1855,		
de fr.	64,902,157 88	
Pendant l'année 1855 (<i>voir la note sur le compte-rendu des opéra-</i>		
tions de cette année), les paiements ayant excédé les recettes de . . .	2,185,257 12	
au 1 ^{er} janvier 1856, le service de trésorerie ne se trouvait plus grevé, à		
raison du service des Budgets, que d'une somme de fr.	62,716,880 76	

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*Voir le tableau litt. L.*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tel que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*Voir le tableau litt. M et l'état modificatif y annexé.*);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes (*Voir le tableau litt. N.*);

Au 1^{er} janvier 1855, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	{ Numéraire . . . fr. 42,167,579 21 $\frac{1}{2}$ }	47,769,767 62 $\frac{1}{2}$
des finances	{ Pièces de dépense . . . 5,602,188 41 $\frac{1}{2}$ }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor	fr. 5,595,665 17 $\frac{1}{2}$	
— — en cours de régularisation sur les Budgets.	30,208,787 57	
		Fr. 83,574,220 57

Au 1^{er} janvier 1856, cet actif présentait la situation suivante :

Encaissedescomp-	{ Numéraire fr. 37,418,020 59 $\frac{1}{2}$ }	45,284,279 36 $\frac{1}{2}$
tables des finances .	{ Pièces de dé- pense . . 5,866,258 77 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du		
trésor.	fr. 5,430,564 86	
Pièces de dépense en cours de régularisation	35,516,513 79	
		82,231,358 01 $\frac{1}{2}$

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1855, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de fr. 1,542,862 35 $\frac{1}{2}$

Cette diminution de fr. 1,542,862 35 $\frac{1}{2}$ c' s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1855,

SAVOIR :

D'une part, excédant des	{ Créances actives . fr. 4,715,541 19 $\frac{1}{2}$ }	4,795,713 16 $\frac{1}{2}$
recettes sur les dépenses .	{ Mouvements de fonds. 78,371 97 }	
D'autre part, excédant des	{ Créances passives . fr. 3,951,318 40 }	6,136,575 52
dépenses sur les recettes .	{ Service des Budgets . 2,185,257 12 }	

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1855 fr. 1,542,862 35 $\frac{1}{2}$

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
AU 1^{er} JANVIER 1856.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1856, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1855, avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1855.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1855.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1856.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives.</i> (Dettes diverses à rembourser)	»	39,735,598 52	»	3,951,318 40	»	35,784,079 92
<i>Créances actives.</i> (Avances, créances et débits à recouvrer)	21,086,511 90	»	4,715,341 19 $\frac{1}{2}$	»	16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	»
<i>Mouvement de fonds.</i> (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État)	»	25,196 07	78,371 97	»	»	101,568 04
<i>Budgets.</i> (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques)	»	64,902,137 88	»	2,185,257 12	»	62,716,880 76
	21,086,511 90	104,660,732 27	4,793,713 16 $\frac{1}{2}$	6,136,575 52	16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	98,602,528 72
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille.</i> (Encaisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)	85,574,220 37	»	1,342,862 55 $\frac{1}{2}$		82,251,558 01 $\frac{1}{2}$	»
	104,660,732 27	104,660,732 27			98,602,528 72	98,602,528 72

COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et paiements de l'exercice 1855.



COMPTE DE

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN POTEFUILLLE AU 1 ^{er} JANVIER 1855.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,088,142 16	4,198,994 65	5,287,136 81	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	248,609 95	1,124,876 03	1,373,485 98	
Litt. L.	Comptables dépositaires des valeurs.	170,550 59	278,317 73	448,868 12	
	Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	1,467 75	"	1,467 75	
	Comptables de l'administration de la marine.	40,659,008 98 $\frac{1}{2}$	"	40,659,008 98 $\frac{1}{2}$	
— M.	Caissier de l'État	"	5,595,665 17 $\frac{1}{2}$	5,595,665 17 $\frac{1}{2}$	
— N.	Agents du trésor dans les provinces	"	50,208,787 57	50,208,787 57	
	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	42,167,579 21 $\frac{1}{2}$	41,406,641 15 $\frac{1}{2}$	83,574,220 37	83,574,220 37
RECETTE.					
Recettes en augmentation de créances passives.					
— A.	Bons du trésor remis à divers	8,916,000 "			
— B.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats	10,725,379 85 $\frac{1}{2}$			
— C.	Emissions d'effets à payer. { Coupons d'intérêts, etc.	15,550,020 62 $\frac{1}{2}$		25,976,951 04	
— D.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	12,005,550 58			
— E.	Divers services publics	6,501,591 29			
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	258,816 28	16,699,945 71	86,248,915 85
— G.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	9,959,556 14			
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,572,059 08		
Recettes en atténuation des créances actives.					
— I.	Remboursements par divers				15,055,918 55 $\frac{1}{2}$
Mouvements de fonds.					
— K.	Fonds reçus				154,204,528 48
					357,903,581 25 $\frac{1}{2}$

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1855.

INDICATION des états de développement.		DÉPENSE.			
Payements en atténuation des créances passives.					
LITT. A.		Bons du trésor remis à divers	12,872,500		
— B.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette pu- blique	Mandats.	19,754,102 01½	
— C.			Coupons d'inté- rêts, etc.	15,456,550 14½	57,814,905 72
— D.			Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	11,751,775 56	
— E.		Divers services publics	6,045,548 58		
— F.	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dé- penses pour ordre	429,525 02	17,034,750 29	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	10,559,676 89		
— H.	Dépense pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,550,576 22	90,200,252 25	
Payements en augmentation des créances actives.					
— I.		Avances à divers		9,220,577 56	
Mouvements de fonds.					
— K.		Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense		154,126,156 51	
Budgets et services spéciaux.					
— L.		Excédant des paiements sur les recettes de l'année		2,185,257 12	
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1856.					
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
— M.	Comptables dépo- sitaires des va- leurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,077,512 51	4,520,454 04	5,597,746 55
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	247,170 42	1,286,589 05	1,533,559 47
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télé- graphes.	162,012 81	259,455 68	421,448 49
		Comptables de l'administration de la marine	11,199 50	"	11,199 50
		Caissier de l'État	55,920,525 75½	"	55,920,525 75½
		Agents du trésor dans les provinces.	"	5,450,564 86	5,450,564 86
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Dé- partements ministériels et de la Cour des comptes	"	55,516,515 79	55,516,515 79	
		57,418,020 50½	44,813,557 42	82,231,558 01½	82,231,558 01½
					557,963,581 25½

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

		ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	TURNES.	YPRES.
Janvier 1855.		519,500 "	"	"	1,084,500 "	10,000 "	"	4,000 "	5,000 "	"	10,000 "
Février —		141,500 "	"	"	858,000 "	5,000 "	"	59,500 "	500 "	"	"
Mars —		42,000 "	146,500 "	"	578,000 "	"	"	85,000 "	500 "	"	"
Avril —		145,000 "	1,000 "	"	448,000 "	"	"	87,500 "	"	"	"
Mai —		141,500 "	4,000 "	"	502,000 "	"	"	5,500 "	"	"	52,000 "
Juin —		67,500 "	"	"	516,000 "	5,000 "	"	52,000 "	"	"	6,000 "
Juillet —		58,000 "	"	"	268,000 "	"	"	2,500 "	"	"	"
Août —		45,500 "	1,000 "	"	342,000 "	"	"	"	"	"	10,500 "
Septembre —		5,500 "	"	"	118,000 "	"	"	1,000 "	"	"	"
Octobre —		123,500 "	"	"	210,500 "	"	"	500 "	3,000 "	"	"
Novembre —		10,500 "	2,000 "	"	250,000 "	"	"	85,000 "	"	"	"
Décembre —		5,500 "	"	"	644,500 "	10,000 "	"	500 "	"	"	"
		1,805,500 "	154,500 "	"	5,819,500 "	26,000 "	"	345,000 "	7,090 "	"	78,500 "

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1856.

GAND.	AUDE- MARDE.	TRE- MONDE.	MONS.	CHAR- LEROY.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	HASSELT.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
56,500 "	"	"	10,000 "	"	85,000 "	28,500 "	11,500 "	10,500 "	22,000 "	4,000 "	9,000 "	1,846,000 "
25,000 "	1,000 "	13,000 "	25,500 "	1,000 "	9,000 "	32,500 "	28,000 "	17,000 "	8,000 "	4,500 "	500 "	1,205,500 "
52,000 "	2,000 "	"	11,000 "	"	4,000 "	21,500 "	16,500 "	6,500 "	10,000 "	"	5,500 "	981,000 "
8,000 "	"	"	4,000 "	"	"	25,000 "	6,000 "	5,500 "	5,000 "	1,000 "	"	734,000 "
9,000 "	1,000 "	"	2,000 "	"	6,000 "	9,500 "	11,000 "	6,000 "	18,500 "	1,000 "	500 "	769,500 "
22,000 "	"	"	2,500 "	"	7,000 "	5,000 "	11,000 "	12,000 "	3,000 "	"	"	675,000 "
7,500 "	"	"	9,500 "	2,500 "	"	7,500 "	7,500 "	4,000 "	5,000 "	1,500 "	500 "	384,000 "
4,000 "	500 "	"	2,000 "	"	"	5,500 "	15,000 "	"	2,500 "	500 "	"	427,000 "
6,500 "	1,000 "	"	1,000 "	"	5,000 "	2,000 "	"	"	2,000 "	"	1,500 "	141,500 "
8,000 "	"	"	5,500 "	"	"	1,000 "	1,500 "	"	4,500 "	"	5,500 "	561,500 "
8,500 "	2,500 "	"	5,500 "	"	1,000 "	"	15,500 "	"	1,500 "	"	1,000 "	581,000 "
50,500 "	"	"	5,500 "	"	1,000 "	10,500 "	15,000 "	"	6,500 "	"	2,500 "	752,000 "
237,500 "	8,000 "	13,000 "	80,000 "	5,500 "	114,000 "	144,500 "	156,500 "	61,500 "	88,500 "	12,500 "	26,500 "	8,658,000 "

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1855 12,925,000 "

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Janvier 1855 .	1,846,000 "	"	"	32,000 "	"	"	1,878,000 "
Février — .	1,205,500 "	2,000 "	"	32,000 "	"	"	1,239,500 "
Mars — .	981,000 "	"	4,000 "	36,000 "	"	2,000 "	1,023,000 "
Avril — .	734,000 "	"	"	16,500 "	"	"	750,500 "
Mai — .	769,500 "	"	"	49,500 "	"	9,500 "	828,500 "
Juin — .	675,000 "	"	"	19,500 "	1,000 "	1,000 "	696,500 "
Juillet — .	584,000 "	"	"	7,000 "	"	8,000 "	599,000 "
Août — .	427,000 "	"	"	500 "	"	4,500 "	432,000 "
Septembre — .	141,500 "	"	"	5,000 "	"	"	146,500 "
Octobre — .	361,500 "	"	"	8,000 "	3,500 "	1,500 "	374,500 "
Novembre — .	581,000 "	3,500 "	"	4,500 "	"	2,500 "	591,500 "
Décembre — .	752,000 "	"	"	4,500 "	"	"	756,500 "
	8,658,000 "	5,500 "	4,000 "	215,000 "	4,500 "	29,000 "	8,916,000 "

8,916,000 "

21,841,000 "

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
8,916,000 "	356,640 "	9,272,640 "

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. ⁰/₁₀₀

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

1^{er} JANVIER 1856.

TOTAL GÉNÉRAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHÂTEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.	
3,007,500 »	»	»	58,500 »	»	»	2,949,000 »	Janvier 1855 .
1,294,000 »	»	»	55,500 »	»	2,000 »	1,256,500 »	Février — .
2,489,000 »	2,000 »	»	51,500 »	4,000 »	»	2,451,500 »	Mars — .
622,000 »	»	»	26,500 »	»	»	595,500 »	Avril — .
887,500 »	5,000 »	»	54,000 »	»	»	828,500 »	Mai — .
1,479,000 »	1,000 »	1,000 »	25,500 »	»	»	1,451,500 »	Juin — .
578,500 »	6,000 »	»	13,500 »	»	»	559,000 »	Juillet — .
495,000 »	1,500 »	»	500 »	»	»	493,000 »	Août — .
120,000 »	»	»	5,500 »	»	»	125,500 »	Septembre — .
346,000 »	1,500 »	»	10,500 »	»	»	354,000 »	Octobre — .
155,500 »	2,500 »	»	5,500 »	»	5,500 »	124,000 »	Novembre — .
1,609,500 »	»	»	»	»	»	1,609,500 »	Décembre — .
12,872,500 »	19,500 »	1,000 »	507,000 »	4,000 »	5,500 »	12,855,500 »	
8,968,500 »	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1856.						
21,841,000 »							

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

TABLEAU LITT. A. (SUITE.)

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	MASSELT.	VERVIERS.	MUL.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDE- NARDE.	GAND.
2,940,000 »	9,000 »	4,000 »	22,000 »	9,500 »	9,500 »	275,500 »	85,000 »	»	16,500 »	»	»	56,500 »
1,250,500 »	500 »	6,500 »	8,000 »	18,000 »	11,500 »	116,500 »	4,000 »	1,000 »	26,000 »	15,500 »	1,000 »	24,500 »
2,451,500 »	6,000 »	»	11,500 »	7,000 »	11,500 »	45,000 »	4,000 »	»	15,500 »	»	»	48,500 »
595,500 »	»	12,500 »	6,000 »	2,500 »	5,000 »	50,000 »	»	»	7,000 »	»	»	4,500 »
828,500 »	500 »	1,000 »	18,500 »	»	6,000 »	20,500 »	6,000 »	»	12,000 »	»	1,000 »	6,000 »
1,451,500 »	»	»	4,500 »	»	8,000 »	21,000 »	2,000 »	»	7,500 »	»	»	20,000 »
559,000 »	500 »	1,500 »	5,000 »	»	1,500 »	14,000 »	»	»	9,500 »	»	»	6,500 »
495,000 »	»	500 »	2,500 »	7,000 »	»	14,000 »	»	»	2,000 »	»	500 »	5,500 »
125,500 »	1,500 »	1,500 »	2,000 »	»	»	7,000 »	»	»	2,000 »	»	»	7,500 »
554. 00 0	5,500 »	»	5,500 »	»	»	5,500 »	»	»	7,500 »	»	»	6,000 »
124,000 »	1,000 »	»	1,500 »	»	7,000 »	1,500 »	»	»	6,000 »	»	2,500 »	8,500 »
1,609,500 »	2,500 »	»	6,500 »	»	11,500 »	16,000 »	1,000 »	»	15,500 »	»	»	55,500 »
12,555,500 »	27,000 »	27,500 »	91,500 »	44,000 »	71,500 »	575,500 »	100,000 »	1,000 »	127,000 »	15,500 »	5,000 »	207,500 »

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

1^{er} JANVIER 1856.

YPRES.	VERVES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
10,000 "	"	5,000 "	8,000 "	"	10,000 "	1,686,000 "	"	"	766,500 "	Janvier	1855.
"	"	500 "	42,000 "	"	5,000 "	815,500 "	"	500 "	142,000 "	Février	—
"	"	500 "	95,000 "	"	"	2,002,500 "	"	146,500 "	41,009 "	Mars	—
1,500 "	"	"	68,500 "	"	"	415,000 "	"	2,000 "	52,000 "	Avril	—
"	"	"	12,500 "	"	"	744,500 "	"	"	"	Mai	—
6,000 "	"	"	40,000 "	"	5,000 "	1,114,000 "	"	2,000 "	225,500 "	Jun	—
"	"	"	1,000 "	"	"	246,500 "	"	20,000 "	55,000 "	Juillet	—
"	"	"	500 "	"	"	408,000 "	"	1,000 "	51,500 "	Août	—
"	"	"	1,000 "	"	"	97,000 "	"	"	4,000 "	Septembre	—
"	"	5,000 "	"	"	"	221,500 "	"	"	81,500 "	Octobre	—
"	"	"	84,000 "	"	"	"	"	2,000 "	9,000 "	Novembre	—
"	"	"	4,500 "	"	16,000 "	1,500,500 "	"	"	8,000 "	Décembre	—
17,500 "	"	7,000 "	537,000 "	"	26,000 "	9,231,000 "	"	174,000 "	1,412,000 "		

MONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ETAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'annec.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats			ÉMIS en remboursement des bons du trésor en capital et intérêts.	
		A émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATES des échéances.	MONTANT par semestre.		
Remboursement à Bruxelles des bons du trésor en capital et intérêts	"	- - - - -	- - - - -	- - - - -	9,621,040	9,621,040
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1 ^{er} janvier	150,000	300,000	"	300,000
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 nov. 1842.	"	1 ^{er} juillet	150,000	846,560	"	846,560
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0, en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	81,161 21	1 ^{er} janvier	2,751,520 50	5,502,640 78	"	5,585,801 99
Intérêts réservés sur le capital de 7,000,000 de florins à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au profit du Gouvernement belge, en vertu du § 4 de l'art. 65 précité, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du même traité.	159,524 48	1 ^{er} juillet	2,751,520 50	- - - - -	- - - - -	159,524 48
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1856	7,060	1 ^{er} janvier	145,540	287,200	"	287,200
Idem dérivant de l'emprunt de 50.850,800 fr., à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs à 5 p. 0/0, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846.	4,245	1 ^{er} juillet	145,660	424,975	"	424,975
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	1,940 40	1 ^{er} février	212,090	- - - - -	- - - - -	1,940 40
Idem dérivant de l'emprunt de fr. 28,671,718 40 c, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 29 septembre 1842	579 60	1 ^{er} août	212,885	- - - - -	- - - - -	579 60
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844.	58,166 74	1 ^{er} mai	245,870 55	505,058 45	"	505,058 45
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844.	151,545 71 1/2	1 ^{er} novembre.	257,170 10	855,061 87 1/2	"	855,061 87 1/2
Idem dérivant de la dette de 57,515,940 fr., résultant des emprunts à 5 p. 0/0, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	82 50	1 ^{er} mai	420,058 12 1/2	- - - - -	- - - - -	82 50
Idem dérivant de l'emprunt de 26,000,000 fr., à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 déc. 1851.	60,617 50	1 ^{er} novembre.	122,625	258,525	"	258,525
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. 0/0, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.	151,525 75	1 ^{er} mai	153,700	- - - - -	- - - - -	151,525 75
Différences de capital sur les obligations à 5 p. 0/0, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844.	16	1 ^{er} novembre.	540,792	1,126,518 75	"	1,126,518 75
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. 0/0, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	2,280	1 ^{er} mai	585,726 75	- - - - -	- - - - -	2,280
	678,542 89 1/2			10,104,559 83 1/2	9,621,040	20,405,722 75

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1856.

L'ANNÉE 1855.				SOLDES.		DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE.			Observations.
DÉPENSE.				DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1856.	PIÈCES ACQUITTÉES en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS À PAYER sur les crédits ouverts			
MANDATS ACQUITTÉS par le caissier de l'État.		PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public, pour établir recette au profit du trésor du montant des ar- rérages de rentes dont la prescrip- tion est acquise, pour cause de non- paiement dans les délais fixés.	TOTAL DE LA DÉPENSE.			AUX agents du trésor dans les provinces.	AUX AGENTS de la dette publique à l'administration centrale.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.								
"	9,620,840 "	"	9,620,840 "	200 "	"	"	200 "	a) Ce solde se compose de la somme de fr. 9,418,255 et restant des intérêts échus le 1^{er} juillet 1857, sur hypothèque de fr. 42,053,418 70 et de celle de fr. 420,409 25 et, montant des intérêts du semestre au 1^{er} janvier 1858, sur le capital de fr. 12,052,758 25 et restant l'un et l'autre disponibles à ces dates d'échéances, sur celui de 14,814,800 francs (7,000,000 de florins). Il sera fait recette au profit du trésor des intérêts dont il s'agit, qui seront eux-mêmes disponibles au 1^{er} janvier 1857, et ce sur suite de la prescription qui, aux termes des dispositions existantes, sera appliquée aux créanciers nominaux qui auront accompli à cette époque le délai de cinq ans, à partir de leur publication au <i>Moniteur</i>. b) En ajoutant à ce résultat, et le montant des bons du trésor échus, dont le remboursement n'était pas réclamé au 1^{er} janvier 1856, et on trouve une somme pareille au solde disponible renseigné par le caissier de l'État, à la même époque, du chef des crédits ouverts aux agents de la dette publique, ci. fr. 206,415 1/2	
"	500,000 "	"	500,000 "	"	"	"	"		
"	846,560 "	"	846,560 "	"	"	"	"		
546,001 "	4,918,261 88	1,309 59	5,465,662 27	118,159 72	54,508 85	14,202 41	49,428 46		
"	"	"	"	159,524 48	"	"	159,524 48 a)		
65,592 50	217,100 "	"	280,492 50	13,767 50	6,797 50	6,490 "	480 "		
155,196 25	291,790 "	"	424,986 25	4,255 75	1,885 "	1,153 75	1,215 "		
"	1,940 40	"	1,940 40	"	"	"	"		
"	579 60	"	579 60	"	"	"	"		
175,272 75	518,826 57	"	494,099 12	67,126 05	56,228 93	4,171 62	6,725 48		
549,545 75	571,857 87 1/2	"	921,585 62 1/2	85,025 90 1/2	51,497 50	14,055 65	19,472 85 1/2		
5 "	20 "	"	25 "	57 50	"	"	57 50		
194,287 50	115,150 "	"	507,457 50	11,505 "	6,087 50	1,225 "	4,192 50		
525,214 75	766,881 "	"	1,090,095 75	187,746 75	153,805 50	14,998 50	18,942 75		
"	"	"	"	16 "	"	"	16 "		
"	"	"	"	2,280 "	"	"	2,280 "		
1,784,915 50	16,507,787 12 1/2	1,399 59	19,754,102 01 1/2	640,620 71 1/2	550,810 80	56,274 91	262,555 1/2 b)		

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêt échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des rembourse- ments liquides et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi 18 juin 1856.	15,100 "	1 ^{er} janvier 272,040 "		550,540 "	551,640 "
		1 ^{er} juillet 264,500 "			
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$ %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (con- version).	179,111 25	1 ^{er} mai 1,609,098 75		5,188,598 75	5,507,710 "
		1 ^{er} novembre 1,579,500 "			
Coupons de l'emprunt de 84,636,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	175,846 28	1 ^{er} mai 1,562,456 87 $\frac{1}{2}$		2,701,985 62 $\frac{1}{2}$	2,875,851 90 $\frac{1}{2}$
		1 ^{er} novembre 1,559,548 75			
Coupons de la dette de 57,515,940 francs, résul- tant des emprunts à 5 p. $\frac{1}{10}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	11,648 50				11,648 50
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{10}$ %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	102,125 "	1 ^{er} mai 510,550 "		1,005,950 "	1,106,075 "
		1 ^{er} novembre 495,600 "			
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$ %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	295,002 50	1 ^{er} mai 2,976,189 75		5,897,542 25	6,190,404 75
		1 ^{er} novembre 2,921,152 50			
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{10}$ 1852 (converti)	5,880 80				5,880 80
Obligations 5 p. $\frac{1}{10}$ 1848, émises sans jouissance d'intérêts	420 "				420 "
Fractions d'obligations 5 p. $\frac{1}{10}$ de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$ %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} dé- cembre 1852	"			(1) 1,604 "	1,604 "
TOTAL fr.	779,194 55			15,550,020 62 $\frac{1}{2}$	14,109,214 95 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTES DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables, de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.						COUPONS	Observations.
DÉPENSE.						D'INTÉRÊTS ÉCHUS	
PAR LE CAISSIER	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.				TOTAL	et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	
de l'État.	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêt des titres dont la prescription est acquise pour cause de non-payement dans les délais fixés.	Pour transporter en secretie au profit du trésor le montant de la différence constatée à la page 319 du compte général rendu pour l'année 1855.	TOTAL DES VIREMENTS.	DE LA DÉPENSE.		
427,100 »	115,920 »	420 »	»	114,540 »	541,440 »	(¹) 10,200 »	
1,444,972 50	1,768,826 25	5,588 75	»	1,774,215 »	5,219,187 50	(²) 148,522 50	
1,721,508 74	995,214 57½	1,505 »	» 05	996,519 40½	2,718,028 14½	(³) 157,805 76	
6,512 »	»	2,605 50	»	2,605 50	8,917 50	(⁴) 2,751 »	
862,275 »	207,750 »	»	»	207,750 »	1,070,025 »	(⁵) 56,050 »	
5,184,049 25	2,694,462 75	»	»	2,694,462 75	5,878,512 »	(⁶) 511,892 75	
»	»	»	»	»	»	(⁷) 5,880 80	
»	»	(⁸) 420 »	»	420 »	420 »	»	
»	»	»	»	»	»	1,604 »	
7,646,217 40	5,780,175 57½	10,159 25	» 05	5,790,512 65½	15,456,550 14½	672,684 81	

(¹) Cette somme de 1,604 francs qui figure ici par suite de transfert des créances actives, représente les fractions restant à rembourser au 31 décembre 1855.

(²) Ces obligations ont été prescrites en vertu de l'art. 8, § 6 de la loi du 31 mars 1852.

(³) A voir l'état ci-annexé présentant la situation par échéance de ces coupons en circulation.

(⁴) Id. Id. Id.

(⁵) Id. Id. Id.

(⁶) Id. Id. Id.

(⁷) Id. Id. Id.

(⁸) Id. Id. Id.

(⁹) Ce solde se forme, savoir :

1^o Du montant de deux obligations, l'une de 2,520 francs, l'autre de 1,008 francs, à rembourser par suite de tirage au sort pour l'amortissement, ci fr. 3,528 »

2^o Des sommes remboursées pour coupons manquants, par les détenteurs des obligations soumises à la conversion en 1844, ci 552 80

Somme total. fr. 3,880 80

*ÉTAT présentant la situation par échéance, des sommes restant à payer,
de la Dette publique. (Emprunts)*

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1856.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1856.
Sem. au 1 ^{er} janvier 1851.	356,140 »	356,100 »	40 »	Sem. au 1 ^{er} nov. 1851.	1,784,632 50	1,785,698 75	953 75
— juillet 1851.	356,620 »	356,600 »	20 »	— mai 1852.	1,767,802 50	1,766,902 50	900 »
— janvier 1852.	527,740 »	527,740 »	»	— nov. 1852.	1,759,725 »	1,758,667 50	1,057 50
— juillet 1852.	517,960 »	517,880 »	80 »	— mai 1853.	1,711,991 25	1,711,237 50	753 75
— janvier 1853.	507,780 »	507,720 »	60 »	— nov. 1853.	1,692,967 50	1,691,426 25	1,541 25
— juillet 1853.	296,500 »	296,440 »	60 »	— mai 1854.	1,646,235 »	1,645,940 »	295 »
— janvier 1854.	288,210 »	287,520 »	690 »	— nov. 1854.	1,625,715 »	1,617,862 50	7,852 50
— juillet 1854.	279,520 »	278,680 »	840 »	— mai 1855.	1,609,098 75	1,592,628 75	16,470 »
— janvier 1855.	272,040 »	270,200 »	1,840 »	— nov. 1855.	1,579,500 »	1,462,781 25	116,718 75
— juillet 1855.	264,500 »	258,160 »	6,340 »				
			10,300 »				148,522 50

COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,613,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1856.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1856.
Sem. au 1 ^{er} nov. 1852.	607,050 »	606,975 »	75 »	Sem. au 1 ^{er} nov. 1853.	3,135,102 50	3,127,104 »	8,998 50
— mai 1853.	600,550 »	600,530 »	»	— mai 1854.	3,085,564 25	3,077,851 25	7,713 »
— nov. 1853.	527,650 »	527,500 »	550 »	— nov. 1854.	3,025,624 50	3,015,888 50	11,736 »
— mai 1854.	520,750 »	520,325 »	425 »	— mai 1855.	2,976,189 75	2,958,441 50	37,748 25
— nov. 1854.	518,575 »	517,875 »	700 »	— nov. 1855.	2,921,152 50	2,672,273 50	248,877 »
— mai 1855.	510,350 »	506,475 »	3,875 »				
— nov. 1855.	493,600 »	462,975 »	30,625 »				
			56,050 »				311,892 75

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

au 1^{er} janvier 1856, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur.
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,636,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. 0/0, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1856.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1856.
Sem. au 1 ^{er} mai 1851.	1,650,906 87 5	1,650,788 75	118 12 5	Année au 1 ^{er} nov. 1851.	1,875,697 »	1,873,791 50	1,905 50
— nov. 1851.	1,602,795 12	1,600,565 62	2,227 50	Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	855,698 50	855,557 50	141 »
— mai 1852.	1,587,275 75	1,584,196 87 5	3,076 87 5	— nov. 1852.	846,298 50	845,980 »	318 50
— nov. 1852.	1,568,539 57 5	1,567,254 57 5	1,305 »	— mai 1853.	822,011 »	821,645 »	366 »
— mai 1853.	1,497,960 »	1,497,251 25	708 75				
— nov. 1853.	1,470,161 25	1,467,894 57 5	2,266 87 5				
— mai 1854.	1,416,262 50	1,412,325 »	3,937 50				
— nov. 1854.	1,378,816 87 5	1,375,785 »	3,031 87 5				
— mai 1855.	1,362,456 87 5	1,345,458 12 5	18,978 75				
— nov. 1855.	1,559,548 75	1,517,596 25	122,152 50				
			157,805 75 (1)				2,751 »

(1) Ce résultat présente une différence en moins de 1 centime avec celui constaté par l'état litt. C, laquelle résulte des fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État, lors du paiement des coupons de fr. 5 62 1/2 pour les intérêts trimestriels des obligations de 200 francs. Cette différence sera portée en recette accidentelle au profit du trésor dans le compte de l'année 1856.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1853.
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.</i>	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique.	
	Frais relatifs à l'émission des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 autorisée par la loi du 14 juin 1855.	
	Avances au Département des Finances (Dette publique.).	
<i>Payements en atténuation de créances passives.</i>	Correspondants du trésor. Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
	Divers services publics. Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	
	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	
	— — — du Département de la Justice	
	— — — des Affaires Étrangères.	
	— — — de l'Intérieur.	
	— — — des Finances	
	— — — des Travaux publics.	
	— — — de l'Ordre judiciaire	
	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
	Correspondants du trésor. Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	122,686 02
	Fonds des tiers déposés au trésor. Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	
	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	
	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	
	Recettes par l'entremise de l'admin ^{ne} des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionn., etc., avec lesquelles elle est en relation.	
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.	
	Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	
	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement de consignations.	
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.

Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1856.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.				MANDATS	Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.	restant		
		MANDATS	EN CIRCULATION		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	et à payer au 1 ^{er} janvier 1856.		
8,375 75					
28,174 26					
7,905 86					
6,400 "					
5,054 06					
328,500 "					
45,585 88					
28,145 27					
57,158 71					
90,275 90					
118,116 49					
65,752 28					
16,858 59					
55,205 12	12,005,550 58	12,128,216 60	11,751,775 56	a) 576,443 04	a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :
44,000 52					Mandat du 28 avril 1855, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane fr. 8 30
77,559 91					Nos 554, 556, 560, 561, 565 et 573, fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers 168,480 "
242,578 10					Nos 586, 587, 588 et 590, recettes par l'entremise de l'adm ⁿ des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc. 205,704 74
2,780,670 90					Mandats émis en 1855. Nos 402 et 465, caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre. 1,250 "
101,805 55					N° 578, fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. 1,000 "
84,870 40					
760,081 25					
1,052,500 "					
6,000,000 "					SOMME ROALE. . . fr. 576,443 04

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par versements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 5 à 6).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ou- verts sur le caissier de l'Etat, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique.	772,289 07	•	•	5,465,005 81	5,465,005 81	6,235,292 88
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	10,505,850 11	150 •	655,582 50	•	655,752 50	11,159,591 61
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudica- taires et agents commerciaux	682,551 56	•	322,185 54	•	322,185 54	1,004,554 70
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat	2,688 17	•	•	55,617 58	55,617 58	58,505 75
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	•	•	•	5,054 06	5,054 06	5,054 06
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1850, pour le rachat de la Sam- bre canalisée	10,517 54	•	•	•	•	10,517 54
TOTAUX. . . . fr.	11,971,505 05	150 •	977,765 84	5,525,675 45	6,501,591 29	18,475,096 54

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1856.

L'ANNÉE 1855.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total	1 ^{er} janv. 1856.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.					
8.	9.	10.	11. DE LA DÉPENSE.	12.	13.	
						a) Ce solde en caisse de fr. 1,145,875 44 est d'accord avec celui renseigné par le caissier de l'État, à la même époque. Si l'on y ajoute le montant des avances faites par l'administration de la caisse d'amortissement pour frais de courtage et de commission relatifs aux ra- chats des titres de la dette publique, et qui n'étaient pas encore remboursées, ci 6,520 62 Fr. 1,150,196 06 Et si l'on en retranche le montant d'un mandat émis le 29 décembre 1855, et dont l'acquiescement n'a eu lieu qu'en 1856, ci. 2,250 16 On trouve une somme pareille à l'encaisse con- staté par le compte spécial de ladite administration pour l'année 1856 fr. 1,147,956 90 b) Cet encaisse de fr. 10,510,009 92 comparé avec le solde présenté à la même époque, par le compte spécial de la caisse de dépôts, ci. 10,505,639 92 offre une différence en plus de fr. 4,350 "
"	5,001,564 68	52 76	5,001,417 44	(a) 1,145,875 44		
645,181 60	"	6,400 "	649,581 60	(b) 10,510,009 92		
241,251 "	"	"	241,251 "	(c) 765,505 70		
"	58,264 19	"	58,264 19	(d) 41 56		
"	"	5,054 06	5,054 06	"		
"	"	"	"	(e) 10,517 54		
884,412 60	5,149,628 87	11,506 82	6,045,548 38	12,427,547 96		
					ENSEMBLE. fr. 989,682 66	
					Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre, de. fr. 10,517 54	

ÉTAT des recettes et dépense effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1858.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou 1 ^{er} janvier 1858.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par les provinces, des com- munes et des particuliers, pour construc- tion de routes (loi du 10 mars 1858)	281,237 58	"	258,816 28	"	258,816 28	520,053 86

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
des recettes et dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.					SOLDE	Observations.
DÉPENSE.					EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1855, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1855.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1855.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1856, sur les dépenses ordonnées.	au 1 ^{er} janvier 1856.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
18,566 42	458,167 55	450,755 75	429,525 02	27,208 75	90,528 84 (a)	a) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit : 1^o Fonds libres ci (1) fr. 65,520 11 2^o Ordonnances en circulation sur : L'exercice 1855 fr. » 50 — 1854 264 50 — 1855 26,943 75 27,208 75 Somme égale. fr. 90,528 84 (1) L'état de situation émanant du Département des Travaux publics et transmis à l'appui du présent compte, ne constate à la même époque qu'un solde disponible de fr. 64,520 11 c^s. Cette différence en moins de 2,000 francs provient du versement de pareille somme faite à Bruges, le 3 octobre 1855, sous le n° 2,446, que ledit Département n'a pas compris dans la recette, attendu qu'il n'avait pas encore reçu communication du récépissé de ce versement.

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS					
	au 1 ^{er} janvier 1835.		RECETTE.					
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.	Par	Par	Par	Par les	Par des verse	
			LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer.	COMPTABLES de l'administration de la marine.	pour le comp nistration du	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	Ancien mode.	
Fonds provinciaux.	2,509,174 28	"	5,490,554 54	126,528 47	"	"	"	
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	122,402 74	"	"	"	"	"	28 89	
Caisse des veuves et orphel. des offic. de l'armée.	"	155,598 74	"	"	"	"	"	
— du Département de la Justice	21,500 15	"	"	"	"	"	"	
— — des Affaires Étrangères.	12,296 08 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	"	"	
— — de l'Intérieur.	17,798 22	"	"	"	"	"	"	
— — des Finances.	86,154 27 $\frac{1}{2}$	"	258,862 65	56,726 92	"	"	"	
— — des Travaux publics	54,684 19 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	"	"	
— de l'ordre judiciaire	50,757 48	"	"	"	"	"	"	
— des professeurs de l'enseign ^t supérieur.	8,580 92	"	"	"	"	"	"	
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	20,727 48	"	"	"	"	"	"	
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	12,299 09	"	"	"	"	"	"	
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des éta- blissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	14,022 51	"	"	"	"	"	"	
Caisse spéciale de pensions en faveur des mili- taires rengagés par l'entremise du Départe- ment de la Guerre	6,952 56	"	"	206,595 64	"	"	"	
Recettes effectuées par l'entremise de l'adminis- tration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	641,164 85	"	"	"	2,437,193 01	"	"	
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des au- tres services de transport belge et étranger avec lesquels elle est en relation.	4,257 80	"	"	"	"	104,555 15	"	
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1830	1,206 15	"	50,587 04	"	"	"	"	
Fonds de souscriptions pour l'érection d'un mo- nument au Congrès national et à la Consti- tution	45,196 72	"	"	"	"	"	"	
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	410,905 57	"	"	"	"	"	"	
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	5,055 06	"	"	"	"	"	529 46	
	4,051,875 67 $\frac{1}{2}$	155,598 74						
	5,898,274 95 $\frac{1}{2}$		5,799,784 21	689,649 03	2,437,193 01	104,555 15	358 55	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.								SOLDE au 1 ^{er} janvier 1856.	
				DÉPENSE.				EX CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
ments directs, te de l'admini- trésor public.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 6 à 10).	Total De la recette, y com- pris les soldes en caisse, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
Nouveau mode.									
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
252,626 58	"	4,169,489 59	6,678,665 87	"	4,565,150 52	"	4,565,150 52	2,515,555 55	"
515,758 89	"	515,787 78	656,190 52	"	486,525 92	"	486,525 92	149,864 60	"
266,275 51	58,910 62	505,185 95	171,587 19	"	"	528,500 "	528,500 "	"	156,912 81
65,808 19	"	65,808 10	87,108 52	"	19,504 69	45,608 88	64,915 57	22,194 75	"
55,466 15	"	55,466 15	47,762 25 $\frac{1}{2}$	"	9,645 98	28,145 27	57,780 25	9,972 98 $\frac{1}{2}$	"
82,645 56	5 95	82,649 51	100,447 75	"	25,844 45	59,155 72	82,998 15	17,440 58	"
170,952 44	"	486,521 99	572,676 26 $\frac{1}{2}$	"	410,845 40	90,277 85	501,121 25	71,555 01 $\frac{1}{2}$	"
227,885 75	"	227,885 75	282,567 02 $\frac{1}{2}$	"	112,595 91	118,116 40	250 710 40	51,857 52 $\frac{1}{2}$	"
120,648 77	23 "	120,671 77	151,409 25	"	48,591 15	65,752 28	114,545 45	57,065 82	"
50,865 65	"	50,865 65	59,446 57	"	10,995 71	16,858 59	27,854 10	11,612 47	"
139,798 16	45 "	159,845 16	160,579 64	"	86,276 14	55,205 12	141,481 26	19,089 58	"
59,128 76	79 10	59,207 86	71,506 95	"	10,689 29	45,869 74	56,559 05	14,947 92	"
84,504 75	5,859 25	88,405 98	102,426 49	"	4,516 25	77,659 01	82,155 26	20,271 25	"
29,124 "	"	255,717 64	242,650 "	"	"	242,578 10	242,578 10	71 90	"
642 77	"	2,437,855 78	5,979,000 61	"	"	2,795,051 24	2,795,051 24	285,949 57	"
"	"	104,555 15	108,792 95	"	"	101,805 55	101,805 55	6,987 40	"
15,695 "	"	66,082 04	67,288 17	1,808 90	"	55,617 58	57,426 48	9,861 69	"
"	1,852 98	1,852 98	47,029 70	"	"	"	"	47,029 70	"
11,915 98	15,872 04	27,786 02	447,691 59	"	"	84,870 40	84,870 40	562,820 99	"
759,611 78	"	759,041 24	762,994 50	"	"	760,082 98	760,082 98	2,911 52	"
								5,455,046 99 $\frac{1}{2}$	156,912 81
2,867,390 47	60,605 92	9,959,556 14	15,857,811 07 $\frac{1}{2}$	1,808 90	5,588,757 59	4,969,110 60	10,559,676 89	(¹) 5,298,154 18 $\frac{1}{2}$	

(¹) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1 ^{er} janvier 1886.	
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
Fonds provinciaux	2,313,553 85	•
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	140,864 60	•
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	156,912 81
— — — du Département de la Justice	22,194 75	•
— — — — des Affaires Étrangères.	9,972 98 $\frac{1}{2}$	•
— — — — de l'Intérieur.	17,449 58	•
— — — — des Finances	71,555 01 $\frac{1}{2}$	•
— — — — des Travaux publics	51,857 52 $\frac{1}{2}$	•
— — — de l'Ordre judiciaire	37,065 82	•
— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	11,612 47	•
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	10,089 58	•
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	14,947 92	•
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	20,271 23	•
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	71 90	•
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	285,049 57	•
A REPORTER. fr.	3,025,435 89 $\frac{1}{2}$	156,912 81

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1856.

OBSERVATIONS.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

Id. id. n° 2.

Voir la déclaration du conseil d'administration de ce fonds, jointe à l'appui du présent compte.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

Id. id. n° 4.

Id. id. n° 5.

Id. id. n° 6.

Id. id. n° 7.

Id. id. n° 8.

Id. id. n° 9.

Id. id. n° 10.

Id. id. n° 11.

Id. id. n° 12.

Voir la déclaration du Ministre de la Guerre, jointe à l'appui du présent compte.

Les recettes faites pour le compte des chemins de fer et des offices télégraphiques étrangers, en 1855, sont portées dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer de cette année, pour une somme de . . . fr. 2,437,195 01
Il doit y être ajouté, pour des sommes dues aux offices télégraphiques français et prussien, suivant décomptes arrêtés en 1855, mais dont le revirement en leur faveur n'a eu lieu que pendant l'année suivante, ci 25,100 81

De sorte que les pièces justificatives des dépenses opérées sur les recettes dont il s'agit à fournir à la Cour des comptes pour ladite année 1855, s'élèvent à fr. 2,460,295 82

La somme de fr. 642 77 c., qui a été versée directement dans la caisse de l'État, ainsi que le constate le présent tableau, provient des sommes liquidées sur le Budget pour couvrir les dépenses du chef des différences de change et des frais de courtage résultant de l'achat de traites, pour acquitter les soldes dus à la direction royale des télégraphes prussiens, et qui sont exprimés et payables en thalers, Savaient :

1 ^o	Sur le décompte du 3 ^e trimestre 1854.	296 97
2 ^o	Id. 4 ^e id. 1854.	176 68
3 ^o	Id. 1 ^{er} id. 1855.	169 13

Somme égale. fr. 642 77

Quant au solde indiqué ci-contre de fr. 285,949 57
à augmenter :

1 ^o	Des reliquats des décomptes avec les offices télégraphiques français et prussiens, dont le montant a été constaté tardivement, ainsi qu'il est dit plus haut, ci	25,100 81
2 ^o	Du montant de la différence de change et des frais de courtage, résultant de l'achat fait en 1855, d'une traite pour acquitter le solde de décompte arrêté avec l'administration des télégraphes prussiens, pour le deuxième trimestre de cette année, différence et frais qui n'ont été liquidés qu'en 1856, ci	109 17

ENSEMBLE la somme de. fr. 509,159 55

Le remboursement en a eu lieu, ainsi qu'il suit, Savaient :

Par mandat sur le caissier de l'État, du 15 janvier 1856, n° 10, de	fr. 48,896 05
Id. id. 25 — n° 26	4,163 67
Id. id. 4 février — n° 37 et 38	67,268 29
Id. id. 12 — n° 50	8,826 95
Id. id. 14 — n° 52	21,764 19
Id. id. 20 — n° 60 et 61	97,699 00
Id. id. 29 — n° 68	56,607 70
Id. id. 7 mars — n° 78	5,297 37
Id. id. 15 — n° 85	3,630 08

TOTAL. fr. 509,159 55

Suite de l'Etat des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1 ^{er} janvier 1856.	
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
REPORT. fr.	5,025,455 89 $\frac{1}{2}$	156,912 81
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation).	6,987 40	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	9,861 69	»
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès et à la Constitution.	47,020 70	»
— des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	362,820 99	»
— de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	2,911 52	»
	3,455,046 99 $\frac{1}{2}$	156,912 81
	5,298,154 18 $\frac{1}{2}$	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

*pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)*

1^{er} JANVIER 1856.

OBSERVATIONS.

Voir l'envoi des pièces justificatives des dépenses qui fait l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes du 22 août 1856, 3^e d^m, n° 102655.

D'après le compte spécial de la caisse générale de retraite publié pour l'année 1855, le solde en caisse au 31 décembre de cette année est de fr. 18,565 79 c^{ts}; il excède par conséquent de fr. 8,702 10 c^{ts} celui qui est renseigné ci-contre d'après la comptabilité de l'administration du trésor public. Cette différence provient des causes suivantes, savoir :

D'une part, il est porté en recette dans le compte spécial précité, le semestre échéant le 1^{er} janvier 1856, d'un capital de 696,600 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. 0/0, ci fr. 8,707 50

D'autre part, il y est porté en dépense le montant d'un mandat émis en 1855, et dont l'acquittement n'a eu lieu que pendant l'année suivante, ci. 5 40

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 8,702 10

Voir les états de situation de ces fonds adressés à la Cour des comptes, à l'appui des demandes en régularisation liquidées le 25 juin 1856, sous les n° 50,265 et 50,266, du chef des intérêts alloués en compte courant pour l'année 1855.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 15.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.			OPÉRATIONS DE L'AN			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1852, 1853 et 1854, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1855 ou ultérieurement.	Total.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode.)	TOTAL (colonnes 5 à 7).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	116,654 12	55,679 11	152,315 23	350,858 50	49,905 88	22,562 22	405,216 69
Brabant	671,784 45	95,995 60	765,778 05	856,792 40	125,729 21	100,217 10	1,082,738 80
Flandre occidentale . . .	319,417 28	75,778 74	595,196 02	415,164 07	93,526 84	11,105 06	517,796 57
— orientale	228,479 24	45,599 76	271,879 0	459,740 84	41,251 20	12,456 46	495,428 59
Hainaut	47,525 95	50,842 95	107,566 90	528,876 68	"	5,534 11	554,210 79
Liège	575,392 84	58,599 54	411,992 18	345,094 65	"	5,998 55	347,695 18
Limbourg	69,783 17	12,357 63	82,120 80	150,541 57	"	51,559 44	161,880 81
Luxembourg	142,550 98	28,717 93	171,068 91	225,150 67	19,109 89	51,674 55	275,934 71
Namur	108,223 97	45,235 24	151,459 21	225,915 20	96,735 56	55,958 69	354,589 45
	2,077,589 08	451,584 50	2,509,174 28	5,490,554 54	426,528 47	252,626 58	4,169,489 59

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

NÉE 1855.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1856.						Observations.
DÉPENSE.		D'après les écritures de l'administration du trésor public. 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.					
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	P A Y E M E N T S effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 10.		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 12.	Recettes constatées en 1855, 1856 et 1857, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1856, ou ultérieurement.				
				VERSEMENTS régularisés. 13.	VERSEMENTS NON RÉGLÉS.			
					1854. 14.	1855. 15.	16.	
555,520 92	560,940 63	185,589 29	144,786 57	40,490 01	282 50	50 21		
1,848,516 83	1,087,312 78	761,204 05	665,372 74	95,551 31	200 "	100 "		
912,992 59	531,589 84	581,402 75	508,038 80	75,362 57	1 38	"		
765,307 59	466,500 52	298,807 27	256,069 04	42,738 23	"	"		
641,577 69	533,534 98	108,242 71	49,565 24	58,877 47	"	"		
759,685 36	690,251 07	69,434 29	33,826 72	55,607 57	"	"		
244,001 61	143,732 21	100,269 40	85,637 47	14,631 93	"	"		
445,003 62	208,101 08	256,902 54	198,456 72	58,408 52	"	57 50		
506,048 66	534,367 61	171,681 05	124,508 63	47,572 42	"	"		
0,678,665 87	4,565,150 52	2,513,535 35	1,865,861 93	447,019 83	483 88	167 71		

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION des PROVINCES. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855. 2.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.				
		RECETTES.				DÉPENSES. PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 7.
		PAR DES VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public.		TOTAL (colonnes 3 et 4).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 6.	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
3.	4.	5.	6.	7.		
Anvers	6,866 35	°	50,222 32	50,222 32	57,088 07	40,159 70
Brabant	17,704 70	12 50	69,760 76	69,773 26	87,477 96	67,151 53
Flandre occidentale	57,196 72	16 39	196,287 36	196,503 75	255,500 47	197,025 52
Flandre orientale	5,959 78	°	61,069 28	61,069 28	67,029 06	52,676 °
Hainaut	5,514 52	°	48,242 56	48,242 56	53,537 08	44,025 90
Liège	4,184 89	°	11,670 69	11,670 69	15,855 58	10,216 76
Limbourg	5,080 61	°	16,248 58	16,248 58	21,329 19	16,258 82
Luxembourg	18,451 05	°	47,551 88	47,551 88	65,782 95	37,794 25
Namur	1,644 12	°	12,925 46	12,925 46	14,569 58	12,039 44
	122,402 74	28 89	515,758 89	515,787 78	656,190 52	486,325 92

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1856.								Observations.	
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public. 8.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.								
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor public. 9.	RECETTES CONSTATÉES EN 1851, 1852, 1853, 1854 ET 1855, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1856, ou ultérieurement.	Versements RÉGULARISÉS. 10.	VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS.					
				1851. 11.	1852. 12.	1853. 13.	1854. 14.		1855. 15.
16.									
7,928 97	5,891 92	5,945 12	85 68	"	"	"	6 25		
20,546 45	6,455 56	12,079 47	"	"	"	"	1,853 60		
56,474 95	34,152 71	22,047 70	"	75 30	15 04	1 "	185 20		
14,555 06	5,861 05	7,847 92	110 24	157 19	41 01	121 50	254 17		
9,555 18	1,550 60	8,070 51	"	52 05	15 55	"	64 80		
5,658 82	5,085 98	2,554 84	"	"	"	"	"		
5,070 57	3,662 15	1,408 22	"	"	"	"	"		
27,988 68	25,986 27	5,922 41	"	"	"	"	80 "		
2,530 14	755 45	1,670 15	6 "	68 50	"	49 68	2 40		
149,864 60	85,155 54	63,546 12	201 92	555 04	69 58	172 18	2,406 42		

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE	OPÉRATIONS DE				
	EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 5 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos)	21,500 13	°	2,414 65	°	2,414 65	25,714 78
1855	°	°	65,595 54	°	65,595 54	65,595 54
	21,500 13	°	65,808 19	°	65,808 19	87,108 52

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1856.		
8.	9.	10.	11.	12.	
4,520 74	•	4,520 74	a) 19,194 04	a) Ce solde est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 6 mars 1857, n° 4279.	
14,785 95	45,608 88	60,592 85	5,000 71	b) Cet encaisse de fr. 22,194 75 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAvoir :	
19,304 69	45,608 88	64,915 57	b) 22,194 75	1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor fr. 4,621 22 2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, et 2,095 55	
				6,716 77	
				L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de . fr. 15,477 98	

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 5 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos).	12,296 08 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	12,296 08 $\frac{1}{2}$
1855.	"	"	55,466 15	"	55,466 15	35,466 15
	12,296 08 $\frac{1}{2}$	"	55,466 15	"	55,466 15	47,762 23 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1856.		
8.	9.	10.	11.	12.	
2,511 18	"	2,511 18	a) 9,784 90 $\frac{1}{2}$		a) Ce résultat est d'accord avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 15 janvier 1856, n° 4028.
7,154 80	28,145 27	55,278 07	188 08		b) Cet encaisse de 9,972 98 $\frac{1}{2}$ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, Savoir :
9,645 98	28,145 27	57,789 25	b) 9,972 98 $\frac{1}{2}$		1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci 642 45 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci 1,052 25 1,694 70
					L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de . fr. 8,278 28 $\frac{1}{2}$

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos)	17,798 22	"	5 "	"	5 "	17,805 22
1855	"	"	82,640 56	5 95	82,644 51	82,644 51
	17,798 22	"	82,645 56	5 95	82,649 51	100,447 73

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	20	1 ^{er} janvier 1856.	
8.	9.	10.	11.	12.	
6,844 67	"	6,844 67	a) 10,358 55	a) Ce résultat, ci fr. 10,938 33 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 12 août 1856, n° 4153, ci 10,572 49	
16,999 76	59,155 72	76,155 48	6,491 05	présente une différence en plus de fr. 386 06 Mais comme le montant des annulations de dépenses opérées sur l'exercice 1854, n'ont été portées en recette dans la comptabilité spéciale de la caisse, qu'à l'exercice 1855. 491 17	
25,844 45	59,155 72	82,998 15	b) 17,449 58	il y a, en définitive, une différence en moins de fr. 103 11 Cette différence, qui a été également constatée par le Département de l'Intérieur, sera ultérieurement portée en recette extraordinaire dans la comptabilité spéciale de la caisse. b) Cet encaisse de fr. 17,449 58 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci fr. 4,471 88 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci 2,821 44 7,293 02 L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de . fr. 10,156 56	

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1835.	OPÉRATIONS DE					
		RECETTE.					
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistre- ment, etc.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 7).
		3.	4.	ANCIEN MODE. 5.	NOUVEAU MODE. 6.	7.	8.
1854 (exercice clos)	86,154 27 $\frac{1}{2}$	2,831 37	5,018 32	"	3,185 95	"	11,035 64
1835	"	256,031 26	51,708 60	"	167,748 49	"	475,488 35
	86,154 27 $\frac{1}{2}$	258,862 63	56,726 92	"	170,932 44	"	486,521 99

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

L'ANNÉE 1855.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				au 1 ^{er} janvier 1856.		
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou commencement de l'année. 9.	Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 10.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	Excédant DE RECETTE. 13.	Excédant DE DÉPENSE. 14.	
97,187 01 $\frac{1}{2}$	98,620 56	.	98,620 56	.	a) 1,452 44 $\frac{1}{2}$	c) L'excédant de dépense, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 8 août 1856, n° 4152, s'élève à fr. 1,452 45 c. b) Cet encaisse de . . . fr. 71,555 01 $\frac{1}{2}$ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, Savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . fr. 55,140 78 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci . . . 50,304 27 105,645 05 La situation de la caisse, à la date du 1 ^{er} janvier 1856, accuse ainsi un excédant de dépense de . . . fr. 55,090 03 $\frac{1}{2}$
475,488 55	312,225 04	90,277 85	402,500 80	72,987 46	.	
572,676 26 $\frac{1}{2}$	410,845 40	90,277 85	501,121 25	72,987 46	1,452 44 $\frac{1}{2}$	

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
		1.	2.			
1855 et années antérieurs . .	54,684 10 $\frac{1}{2}$	"	227,883 73	"	227,885 73	282,567 92 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE	Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	11. 1 ^{er} janvier 1856.	
112,595 91	118,116 49	230,710 40	(a) 51,857 52½	
				(a) Cet encaisse de . . . fr. 51,857 52½ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'obtient par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de l'in- stitution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retran- cher, Savoir. 1 ^o Le montant des pièces de dépenses ac- quittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . fr. 23,124 13 2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dé- penses ordonnancées, ci . . . 15,808 09 38,932 22 L'avoir net disponible, au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de . . . fr. 12,925 30½ Dans le décompte spécial rendu pour l'exercice 1855, cet avoir est porté à . . . 80,854 85 Par conséquent, une différence en plus de . . . fr. 67,929 52½ D'après les explications fournies par le Département des Travaux publics, cette différence provient des causes suivantes : D'une part, le compte spécial constate en plus à la charge du trésor : 1 ^o Le montant des dépenses ordonnancées dont le paiement n'était pas justifié ou n'avait pas encore eu lieu. . . (1) fr. 39,746 62 2 ^o Les intérêts de novembre et décembre 1855 d'un ca- pital de 197,250 francs, à 4 ½ p. 0/0, soit les deux premiers mois du semestre à échoir le 1 ^{er} mai 1856, ci . . . 1,479 37½ 3 ^o Le semestre d'intérêts à échoir le 1 ^{er} janvier 1856, d'un capital de 2,249,400 francs, à 2 ½ p. 0/0, ci . . . 28,117 50 Fr. 69,345 49½ D'autre part, il porte en moins : 1 ^o Un versement fait chez l'agent du caissier de l'État, à Furnes, le 23 juillet 1851, n° 513. fr. 1 » 2 ^o Divers versements opérés en 1853 et 1855. 1,265 27 Fr. 1,266 27 3 ^o Le montant de retenues faites sur pen- sions, en vertu de l'art. 5 de la loi du 17 février 1849, ainsi que de dépenses annulées . . . 147 70 1,413 97 Différence pareille. . . fr. 67,929 52½ (1) On remarquera que ce chiffre excède de fr. 814 60 c. celui qui est indiqué plus haut du chef des pièces acquittées en portefeuille et des restants disponibles chez les agents du trésor. Cette différence ne peut être imputée qu'à cette seule cause, que le Dépar- tement des Travaux publics a cru considéré comme non payées, au 31 décembre 1855, les dépenses constatées pendant cette année, mais dont les pièces justificatives ne lui seront parvenues qu'en 1856.

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (Exercice clos) . . .	50,757 48		144 75	"	144 75	50,882 21
1855	"	"	120,504 04	25 "	120,527 04	120,527 04
	50,757 48	"	120,648 77	23 "	120,671 77	151,400 25

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1856.	Observations.
DÉPENSE.				
Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	11.	12.
12,934 79	"	12,934 79	a) 17,947 42	a) Ce résultat est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 21 août 1855, n° 5907.
35,856 36	65,752 28	101,408 64	19,118 40	b) Cet encaisse de fr. 37,065 82 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, savoir :
48,591 15	65,752 28	114,343 43	b) 37,065 82	1° Le montant des pièces de dépenses acquittées conservées en portefeuille chez les agents du trésor fr. 9,499 35 2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnées, ci 2,112 74
				18,612 09
			L'avoir disponible au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de . fr. 18,453 73	

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses de

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. T.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854. (Exercice clos)	8,580 92	"	"	"	"	8,580 92
1855	"	"	30,865 65	"	30,865 65	30,865 65
	8,580 92	"	30,865 65	"	30,865 65	59,446 57

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1856.	Observations.
DÉPENSE.				
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	11.	12.
1,876 »	»	1,876 »	a) 6,704 92	a) Ce résultat, ci fr. 6,704 92 comparé avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 21 septembre 1855, n° 3,950, ci . 6,696 » présente une différence en plus de fr. 8 92
9,119 71	16,838 59	25,958 10	4,907 55	Cette différence, qui a été constatée également par le Département de l'Intérieur, sera ultérieurement l'objet d'une augmentation de recette dans la comptabilité spéciale de la caisse.
10,995 71	16,838 59	27,834 10	b) 11,612 47	b) Cet encaisse de fr. 11,612 47 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de la caisse, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, Savoir : 1 ^o Le montant des pièces de dépenses acquit- tées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor fr. 1,251 » 2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci fr. 1,453 » 2,664 » L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de . fr. 8,948 47

Développement des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853, d'après les écritures de l'administration du TRÉSOR PUBLIC.	OPÉRATIONS DE		
		RECETTE.		
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virement dans les écritures de l'administration du trésor public.	TOTAL. (Colonnes 3 et 4.)
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	80,542 58	11,689 30	»	11,689 30
— de Brabant	158,114 75	22,884 »	»	22,884 »
— de la Flandre occidentale	90,595 43	15,250 58	»	15,250 58
— — orientale	77,341 46	11,367 20	»	11,367 20
— de Hainaut	155,118 04	22,502 55	»	22,502 55
— de Liège	117,019 61	17,981 27	45 »	18,026 27
— de Limbourg	49,832 25	7,276 21	»	7,276 21
— de Luxembourg	96,152 44	15,221 96	»	15,221 96
— de Namur	69,485 76	17,625 09	»	17,625 09
	875,999 »	159,798 16	45 »	159,845 16

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital nominal de 925,500 francs de la Dette publique à 4 1/2 p. %, conformément du 10 décembre 1852

RESTE NET en caisse

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

L'ANNÉE 1855.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1856.					Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	DÉPENSE.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor public.	DIFFÉRENCES entre les résultats présentés dans les colonnes 8 et 9.			
	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.			EN PLUS.	EN MOINS.		
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	
92,251 68	1,751 15	90,500 55	90,500 55	"	"	Cette différence résulte d'erreurs d'imputation commises dans les écritures de l'agent du trésor à Bruges, et dont la rectification a eu lieu en 1856.	
160,998 75	8,094 99	152,903 76	152,903 76	"	"		
105,644 01	10,642 87	95,001 14	95,065 82	62 68	"		
88,708 66	5,794 42	82,914 24	82,914 24	"	"		
177,621 49	17,531 16	160,290 55	160,290 55	"	"		
155,045 88	11,769 76	125,276 12	125,276 12	"	"		
57,108 44	5,591 56	55,516 88	55,516 88	"	"		
111,574 40	9,758 65	101,615 75	101,615 75	"	"		
87,108 85	17,561 60	69,547 25	69,547 25	"	"		
1,015,842 16	86,276 14	927,566 02	927,628 70	62 68	"		
aux dispositions de l'arrêté royal		908,476 64					
au 1 ^{er} janvier 1856		19,089 58					

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos).	12,299 00	"	14,257 21	"	14,257 21	26,556 50
1855	"	"	44,871 55	79 10	44,950 65	44,950 65
	12,299 00	"	59,128 76	79 10	59,207 86	71,506 95

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE au 1 ^{er} janvier 1856.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
					15.
2,471 74	"	2,471 74	a) 24,084 56	"	a) Ce résultat ci fr. 24,084 56 comparé au reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 12 septembre 1856, n° 103,264, ci . 25,992 05 présente une différence en plus, de . fr. 92 51
8,217 55	45,869 74	54,087 29	"	9,156 64	qui provient de ce que le montant des annulations opérées sur les dépenses de l'exercice 1854, a été porté en recette à l'exercice 1855, dans la comptabilité spéciale de la caisse.
			24,084 56	9,156 64	b) Cet encaisse de fr. 14,947 92 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, Savoir :
10,689 29	45,869 74	56,559 05	b) 14,947 92		1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . fr. 1,645 72 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . 1,261 35 2,905 25
					L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1856, est ainsi de fr. 12,042 67

*Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses
et enseignant des établissements d'instruc*

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 5.	TOTAL (colonnes 3 à 5). 6.	
		ANCIEN MODE. 3.	NOUVEAU MODE. 4.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos).	14,022 51	°	15,909 24	°	15,909 24	29,951 75
1855.	°	°	68,655 51	3,839 25	72,494 74	72,494 74
	14,022 51	°	84,564 75	3,839 25	88,405 98	102,426 49

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif
tion moyenne dirigés par l'État.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1856.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
150 58	"	150 58	a) 29,801 57	"	a) Ce résultat, ci fr. 29,801 57 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 5 septembre 1856, n° 4171, ci 29,700 26 présente une différence en plus de. . . fr. 101 11 qui provient de ce que le montant d'une annulation de pareille somme sur les dépenses de l'exercice 1854, n'a été portée en recette dans la comptabilité de la caisse, qu'à l'exercice 1855.
4,585 87	77,659 01	82,024 88	"	9,550 14	
			29,801 57	9,550 14	b) Cet encaisse de fr. 20,271 25 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'in- stitution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, Savaïr :
4,516 25	77,659 01	82,155 26	b) 20,271 25		1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, con- servées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. fr. 161 60 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dé- penses ordonnancées, ci . . . 1,273 87 L'avoir disponible au 1 ^{er} janvier 1856 est ainsi de fr. 18,833 76

Développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	CONSTATÉ pendant l'année 1855.
"	"	"	Dépôts divers faits au trésor, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations 5 p. % soumises à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	2,656 90	"
Termonde.	1855. 6 juillet . .	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions. . .	2 "	"
Bruxelles.	1854. 11 décembre .	9568	Retenues de 1 p. % au profit du trésor, sur les remises du sieur Ysengrin, pendant le mois de novembre 1854.	1 75	"
Louvain.	— 5 —	2156	Versement fait par Léopold Van Cutsem, à Blanden, pour être déchargé de toute responsabilité ultérieure à l'égard de son remplaçant Vital Clinckxpon.	517 46	"
Verviers.	— 8 —	2451	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane. .	94 95	"
Anvers.	1855. 6 mars . .	564	Versement fait par le 5 ^e régiment de ligne, pour retenue sur le traitement du directeur de la boulangerie militaire de Tournay.	"	6 96
Id.	— 21 —	682	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	25 "
Id.	— 29 août . .	2466	Abonnement contracté par la province d'Anvers, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855 (1 ^{er} semestre).	"	5,800 "
Id.	— 15 décembre.	3700	Montant de trois coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	7 50
Malines.	— 1 septembre.	894	Reliquat dû à la province d'Anvers sur la 4 ^e partie du prix de réadjudication de la chaussée de Leest à Battel.	"	141 "
Bruxelles.	— 8 janvier .	88	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor, appartenant à divers corps de l'armée.	"	2,640 "
Id.	— 8 —	87	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	126 "
Id.	— 8 —	86	Id. de deux coupons 5 p. % de 1840, id. . . .	"	50 40
Id.	— 5 février . .	869	Id. de divers coupons id. id. . . .	"	151 20
Id.	— 5 —	870	Id. de deux coupons id. id. . . .	"	50 40
Id.	— 6 —	890	Id. de trois coupons id. de 1848, id. . . .	"	15 "
Id.	— 6 —	891	Id. id. id. id. . . .	"	2 50
Id.	— 5 mars . .	1556	Versement fait par le receveur communal de Hal, pour remboursement de frais d'entretien d'un indigent à l'école de réforme de Ruysselede.	"	22 80
Id.	— 2 —	1510	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	25 "
Id.	— 2 —	1509	Id. id. 5 p. % de 1848, id. . . .	"	5 "
Id.	— 22 —	1876	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor, appartenant à divers corps de l'armée.	"	2,640 "
Id.	— 5 avril . .	2555	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "
Id.	— 28 —	3090	Versement fait par le receveur communal de Wambeke, pour remboursement de frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	"	50 40
A REPORTER. fr.				3,053 06	9,744 16

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1856.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.		
1855. Diverses . .	"	574 20	2,062 70	Les coupons ayant été produits à concurrence de la somme remboursée.
"	"	"	2 "	
"	"	1 75	"	Transféré au profit du trésor, par un virement dans les écritures centrales de l'administration du trésor public.
"	"	"	517 46	
— 11 janvier . .	25	94 95	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement des produits de cette nature.
— 5 avril . .	122	6 96	"	Cette somme formait double emploi avec celle versée à Tournay, le 6 mars 1855, pour le même objet.
"	"	"	25 "	
— 17 septembre.	565 à 569	5,800 "	"	Pour être renseigné par le receveur de l'enregistrement à Anvers, chargé des recettes de cette nature, en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens.
"	"	"	7 50	
"	"	"	141 "	
— 9 janvier . .	18 à 25	2,640 "	"	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 20 —	40	126 "	"	Les coupons ayant été produits.
— 20 —	40	25 20	25 20	Un coupon ayant été produit.
— 30 mai . .	228	151 20	"	Les coupons ayant été produits.
— 5 juin . .	254	25 20	"	Id. id.
— 15 décembre.	579	25 20	"	
— 24 février. .	71	5 "	10 "	Un coupon ayant été produit.
"	"	"	2 50	
— 19 juin . .	258	22 80	"	Pour être versé chez le receveur de l'enregistrement, chargé de la perception des produits de cette nature.
"	"	"	25 "	
"	"	"	5 "	
— 22 mars . .	101 à 108	2,640 "	"	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
"	"	"	5 "	
— 15 juin . .	253	30 40	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, chargé du recouvrement des produits de cette nature.
		10,168 86	2,028 36	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER le 1 ^{er} janvier 1853.	CONSTATÉ pendant l'année 1853.
			REPORT. fr.	5,053 06.	9,744 16
Bruxelles.	1855. 5 mai . .	3201	Versement fait par M. Claret, trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la Dette publique, pour être affectées à des charges de mariage.	"	41,170 57 $\frac{1}{2}$
Id.	— 4 juillet . .	4078	Montant de quatre coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	10 "
Id.	— 4 —	4977	Id. de deux coupons 5 p. % de 1848, id. . . .	"	10 "
Id.	— 4 —	4976	Id. de trois coupons id. id. . . .	"	75 "
Id.	— 12 —	5148	Id. d'un coupon id. id. . . .	"	5 "
Id.	— 2 août . .	5856	Id. de trois coupons id. id. . . .	"	7 50
Id.	— 1 septembre.	6680	Id. id. id. id. . . .	"	7 50
Id.	— 6 novembre.	8548	Versement fait par M. Claret, trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la Dette publique, pour être affectées à des charges de mariage.	"	41,485 87 $\frac{1}{2}$
Id.	— 13 décembre.	9501	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor, appartenant à divers corps de l'armée.	"	645,760 "
Louvain.	— 28 mars . .	478	Versement fait par le receveur communal de Neerwinden, à titre de remboursement aux hospices de Bruxelles, de secours accordés à un indigent.	"	2 50
Id.	— 26 avril . .	664	Versement fait par le receveur communal d'Huldenberg, pour remboursement de frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	"	125 60
Id.	— 25 août . .	1400	Versement fait par M. Houyet, receveur des accises à Bruxelles, pour abonnement au <i>Recueil administratif</i> .	"	224 "
Nivelles.	— 19 janvier . .	19	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	5 "
Id.	— 29 —	43	Versement fait au nom du receveur de l'enregistrement à Gheel, pour remboursement de dépenses communales.	"	98 86
Id.	— 7 février . .	57	Id. id. id. id. . . .	"	121 44
Id.	— 19 octobre . .	595	Id. id. id. id. . . .	"	253 40
Id.	— 6 février . .	56	Id. id. id. id. . . .	"	158 54
Id.	— 1 août . .	456	Versement fait par le receveur communal de Nivelles, en remboursement des frais d'entretien d'un indigent à l'école de réforme de Beernem.	"	40 40
Bruges.	— 8 février . .	297	Versement fait par le receveur des douanes à Ostende, pour droit de passage aux écluses.	"	73 39
Id.	— 5 mars . .	488	Id. id. id. id. . . .	"	40 85
Id.	— 6 avril . .	735	Id. id. id. id. . . .	"	227 61
Id.	— 6 —	734	Id. id. id. pour droit de pont.	"	5 36
Id.	— 5 mai . .	964	Id. id. id. pour droit de passage aux écluses.	"	228 70
			A REPORTER. fr.	5,053 06	737,877 04

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1856.	
		10,168 86	2,628 30	
1855. 9 mai. . .	170 à 206	41,170 37 $\frac{1}{2}$	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 4 août . . .	517	2 50	7 50	Un coupon ayant été produit.
"	"	"	10 "	
"	"	"	75 "	
"	"	"	5 "	
"	"	"	7 50	
"	"	"	7 50	
— 9 novembre.	486 à 524	41,485 87 $\frac{1}{2}$	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 13 décembre.	554 à 575	643,760 "	"	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 11 juillet . .	274	2 50	"	Ce versement, qui avait été fait sur les produits de l'administration du trésor public, a été opéré une seconde fois le 16 juin suivant, au nom d'un receveur des contributions directes à Bruxelles, pour faciliter le remboursement de la créance qu'il avait pour objet.
— 21 mai. . .	220	125 60	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement chargé de recouvrer les produits de l'école de réforme de Ruysselede.
— 25 octobre .	462	224 "	"	Fonds particulier dont le versement avait été fait par erreur dans la caisse de l'État.
— 25 mai. . .	222	5 "	"	Le coupon ayant été produit.
— 2 octobre .	576	98 86	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, qui a opéré l'échange du récépissé contre du numéraire.
— 15 mars . .	95	121 44	"	Id. id. id.
— 6 novembre.	477	255 40	"	Id. id. id.
— 5 avril . .	125	158 54	"	Afin d'être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement qui a opéré l'échange du récépissé contre du numéraire.
— 19 septembre.	372	40 40	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement chargé du recouvrement de ce produit.
— 17 septembre.	370	1,253 53	"	Pour mettre l'administration de la marine, chargée du recouvrement des produits de l'espèce, à même de les renseigner dans sa comptabilité.
		758,868 88	2,740 86	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.						
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT		
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	CONSTATÉ pendant l'année 1855.	
			REPORT. fr.	5,053 06	757,877 04	
Bruges.	1855. 2 juin. . . .	1263	Versement fait par le receveur des douanes à Ostende, pour droit de passage aux écluses.	"	546 67	
Id.	— 5 juillet. . . .	1568	Id. id. id. id. . . .	"	506 30	
Id.	— 5 —	1569	Id. id. id. pour droit de pont.	"	26 67	
Id.	— 28 —	1841	Id. id. id. pour droit de feu.	"	848 70	
Id.	— 9 août	1916	Id. id. id. pour droit de pas- sage aux écluses.	"	225 98	
Id.	— 25 —	2065	Id. id. id. pour droit de pont.	"	48	
Id.	— 25 —	2065	Abonnement contracté par la province de la Flandre occiden- tale, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'an- née 1855.	"	3,966 66	
Id.	— 23 novembre.	2919	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit du trésor.	"	150 20	
Courtrai.	— 23 avril . . .	644	Versement fait par le receveur communal d'Anseghem, en remboursement des frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	"	955 20	
Id.	— 19 mai. . . .	791	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décem- bre 1852.	"	2 50	
Ypres.	1848. 31 juillet . .	2720	Versement fait au nom du sieur Bourgois, receveur des con- tributions directes à Menin.	"	529 46	
Id.	1855. 12 juillet . .	682	Versement fait par le sieur Vulcke-Huge, fondeur mécanicien à Ypres, pour se conformer à l'art. 17, § 2 de la loi du 24 mai 1854, sur les brevets d'invention.	"	10 "	
Id.	— 16 —	696	Id. par le sieur Vanlerberghe, docteur en droit à Bruxelles, pour id. id. id. . . .	"	10 "	
Id.	— 19 novembre.	1131	Id. par le sieur Courouble, apprêteur de lin à Wervicq, pour id. id. id. . . .	"	10 "	
Gand.	— 11 janvier . . .	60	Versement fait par le 1 ^{er} régiment des cuirassiers, pour le temps de service non expiré des armes mises hors d'usage, pendant l'année 1854.	"	25 20	
Id.	— 9 avril	1052	Versement fait en obtention d'un brevet d'invention, demandé par procuration au nom de L. Didier, fabricant à Laferté (France).	"	10 "	
Mons.	— 6 janvier	55	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} dé- cembre 1852.	"	5 "	
Id.	— 27 août	3473	Première moitié de l'abonnement contracté par la province de Hainaut, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	"	1,666 66	
Tournay.	— 30 janvier . . .	207	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "	
Charleroy.	— 9 août	2511	Versement fait par le receveur communal de Châtelet, pour remboursement de dépenses communales.	"	126 70	
Liège.	— 7 février	566	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	2 50	
A REPORTER. fr.				3,053 06	746,882 92	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1856.	
.....		758.868 88	2,740 86	
— 20 octobre . .	457	848 70	"	Pour mettre l'administration de la marine, chargée du recouvrement des produits de l'espec, à même de les renseigner dans sa comptabilité.
— 17 septembre.	570	224 46	"	Id. id. id.
— 17 —	565 à 569	3,066 06	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, etc., à Bruges, chargé des recettes de cette nature.
— 28 décembre.	589	150 20	"	Pour être mis à la disposition du receveur des contributions directes, etc., chargé des recettes de cette nature.
— 6 juin. . . .	233	953 20	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, chargé du recouvrement de ce produit.
"	"	"	2 50	
— 16 janvier . .	27	329 40	" 06	Attendu qu'il a été constaté que le comptable n'avait pas fait dépense dans sa comptabilité de ce versement, bien qu'il se fût chargé en recette du recouvrement des produits qui en faisaient l'objet.
"	"	"	10 "	
"	"	"	10 "	
"	"	"	10 "	
— 10 mars . . .	92	25 20	"	Attendu qu'il a été constaté que le 1 ^{er} régiment de cuirassiers n'avait aucun versement de l'espec à effectuer.
"	"	"	10 "	
"	"	"	5 "	
— 17 septembre.	363 à 369	1,666 68	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé des recettes de cette nature.
"	"	"	5 "	
— 27 novembre.	557	126 70	"	Le récépissé ayant été délivré sur les produits de l'administration du trésor public, il a fallu faire un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, pour que le receveur de cette dernière administration qui en avait opéré le remboursement, pût en faire usage dans sa comptabilité.
"	"	"	2 50	
.....		747,140 06	2,795 92	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	CONSTATÉ pendant l'année 1855.
			REPORT. fr.	5,053 06	746,882 92
Liège.	1855, 11 septembre.	2829	Abonnement contracté par la province de Liège, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	"	2,590 "
Id.	— 15 —	2869	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	10 "
Id.	— — —	2870	Id. id. id. id. . . .	"	10 "
Id.	— 28 décembre.	4018	Id. id. id. id. . . .	"	5 "
Huy.	— 29 juin . . .	503	Id. de trois coupons id. id. . . .	"	7 50
Id.	— 14 juillet . .	553	Id. de huit coupons id. id. . . .	"	67 90
Hasselt.	— 15 janvier. .	81	Id. de quatre coupons id. id. . . .	"	15 "
Id.	— 18 août. . .	1417	Abonnement contracté par la province de Limbourg, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	"	1,866 67
Id.	— 4 octobre . .	1667	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "
Arlon.	— 26 mars . . .	255	Id. d'un coupon id. id. . . .	"	2 50
Id.	— 31 août. . .	742	Première moitié de l'abonnement payé à l'État, par la province de Luxembourg, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	"	5,642 85
Id.	— 25 octobre . .	856	Versement fait par le receveur de l'enregistrement à St-Hubert, à titre de fonds provincial.	"	57 50
Namur.	— 16 février. .	556	Versement fait par le receveur communal de Tavier, en remboursement des frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	"	144 80
Id.	— 28 août. . .	2051	Première moitié de l'abonnement payé à l'État, par la province de Namur, pour le service des ponts et chaussées pendant l'année 1855.	"	4,583 34
Dinant.	— 17 septembre.	818	Versement fait par le receveur communal de Vonèche, en remboursement aux hospices de Liège, des frais d'entretien d'un indigent.	"	35 56
Philippeville	— 12 avril. . .	246	Versement fait par le receveur de la douane à Petit-Doische, pour le compte de la masse d'habillement de la douane.	"	56 90
				5,053 06	759,941 24
				762,994 50	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1856.	
		747,140 06	2,795 92	
1855. 17 septembre.	365 à 369	2,590 »	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé de ce recouvrement.
—	»	»	10 »	
—	»	»	10 »	
—	»	»	5 »	
— 7 septembre.	344	7 50	»	Les coupons ayant été produits.
—	»	»	67 90	
—	»	»	15 »	
— 17 septembre.	365 à 369	1,866 67	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé de ce recouvrement.
—	»	»	5 »	
—	»	»	2 50	
— 17 septembre.	365 à 369	3,642 85	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé des recettes de cette nature.
— 25 novembre.	535	37 50	»	Pour opérer un nouveau versement réduit à la somme de fr. 35 50 c ^{ts} , qui devait réellement être versée.
— 24 mai	225	144 80	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, chargé du recouvrement des recettes de l'espèce.
— 17 septembre.	365 à 369	4,583 34	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé de ce recouvrement.
— 16 novembre.	531	35 30	»	Pour être mis à la disposition du receveur des contributions à Liège, qui a opéré l'échange du récépissé contre du numéraire.
— 25 mai	225	30 90	»	Cette somme, ayant été versée par erreur sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur qui a effectué le versement.
		760,082 98	2,911 32	
		762,994 30		

TABLEAU LITT. H.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		RECETTE.			
	AU 1 ^{er} JANVIER 1855.					
	DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations, en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . .	"	15,045 10	111,950 04	"	"	
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	"	17,512 25	14,794 06	"	"	
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	"	58 31	28,835 62	"	"	
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	"	5,046,255 16	5,551,492 53	"	"	
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	61,532 96	151,581 19	"	"	
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	"	159,165 14	401,880 17	"	"	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	1,043,141 75	"	968,556 49	"	
Amendes et frais de justice en matière forestière.	"	9,840 85	"	22,171 26	"	
Consignations de toute nature.	"	4,658,806 78	"	1,989,258 60	"	
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	"	60,050 16	"	"	299,507 15	
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	25,615 20	"	"	"	5,044,488 50	
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	"	517 25	"	"	4,955 10	
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	"	70,569 02	"	"	5,202,505 01	
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers	"	"	"	"	855 58	
	25,615 20	9,102,772 71				
	9,079,157 51		4,040,315 61	2,979,746 35	8,551,979 12	

(1) Ce solde se compose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs.	fr.	5,073,837 »
Id. id. pour la voirie vicinale		9,687 80
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes		57,905 61

SOMME ÉGALE. fr. 5,141,428 41

(2) A voir l'état de situation transmis à la Cour des comptes le 26 septembre 1856, 1^{re} direction, n° 871/20,911, d'après lequel il a été fait recette en 1856, Savoir :

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1856.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.						SOLDE	
DÉPENSE.						AU 1 ^{er} JANVIER 1856.	
TOTAL (colonnes 4 à 6).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Total DE LA DÉPENSE.	DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
111,950 04	126,975 14	115,259 50	"	"	115,259 50	"	13,715 64
14,794 06	52,106 51	15,406 26	"	"	15,406 26	"	16,700 05
28,835 62	28,895 95	28,877 55	"	"	28,877 55	"	16 60
5,551,492 55	6,577,747 60	5,256,519 28	"	"	5,256,519 28	"	5,141,428 41
151,581 10	212,914 15	105,273 65	"	"	105,273 65	"	(1) 107,640 50
401,880 17	541,045 51	402,710 53	"	"	402,710 53	"	138,552 78
968,556 49	2,011,478 24	"	980,506 60	"	980,506 60	"	1,050,971 64
22,171 26	52,012 11	"	22,368 96	"	22,368 96	"	9,643 15
1,989,258 60	6,628,045 58	"	1,881,967 28	"	1,881,967 28	"	4,746,078 10
290,507 15	560,257 20	"	"	280,196 50	280,196 50	"	80,040 79
5,044,488 50	5,020,875 10	"	"	5,094,019 25	5,094,019 25	(2) 75,146 15	"
4,955 10	5,272 55	"	"	4,279 62	4,279 62	"	992 71
3,202,595 01	5,272,764 05	"	"	3,184,761 74	3,184,761 74	"	88,002 29
855 58	855 58	"	"	629 74	629 74	"	(3) 203 84
						75,146 15	9,573,766 50
15,572,059 08	24,651,196 59	3,901,846 55	2,984,842 84	8,565,886 85	15,550,576 22	9,300,620 57	

1^o Du restant dû par les sociétés du chef de déboursés en 1855 fr. 50,514 06
2^o Id. id. pour remboursements de la même année 22,628 24

ENSEMBLE. fr. 73,942 30

En y ajoutant le solde en caisse sur le prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents
du service des postes, pour le compte de tiers, ci 203 84

On trouve une somme égale au solde débiteur constaté du chef des encaissements et paiements, etc., sauf une diffé-
rence de 1 centime, qui sera transportée en recette au profit du trésor fr. 73,146 14

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janvier 1855.	RECETTE.		
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	
			ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.
1.	2.	3.	4.	5.
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le rem- boursement des consignations.	"	1,052,500 "	"	"
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des rem- boursements aux offices des postes étrangers	"	"	"	118,258 94
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	5,555 95	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	"	"	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1843, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	4,701,175 52	"	"	4,704,685 52
Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de retrait des pièces de 25 cen- times, démonétisées par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	206,216 25	"	"	206,216 25
Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine.	12,000 "	"	"	12,000 "
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements.	15,790,500 55	"	"	4,155 85
<i>Créances à charge des comptables.</i>				
Anciens agents des domaines. Exercice 1850.	75,578 35	"	"	"
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enle- vés chez son agent, à Turnhout, en 1851.	161,958 50	"	"	"
Déficit constatés dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces.	6,504 66	"	"	"
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exer- cice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.	120,422 54	"	"	"
	21,086,511 90	1,052,500 "	"	5,045,202 54

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1856.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.							SOLDES	
							au 1 ^{er} janvier 1856.	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 6.	Total DE LA RECETTE (colonnes 5 à 7). 7.	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 10.	TOTAL (colonnes 9 à 11). 11.	Total, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année. 12.	DÉBITEURS. 13.	CRÉDITEURS. 14.
		Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 8.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 9.					
"	1,052,500 "	"	"	1,052,500 "	1,052,500 "	1,052,500 "	"	"
"	118,258 94	"	"	118,258 94	118,258 94	118,258 94	"	"
7,164,587 25 $\frac{1}{2}$	7,164,587 25 $\frac{1}{2}$	"	"	7,118,690 59	7,118,690 59	7,122,246 54	"	42,540 91 $\frac{1}{2}$
675,486 20	675,486 20	"	675,486 20	"	675,486 20	675,486 20	"	"
"	4,704,685 32	"	1,152 "	2,556 "	5,508 "	4,704,685 32	"	"
"	206,216 25	"	"	"	"	206,216 25	"	"
"	12,000 "	"	"	"	"	12,000 "	"	"
52 76	4,206 59	"	"	254,153 85	254,153 85	16,044,454 16	16,040,247 57	"
"	"	"	"	"	"	75,578 55	75,578 55	"
"	"	"	"	"	"	161,958 50	161,958 50	"
"	"	"	"	"	"	6,504 66	6,504 66	"
"	"	"	"	"	"	120,422 54	120,422 54	"
7,838,126 21 $\frac{1}{2}$	13,035,918 55 $\frac{1}{2}$	"	674,638 20	8,545,959 16	9,220,577 56	50,507,089 26	16,415,511 62	42,540 91 $\frac{1}{2}$
							16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	

Suite de l'état des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES AU 1 ^{er} JANVIER 1856.	
	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
<i>Avances pour le trésor public.</i>		
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	•	42,540 91 $\frac{1}{2}$
<i>Créances à charge des fonds et valeurs déposés au trésor.</i>		
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements.	16,040,247 57	•
<i>Créances à charge des comptables.</i>		
Anciens agents des domaines. Exercice 1830.	75,378 55	•
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1831	161,958 50	•
Déficit constatés dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces	6,504 06	•
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1830, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.	129,422 54	•
	16,415,511 62	42,540 91 $\frac{1}{2}$
	16,371,170 70 $\frac{1}{2}$	

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

du trésor et ses créanciers à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1856.

OBSERVATIONS.

Les emprunts à 5 p. % autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant respectivement été convertis en une dette à 4 1/2 p. % en vertu des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 3 p. % de 1838 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. D'après ces conditions, ces MM. sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et les fonds nécessaires à cette fin doivent leur être envoyés quinze jours avant l'échéance; toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives, lesquels ne sont payables qu'en Belgique.

Indépendamment de ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle se charge, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent état, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés directement par le gouvernement, ou des dettes provenant de conversion, qui lui sont présentés en vertu de la faculté qu'ont les détenteurs des titres, d'en réclamer le paiement à Paris; des fonds lui sont également remis pour faire face à ces éventualités.

Ordinairement le compte de cette maison constate à la fin de l'année un eucaisse plus ou moins important du chef des fonds non encore employés; ce n'est donc qu'exceptionnellement qu'elle se trouve créancière de la somme de fr. 42,340 91 1/2 c^{ts} indiquée ci-contre, circonstance qui provient du retard qu'elle a apporté dans ses avis de paiements.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations employés à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse rendu pour l'année 1855.

Une ordonnance imputée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1836, a été soumise à la Cour de comptes, le 21 février 1857, pour la liquidation de cette créance.

Cette ordonnance remplace celle qui avait précédemment été adressée à ce collège, et qu'il a renvoyée au Département des finances pour rectification.

Cette somme a été versée dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 27 mai 1836, sous le n° 4004, en exécution de l'arrêt de la Cour des comptes du 25 mai 1835, qui a condamné la Société générale à la restitution des fonds enlevés, arrêt qui a été confirmé par la Cour de cassation le 2 mai 1836.

Le montant de ce déficit a été versé dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 7 mai 1856, sous le n° 8341, en exécution de l'arrêt de la Cour des comptes du 18 janvier de la même année, qui a déclaré l'agent du trésor en ladite ville responsable des faits qui ont occasionné le déficit.

Un crédit supplémentaire au Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1836, a été demandé pour la liquidation de ce déficit, par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 2 mars 1857.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,

DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1855	fr.	3,555 95
Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 5 p. %, contracté en 1858,		
SAVOIR :		
Semestre au 1 ^{er} février 1855	fr.	212,090 »
— au 1 ^{er} août —		212,885 »
		424,975 »
Revirement du montant des coupons d'intérêts acquittés en Belgique par le caissier de l'État,		
SAVOIR :		
Emprunt à 5 p. %, contracté en 1858		671,445 »
— à 5 p. % — en 1840		1,915 20
— à 5 p. % — en 1842		126 »
		673,486 20
Revirement pour constater en recette, au profit du trésor, le montant des coupons d'intérêts des emprunts précités, dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés		2,547 65
Remises de fonds par le caissier de l'État		6,000,000 »
Remises de divers effets payables à Paris		5,054 06
Versements de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris		12,827 50
SOLDE CRÉDITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1856		42,540 91 $\frac{1}{2}$
		Fr. 7,164,587 25 $\frac{1}{2}$

ACTIVES,

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration
pendant l'année 1855.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunts,

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. % contracté en 1858.	Semestre au 1 ^{er} février 1855	fr. 610,700 *
	— au 1 ^{er} août. —	599,550 *
		1,210,050 *

Intérêts de la dette publique, acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers;

SAVOIR :

Emprunt à 4 p. % contracté en 1856	115,920 *
Dette à 4 1/2 p. % résultant de la conversion opérée en 1844	1,768,826 25
Emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844	995,214 57 1/2
— à 5 p. % — en 1852	207,750 *
Dette à 4 1/2 p. % (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855).	2,694,462 75
	5,780,173 57 1/2
Commissions allouées pour le payement des intérêts prémentionnés et frais divers relatifs à la dette publique	45,052 60
Remboursement des fractions de 8 et de 20 francs, sur les obligations à 5 p. % soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	712 *
Remboursements divers sur les mandats du Ministre des Finances	150,619 28
	Fr. 7,164,587 25 1/2

TABLEAU LITT. K.

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ETAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	133,900 "	"	"	133,900 "	133,900 "
Percepteurs des postes	"	"	266,100 "	"	266,100 "	266,100 "
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (<i>ancien mode</i>)	13,298 85	"	"	"	"	13,298 85
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa.	16 45	"	"	265 "	265 "	281 45
Idem. Récépissés à talon, soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises	5,048 50	"	"	62,802,469 10	62,802,469 10	62,808,117 49
Idem. Idem de l'administration de l'en- registrement et des domaines . .	3,952 58	"	"	58,557,479 88	58,557,479 88	58,561,412 26
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégra- phes	500 "	"	"	50,475,588 22	50,475,588 22	50,475,688 22
Idem. Idem. de l'administration de la marine.	"	"	"	859,115 51	859,115 51	859,115 51
Idem. Idem. de l'administration du trésor public.	"	"	"	21,511,812 97	21,511,812 97	21,511,812 97
	23,196 07	133,900 "	266,100 "	153,804,528 48	154,204,528 48	154,227,724 55

COMPTABLES ENTRE EUX.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

entre les comptables des Finances.

1^{er} JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.						SOLDE	Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE	
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 8.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc. 9.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 10.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine. 11.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versements re- latifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables. 12.	Total DE LA DÉPENSE. 13.	au 1 ^{er} janvier 1856. 14.	
•	133,900 »	•	•	•	133,900 »	•	
•	•	266,100 »	•	•	266,100 »	•	
•	•	•	•	508 35	508 55	12,790 50	
•	•	•	•	16 45	16 45	265 »	
62,802,044 73	•	•	•	•	62,802,044 73	6,072 76	
•	38,360,206 20	•	•	•	38,360,206 20	1,206 06	
•	•	30,392,454 50	•	•	30,392,454 50	81,253 72	
•	•	•	859,113 31	•	859,113 31	•	
•	•	•	•	21,311,812 97	21,311,812 97	•	
62,802,044 73	38,494,106 20	30,658,554 50	859,113 31	21,312,337 77	154,126,156 51	101,568 04	

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1855.		RECETTE pendant l'année 1855.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
Receveurs des contributions directes douanes et accises	1,088,142 16	4,198,994 65	76,579,965 58
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	248,609 95	1,124,876 03	44,061,424 16
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	170,350 59	278,317 75	59,195,221 70
Agents comptables de l'administration de la marine.	1,467 75	•	868,844 88
Caissier de l'État	40,059,008 98 $\frac{1}{2}$	•	155,804,528 48
	42,167,579 21 $\frac{1}{2}$	5,602,188 41	
	47,769,767 62 $\frac{1}{2}$		514,509,984 80

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1855.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1855.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1856.		OBSERVATIONS.
		SUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
81,667,102 50	76,269,556 04	1,077,512 31	4,520,454 04	
45,454,910 14	45,901,550 67	247,170 42	1,286,589 05	
30,645,889 82	59,222,441 53	162,012 31	259,455 68	
870,512 61	859,115 51	11,199 50	"	
194,463,537 46½	158,543,211 71	55,920,525 75½	"	
		57,418,020 59½	5,866,258 77	
362,079,752 42½	318,795,475 06	43,284,279 36½		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1855.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1855.	TOTAL au 31 décembre 1855.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1855.
Anvers.	200,539 60	11,811,221 03½	12,021,060 63½	11,799,928 21½
Malines	80,942 25	2,848,962 52½	2,938,904 55½	2,840,659 75
Turnhout.	59,567 71	615,756 55½	675,124 24½	650,409 55½
Bruxelles	1,481,556 25	59,456,416 05	40,917,952 26	59,545,361 55
Louvain	168,610 05	2,760,045 12	2,928,655 17	2,751,471 77
Nivelles	95,277 86	653,657 42	728,955 28	568,661 06
Bruges.	260,680 71½	6,833,524 88	7,094,205 59½	6,850,605 42½
Courtrai	96,644 12	811,188 62	907,832 74	811,851 83
Furnes.	25,424 46	525,150 12	548,565 58	524,909 73
Ypres	114,117 96	656,407 07	750,525 03	657,515 70
Gand	588,514 51	8,807,094 15	9,195,608 64	8,848,575 52
Audenaerde	57,569 07	1,172,549 21	1,229,718 28	1,172,182 47
Termonde.	121,527 28	2,070,406 36	2,191,955 64	2,068,756 48
Mons	525,857 52	5,150,466 11	5,476,503 43	5,151,422 16
Charleroy.	151,954 05	5,250,264 42½	5,562,216 47½	5,222,116 06
Tournay	227,602 07	2,406,955 95	2,724,558 .	2,520,985 18
Liège	678,492 91½	11,478,424 84	12,156,917 75½	11,670,954 08½
Huy.	65,629 64	939,374 65	1,005,004 27	905,077 .
Verviers	104,577 22	769,619 17	875,996 59	685,891 17½
Hasselt.	116,522 91	2,782,012 08½	2,898,554 99½	2,785,208 60
Tongres	123,099 94	1,509,205 54	1,652,505 28	1,505,560 10
Arlon	154,892 45	1,669,869 04	1,824,761 49	1,682,046 06
Marche	82,145 65	366,248 45	448,594 06	369,889 94
Neufchâteau	79,212 54	685,105 98	762,518 52	698,145 58
Namur.	196,658 95	4,557,580 54	4,554,259 27	4,559,505 58
Dinant.	61,168 04½	656,448 47	697,616 51½	652,271 84½
Philippeville	48,204 32	325,425 82	571,628 14	528,112 40
	5,564,449 77½	a) 115,555,166 46½	120,917,616 24	b) 115,517,870 44

*ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1855, pour*

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1855	fr. 5,564,449 77½

A AUGMENTER :

1° Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État	50,000 "
2° Du montant des pièces acquittées par l'agent du trésor à Liège, en décembre 1854, sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse, qu'il a produites à l'appui de son compte de gestion de l'année 1854, mais qui n'ont été portées en dépense au compte des Budgets que pendant l'année suivante	1,215 40

Fr. 5,595,665 17½

*agents du trésor dans les provinces au commencement
en établir la situation réelle.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1856 fr. 5,599,745 80

A AUGMENTER :

1^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État. 50,000 »

2^o Du montant des pièces acquittées par l'agent du trésor à Tongres, sur les crédits qui lui ont été ouverts sur le caissier de l'État, pour le remboursement en capital et intérêts, des cautionnements d'adjudicataires qu'il a produites à l'appui de son compte de gestion de l'année 1855, mais dont il ne sera fait emploi dans la comptabilité centrale de l'administration des Finances que pendant l'année suivante :

SAVOIR :

Capital	fr. 800 »	
Intérêts	19 00	
		819 00
		Fr. 5,450,564 80

TABLEAU LITT. N.

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1855.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1855.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Bud- gets de l'Etat.</i>	7,541,459 05	9,563,002 06
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'Etat.</i>	1,458,255 05	2,522,401 63
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	"	653 80
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat.</i>		
Dette publique. Exercice 1854. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	16,261 48	"
Id. Id. 1855.	"	18,167 11
Id. Id. 1855.	"	50,000 "
Ministère de la Justice. Exercice 1854	670,055 59	17,146 84
Id. Id. 1855	"	1,184,810 48
Ministère des Affaires Étrangères. Exercice 1854.	475,758 84	71,540 52
Id. Id. 1855.	"	660,079 "
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1851	2,500 "	"
Id. Id. 1854	1,007,995 62	215,241 89
Id. Id. 1855	"	1,085,953 46
Ministère des Travaux publics. Exercice 1851.	58,881 55	"
Id. Id. 1854.	5,154,657 11	68,040 56
Id. Id. 1855.	"	4,450,555 55
Ministère de la Guerre. Exercice 1854.	14,050,586 11	751,008 50
Id. Id. 1855.	"	26,949,928 51
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut. (Lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juil- let 1849.).	20,000 "	"
Id. — Chemin de fer. (Lois des 21 avril et 24 mai 1848.).	526 61	"
Id. — Id. (Loi du 20 décembre 1851.).	67,675 "	"
Id. — Id. (Loi du 25 avril 1855.)	758,888 65	255,947 21
Id. — Id. (Loi du 21 mai 1854.).	199,922 55	350,600 45
Id. — Achèvement des lignes télégraphiques. (Loi du 14 avril 1852.).	260 55	"
Id. — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 7 avril 1854.).	9,031 18	2,275 76
A REPORTER.	29,250,255 50	48,177,350 93

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1855.

**DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.**

TOTAL au 31 décembre 1855.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1855.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1856.	OBSERVATIONS.
16,904,441 11 3,960,637 28 655 80	10,407,838 44 3,164,501 94 653 80	a) 6,496,602 67 b) 796,135 34 .	a) A voir, pour le développement, le tableau ci-annexé. b) Idem.
16,261 48	16,261 48	.	
18,167 11	.	18,167 11	
50,000 .	.	50,000 .	
687,202 43	687,202 43	.	
1,184,810 48	.	1,184,810 48	
545,290 16	545,290 16	.	
660,079 .	2,609 40	657,469 60	
2,500 .	2,500 .	.	
1,223,237 51	1,223,237 51	.	
1,085,953 46	.	1,085,953 46	
58,881 55	58,881 55	.	
3,202,677 47	3,202,677 47	.	
4,430,555 55	1,044,709 .	3,385,846 55	
14,761,394 61	14,761,394 61	.	Les renseignements ci-contre, relatifs aux paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit, se justifient par le compte de trésorerie de l'année précédente et les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces.
26,949,928 51	8,077,690 47	18,872,238 04	
20,000 .	15,000 .	5,000 .	
326 61	326 61	.	
67,675 .	20,725 .	46,950 .	
1,014,835 86	582,709 76	432,036 10	
550,522 08	122,295 53	428,227 40	
200 55	260 55	.	
11,304 94	9,403 46	1,901 48	
77,407,606 43	43,946,268 20	33,461,338 23	

TABLEAU LITT. N. (SUITE.)

*Suite de l'ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours
et de la Cour des comptes.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1855.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1855.
REPORT. fr.	29,250,255 50	48,177,550 95
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	•	24,217,811 46
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	59,979 25	51,428 35
Frais relatifs à l'émission des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, autorisée par la loi du 14 juin 1855.	871,946 69	28,174 26
Intérêts des bons du trésor	66,598 64	552,605 02
Remboursements divers de l'administration du trésor public.	•	7,905 86
Déficits des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	207 49	•
	•	
	50,208,787 57	73,015,275 88

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels, pendant l'année 1855.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1855.	PIÈCES de dépenses en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1856.	OBSERVATIONS.
77,407,606 45	45,946,268 20	55,461,538 25	
24,217,811 46	24,217,811 46	"	a) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit :
91,407 60	52,079 55	a) 59,528 05	Frais de l'emprunt à 4 p. 0/0, liquidés le 20 juin 1856, n° 50308 . . . fr. 689 60
900,120 95	900,120 95	"	— à 5 p. 0/0, — n° 50309 . . . (1) 2,244 05
599,005 66	585,565 64	b) 15,640 02	— de la dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), id., n° 50310 . . . 10,739 51
7,905 80	7,905 80	"	— de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0 (contracté en 1844), id., n° 50311 . . . 6,255 28
207 49	"	207 49	— à 5 p. 0/0 (contracté en 1852), id., n° 50312 . . . 2,725 »
			— de la dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1853), id., n° 50313 . . . 16,674 81
			Total . . . fr. 59,528 05
103,224,065 45	c) 69,707,549 66	55,516,515 79	(1) L'ordonnance porte une somme de fr. 2,267 75 c., soit en plus fr. 25 70 c., pour une dépense constatée en 1856.
			b) Ce solde s'explique de la manière suivante :
			D'une part, il restait à liquider les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1855, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci. . . 17,705 02
			D'autre part, il restait à payer sur les intérêts déjà liquidés, Savoir :
			Sur bons du trésor échus en 1848. . . fr. 45 »
			— en 1854. . . 60 »
			— en 1855. . . 1,960 »
			2,065 »
			Différence pareille au solde constaté ci-contre. . . fr. 15,640 02
			Ce déficit a été renseigné en dépense dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer de l'année 1855.
			c) Les pièces de dépenses régularisées sur les Budgets admises en compte, pendant l'année 1855, s'élèvent, suivant le présent tableau, à la somme totale de . . . fr. 69,707,549 66
			Si l'on y ajoute, Savoir :
			1 ^o Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'Etat, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M.) . . . 66,075,092 74
			2 ^o Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été constatées en dépense par des virements de compte dans la comptabilité générale des finances :
			A. Sur le Budget de l'exercice 1854 . . . fr. 644,149 40
			B. — de l'exercice 1855 . . . 4,997,954 82
			5,642,084 22
			3 ^o Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1850, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1855, ci . . . 70,416 65
			On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques portées au compte des opérations de l'année 1855, ci. . . fr. 142,595,035 27

TABLEAU de développement des avances des comptables pour lesquelles
de l'État, à l'époque

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1835.	JUSTICE. Exercice 1835.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	1835. Janvier.	"	"
	— Février	"	"
	— Mars.	"	"
	— Avril.	"	"
	— Mai	"	"
	— Juin	"	"
	— Juillet	"	"
	— Août.	"	"
	— Septembre	"	"
	— Octobre.	"	"
	— Novembre	"	"
	— Décembre	"	"
		"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	1835. Janvier.	266 95	"
	— Février	2,629 76	14,047 58
	— Mars.	5,285 70	22,505 56
			225 40
	— Avril.	4,617 57	54,905 02
			1,028 50
	— Mai	4,600 62	44,800 57
	— Juin	5,521 42	28,163 10
			90 95
	— Juillet	4,845 84	55,515 49
			595 50
			96 40
	— Août.	11,641 50	67,677 84
			71 "
	— Septembre	5,086 27	24,844 55
			43 "
			7 50
	— Octobre.	3,659 03	41,049 95
	— Novembre	10,024 12	55,356 48
			41,863 86
	— Décembre	11,025 91	116 "
			496 "
		69,204 69	409,078 05

les pièces acquittées étaient en cours de régularisation sur les Budgets
du 1^{er} janvier 1856.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1856.	Observations.
FINANCES. Exercice 1855.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1855.		
*	60,882 78	60,882 78	
*	11,395 67	11,395 67	
645,545 26	105,950 28	747,275 54	
519,082 51	155,762 71	674,845 22	
559,257 86	104,794 58	664,052 24	
487,416 68	157,451 47	644,848 15	
519,301 12	157,905 80	677,204 92	
406,971 45	108,174 08	515,145 53	
479,996 97	125,477 96	605,474 93	
502,725 56	120,976 26	623,701 82	
528,055 62	86,624 78	614,680 40	
525,448 08	104,747 59	630,195 47	
5,240,501 11	1,256,101 56	6,496,602 67	

*	*	266 05
*	*	16,677 14
*	*	27,814 66
*	*	40,551 09
*	*	49,401 19
*	*	55,775 47
*	12,747 20	51,600 45
*	51,600 »	110,990 54
*	15,644 98	45,626 50
62,196 08	17,956 51	124,878 07
16 50		
64,103 62	19,627 05	147,091 27
72,084 45	25,876 25	140,462 45
198,400 65	119,451 07	706,155 34

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1855, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.					Situation au 1 ^{er} janvier 1855.		Opérations de		
					ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.		
SERVICE DES BUDGETS.									
Budget de l'exercice	1854				*	49,825,542 10	4,601,594 57		
Id.	1855				*	4,990,791 12	155,606,201 58		
Id.	1856				"	9,428,866 07	*		
Budget clos de l'exercice	1850; S/C d'ordonnances en circulation				*	71,641 58	*		
Id.	1851; id. id.				*	156,185 57	*		
Id.	1852; id. id.				*	77,477 92	*		
Id.	1853; id. id.				*	555,655 92	*		
Id.	1854; id. id.				*	*	*		
						64,902,157 88			
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances passives.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers			*	12,925,000 *	8,916,000 "		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.			Mandats	"	678,542 80 $\frac{1}{2}$	19,725,379 85 $\frac{1}{2}$	
					Coupons d'intérêts, etc.	"	779,194 55	15,550,020 62 $\frac{1}{2}$	
	Correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.			*	122,686 02	12,005,550 58		
		Divers services publics			*	11,971,505 05	6,501,591 29		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre			*	281,257 58	258,816 28		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre			*	3,898,274 95 $\frac{1}{2}$	9,959,556 14		
	Correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.			"	9,079,157 51	15,572,059 08		
	Créances actives					21,086,511 90	*	15,955,918 55 $\frac{1}{2}$	
	Mouvement de fonds entre les comptables des finances					*	25,196 07	154,204,528 48	
					21,086,511 90	104,660,752 27	504,597,157 01 $\frac{1}{2}$		
Valeurs de caisse et de portefeuille.					85,574,220 57	*			
					104,660,752 27	104,660,752 27			

TION DES FINANCES,

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de l'année 1855, et la situation au 1^{er} janvier 1856.

l'année 1855.	Situation au 1 ^{er} janvier 1856.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF. PASSIF.	
57,581,255 78	a) 5,156,119 11	"	a) Le Budget de l'exercice 1854 présente, d'après le compte définitif, un déficit de fr. 4,382,923 32 c^s. La différence de fr. 4,496,804 21 c^s, qui existe entre ce résultat et celui constaté ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855). Les payements faits sur ces ordonnances, pendant les mois de novembre et de décembre suivants, s'élèvent à la somme de fr. 655,959 21 c^s, renseignée au présent bilan.
83,725,454 38	"	56,875,538 52	
"	"	9,428,866 07	
71,641 58	"	"	
80,757 97	"	75,445 40	
50,105 43	"	47,572 49	
249,919 12	"	105,716 80	
655,959 21	655,959 21	"	
	5,812,058 52	66,528,959 08	
		62,716,880 76	
12,872,500 "	"	8,968,500 "	
10,754,102 01 $\frac{1}{2}$	"	649,620 71 $\frac{1}{2}$	
15,436,550 14 $\frac{1}{2}$	"	672,684 81	
11,751,775 56	"	376,443 04	
6,045,548 38	"	12,427,547 96	
429,525 02	"	90,528 84	
10,559,676 89	"	5,298,154 18 $\frac{1}{2}$	
15,550,576 22	"	9,300,620 37	
9,220,577 56	16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	"	
154,126,156 51	"	101,568 04	
595,940,019 57	16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	98,602,528 72	
1,542,862 35 $\frac{1}{2}$	82,251,558 01 $\frac{1}{2}$	"	
	98,602,528 72	98,602,528 72	

430

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1855.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1855.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2 1/2 p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 45. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 560 et 561). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 25,862,027 29 c., faisant partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dette flottante (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 50,000,000 » de capital, rente 4 p. 0/0.

— de — 50,850,800 » — — 3 »

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 26,000,000 de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 556). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 155,755,271 71 c., faisant partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Voir le tableau n° 1.)

Pour la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Tableaux n°s 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Tableaux n°s 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leur différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1855, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1855, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1856, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux n°s 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1855, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1855, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1856. (Tableau n° 10.)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Tableaux n°s 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Tableaux n°s 14, 15 et 16.)

Pour l'emprunt de 26,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Tableaux n°s 17, 18 et 19.)

Pour la dette de 157,615,500 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (Tableaux n°s 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1856, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée, en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . .	941,798 20
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3, de ladite convention	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4, de la susdite convention) . .	241,005 08

A REPORTER. . . . fr. 33,862,431 74

REPORT. fr. 53,862,431 74

§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842 14,814,800 »

§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842 2,116,400 »

§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement 169,512,000 »

§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article 169,512,000 »

TOTAL. fr. 589,417,651 74

Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de fr. 169,512,000 »

RESTE. fr. 220,105,651 74

Ce capital de fr. 220,105,651 74 ^{cs} formait le solde, au 1^{er} janvier 1856, de 2018 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 ^{cs} l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,541,652	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs.	} dont la conversion en rentes à 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 4,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 ^{cs} à 5 p. 0/0.	
ITEM. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'art. 5 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs. . . .	43,500,000 »
47,598 — — de 1,000 —	47,598,000 »
5,000 — — de 500 —	1,500,000 »
Ensemble 72,548 obligations représentant un capital de . . . fr.	92,598,000 »

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur
le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes
de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 45).

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 95,442,832 »

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1855, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 514,558 20 c' de rente, représentant un capital nominal de fr. 11,430,182 22 c'.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit. . . . fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même
capital, soit 954,428 52

ENSEMBLE. . . . fr. 5,249,355 76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes: le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette, a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1855, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux nos 2 et 3*):

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1855. . . . fr.	36,560,741 15	10,689,509 54	47,250,250 47
Année au 1 ^{er} novembre 1854 . . »	5,764,650 78	1,484,704 98	5,249,355 76
— — 1855 . . »	5,691,657 18	1,557,698 58	5,249,355 76
Fr.	44,017,049 09	13,731,912 90	57,748,961 99

Le fonds d'amortissement pour ces onze années, consiste en une somme de fr. 13,731,912 90 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 14,635,234 86 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 80,809,597 14 c^s.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. % 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. $\frac{0}{100}$, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1 ^o	16,000	obligations de	2,000	francs de capital.	. . . fr.	32,000,000	»	
2 ^o	51,100	—	de 1,000	—		51,100,000	»	
3 ^o	2,512	—	de 500	—		1,256,000	»	
4 ^o	1,200	—	de 250	—		300,000	»	
Ensemble 70,812 obligations représentant un capital nominal de.						. fr.	84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 426).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1855, qu'à cette époque, il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 870,007 50 c^t de rente, représentant un capital nominal de 19,355,500 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ du capital de l'emprunt, soit fr. 3,809,520 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ du même capital, soit 425,280 »

ENSEMBLE. fr. 4,232,800 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est

suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1855 fr.	55,570,525 10	493,826 67	4,547,250 25	40,211,600 °
Année au 1 ^{er} novembre 1854	5,588,862 50	"	645,957 50	4,252,800 °
— — 1855	5,557,047 50	"	675,752 50	4,252,800 °
Fr.	42,516,435 10	493,826 67	5,666,940 25	48,677,200 °

Le fonds d'amortissement pour ces douze années, consiste en une somme totale de fr. 6,160,766 90 c^s, dont fr. 493,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 5,666,940 23 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 6,145,771 91 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 78,510,228 09 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent ;

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêts payés à Paris (cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.(Rente 5 p. $\frac{1}{2}$.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C.,faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, 3^e série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1853 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 25 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1854, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de fr. 12,542,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1855, en vertu des lois du 16 février 1853 (*Bull. offic.* n° 157), du 21 mai 1854 (*Moniteur* n° 145), du 28 décembre 1854 (*Moniteur* n° 363), du 25 mai 1855 (*Moniteur* n° 148), du 2 juin 1855 (*Moniteur* n° 154), du 4 juin 1855 (*Moniteur* n° 157), du 4 juin 1855 (*Moniteur* n° 157), et du 7 juin 1855 (*Moniteur* n° 160), jusqu'à concurrence d'un capital de fr. 8,916,000 »

ENSEMBLE. fr. 21,459,500 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de fr. 12,542,500 »

Restant au 1^{er} janvier 1856. fr. 8,916,000 »

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1853, il est rendu aux Chambres, à la fin de chaque année, un compte spécial de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 33), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 52), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 23 septembre 1816, n° 63, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157).
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30), et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre de Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198), et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157), et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, nos 8, 9 et 10, présentent la situation au 1^{er} janvier 1855 et au 1^{er} janvier 1856, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 pour cent.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1^o Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834 pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834.

2^o Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1833, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3^o Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1856, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 288,080 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,202,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr. 1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital	
(au moins), soit	300,000 »
ENSEMBLE.	fr. 1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1855, une somme de 39,250,000 francs, répartie comme il suit (voir les tableaux n° 11 et 12) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
	—		—		—
Années 1837 à 1853 . . . fr.	18,541,620	»	7,908,580	»	26,250,000
Année 1854	858,620	»	661,380	»	1,500,000
— 1855	808,940	»	691,060	»	1,500,000
	<u>Fr. 19,989,180</u>	»	<u>9,260,820</u>	»	<u>29,250,000</u>

Le fonds d'amortissement pour ces dix-neuf années consiste en une somme de 9,260,820 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 10,555,708 55 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 19,666,291 45 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1^o De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2^o De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3^o Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, frais d'insertion dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 23 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 55,778,033 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital	fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000 —		20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —		17,500,000	»
1 — de 800 —		800	»
Ensemble 30,976 obligations représentant un capital de	fr.	50,850,800	»

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250) sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1855, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 425,770 francs de rente, représentant un capital de fr. 14,192,333 34 c^s.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en 3 catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr.	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 4 p. % des mêmes capitaux, soit	584,748 »
ENSEMBLE. fr.	<u>2,338,992 »</u>

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1859 à 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n^{os} 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1859 à 1855 . . . fr.	21,235,170 »	11,263,903 33	32,499,073 33
Année au 1 ^{er} août 1854 . . .	1,256,095 »	1,082,897 »	2,338,992 »
— — 1855 . . .	1,210,030 »	1,128,962 »	2,338,992 »
Fr.	<u>23,701,295 »</u>	<u>13,475,762 33</u>	<u>37,177,057 33</u>

Le fonds d'amortissement pour ces dix-sept années consiste en une somme de fr. 13,475,762 33 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 19,282,449 56 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 39,192,350 44 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement ;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c' par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres ;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement ;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

Faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 5 p. %, 4^e série)

L'art. 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs, pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'art. 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix de 100 1/2 p. %, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses co-participants, et 5,000,000 de francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis.

4,000 obligations au porteur de 2,000 francs de capital chacune, soit fr.	8,000,000	»
18,000 — — — de 1,000 — — —	18,000,000	»
<u>22,000 obligations au porteur représentant un capital nominal de . . .</u>	<u>26,000,000</u>	<u>»</u>

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. De Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées, et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique), et dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. %, 4^e série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1855, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 271,400 francs de rente, représentant un capital nominal de 5,428,000 francs, dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
5 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr. 1,300,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit.	
	260,000 »
ENSEMBLE.	fr. 1,560,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au paiement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement, qui a pris cours le 1^{er} mai 1852, est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net. Le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1852 à 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux nos 17 et 18) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1852 et 1853 fr.	2,591,175 »	598,825 »	2,990,000 »
— — 1854	1,276,750 »	285,250 »	1,560,000 »
— — 1855	1,262,275 »	297,725 »	1,560,000 »
	<u>fr. 5,130,200 »</u>	<u>979,800 »</u>	<u>6,110,000 »</u>

Le fonds d'amortissement pour ces quatre années consiste en une somme de 979,800 francs, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 976,966 87 c., ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 25,023,033 13 c.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des courtages relatifs à l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

Résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 537) des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 160).

(Rente 4 1/2 p. %, 5^e série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	8,862,003 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre, jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,513,946 francs des emprunts de 1848 à 5 p. %.
DETTE ORDINAIRE fr.	25,862,027 29	15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
	79,107,128	» capital restant de l'emprunt de fr. 86,940,000 » à 5 p. % de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . .	153,753,272 71	26,569,408 » capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, de 1842.
		28,076,736 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % de 1848.
	<u>Fr. 157,615,500 »</u>	

La dette extraordinaire précitée de fr. 155,755,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,500 francs à 4 1/2 p. % dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1855. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué en exécution de l'art. 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé; fractions qui ont été payées en numéraire conformément à l'art. 4 de ladite loi du 1 ^{er} décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1855, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'art. 5 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 29,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1^o 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2^o 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3^o 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. %, était représenté originairement par :

1°	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	31,000,000	»
		100,000 — — — 1,000 —		100,000,000	»
		10,000 — — — 500 —		5,000,000	»
		20,000 — — — 200 —		4,000,000	»
		14,870 — — — 100 —		1,487,000	»
160,570 obligations au porteur, montant ensemble à.				fr.	141,487,000 »

et 2^o les inscriptions nominatives, portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 3^e série, conformément à l'art. 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 357), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente 4 1/2 p. % au capital de

TOTAL de la dette. . . . fr. 157,615,500 »

Les obligations portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs (art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 337).

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur (art. 9 du même arrêté).

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. %, 3^e série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1853, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,171,453 50 c^e de rente, représentant un capital nominal de 26,032,300 francs dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853 (art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852).

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement	
à 4 1/2 p. % du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à 1/2 p. %, soit	788,076 50
ENSEMBLE.	fr. 7,880,765 »

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs, peuvent recevoir une autre destination (art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852).

Aux termes de l'art. 5 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4 1/2 p. % est suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la Commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette pré-

citée à 4 1/2 p. 0/0, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1855 (voir les tableaux nos 20 et 21) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Semestre au 1 ^{er} novembre 1853 . fr.	3,546,344 25	594,038 25	3,940,382 50
Année au 1 ^{er} novembre 1854 . . .	7,064,271 »	816,494 »	7,880,765 »
— — — 1855 . . .	7,023,861 »	856,904 »	7,880,765 »
Fr.	17,634,476 25	2,067,436 25	19,701,912 50

Le fonds d'amortissement pour ces trois années consiste en une somme de fr. 2,067,436 25 c^t, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 2,206,909 92 c^t, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 155,408,390 08 c^t.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation au 1^{er} janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1854 et 1855.



En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1856 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . fr.</i>	•	1,146,560 •	•	•
<i>Dette d 2 ½ p. %.</i>	220,105,631 74	5,502,640 78	•	220,105,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 ½ p. %)</i>	84,541,652 •	5,795,575 44	12,951,205 87	71,410,426 15
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 ½ p. %)</i>	84,656,000 •	3,809,520 •	6,145,771 91	78,510,228 09
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 5 p. %)</i>	7,624,000 •	228,720 •	1,191,940 49	6,432,059 51
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 ½ p. %)</i>	25,862,027 29	1,075,791 22	554,115 15	25,527,914 14
<i>Dette flottante</i>	8,916,000 •	350,640 •	•	8,916,000 •
<i>Pensions de toute nature.</i>	•	5,706,298 •	•	•
<i>Rentes viagères</i>	•	2,790 05	•	•
Fr.	429,505,291 05	21,622,555 47	20,605,051 42	408,902,259 61

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de fr. 50,000,000 (rente 4 p. %).</i> . . . fr.	50,000,000 •	1,200,000 •	16,555,708 55	12,666,291 45
— 50,850,800 (rente 3 p. %).	50,850,800 •	1,525,524 •	18,990,509 07	52,760,290 95
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante.</i>	11,101,200 •	409,554 •	1,702,028 99	9,599,171 01
<i>Emprunt de 26,000,000 de francs (rente 5 p. %)</i>	26,000,060 •	1,500,000 •	976,966 87	25,025,055 15
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 ½ p. %)</i>	155,755,272 71	6,018,897 28	1,872,796 77	151,880,475 94
Fr.	251,705,272 71	10,545,975 28	52,976,010 25	218,729,262 46

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie</i> fr.	429,505,291 05	21,622,533 47	20,605,051 42	408,902,239 61
<i>Deuxième partie</i>	251,705,272 71	10,543,975 28	32,976,010 25	218,729,262 46
Situation au 1 ^{er} janvier 1856. fr.	681,210,563 74	32,166,508 75	55,579,041 67	627,631,522 07
Au 1 ^{er} janvier 1855, la rente à payer était de fr.		52,241,140 19		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1856 fr.		74,851 44		

Cette différence provient :

D'une part, des diminutions suivantes :

1° De 209,060 francs, sur les intérêts de la dette flottante, ci fr.	209,060 .
2° De fr. 1,004 44 c ^t , sur les rentes viagères.	1,004 44
ENSEMBLE fr.	210,064 44

Et d'autre part, d'une augmentation de 155,255 francs sur les pensions de toute nature, ci. fr.	155,255 .
SOMME ÉGALE fr.	74,851 44

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,631

*Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1854.	
	Loi du 8 juin 1853, chap. I ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,502,640 78.	Frais. FR. 2,000.
Intérêts.	5,502,640 78	"
Frais divers	"	1,370 25
TOTAUX.	5,502,640 78	1,370 25
SOMMES DISPONIBLES.	"	629 75

74 C^t DE CAPITAL, A 2 ½ POUR CENT L'AN ,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1855.		OBSERVATIONS.
Loi du 6 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,502,640 78.	Fr. 2,000.	
2,751,520 50	.	
"	98 75	
2,751,320 50	98 75	
2,751,320 50	1,901 25	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	73,166,000 »	72,254,000 »
— des inscriptions nominatives.	10,894,906 22	11,002,906 22
	84,060,906 22	83,256,906 22
Capital amorti	11,581,925 78	12,185,925 78
TOTAUX. fr.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,646,255 »	1,625,715 »
— — des inscriptions nominatives.	243,135 59	247,565 39
	1,891,570 59	1,873,280 39
6 mois d'intérêt du capital amorti	256,093 53	274,183 53
TOTAUX. fr.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
71,515,500 .	70,200,000 .	
10,927,970 22	11,450,182 22	
82,445,470 22	81,650,182 22	
12,099,561 78	15,812,649 78	
95,442,832 .	95,442,832 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,609,098 75	1,579,500 .	
245,879 55	257,179 10	
1,854,978 08	1,836,679 10	
292,485 64	510,784 62	
2,147,465 72	2,147,465 72	

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,*de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.*

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
8,595,903 51 } 2,093,605 85 }	10,689,509 34	11,581,540 83	93 92
477,214 16 } 256,093 33 } 477,214 16 } 274,185 33 }	1,484,704 98	1,617,025 55	91 82
477,214 16 } 292,485 64 } 477,214 16 } 310,784 62 }	1,557,698 58	1,634,668 48	95 29
13,751,912 90	14,633,254 86	93 84	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et résultant*SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854.	
	Loi du 8 juin 1853, chap. I ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	3,764,050 78	»
Amortissement	1,484,704 98	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	8,452 77
Courtage relatif à l'amortissement	»	1,470 75
Transport d'espèces et frais divers	»	2,051 75
TOTAUX.	5,249,355 76	12,555 25
SOMMES disponibles. fr.	»	2,444 75

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.		
Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,249,555 76.	Fr. 15,000.	
5,691,657 18	"	
1,557,608 58	"	
"	"	
"	762 41	
"	"	
5,249,555 76	762 41	
"	14,257 59	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	62,945,000 »	61,280,750 »
— des inscriptions nominatives	16,982,000 »	18,207,250 »
	79,927,000 »	79,578,000 »
Capital amorti	4,729,000 »	5,078,000 »
TOTAUX.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,416,262 50	1,578,816 87 ^s
— — des inscriptions nominatives	382,095 »	411,688 12 ^s
	1,798,357 50	1,790,505 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	106,402 50	114,255 »
TOTAUX.	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
60,552,750 »	59,555,500 »	
18,660,250 »	19,333,500 »	
79,222,000 »	78,869,000 »	
5,434,000 »	5,787,000 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,562,436 87 ^s	1,539,548 75	
420,058 12 ^s	435,003 75	
1,782,495 »	1,774,552 50	
122,265 »	130,207 50	
1,904,760 »	1,904,760 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
ANNÉES 1844 A 1855.	
	Dotation de l'amortissement 4,021,160 »
	Intérêt du capital amorti 819,916 90
	4,841,076 90
ANNÉE 1854.	
1 ^{er} mai 1854 . . .	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 4,729,000 francs) . . . 106,402 50
—	
1 ^{er} novembre 1854.	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 5,078,000 francs) . . . 114,255 »
	645,937 50
ANNÉE 1855.	
1 ^{er} mai 1855 . . .	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 5,454,000 francs) . . . 122,265 »
—	
1 ^{er} novembre 1855.	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 5,787,000 francs) . . . 130,207 50
	675,752 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti	PRIX MOYEN	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.	AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	pour cent.	
493,826 67	4,347,250 23	4,728,975 80	91 93	
»	643,937 50	704,550 24	91 40	
»	675,752 50	712,243 87	94 88	
493,826 67	5,666,940 23	6,145,771 91	92 21	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854.	
	Loi du 8 juin 1853, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 4,252,800.	Fr. 15,000.
Intérêts	5,588,862 50	"
Amortissement	643,957 50	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	4,715 80
Courtage relatif à l'amortissement	"	637 57
Transport d'espèces et frais divers	"	2,148 75
TOTAUX.	4,252,800 "	7,502 12
SOMMES DISPONIBLES.	"	5,497 88

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.		
Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,252,800.	Fr. 15,000.	
3,557,047 50	"	
675,752 50	"	
"	"	
"	330 51	
"	"	
4,252,800 "	330 51	
"	12,669 49	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1855. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1856.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	48,145	•	10,051	58,092	94	•	19
Civiles accordées avant 1850.	64,762	424	1,860	65,526	162	2	8
Civiques	110,890	•	5,425	105,465	500	•	15
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	470,725	20,207	51,286	459,646	907	55	65
Militaires	2,726,476	517,911	158,528	2,905,859	5,167	515	245
De l'ordre de Léopold.	26,200	1,900	900	27,200	262	19	9
Civiles du Départem ^t des Aff. Étrangères. {	Marine	28,001	1,025	5,106	25,920	55	4
	Affaires Étrangères	51,557	7,025	972	57,588	8	5
Civiles du Départem ^t de la Justice. {	Ecclesiastiques.	110,584	21,960	13,755	118,811	106	28
	Civiles	119,577	6,608	9,865	116,122	128	15
— du Département de l'Intérieur	167,597	10,151	17,570	160,158	95	9	8
— — des Travaux publics.	115,246	17,656	11,640	121,242	258	21	15
— — de la Guerre	27,277	2,656	1,372	28,561	57	4	2
— — des Finances	1,504,548	91,194	119,885	1,475,659	1,690	125	125
— de la Cour des comptes	5,281	4,975	•	8,254	2	2	•
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem ^t	7,518	249	95	7,472	52	1	1
Secours sur le fonds de Waterloo	9,505	•	580	8,925	109	•	7
	5,571,065	505,897	568,664	5,706,298	9,462	581	552
	Augmentation : Fr. 155,255 •				Augmentation : 29 pensions.		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1856, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1856.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
75	"	10 pensions éteintes par décès.	
156	2 pensions accordées par réversion . . .	8 — —	
287	"	13 — —	
875	53 pensions accordées par réversion . . .	10 — éteintes, les titulaires ayant 18 ans accomplis.	
		1 — dont la titulaire est remariée.	
		54 — éteintes par décès.	
5,257	512 — nouvellement accordées. . .	245 — —	
	2 — dont le taux a été augmenté . .	1 — dont la titulaire est remariée.	
	1 — accordée par réversion . . .	1 — révisée et augmentée.	
272	10 pensions nouvellement accordées. . .	9 pensions éteintes par décès.	
55	4 — —	4 — —	
9	3 — —	1 — —	
		1 — révisée et augmentée.	
		1 — dont le titulaire est rentré en fonctions.	
202	28 — —	21 — éteintes par décès.	
154	15 — —	9 — —	
96	9 — —	8 — —	
244	21 — —	15 — —	
59	4 — —	2 — —	
1,692	4 — révisées et augmentées . . .	119 — —	
	121 — nouvellement accordées. . .	4 — révisées et augmentées.	
4	2 — —	"	
32	1 — —	1 pension éteinte par décès.	
102	"	7 — —	
9,491	581	552	

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1855. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION au 1^{er} janvier 1856 des crédits accordés

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS.			
	Pour L'EXERCICE 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855.		Pour L'EXERCICE 1856.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclésiastiques ci-devant tiercées	52,000	"	12,000	40,000
Civiles accordées avant 1850.	67,000	"	5,000	62,000
Civiques	114,000	"	5,000	109,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	485,000	"	50,000	455,000
Militaires	2,780,000	160,000	"	2,940,000
De l'ordre de Léopold.	27,000	1,000	"	28,000
Civiles du Départem. des Affaires Étrangères	Marine.	26,000	2,000	28,000
	Affaires Étrangères.	52,000	8,000	40,000
Civiles de la Justice.	Ecclésiastiques	110,000	5,000	115,000
	Civiles	125,000	"	125,000
— du Département de l'Intérieur	200,000	"	"	200,000
— — des Travaux publics.	155,000	"	"	155,000
— — de la Guerre	28,000	6,000	"	34,000
— — des Finances	1,500,000	"	"	1,500,000
De la Cour des comptes	6,000	5,000	"	11,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	7,000	"	"	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	9,000	"	"	9,000
	5,701,000	187,000	52,000	5,836,000
		Augmentation : Fr. 135,000		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1856.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
48,145	.	10,051	58,092	
64,762	.	1,456	65,326	
110,890	.	5,425	105,465	
470,725	.	11,079	459,646	
2,726,476	170,585	.	2,905,859	
26,200	1,090	.	27,200	
28,001	.	4,031	25,920	
51,557	6,051	.	57,588	
110,584	8,227	.	118,811	
119,377	.	5,255	116,122	
167,597	.	7,259	160,158	
115,246	5,096	.	121,242	
27,277	1,284	.	28,561	
1,504,548	.	28,689	1,475,659	
5,281	4,975	.	8,254	
7,518	154	.	7,472	
9,503	.	580	8,925	
5,571,065	207,068	71,855	5,706,298	
Augmentation : Fr. 135,255				

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1855. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1855.		SITUATION au 1 ^{er} JANVIER 1855.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE.	De 1751 à 1760	1	19	2,778 60
	De 1761 à 1770	7		
	De 1771 à 1780	5		
	De 1781 à 1790	6		
2 ^e CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES.	De 1771 à 1780	(u) 1	1	1,015 87
	TOTAUX.		20	3,794 47

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1856.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1855.				SITUATION		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		AU 1 ^{er} JANVIER 1856.		
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.	NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
»	»	8	1,004 44	11	1,774 16	a) Cette rente avait été constituée sur six têtes ; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»		»	1	1,015 87	
»	»	8	1,004 44	12	2,790 03	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} JUILLET 1854.	1 ^{er} JANVIER 1855.
Capital des obligations au porteur	15,976,000 »	15,602,000 »
— des inscriptions nominatives	7,176,000 »	7,177,000 »
	21,152,000 »	20,779,000 »
Capital amorti	8,848,000 »	9,221,000 »
TOTAUX.	50,000,000 »	50,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} JUILLET 1854.	1 ^{er} JANVIER 1855.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	279,520 »	272,040 »
— — des inscriptions nominatives	145,520 »	143,540 »
	425,040 »	415,580 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	176,960 »	184,420 »
TOTAUX.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1835.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1835.	1 ^{er} JANVIER 1836.	
13,225,000 .	12,857,000 .	
7,183,000 .	7,202,000 .	
20,408,000 .	20,059,000 .	
9,592,000 .	9,961,000 .	
50,000,000 .	50,000,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1835.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1835.	1 ^{er} JANVIER 1836.	
264,500 .	256,740 .	
143,660 .	144,040 .	
408,160 .	400,780 .	
191,840 .	199,220 .	
600,000 .	600,000 .	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1855. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1854. 1^{er} juillet 1854. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 8,848,000 francs) — 1^{er} janvier 1855 { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 9,221,000 francs) ANNÉE 1855. 1^{er} juillet 1855. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 9,592,000 francs). — 1^{er} janvier 1856 { 1/2 p. du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 9,961,000 francs). —

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
5,250,000 » } 2,658,380 » }	7,908,380 »	8,847,563 98	89 58
150,000 » } 176,960 » } 150,000 » } 184,420 » }	661,380 »	744,383 73	88 85
150,000 » } 191,840 » } 150,000 » } 199,220 » }	691,060 »	741,760 84	93 16
9,260,820 »	10,333,708 55	89 62	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1854.	
	Loi du 8 juin 1853, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. FR. 1,500,000.	Frais. FR. 2,000.
Intérêts	838,620 »	»
Amortissement	661,380 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	617 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	654 09
Transport d'espèces et frais divers	»	35 16
TOTAUX	1,500,000 »	1,305 15
SOMMES DISPONIBLES.	»	694 85

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN ,
du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1855.		OBSERVATIONS.
Loi du 8 avril 1854, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement. Fa. 1,500,000.	Frais. Fa. 2,000.	
408,160 »	•	
341,840 »	•	
•	•	
•	538 74	
•	53 16	
750,000 »	371 90	
750,000 »	1,628 10	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	28,553,000 »	27,505,000 »
— des inscriptions nominatives.	13,713,353 54	13,968,553 54
	42,266,353 54	41,473,553 54
Capital amorti	16,208,466 66	17,001,466 66
TOTAUX. fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	428,295 »	412,575 »
— — des inscriptions nominatives.	205,700 »	209,525 »
	633,995 »	622,100 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	245,127 »	255,022 »
TOTAUX. fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838.L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
26,574,000 "	25,765,000 "	
14,159,555 54	14,192,555 54	
40,715,555 54	59,955,555 54	
17,761,466 66	18,519,466 66	
58,474,800 "	58,474,800 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
598,610 "	586,445 "	
212,090 "	212,885 "	
610,700 "	599,550 "	
266,422 "	277,792 "	
877,122 "	877,122 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL A 5 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838.L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
8,129,533 33 } 3,134,370 » }	11,263,903 33	16,207,695 61	69 50
292,374 » } 243,127 » } 1,082,897 » } 292,374 » } 255,022 » }	1,553,762 19	69 70	
292,374 » } 266,422 » } 1,128,962 » } 292,374 » } 277,792 » }	1,520,991 76	74 25	
15,475,762 33	19,282,449 56	69 89	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854.	
	Service du 1 ^{er} août 1853 au 31 juillet 1854.	
	Loi du 8 juin 1853, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,558,992.	Fr. 55,000.
Intérêts	1,256,095 °	»
Amortissement	1,082,897 °	»
Commission sur les intérêts	»	12,560 95
Commission et courtage relatifs à l'amortissement.	»	11,567 29
Perte de change.	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	2,248 65
TOTAUX.	2,558,992 °	26,176 87
SOMMES disponibles. fr.	»	8,323 15

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838.L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1854 au 31 juillet 1855.		
Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,538,992.	Fr. 35,000.	
1,210,050 "	"	
1,128,962 "	"	
"		
"	12,100 50	
"	5,865 76	
"	"	
"	"	
2,538,992 "	17,966 06	
"	15,055 94	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	20,850,000 »	20,743,000 »
— des inscriptions nominatives	4,776,000 »	4,721,000 »
	25,606,000 »	25,464,000 »
Capital amorti	504,000 »	536,000 »
TOTAUX.	26,000,000 »	26,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	520,750 »	518,575 »
— — des inscriptions nominatives	119,400 »	118,025 »
	640,150 »	636,600 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	9,850 »	15,400 »
TOTAUX.	650,000 »	650,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
20,414,000 »	19,744,000 »	
4,905,000 »	5,428,000 »	
25,319,000 »	25,172,000 »	
681,000 »	828,000 »	
26,000,000 »	26,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
510,550 »	495,600 »	
122,625 »	135,700 »	
652,975 »	629,500 »	
17,025 »	20,700 »	
650,000 »	650,000 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1852 ET 1853. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1854. 1^{er} mai 1854 . . . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 594,000 francs) — 1^{er} novembre 1854. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 556,000 francs) ANNÉE 1855. 1^{er} mai 1855 . . . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 681,000 francs) — 1^{er} novembre 1855. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 828,000 francs) —

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
590,000 »	}	398,825 »	395,417 45	101 37
8,825 »				
130,000 »	}	283,250 »	286,755 72	98 78
9,850 »				
150,000 »	}	297,725 »	296,795 70	100 31
13,400 »				
130,000 »	}	297,725 »	296,795 70	100 31
17,025 »				
150,000 »	}	297,725 »	296,795 70	100 31
20,700 »				
979,800 »		976,966 87	100 29	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854.	
	Loi du 8 juin 1853, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000.	Frais. Fr. 5,000.
Intérêts.	1,276,750 "	"
Amortissement	283,250 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	2,500 "
Courtage relatif à l'amortissement	"	281 38
Transport d'espèces et frais divers	"	255 "
TOTAUX.	1,560,000 "	3,036 38
SOMMES DISPONIBLES.	"	1,963 62

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN ,

du 1^{er} novembre 1851.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.		
Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,560,000.	Fr. 4,500.	
1,262,275 °	°	
297,725 °	°	
»	»	
°	146 49	
°	°	
1,560,000 °	146 49	
°	4,555 51	

TABLEAU N° 20.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

Créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	157,127,500 »	154,472,200 »
— des inscriptions nominatives	20,079,000 »	22,289,100 »
	157,206,500 »	156,761,500 »
Capital amorti	409,000 »	854,000 »
TOTAUX	157,615,500 »	157,615,500 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1854.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	5,085,564 25	5,025,624 50
— — des inscriptions nominatives	451,777 50	501,504 75
	5,537,141 75	5,527,129 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	9,202 50	19,215 »
TOTAUX	5,546,544 25	5,546,544 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
132,275.100 »	129,829,000 »	
24,035,200 »	20,032,500 »	
156,310,500 »	155,861,500 »	
1,505,000 »	1,754,000 »	
157,815,500 »	157,615,500 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,976,180 75	2,921,152 50	
540,792 »	585,726 75	
3,516,981 75	3,506,879 25	
29,562 50	59,465 »	
3,546,544 25	3,546,344 25	

SITUATION DU FONDS.

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
1 ^{er} novembre 1853.	ANNÉE 1853.
	{ Dotation de l'amortissement
	{ Intérêt du capital amorti
1 ^{er} mai 1854 . . .	ANNÉE 1854.
	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. 0/0 de 409,000 francs)
1 ^{er} novembre 1854.	ANNÉE 1855.
	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. 0/0 de 854,000 francs)
1 ^{er} mai 1855 . . .	ANNÉE 1855.
	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. 0/0 de 1,305,000 francs).
1 ^{er} novembre 1855.	ANNÉE 1856.
	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. 0/0 de 1,754,000 francs).

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
394,038 25 } " } } 394,038 25	408,889 96	96 37	
394,038 25 } 9,202 50 } } } 816,494 " 394,038 25 } 19,215 " }	895,590 80	91 17	
394,038 25 } 29,362 50 } } } 856,904 " 394,038 25 } 39,465 " }	902,429 16	94 96	
2,067,436 25	2,206,909 92	93 68	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1836, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1834.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1833 au 31 octobre 1834.	
	Loi du 22 mai 1834, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16. Loi du 31 mai 1835, chap. 1 ^{er} , art 22 nd .	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 7,880,765.	Fr. 28,000 . Fr. 900,120 95
Intérêts.	7,064,271 .	•
Amortissement	816,404 .	•
Commission de payement des intérêts à Paris	•	12,615 05
Courtage relatif à l'amortissement	•	811 01
Transport d'espèces et frais divers	•	4,297 50
Frais de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs, effectuée en vertu de la loi du 14 juillet 1833 (<i>Moniteur</i> n° 166)	•	900,120 95
TOTAUX.	7,880,765 .	917,844 51
SOMMES DISPONIBLES.	•	10,276 44

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. — Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.		OBSERVATIONS.
Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement. FR. 7,880,765.	Frais. FR. 28,000.	
7,023,861 •	»	
856,904 »	»	
»	»	
»	420 77	
»	»	
»	»	
7,880,765 •	420 77	
»	27,579 25	